



**HAL**  
open science

# Le protestantisme en République démocratique du Congo. La célébration du centenaire comme stratégie du vivre ensemble, 1978 à nos jours

Théophile Kadima-Mulanda

## ► To cite this version:

Théophile Kadima-Mulanda. Le protestantisme en République démocratique du Congo. La célébration du centenaire comme stratégie du vivre ensemble, 1978 à nos jours. Histoire. 2021. dumas-03526563

**HAL Id: dumas-03526563**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03526563v1>**

Submitted on 5 Sep 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Année universitaire 2020-2021**

**LE PROTESTANTISME EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO  
LA CELEBRATION DU CENTENAIRE COMME STRATEGIE DU VIVRE ENSEMBLE  
1978 à nos jours**



*La Cathédrale du Centenaire Protestant de la ville de Kinshasa*

**Présenté par : Théophile KADIMA MULANDA**

**Numéro d'étudiant : 22012096**

**Sous la direction de PIERRE YVES KIRSCHLEGER**

**Maître de conférences en Histoire contemporaine au Centre de recherches  
Interdisciplinaire en Sciences humaines et sociales**

**Mémoire présenté le 21/09/2021**

**Mémoire de Master 2**

**Mention : HISTOIRE**

**Parcours Modernité : Société, Cultures et Religions XVIe – XXIe.**

INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIERE PARTIE : L'ÉGLISE DU CHRIST AU ZAÏRE JUSQU'À LA CELEBRATION DE SON PREMIER CENTENAIRE EN 1978.....	14
CHAPITRE I : RAPPEL HISTORIQUE DE LA MARCHE DES MISSIONS PROTESTANTES ET DE L'ÉGLISE DU CHRIST AU ZAÏRE AVANT 1978.....	15
1. Le Conseil Protestant au Congo, de 1924 à 1959.....	15
2. La naissance informelle de l'Église du Christ au Congo.....	23
3. La disparité dans les soutient et subventions des Missions au Congo belge.....	26
4. La naissance de l'enseignement supérieure et universitaire au Congo.....	29
5. L'indépendance du Congo en 1960 et ses retombées sur l'Eglise.....	33
6. Le débat autour de la naissance de l'Église du Christ au Congo.....	36
CHAPITRE II : L'EVEIL DE CONSCIENCE DES ÉGLISES PROTESTANTES CONGO .....	43
1. Période sombre dans le pays et dans l'Église.....	43
2. La recherche d'un christianisme authentique.....	45
3. Les controverse avec les missionnaires.....	51
4. Jean Bokeleale, acteur principal au sein de l'ECZ.....	53
4.1. L'Elève à l'école primaire à Lotumbe .....	54
4.2. De Lombe à Bolenge, sa vocation pastoral .....	55
4.3. Son leadership au-delà du Disciple of Christ Congo Mission (DCCM).....	60
4.4. Monseigneur Bokeleale Itofo, artisan de l'unité de l'ECZ .....	62
CHAPITRE III : LA CELEBRATION DU PREMIER CENTENAIRE PROTESTANT : UNE ETAPE POUR CONSOLIDER LES ACQUIS DE L'UNITE .....	68
1. La réflexion sur le parcours centenaire avec les missionnaire .....	68
2. L'apport du Conseil des pasteurs de Kinshasa (COPAK) .....	82
3. Le département d'Évangélisation et de vie de l'Église dans le vivre ensembles .....	84
3.1. Makanzu Mavumilusa, premier Evangélisation nationale de l'ECZ.....	86
3.2. Témoignage sur l'œuvre unificatrice de l'évangélisation de Makanzu auprès des communautés de l'ECZ.....	89

DEUXIEME PARIE : MAINTIEN DU VIVRE ENSEMBLE AU SEIN DE L'EGLISE DU CHRIST AU ZAIRE.....	93
CHAPITRE IV : LE RENFORCEMENT DES STRATEGIES DU VIVRE ENSEMBLE POUR LE DEUXIEME CENTENAIRE DU PROTESTANTISME.....	94
1. Différents contextes autour de la célébration du premier centenaire.....	94
1.1. Contexte religieux de la fin du premier centenaire.....	94
1.2. Contexte socio-économique et culturel de l'époque au Zaïre.....	96
2. Pertinence de cette noble tâche.....	103
3. La réforme au début du contexte du deuxième centenaire protestant.....	106
3.1. De l'épiscopalisme comme mode d'organisation à la tête de l'ECZ.....	107
3.2. La remise en question du mandat des responsables communautaires et nationaux.....	108
3.3. Le vote d'une première Constitution de l'ECZ.....	112
4. Stratégie du vivre ensemble au sein de l'ECC.....	115
4.1. L'hymnologie protestante.....	117
4.2. L'autonomie des communautés membres.....	123
4.3. Stratégie sociale de l'unité.....	124
4.4. Obligation de se réconcilier en cas de dissidence.....	128
4.5. Conseil des pasteurs de Kinshasa (COPAK).....	133
CHAPITRE V : QUELQUES CAS DE CONFLITS AUTOUR DE LA PERIODE DE LA CELEBRATION DU CENTENAIRE PROTESTANT.....	136
1. Le premier Synode nationale historique de l'ECZ.....	137
1.1. Rapport du Syndicat régional du Kasai oriental.....	138
1.2. Question de l'affiliation des groupes non reconnus.....	139
2. L'Assemblée de Dieu au Zaïre, dissidente de la Mission Presbytérienne au Congo.....	139
3. Réflexion sur l'Église.....	143
3.1. Le Synode National de 1981.....	146
3.2. Les groupes de prières.....	147
3.3. Question d'admission des membres exclus d'une autre communauté.....	148
3.4. Le problème des mandats de serviteur de Dieu.....	148
3.5. Un premier règlement d'ordre intérieur de l'ECZ.....	149

4.	Des conflits intra-communautaires.....	150
4.1.	La cohabitation entre deux Missions protestants dans la province de l'Equateur.....	150
4.2.	Naissance d'une Église bipolaire : la MEU .....	151
4.3.	Emergence d'un conflit latent.....	153
4.4.	De la menace de scission à la réconciliation.....	155
4.5.	Un Conflit de leadership non résolu chez les Presbytériens au Kasai.....	157
1.	Origines du conflit.....	158
2.	Absence de pardon et échec de médiation.....	160
3.	Séparation des Mennonites au Congo.....	162
4.	Origine lointaine du conflit.....	164
<b>CHAPITRE VI : DE LA LUTTE POUR LA SURVIE DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE PROTESTANT A LA CREATION DE L'UNIVERSITE PROTESTANTE AU CONGO.....</b>		
1.	Le CPC et le projet d'enseignement universitaire.....	170
2.	La faculté de théologie protestante au Zaïre, nouveau point de départ de l'enseignement universitaire protestant.....	173
3.	De la création de l'Université Nationale du Zaïre (UNAZA).....	177
4.	De l'exclusion de la Faculté de l'UNAZA par le pouvoir politique.....	181
5.	Le doyen Masamba ma Mpolo et la survie de la Faculté.....	184
6.	Une nouvelle pérégrination pour la Faculté à Macampagne.....	191
7.	Stabilisation de la Faculté sur le terrain du centenaire protestant.....	194
8.	Le rôle de la Faculté dans le vivre ensemble.....	198
9.	Les nouvelles Facultés et l'extension du savoir-vivre protestant en RDC.....	202
<b>CHAPITRE VII : LA CATHEDRALE DU CENTENAIRE PROTESTANT : SYMBOLE DE L'UNITE PROTESTANT EN RDC.....</b>		
1.	Naissance de la Paroisse Internationale Protestante de Kinshasa (PIPKIN).....	206
2.	Choix d'un temple du modèle Cathédrale.....	213
3.	La concrétisation du projet de la construction de la Cathédrale.....	214
4.	L'architecte, l'architecture et le décor de la cathédrale.....	217

4.1.	L'architecte.....	217
4.2.	L'architecture.....	218
4.3.	Le décor de l'arrière de la Cathédrale.....	219
5.	Le coût financier ; la dimension de la Cathédrale et l'ouverture au public.....	220
6.	Le symbolisme du vivre ensemble à la Cathédrale du Centenaire.....	222
	Conclusion générale.....	225
	Annexes.....	231
	Annexe 1 : Faculté de Théologie .....	231
	Annexe 2 : Université Protestante au Congo.....	232
	Annexe 3 : Façade principale de la Cathédrale du Centenaire Protestant.....	233
	Annexe 4 : Façade latérale gauche.....	234
	Annexe 5 : Façade latérale droite de la cathédrale.....	236
	Annexe 6 : Façade arrière de la Cathédrale et cimetière des évêques.....	236
	Annexe 7 : Vue de l'intérieure de la Cathédrale protestant du centenaire.....	240
	Bibliographie.....	241

## *Remerciements*

Parvenu au terme de cette dernière année de Master caractérisée par de difficiles perspectives d'études, ma pensée se tourne vers ceux qui nous ont quittés, victimes de la pandémie de Covid 19. Ma reconnaissance la plus sincère s'adresse à mon directeur, le professeur KIRSCHLEGER Pierre Yves, Maître de conférences en Histoire contemporaine au Centre de recherches interdisciplinaire en Sciences humaines et sociales qui, en acceptant de me prendre sous sa houlette, n'a ménagé aucun effort pour m'encourager, même lorsque toutes mes chances de mener à bien ce travail de recherche semblaient compromises, faute de documentation. Ses conseils, ses encouragements et sa patience m'ont aidé à poursuivre sur ce chemin rempli d'embûches.

Je suis très reconnaissant envers tous les enseignants de notre Université, sans qui je ne pouvais prétendre réaliser un travail utile. A travers leurs séminaires et conférences, j'ai trouvé une inspiration scientifique intéressante qui m'encourage à aller encore plus loin.

J'exprime encore ma gratitude aux responsables de l'Eglise du Christ du Congo, surtout le Révérend Moïse Gbema Banze, Directeur du cabinet du Président National de l'ECC, qui m'a aidé à consulter des documents propres à l'Eglise. Dans le même registre, je salue l'apport du professeur Munayi Muntu Monji, qui a accepté de me transmettre sans réserves toutes ses publications sur l'Université Protestante du Congo. De même, je suis reconnaissant envers mon professeur Sébastien Kalombo Kapuku de l'Université Protestante du Congo, qui m'a apporté son soutien documentaire. De même, à la doctorante Gisèle Alengbe et au doctorant Jean Calvin Liyandja, tous de l'UPC, j'exprime ma profonde gratitude.

L'Eglise du Christ au Congo, ainsi que la Cathédrale du Centenaire et l'Université Protestante du Congo, se trouvant à des milliers de kilomètres de la France, j'aurais été incapable de trouver tous les contacts et recevoir la documentation dont j'avais besoin, sans l'apport du pasteur Jean Batete, ancien étudiant de la Faculté de théologie de l'UPC, qui n'a ménagé aucun effort pour les déplacements sur le terrain. A eux, j'associe également toutes celles et ceux dont les noms ne sont pas cités sur cette liste, mais qui m'ont apporté leur secours, à un titre ou à un autre.

En ce qui concerne les difficultés rencontrées, il me faut reconnaître qu'il n'a pas été facile de

trouver la documentation dont j'avais besoin depuis Kinshasa, en République Démocratique du Congo, surtout en ces temps de restrictions sanitaires causées par la pandémie du Covid 19, qui a obligé tout le monde à se confiner plusieurs fois, réduisant les possibilités de Recherche. En outre, les documents de l'Eglise du Christ au Congo ne sont pas faciles à trouver. Il a fallu le secours d'un homme vivant à Kinshasa, et qui est allé fouiller les bibliothèques institutionnelles et privées, pour y parvenir. Les réalités sociales et matérielles de la ville de Kinshasa ont aussi constitué une difficulté majeure que mes amis ont dû surmonter au quotidien, quand il s'agissait de parcourir la ville pour me trouver un document. Surmonter au quotidien, quand il s'agissait de parcourir la ville pour me trouver un document. Que ces personnalités anonymes, qui ont mis à ma disposition leurs cœurs et leurs documentations trouvent ici l'expression de ma reconnaissance sincère.



Dédicace

A mes défunts parents,  
mes frères et sœurs

A tous les amis et collègues d'université

## Introduction

Le protestantisme qui naquit en Allemagne au XVI<sup>e</sup> siècle et se répandit rapidement dans tout l'Occident n'atteignit le bassin du Congo, où est aujourd'hui située la République Démocratique du Congo, qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, après l'exploration de cette partie de l'Afrique par le missionnaire David Livingstone, mais surtout par le journaliste Henry Morton Stanley, venu à la recherche du premier. A cet effet, soulignons que la partie de l'Afrique centrale appelée « bassin du Congo » va devenir la cible des sociétés missionnaires occidentales grâce au passage dans cette partie du continent de l'Écossais David Livingstone, en 1824. Selon Peter Falk, « les actes d'atrocité perpétrés dans le commerce des esclaves firent un écho défavorable en Europe et en Amérique, qui ne tardèrent pas à réagir par la création des sociétés philanthropiques, en vue de lutter contre ce fléau »<sup>1</sup>.

Cet Écossais voulut éveiller l'ambition missionnaire des Églises d'Europe pour évangéliser l'Afrique centrale. Sa motivation première fut l'abandon de l'exploitation esclavagiste de cette partie du monde. La présence des missionnaires européens permettrait de radier le commerce d'esclaves, qu'il nomma « commerce de la honte ». Son ambition peut se lire à travers sa lettre envoyée à la « London Missionary Society », où il pose la question suivante : « Est-ce que l'amour du Christ ne peut pas amener les missionnaires dans la région où la traite des esclaves attire les commerçants ? »<sup>2</sup>. Du point de vue historique, cette christianisation de la partie centrale de l'Afrique coïncide avec « le début de la colonisation territoriale autour des années 1860, confirmée et amplifiée après la Conférence africaine de Berlin de 1884 - 1885 qui offre une protection aux Missions, provoque un renforcement de la présence des anciennes congrégations et sociétés missionnaires, ainsi que l'arrivée massive de nouvelles »<sup>3</sup>, essentiellement en Afrique subsaharienne.

La première société missionnaire qui accepta cet appel fut la Livingstone Inland Mission (LIM), fondée par un groupe de Chrétiens d'Angleterre, à la suite de la lecture des récits de Stanley, qui parcourut cette partie de l'Afrique centrale. Cette société envoya le missionnaire Henry Craven avec le marin et prédicateur danois M.J. Storm. Tous deux furent les pionniers de l'évangélisation de ce pays<sup>4</sup>. Ils fondèrent la première station missionnaire protestante à Palabala, en 1878, dans l'actuelle province du Kongo Central<sup>5</sup>. Signalons

---

<sup>1</sup> FALK Peter, *Précis d'histoire de l'Église en Afrique*, Yaoundé, éd. Clé, 1969, p.202.

<sup>2</sup> SCOFIELD, William A., *Histoire de la Communauté ECZ/CBCO*, Kinshasa, CEDI, 1990, p.9.

<sup>3</sup> ZORN, Jean François, « Le temps long de la christianisation en Afrique », in *Afrique contemporaine*, n°254, 2014/4, www.cairn.info, consulté le 17 décembre 2020.

<sup>4</sup> SCOFIELD, William A., *Op. cit.*, p. 10.

<sup>5</sup> SMITH, Viola, L., *Bâtie sur le roc*, Kinshasa, Mediaspaul, 1997, p. 49.

qu'avant l'arrivée de la LIM, deux missionnaires baptistes anglais de la Baptist Missionary Society (BMS), Thomas Comber et Georges Grenfell, y avaient été dépêchés pour une mission exploratoire depuis le Cameroun. Ils arrivèrent à Boma le 23 janvier 1878, date retenue désormais comme le début historique du protestantisme en RDC, quoique ces Anglais ne passèrent que deux semaines sur place avant de retourner au Cameroun<sup>6</sup>. Par la suite, plusieurs autres sociétés missionnaires occidentales s'implantèrent sur ce territoire devenu État indépendant du Congo en 1885<sup>7</sup>. Elles ont établi des Églises à travers la RDC, et cela malgré la volonté manifeste du roi Léopold II de Belgique d'y implanter en priorité le catholicisme. Ce roi avait acquis cette partie de l'Afrique comme propriété personnelle à la Conférence de Berlin, qui ouvrit la voie à la colonisation de l'Afrique.

L'œuvre de ces différents missionnaires, malgré leurs différences doctrinales et origines nationales, fit encore rayonner le protestantisme dans ce pays de sorte qu'en 1978, l'Église du Christ au Congo (ECC) pouvait célébrer avec faste le premier centenaire du protestantisme au Congo. Cette célébration eut lieu quelques huit ans après que ce regroupement ait été officiellement reconnu comme une plateforme de toutes les Églises protestantes créées par les missionnaires protestants en RDC. Cependant, le contexte de cette célébration est marqué, au niveau national, par la montée de la dictature du régime Mobutu qui atteindra son apogée au cours de la période allant de 1977 à 1984, avec tous les chambardements qu'elle entraîna au sein de la nation, à commencer par la création d'un parti unique en 1967, le Mouvement Populaire de la Révolution (MPR), qui bouleversa largement le paysage politique, social, économique et culturel de la nation, se confondant même avec l'État. La politique de recours à l'authenticité, qui fut adoptée par cet homme d'État et le bureau politique de ce parti unique, tenta de museler la voix des Églises catholique et protestantes devant les effets de la crise qui se profilait à l'horizon. Mais les conséquences de la crise étaient si profondes que la population ne put se contenir (dévaluation de la monnaie à la suite de la crise économique provoquée par la mauvaise politique de zaïrianisation des entreprises détenues par les Belges et Portugais, qui s'étaient implantés au pays pendant la colonisation, révolte contre le train de vie de la classe politique, etc.).

Autour des années 1985, le pays dont l'économie était basée essentiellement sur l'exportation de quelques matières premières brutes, dont le cuivre et le cobalt, connut la pire

---

<sup>6</sup> LUYEYE Mangama, MALENSO Ndodila, NLEMVO, MBENGA Bohuma, *Cent ans de présence protestante au Zaïre (1979-1978)*, Kinshasa, ECZ, 1979, p. 5.

<sup>7</sup> Ibid., p. 7.

crise économique de son existence. Ces minerais ayant connu une baisse de leur prix sur le marché mondial, le pouvoir public prédateur n'avait d'autres solutions que de laisser se détériorer tout le système économique, de sorte que tous les domaines de la vie nationale en furent négativement impactés. La mauvaise gouvernance ayant atteint son apogée, la majorité populaire fut laissée à l'abandon, et au lieu de l'intérêt général, le régime servit les intérêts partisans. Comme l'affirme Lohata, « l'État s'éloigne de lui, en faisant des « esclaves », en s'appropriant les biens du domaine public ou privé de l'État, en centralisant et en concentrant les pouvoirs, en divisant ou en favorisant certains groupes sociaux ou certaines personnes. Bref, tout se passe comme si les gestionnaires politico-administratifs ignoraient l'existence et les intérêts des gouvernés »<sup>8</sup>.

Isidore Ndaywel déplore l'une des graves faiblesses de la RDC, « la tendance à faire du Congo un État de non-droit où tout serait possible et où tout serait permis, à la condition de disposer de la force nécessaire pour faire prévaloir son point de vue »<sup>9</sup>. C'est dans ce sens que le pays est pillé économiquement alors que la population est presque entièrement laissée à l'abandon, vivant depuis longtemps en-dessous du seuil mondial de pauvreté. Le peuple exprima son ras-le-bol par des manifestations de plus en plus violentes qui aboutirent à deux événements macabres successifs qui finirent par paralyser l'économie nationale : le pillage de la quasi-totalité des entreprises présentes dans le pays en 1992 et 1994. Puis, la crise sociale se généralisa au sein de la communauté nationale, condamnant des milliers de citoyens au chômage et à la précarité. C'est dans ce cadre que l'ECC devait évoluer près de deux décennies seulement après son premier centenaire, ne comptant que peu sur les subventions externes et devant relever plusieurs défis à la fois (autofinancement, participation au développement national, renforcement de l'unité, etc.). On comprend pourquoi John Baur déplore que « la plus grande union des Églises africaines, l'Église du Christ au Zaïre (ECZ)<sup>10</sup>, dans laquelle toutes les Églises protestantes ont été forcées d'entrer par décret gouvernemental (1972), soit restée jusqu'ici, dans une large mesure, une union purement formelle, pratiquement un conseil d'Églises, avec chaque Église membre conservant son entière autonomie Interne »<sup>11</sup>.

---

<sup>8</sup> LOHATA Ntambwe, « Politique comme gestion visant le bien commun », in *Congo-Afrique*, n°506, 2016, p. 453.

<sup>9</sup> NDAYWEL è Nziem, Isidore, *Nouvelle histoire du Congo. Des origines à la République Démocratique du Congo*, Collection Espace Sud, Afrique éditions, 2008, p. 664.

<sup>10</sup> Devenue « Église du Christ au Congo », avec le changement de nom de la République en 1997.

<sup>11</sup> BAUR, John, *2000 ans de christianisme en Afrique*, Kinshasa, éditions Pauline, 2001, p.557.

La situation politico-économique qui s'assombrit dans ce pays entraîna une crise socio-économique sans précédent qui n'est pas encore résolue malgré le départ de Mobutu par un coup d'État, en 1997. Mais il faut constater que l'ECC a su poursuivre son chemin dans l'unité, contrairement à l'opinion des nombreux sceptiques qui prédisaient l'impossibilité pour les Églises de doctrines différentes afin de s'allier ensemble pour la mission. La libération politique du pays avait rendu caduque l'exigence mobutiste, qui empêchait l'ouverture religieuse. Il y a aujourd'hui une croissance numérique annuelle élevée, en ce qui concerne la naissance des nouvelles Églises indépendantes, qui attirent de plus en plus de foules à la recherche d'une assurance existentielle. Dans les médias, les éMissions religieuses (prédications, enseignements et séances d'exorcisme) sont nombreuses.

Après une visite en RDC pour un partenariat avec l'ECC, Franck Lefebvre-Billiez dresse le tableau suivant de la capitale Kinshasa :

« Traverser un quartier populaire de Kinshasa, pour un visiteur français et de surcroît, protestant, c'est une expérience que l'on n'oublie pas. A chaque coin de rue ou presque, des dizaines d'Églises aux dénominations les plus diverses, parfois logées dans d'imposants bâtiments pour les plus prospères d'entre elles, parfois recevant les fidèles sous un simple toit de tôle ondulée posé sur des piquets. Aujourd'hui, en République démocratique du Congo, au sein d'une population de 77 millions d'habitants (c'est le pays le plus peuplé pratiquant le Christianisme en Afrique francophone) et à 80% chrétienne, le protestantisme représente une part de 40%. Une partie des centaines d'Églises qui se sont implantées dans la seule capitale sont marquées par l'influence pentecôtiste et charismatique ; mais en ce qui concerne les Églises protestantes traditionnelles, elles sont pour la plupart membres d'une même grande fédération : l'Église du Christ au Congo (ECC) »<sup>12</sup>.

Une telle description présente la place importante de la religion dans ce pays, mais il ne faut pas non plus perdre de vue la situation générale du pays dans laquelle évolue l'Église en général, pour comprendre l'ampleur de la mission dans ce pays. Dès le début, les Églises protestantes implantées au Congo ont cherché à se donner les moyens de mieux

---

<sup>12</sup> LEFEBVRE-NILLEZ, Franck, « RDC, le défi des protestants congolais », in [www.ecc.org](http://www.ecc.org), consulté le 16 octobre 2020 à 20h00.

assurer la tâche missionnaire qu'elles avaient à accomplir sur ce territoire. De ce fait, il fallait assurer la formation des cadres ecclésiastiques à travers des institutions théologiques<sup>13</sup>.

Sur ce point, l'Église catholique avait l'avantage d'avoir constitué des séminaires où étaient formés les prêtres sur toute l'étendue de la notion de République. Les Protestants avaient pris un grand retard. Au départ, il n'y avait que des écoles bibliques organisées par chaque Église pour la formation des pasteurs, mais dont le niveau n'équivalait même pas au diplôme d'État (équivalent du baccalauréat en Europe). Ensuite naquirent quelques instituts supérieurs théologiques, selon les convenances des communautés auxquelles appartenait chacune d'elles. C'est le cas de l'École de Théologie Évangélique de Kinshasa, l'Institut Supérieure Théologique de Bolenge, dans l'ancienne province de l'Équateur, l'Institut Supérieure Théologique de Bukavu, etc.

Mais la mission post-centenaire, étant donné la conjoncture difficile du pays sur le plan politique, économique et social, nécessita une formation diversifiée des cadres protestants capables d'influer sur la société congolaise toute entière, avec une éthique protestante. Ainsi, le projet de création d'une université protestante, qui avait été déstabilisé sous le régime Mobutu, sera redynamisé pour donner naissance à l'Université Protestante au Congo. L'ECC et l'Église catholique ne sont pas les seules dénominations religieuses du pays. De plus en plus, l'Islam et les religions traditionnelles gagnent du terrain au sein de la population, même urbaine. Leurs messages retentissent à travers les médias car leurs structures sont aussi officielles. Elles s'implantent de ce fait, comme toute institution religieuse dans le pays, et diffusent largement leurs idéologies à cette population au désarroi. L'ECC a pourtant l'avantage d'avoir des membres du clergé formé dans des universités qu'elle organise à travers le pays, dont l'Université Protestante du Congo (UPC) à Kinshasa et d'autres à travers les provinces (Université Shalom à Bunia, Université Protestante de Bukavu, Université Protestante de Goma, etc.). C'est cette qualité qui devrait faire la différence.

Bientôt le protestantisme congolais va fêter un nouveau jubilé d'or, pour ses cent cinquante ans d'existence missionnaire, en 2028. C'est ainsi que nous nous évertuons à évaluer « les défis du protestantisme post-centenaire en République Démocratique du Congo ». Enjeux et perspectives d'avenir, au regard des enjeux du deuxième centenaire du protestantisme congolais qui avait commencé au moment même où cette Église protestante

---

<sup>13</sup> Au départ tout se passait en ordre dispersé : il y avait l'école pastorale dans la mission Kikongo (province du Bandundu), quelques Églises présentes à l'Équateur formaient leurs pasteurs à l'Institut biblique de Bolenge, d'autres le faisaient à l'école des pasteurs et instituteurs de Kimpese, dans le Bas Congo, etc.

célébrait son premier centenaire en 1978, comment cette Église a œuvré pour préserver le vivre ensemble. Pour ce faire, nous voulons savoir ceci :

Comment a-t-elle survécu face aux nombreuses crises théologiques et organisationnelles qui ont émaillé son parcours, avant la célébration de son premier centenaire ? Quelles sont les stratégies prises par l'Église du Christ au Zaïre pour encadrer le vivre ensemble au sein de son organisation composée des communautés de doctrines théologiques différentes, en vue de mieux encadrer sa mission au cours du deuxième centenaire ? Quels sont les rôles joués par la Cathédrale du Centenaire protestant et l'Université Protestante au Congo, dans le vivre ensemble au sein de cette Église et la poursuite de la mission ecclésiale commune dans le pays ?

Tous les constats présentés dans la problématique de cette recherche ont suscité des questions qui sous-tendent notre prospection concernant les défis du vivre ensemble dans l'Église du Christ au Congo, au cours du deuxième centenaire. Pour ce faire, le postulat de cette recherche tourne autour des enjeux ci-après :

Depuis sa création en 1970, l'Église du Christ au Zaïre<sup>14</sup> a connu beaucoup des soubresauts qui pouvaient mettre à mal son unité. Se présentant comme une « Église » à part entière, sa structure rencontre plutôt l'épineuse difficulté du vivre ensemble à cause de sa constitution interne. En effet, il y a en son sein des églises issues des Missions ayant des doctrines différentes, voire antagoniste sous d'autres cieux. Aussi, étant tournées vers l'extérieur pour le financement de leurs programmes, ces Églises connaissent de temps en temps la pression de leurs anciennes Missions fondatrices, qui tiennent encore à orienter leurs actions.

Ainsi, pour réussir à conserver l'unité telle qu'établie à sa création en 1970, elle s'est donné des stratégies qui permettent le respect de la diversité et du principe chrétien de la fraternité. Dans ce cadre, le rôle de sa direction nationale est très sollicité comme garant de cette unité, mais aussi des synodes provinciaux. Ainsi, de nombreux conflits qui ont émaillé son parcours ont pu être résolus, en dépit de quelques échecs qui ont conduit à la sortie de quelques groupes qui ont finalement quitté, sans chance d'y revenir.

C'est ainsi que pendant ce temps de crise généralisée en RDC, l'Église du Christ au Congo a su se maintenir dans l'unité et jouer un rôle important dans l'encadrement des chrétiens protestants. Aujourd'hui, elle constitue un modèle qui peut servir aux autres Églises

---

<sup>14</sup> Le pays a trois fois changé de nom : A l'indépendance, il s'appelait République Démocratique du Congo, puis Mobutu Sese Seko le nommera République du Zaïre en 1971. A son départ en 1997, Laurent-Désiré Kabila le rebaptisera sous son ancien nom.

protestantes à travers le monde, en ce qu'elle est comme un éveilléur de conscience au sein des communautés chrétiennes, pour créer un climat détendu favorable à la mission ensemble. Malgré certaines périodes au cours desquelles des vraies agitations l'ont secouée, notamment celle qui a vu naître des débats théologiques émouvants et des crises de pouvoir au sommet, l'ECC poursuit sa mission dans l'unité comme au départ, parce qu'elle s'était dotée, autour de la célébration de son premier centenaire, des stratégies capables de préserver le vivre ensemble.

La Cathédrale du centenaire protestant est en soi un symbole de l'unité protestante au Congo. Paroisse où officient le Président national de l'ECC et ses vice-présidents, cet édifice sert de trait d'union à toutes les communautés membres qui s'y rassemblent au cours des grandes manifestations. En même temps, elle a permis de réduire le prestige de l'Église catholique qui seule pouvait accueillir les cérémonies officielles. Aujourd'hui, l'ECC organise aussi des cultes publics officiels qui marquent sa présence en sein de la communauté nationale. Les nombreuses cérémonies qui s'y organisent témoignent de la réussite des protestants à vivre l'unité dans la diversité. Enfin, cette cathédrale est une fierté protestante en RDC, face à tous les détracteurs de cette unité organique qui affirmaient l'impossibilité du vivre ensemble dans cette organisation. Son usage comme paroisse commune de toute l'ECC est donc synonyme d'un défi à relever quotidiennement : l'unité dans la diversité.

Dans le même ordre d'idée, l'Université Protestante au Congo, construite comme une jumelle de la Cathédrale, séparée par une simple grille, joue un rôle important, assurant la formation de tous les cadres de l'ECC en matière théologique, sans distinction entre évangéliques, presbytériens, méthodistes, baptistes, etc. Bon nombre des pasteurs protestants sont donc formés dans une même institution, créant ainsi une fraternité ouverte depuis la formation et renforçant, par la même occasion, une connaissance et une tolérance mutuelles utiles pour le vivre ensemble. Dans le même ordre d'idée, les autres facultés qui y sont organisées assurent d'autres formations académiques visant à promouvoir l'éthique protestante en RDC et le vivre ensemble dans tous les secteurs de la vie nationale.

Cette recherche se donne pour objectif global d'évaluer les perspectives unitaires de l'ECC, en d'autres termes, de constater comment l'ECC s'est donné des stratégies pour affermir son unité organique, après le vent de dissidence qui avait soufflé depuis sa création en 1970. Il s'agit aussi de constater comment elle a su profiter de la célébration de son premier centenaire pour raffermir l'unité entre les Communautés membres.



Comme objectifs spécifiques, il s'agit d'abord de relire son histoire depuis le premier centenaire du protestantisme en RDC, célébré en 1978, jusqu'à la fin du mandat de son deuxième président national, comment préserver le vivre ensemble au sein d'une même organisation au regard de la diversité doctrinale qui la compose. Pour cela, nous évaluerons ses stratégies de règlement des dissensions internes dans ses communautés au cours de cette période de son histoire, au regard des nombreux sceptiques qui prédisaient l'impossibilité de vivre ensemble des communautés ayant des doctrines différentes.

Il s'agit ensuite de constater la manière de promouvoir ce vivre ensemble par l'Université Protestante au Congo et la cathédrale du centenaire, afin de proposer une éthique protestante qui puisse impacter la société congolaise, et d'influencer par ce biais l'agir politique, socio-économique et en matière de droit favorable à la reconstruction tant réclamée de la nation congolaise.

Nous inscrivons notre étude dans le domaine de l'histoire de l'Église, en la focalisant sur cette plateforme qui se définit comme une Église à part entière. Sachant que son histoire comporte plusieurs soubresauts qui n'ont pas manqué de créer des conflits à même de mettre à mal son unité mais qui ont été résolus, nous voulons comprendre ce qu'il en est de cette unité qui va atteindre bientôt un demi-siècle.

Notre approche sera également historique grâce à l'enquête documentaire. Selon Jean-Louis Loubet del Bayle, « les techniques d'enquête documentaire consistent à observer la réalité de manière indirecte, à travers les documents qui sont en quelque sorte les traces que peuvent avoir laissé les phénomènes que l'on veut étudier »<sup>15</sup>. C'est dans ce sens que nous pénétrerons les réalités historiques de l'Église du Christ au Congo, en tenant évidemment compte du fait que les documentations existantes ont été constituées à partir de certains types de questions de recherche.

Une question réellement nouvelle appelle une approche heuristique nouvelle et donc également, dans certains cas, la constitution d'une nouvelle documentation<sup>16</sup>. Ainsi, nous examinerons les documents existants sur l'activité de l'Église du Christ au Congo, en vue d'y déceler des stratégies de conservation de l'unité.

---

<sup>15</sup> LOUBET del Bayle, Jean-Louis, *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, Montréal, L'Harmattan, 2000, p. 53.

<sup>16</sup> MARROU, H.-I., *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, 2010, p. 71.

Notre choix de ce sujet est consécutif à notre domaine de formation et à la préoccupation, en tant que citoyen de ce pays, vis-à-vis de la situation de l'Église comme instance capable d'influer sur la population en temps de crise comme lors d'une période florissante, à travers sa mission. L'intérêt pour la mission de l'Église, le protestantisme en particulier, est suscité par son origine même dans la réforme, comme religion dont le message et la doctrine ne sont pas centralisés, mais essentiellement guidés par la contextualisation de la parole de Dieu dans un milieu, à une époque donnée. La notion de libre-arbitre est un principe cardinal du protestantisme, et nous voulons découvrir sa mise en application dans cette Église dans un cadre concret, et les résultats qu'il produit à travers les diverses époques de son histoire.

Le but de cette étude est de comprendre comment le protestantisme congolais a su maintenir le vivre ensemble devant tant des conflits qui avaient entraîné des divisions et antagonismes au sein des Églises depuis l'époque remontant à avant le premier centenaire. Il s'agit surtout de découvrir les différentes stratégies établies par les Synodes Nationaux successifs pour régler ces conflits et empêcher l'émiettement de l'Église. Enfin, nous présentons les acteurs principaux de cette noble tâche, qui laisse des perspectives nouvelles pour la période du deuxième centenaire de l'Église.

Cette étude s'étend de la première célébration du centenaire protestant au Congo par l'Église du Christ au Congo en 1978, juste huit ans après la naissance organique, à ces jours. Son histoire est une œuvre de ces trois présidents nationaux qui sont aussi les fondateurs de cette église. Ce sont eux qui ont assurée à la fois la survie de cette « fédération du protestantisme » et la représenté public au milieu d'autres confessions religieuses officielles du pays<sup>17</sup>. Nous aurons un regard sur quelques conflits nés au niveau des communautés et qu'elle en a été l'issue.

Pour ce qui est de sa pertinence et de son originalité, nous reconnaissons qu'il existe quelques études faites sur l'Église du Christ au Congo. Certaines d'entre elles développent le point de vue critique qui met en évidence les conflits engendrés par les conditions de sa création et ses conséquences, d'autres montrent son organisation. En plus, il existe divers livres qui traitent de son histoire, souvent en rapport avec certains de ses membres.

---

<sup>17</sup> Il y a quatre confessions religieuses officielles en RDC : l'Église catholique, l'Église du Christ au Congo, l'Église Kimbanguiste et la communauté islamique au Congo.

Les écrits sur l'Église du Christ au Congo sont souvent l'œuvre de ceux qui soutiennent son organisation, ayant généralement fait partie du rang de ses concepteurs et n'émettant aucun avis critique. Nous présentons ainsi Philippe Kabongo-Mbaya, qui décrit les conditions de sa naissance en 1970 et se pose la question de savoir ce qu'est réellement l'Église du Christ au Congo, au regard du caractère divergent des doctrines qui la compose : « L'ECC est-elle un regroupement d'Églises ? une union d'églises ? une fédération d'églises ? une fusion d'églises ? etc. »<sup>18</sup>. Elle regroupe en effet des Églises appelées « Communautés », ayant chacune une doctrine particulière, qui entraîne une ecclésiologie différente de l'autre membre.

Cette question met en exergue celle de la nature des relations entre les membres de l'Église du Christ au Congo. Ainsi, Kabongo Mbaya relève-t-il qu'elle doit être considérée comme une fédération :

« (...) une fédération des dénominations ecclésiales à tendance unitaire, c'est-à-dire que ad extra, cette église se manifeste ainsi et est ainsi reconnue, aussi bien du point de vue légal que symbolique. Mais, simultanément, ad intra, la conscience des souverainetés institutionnelles ainsi que l'esprit d'autres entités et ce, sur fond ecclésiologique largement congrégationaliste, se maintiennent tels des pesanteurs de particularismes puissants, qui réduisent ainsi l'ECZ au schéma purement fédéral (au sens faible du mot), voire confédéral »<sup>19</sup>.

C'est d'ailleurs cette raison qui justifie la devise que s'est donné l'ECC depuis sa création, à savoir « l'unité dans la diversité », pour cette Église qui se veut « une ». Mais en réalité, les baptistes, les mennonites, les presbytériens, les pentecôtistes, etc. peuvent-ils vraiment marcher ensemble dans l'unité ? Cette question semble avoir été au centre de la réflexion de l'Assemblée qui vota cette unité organique, de sorte qu'elle donna à l'Église comme leitmotiv un principe théologique de nature christique, selon lequel « Christ rend toute chose nouvelle ».

---

<sup>18</sup> KABONGO-Mbaya, Philippe, *L'Église du Christ au Zaïre: formation et adaptation d'un protestantisme en situation de dictature*, Paris, Karthala, 1992, p. 290.

<sup>19</sup> Ibid., p. 294-295.

Dès la conception de ce projet unitaire, l'unité à laquelle aspiraient certains dirigeants de l'ECC fut contestée par les évangéliques. Le pasteur Philippe Kabongo-Mbaya fait le constat suivant :

« Au niveau théologique, "les évangéliques" redoutaient l'insuffisance du libéralisme doctrinal et biblique. Ils affirmaient qu'au sein d'une même structure aussi large, l'autorité de la Bible ne saurait être respectée. Pour eux, l'exigence de l'unité spirituelle l'emporte sur celle de l'unité organique. Par ailleurs, les missionnaires "évangéliques" pensaient que la superstructure envisagée sacrifierait la ferveur évangélique ainsi que la préoccupation purement religieuse pour le projet des actions sociales et matérielles »<sup>20</sup>.

Du point de vue de l'organisation de l'ECC, les évangéliques voyaient dans cette idée de centralisation de pouvoir une déflexion d'avec la norme évangélique de l'organisation de l'Église. Philippe Kabongo-Mbaya le confirme en indiquant ceci :

« Au plan de l'organisation, la critique évangélique aura comme norme le schéma ecclésiologique congrégationaliste. Elle montrera que l'ecclésiologie néotestamentaire était fondamentalement de type communautaire, et non pas institutionnel. Les "évangéliques" affirmaient en outre que le projet de l'unité visait l'uniformisation et la centralisation des structures ecclésiastiques, plutôt que l'unité véritable. L'accent était placé sur la liberté de chaque dénomination. (...) La campagne anti-unité exploitera habilement le pendant dirigiste du pasteur Bokeleale, en indiquant son ambition cachée qui consistait à s'ériger en mini "pape" sur les communautés »<sup>21</sup>.

Cette opposition fut néanmoins anéantie par l'intervention du Président de la République de l'époque, Mobutu Sese Seko, qui publia un décret mettant fin à la liberté de pensée des membres du protestantisme congolais, à son époque. Ceci ne manqua pas de fragiliser la soumission à l'autorité, étant donné la nature du protestantisme en général, insoumise à une autorité de tutelle comme dans le catholicisme.

---

<sup>20</sup> KABONGO-Mbaya, Philippe, , *Op. cit.*, p. 223-224.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 224.

Il y a encore à ce jour des critiques sur l'organisation de l'ECC, qui veut prendre sous sa protection les communautés protestantes alors que la Bible ne parle que d'églises locales autonomes<sup>22</sup>. Cet auteur relève donc l'ecclésiologie de l'ECC. Ceci explicite justement des lacunes de motivations théologiques<sup>23</sup>.

Ceux qui ont déclaré l'unité de l'ECC ont eu de la peine à définir les modalités théologiques sur lesquelles elle devra reposer. Philippe Kabongo – Mbaya le reconnaît bien en disant :

« Ces considérations révèlent l'insuffisance du fondement théologique du projet de l'union. Cela en dépit de quelques affirmations ecclésiologiques (...). Le projet de l'ECC, ainsi qu'il est défini dans ces prolégomènes, et cette déclaration dite de l'unité semblent relever plus d'une stratégie sociale que d'une préoccupation proprement ecclésiologique »<sup>24</sup>.

Philippe Kabongo-Mbaya fustige une certaine conception politique de l'ECC : « On voit ici que la demande de cette espèce d'inamovibilité ecclésiastique rejoint la préoccupation consistant à concentrer le pouvoir, à le stabiliser, à le fixer de façon durable, entre les mains de quelques-uns, comme un bien ou une nécessité institutionnels pour l'équilibre et la cohésion mêmes de toute l'Église »<sup>25</sup>. Dans ce cas, il importe de se poser la question de la viabilité du projet missionnaire de l'ECC et ses perspectives de survie dans la nouvelle configuration du christianisme, dans laquelle sont apparus de nouvelles Églises indépendantes reconnues elles aussi par l'État. C'est là la préoccupation de notre étude.

L'originalité de cette étude réside dans le fait que l'histoire de l'Église du Christ au Congo, qui constitue notre cible, n'a pas encore été l'objet de recherche, à notre connaissance, surtout dans l'angle sous lequel nous inscrivons cette étude, à savoir l'évaluation des stratégies utilisées par cette confession religieuse en RDC pour préserver le vivre ensemble de toutes les communautés membres, mais aussi le rôle que joue la Cathédrale du centenaire et l'Université Protestante au Congo pour consolider cet acquis, au regard de son parcours historique. Nous présenterons les grandes lignes historiques de l'évolution de

---

<sup>22</sup> KABONGO-Mbaya, Philippe, *Op. cit.*, p. 372.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 229.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 230.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 354.

ces deux entités pour favoriser l'intégration des membres de l'ECC et participer à la mission de l'Église dans la société congolaise.

Cette étude est organisée en deux parties. La première se concentre sur la difficile marche des Missions protestantes, ensuite sur l'Église du Christ au Zaïre, jusqu'à la célébration de son premier centenaire, en 1978. Pour mieux saisir la complexité de cette difficile marche, nous faisons un rappel historique de la marche des Missions protestantes au Congo, avant 1978. Puis, nous décrivons l'éveil de conscience des Églises protestantes congolaise devant les perspectives de départ des missionnaires chez eux. Enfin, nous abordons la célébration du premier centenaire protestant comme une étape stratégique pour consolider les acquis du vivre ensemble au sein de cette Église. La deuxième partie concerne le maintien du vivre ensemble au sein de l'Église du Christ au Zaïre, pour son deuxième centenaire. En ce sens, nous parlons d'abord du renforcement des stratégies du vivre ensemble autour de la célébration du premier centenaire protestant. Ensuite, nous présentons à titre d'illustration quelques conflits autour de la période du centenaire, puis nous montrons comment l'ECZ a lutté pour la survie de l'enseignement universitaire d'obédience protestante jusqu'à la création de l'Université Protestante au Congo (UPC), et son rôle dans le vivre ensemble des protestants congolais. Enfin, nous présentons la Cathédrale du Centenaire protestant, comme symbole de l'unité protestante en RDC.

**PARTIE I**

**L'Église du Christ au Zaïre jusqu'à la célébration  
de son premier centenaire en 1978**

## **Chapitre I**

### **Rappel historique de la marche des Missions Protestantes et de l'Église du Christ au Zaïre avant 1978**

Avant de parler de la célébration de ce premier centenaire protestant en RDC, il nous faut présenter les enjeux de cette célébration, qui permettront d'éclairer la célébration elle-même. La situation qui prévaut au sein du protestantisme congolais évolue de manière progressive vers l'unité de toute la chrétienté protestante. Cependant, il y a de temps en temps des guerres de positionnement et d'incompréhension entre missionnaires, tout comme avec les Congolais.

Ce rappel historique nous permettra donc de mieux saisir la portée de la célébration de 1978 et les stratégies mises en place par le Synode national pour préserver le vivre ensemble dans l'ECC. Pour cela, nous commençons par présenter la création du Conseil Protestant au Congo (CPC), prémices de l'ECC dans la situation générale au pays entre 1945 et 1959, puis le contexte conflictuel de la naissance de l'Église du Christ au Congo, en 1970.

#### **1. Le Conseil Protestant au Congo, de 1924 à 1959**

Dès la création de l'État indépendant du Congo, la situation des missionnaires dans cet État devint de plus en plus délicate. Le roi Léopold II marqua un clivage entre les Missions catholiques et celles des protestants. Dans ces conditions, les missionnaires protestants sentirent le besoin de se regrouper pour lutter ensemble. Plusieurs Missions protestantes sentirent très tôt l'avantage et la nécessité de s'unir pour mieux progresser dans leur œuvre d'évangélisation et dans la coordination du travail de toutes les Missions protestantes.

Mais il y avait aussi des problèmes de cohabitation entre Missions protestantes, premières arrivées sur ce territoire, et Missions catholiques qui se sentaient plutôt comme propriétaires du territoire pour l'évangélisation.

« On peut noter que l'arrivée des Missions catholiques, une décennie après celle des protestants, vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, fut considérée comme une invasion. Les catholiques, de leur côté, considèrent eux aussi l'implantation des Missions protestantes dans la région comme une invasion, car pour eux, le Congo était déjà juridiquement un fief catholique depuis les



années 1600 (...) Le conflit entre les deux confessions religieuses qui se disputaient la légitimité de la région ne joua qu'en faveur de l'autorité coloniale, qui eut finalement la facilité de faire un choix lorsque les relations avec les missionnaires protestants s'assombrirent »<sup>26</sup>.

Au départ, évidemment, il y avait déjà des activités communes entre certaines Missions présentes dans une même région. Par exemple, les stations de l'American Baptist Foreign Missionary Society (ABFMS), la Baptist Missionary Society (BMS) et la Svenska Missionen Forbundet (SMF), Missions qui œuvraient dans la province du Bas-Congo (l'actuel Kongo Central) et du Bandundu, constatèrent qu'ils n'avaient pas assez de moyens financiers ni un nombre suffisant de missionnaires pour assurer l'éducation scolaire des enfants et des jeunes. En plus, chaque Mission avait son organisation propre de l'enseignement selon les systèmes en vigueur dans le pays d'origine des missionnaires, de sorte qu'il y avait une grande disparité entre ces différents systèmes éducatifs<sup>27</sup>.

Pour pallier cette difficulté, les trois Missions, l'ABFMS, la BMS, et la SMF cherchèrent une possibilité concertée de créer une école commune qui assurerait la formation d'enseignant pour leurs écoles respectives. Elles profitèrent du fait que le « pasteur Harvey avait déjà acheté une concession à Kimpese. L'ABFMS et la BMS se mirent d'accord pour conjuguer ensemble leurs efforts afin de construire une école dans cette concession. La SMF ne se résolut pas à adhérer au projet en 1908 ; elle ne le fera qu'en 1937 »<sup>28</sup>.

A cette époque, l'État colonial avait décidé de créer de grandes écoles dénommées « colonies scolaires » à travers le pays pour intensifier la formation depuis 1892. Les Protestants n'en créèrent que plus tard, faute des moyens. Cette nouvelle école fut appelée Kongo Evangelic Training Institute (KETI). Elle devint ensuite École des pasteurs et instituteurs (EPI) en 1933. Plusieurs cadres protestants furent formés dans cette école devenue d'une grande importance pour les Missions protestantes au Congo.

Dans le même ordre d'idée et pour les mêmes raisons, des Missions protestantes créèrent des Instituts bibliques pour former uniquement des pasteurs, alors que les Missions

---

<sup>26</sup> LAGERGREN, David, *Mission and State in Congo. A Study of the Revelation between Protestant Mission and the Congo Independent State Authorities with Special Reference to the Equator District, 1885-1903*, Uppsala, 1970, p. 32..

<sup>27</sup> SMITH, Viola L., *Op. cit.*, p.77.

<sup>28</sup> Ibid.

catholiques avaient déjà des Séminaires où les enseignements des prêtres étaient d'un niveau universitaire.

« Le premier type d'enseignement supérieur (philosophie et théologie) faisant suite à un cycle des humanités latines au Congo fut donné dans les grands séminaires, établissements d'enseignement privé et non subsidiés, créés et organisés par les Missions catholiques dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle. Jusqu'en 1958, quatre grands séminaires existaient au Congo. Le premier avait été créé par les pères blancs du Haut Congo à la mission de Mpala, en 1905, avant d'être transféré à Baudouinville (Moba), à la fin de la même année. Le 21 juillet 1917, ce grand séminaire mit au service de l'Église catholique de la deuxième évangélisation son premier prêtre congolais, en la personne de l'abbé Stéphane Kaoza. Respectivement en 1930, en 1931 et en 1936 furent fondés trois autres séminaires, à savoir à Kabwe, au Kasai (pères de Scheut), à Mayidi, au Bas-Congo (pères jésuites) et à Niangara, en Province Orientale (pères dominicains). A la fin de l'année 1958, 366 abbés et pères congolais formés dans ces quatre grands séminaires firent leur apostolat au Congo. En 1959, un cinquième grand séminaire fut fondé à Murhesa, au Kivu »<sup>29</sup>.

Chez les Protestants, il y avait aussi d'autres cadres de collaboration entre les Missions protestantes au Congo. Dès le départ, une coopération s'était tissée entre les stations du Bas-Congo et celles du Haut-Congo. Rappelons qu'à cette époque, les déplacements se faisaient à pied, les biens étaient portés par des nombreuses personnes. C'est pourquoi les missionnaires de l'ABFMS avaient créé des stations le long du parcours, dans leur territoire d'action. De Léopoldville, il y avait quatre bateaux de la BMS qui aidaient à remonter facilement le fleuve vers le Haut-Congo (actuellement l'Équateur et la province orientale).

Comme on peut le constater, les Missions protestantes avaient commencé à collaborer et s'entraider pour faciliter la mission. Cette collaboration nécessitait aussi une concertation, car il y avait des missionnaires qui étaient affectés dans des stations qui n'étaient pas les leurs, pour le transfert des biens jusqu'à leurs territoires de mission. C'est ainsi que

---

<sup>29</sup> NGOY Boliya et MUNAYI Muntu-Monji, « L'enseignement supérieur et universitaire congolais : historique, situation actuelle et perspectives d'avenir », in *L'Église dans la société congolaise : hier, aujourd'hui et demain*, Revue du CRIP, n°1, 2002, p. 267.

l'ABFMS prit la première initiative de convoquer une conférence à Kintambo, à Léopoldville, en 1902<sup>30</sup>.

A cette conférence, participaient des missionnaires de l'ABFMS, de l'APCM, de la BMS, de la B&FBS<sup>31</sup>, de la CBM<sup>32</sup>, de la FCMS<sup>33</sup>, de la SMF et de la WM<sup>34</sup>. Le succès de cette première conférence, dont la préparation dura deux ans en raison des difficultés de voies de communication et de la précarité du système postal de l'époque, fut une expérience intéressante pour les missionnaires.

Cette conférence ouvrit la voie à d'autres conférences, qui ne tardèrent pas à montrer plus d'efficacité :

« Au cours de cette première conférence, les missionnaires s'échangèrent surtout des questions et des expériences sur les moyens d'accomplir leur travail. Au début, il apparut qu'ils n'avaient pas l'unanimité sur certains points, compte tenu des différences de traditions selon leur pays d'origine. Cependant, comme leurs idées furent exprimées dans l'amour du Christ, ils réalisèrent qu'il était possible de trouver un terrain d'entente sur beaucoup de points, car ils étaient animés d'une même volonté »<sup>35</sup>.

Plusieurs autres conférences furent organisées par la suite, pratiquement tous les deux ans. La contribution de l'ABFMS, qui avait une station bien construite à Léopoldville, fut remarquable. Le missionnaire Stonelake de la BMS s'employa vaillamment à consolider l'unité des Missions à travers ces conférences, avant la désignation du missionnaire Ross de la DCCM, à la tête de l'organisation<sup>36</sup>. Cependant, cette unité ne manqua pas de poser problème. A ce sujet, Josef Nsumbu dit :

« L'année de la proclamation du Congo Belge fut également une année importante de la vie des Missions protestantes au Congo/Zaire (...).

---

<sup>30</sup> SMITH, Viola L., *Op. cit.*, p. 116.

<sup>31</sup> Christian and Missionary Alliance, implantée au Bas-Congo, aujourd'hui Communauté Évangélique de l'Alliance au Congo (CEAC).

<sup>32</sup> Congo Bololo Mission, implantée dans la province Orientale de la RDC.

<sup>33</sup> Foreign Christian Missionary Society, qui deviendra Disciple of Christ Congo Mission (DCCM), implantée dans la province de l'Équateur, aujourd'hui Communauté des Disciples du Christ au Congo (CDCC).

<sup>34</sup> Wescott Mission, implantée dans l'actuelle province du Sankuru (anciennement au Kasai Oriental).

<sup>35</sup> SMITH, Viola L., *Op. cit.*, p. 117.

<sup>36</sup> IRVINE, Christina, *The Church of Christ in Zaïre. A handbook of Protestant Churches, Missions and Communities, 1878-1978*, Indianapolis, Christian Church Service Inc, 1978, p. 51.

Plusieurs nouvelles sociétés missionnaires protestantes s'établirent au Congo Belge pendant cette période. Dans la liste que présentée Joel Yrlid, parmi les 40 sociétés missionnaires protestantes d'origine occidentale – Europe ou USA – qui ont œuvré au Congo pendant cette époque coloniale, neuf s'y installèrent entre 1908 et 1921. Toutes ces sociétés missionnaires protestantes présentes au Congo/Zaire, en général après s'être associées dans leur implantation – notamment après la Première Guerre mondiale - furent animées par le désir de travailler en collaboration. En effet, ce sont ces intentions d'unir les efforts qui aboutirent plus tard à la création d'un Conseil Protestant au Congo (CPC). Ce fut surtout en vue d'une solution aux différents conflits vécus au cours de leur implantation »<sup>37</sup>.

De 1911 à 1924, l'organisation prit plusieurs dénominations. Mais elle devint enfin Conseil Protestant au Congo, et le missionnaire Ross fut désigné pour diriger cette association. L'entreprise missionnaire n'avait aucun entendement ecclésiologique, mais plutôt une collaboration visant l'unité des Missions pour mieux servir Dieu au Congo.

Au sujet de l'importance de cet organe, le missionnaire George Wayland Carpenter écrit :

« L'établissement du CPC, à Léopoldville, était un pas en avant d'une grande importance stratégique pour les Missions. Dans un pays tel que le Congo, le Gouvernement et les Missions sont tous les deux profondément intéressés à améliorer le bien-être et l'avancement des habitants, et souvent leurs intérêts sont identiques »<sup>38</sup>.

Cet organe fit un travail utile comme instrument stratégique des Missions protestantes au Congo, par le rôle ô combien important qui lui était assigné sur le plan religieux, social mais aussi économique, quoiqu'ayant un pouvoir limité.

Déjà en son sein, il y avait l'obligation du respect de la diversité. Sur ce sujet, « le CPC n'avait pas le droit de prendre l'initiative de modifier la base doctrinale ou la tradition

---

<sup>37</sup> NSUMBU, Josef, *Culte et société*, Dissertation doctorale, Université d'Uppsala, Faculté de théologie, 1995, p. 53.

<sup>38</sup> CARPENTER, Georges Wayland, *Le chemin du Seigneur au Congo commémorant soixante-quinze ans de Missions Protestantes (1878-1953)*, Léopoldville, Librairie Evangélique au Congo, 1953, p. 41.

ecclésiastique des églises membres »<sup>39</sup>. Il s'agissait donc d'un organe qui servait plus de consultation pour prendre des positions communes.

L'idée de sa création émergea après la participation des missionnaires protestants œuvrant au Congo à la conférence d'Edimbourg, en 1910 et leur adhésion au Conseil missionnaire international (IMC) l'année suivante<sup>40</sup>. L'association qui sera créée s'appellera d'abord « Congo Continuation Committee », ensuite « Conseil chrétien au Congo » (CCC) en 1922, puis « Conférence Générale du Congo » (CGC) qui deviendra « Conseil Protestant au Congo » (CPC), en 1924<sup>41</sup>.

En 1941, cet organe fut officiellement reconnu par le pouvoir colonial comme regroupant toutes les sociétés missionnaires protestantes œuvrant en RDC. Cette dernière avait les objectifs suivants :

- Coordonner les efforts des Missions protestantes en matière d'évangélisation, d'éducation, d'hygiène et de collaboration avec le gouvernement belge, dans son œuvre de civilisation de la race noire ;
- Procéder, par une assistance mutuelle, à la publication des ouvrages en langues indigènes et en français, ainsi que les périodiques, comme les nouvelles missionnaires du Congo (Congo Missions News) et l'Évangile en Afrique ;
- Etablir un bureau d'enseignement et d'assistance au service de toutes les Missions protestantes au Congo belge ;
- Rendre tout autre service qui pouvait être utile aux Missions protestantes<sup>42</sup>.

Le CPC avait à sa tête un Secrétaire Général et tenait ses assises annuellement. Cependant, il n'y avait que les missionnaires protestants qui participaient à ses Assemblées Générales jusqu'en 1956. L'Assemblée générale du CPC, réunie à Léopoldville en 1928, vota une résolution relative à la planification de la création d'un enseignement supérieur, sous les auspices de l'Union des sociétés missionnaires protestantes œuvrant au Congo. « Le dévolu

---

<sup>39</sup> N'KWIM Bibi-Bikan, « La vision de l'Église du Christ au Congo selon Jean Masamba ma Mpolo (1970-1977), in *Revue Congolaise de Théologie Protestante, Personne, pensée et œuvre du Professeur Jean Masamba ma Mpolo*, Publication spéciale, n° 16/17, UPC, EDUPC, 2003 – 2004, p. 134.

<sup>40</sup> SMITH, Viola L., *Op. cit.*, p. 265.

<sup>41</sup> Ibid.

<sup>42</sup> Constitution du CPC, in *Le Moniteur Congolais*, n°6, 1967, p. 181-184.

fut jeté sur l'Institut chrétien que la mission des Disciples du Christ venait d'ouvrir à Bolonge (Province de l'Équateur) »<sup>43</sup>.

Au sein du protestantisme existait, depuis 1934, une dichotomie institutionnelle au sein de chaque Église protestante : Une association-mission dotée d'une personnalité civile et faisant partie du Conseil Protstant au Congo et une association-église membre de l'Église du Christ au Congo, sans personnalité civile. Cette situation faisait régulièrement l'objet de débats entre missionnaires, mais aussi au sein des Églises protestantes. Il y avait des missionnaires qui étaient favorables à la cession de leur personnalité civile aux associations-églises nées de leurs Missions, alors que l'opposition n'était pas la moindre.

Mais l'histoire du pays évolua en faveur de l'organisation d'une Église unie connaissant la participation et la collaboration franche entre missionnaires et chrétiens autochtones. L'événement qui déclencha cette position fut le changement de politique coloniale en faveur de la colonie, adopté par le nouveau gouvernement libéral en Belgique. En cette année 1946, le Ministre belge des colonies Robert Godding (1945-1947) adressait une lettre au Secrétaire Général du Conseil Protestant au Congo, dans laquelle il lui informait les nouvelles dispositions en matière d'enseignement. En voici un extrait :

« Confirmant la déclaration que j'ai faite au Sénat en sa séance du 7 novembre 1945, j'ai l'honneur de vous informer que, sur ma proposition, le Gouvernement belge a décidé de mettre dorénavant sur le même pied, à condition et à garanties égales, toutes les Missions chrétiennes dans la Colonie, en ce qui concerne l'octroi des subsides de l'État, tant en matière d'enseignement que dans les autres domaines »<sup>44</sup>.

Désormais beaucoup des privilèges prioritairement accordés aux Missions catholiques seront également accordés aux Missions protestantes, donc aux associations-églises présentes au Congo. A la suite de Godding, le vice-président du Sénat belge et membre de la commission des colonies de cette chambre, le libéral Auguste Buisseret, qui avait fait partie de la mission sénatoriale au Congo et au Ruanda-Urundi en 1947, plaida pour la situation des populations colonisées, entre autres pour la création des écoles officielles laïques. Cette situation anima un débat au sujet du privilège des Églises en matière d'enseignement.

---

<sup>43</sup> NGOY Boliya et MUNAYI Muntu-Monji, *Art. cité*, p. 268.

<sup>44</sup> VAN VANDEBER, Brem, *Les Églises et la question de l'exploitation économique du Congo belge et Ruanda-Urundi*, Bruxelles, Librairie des unionistes, 1982, p. 41.

Devenu ministre des colonies en 1954, Buisseret mua sa proposition en action, en créant effectivement des écoles laïques pour les enfants congolais et plus tard, réduisit la subvention accordée aux Missions catholiques en matière d'enseignement. En retour, les catholiques ignorèrent leurs accords avec la Belgique et prirent la décision de s'impliquer plus librement dans le processus d'émancipation du Congo qui prit de l'élan en 1956 (publication du manifeste de conscience africaine, plan Van Blisen, création de l'ABAKO comme premier parti politique, etc.). Ainsi, elle inaugura le sacre des évêques congolais : Mgr Pierre Kimbondo, auxiliaire de Mgr Alphonse Verwimp (sj) de Kisantu, en 1956<sup>45</sup>.

Avec cette pression conjoncturelle, l'assemblée de la CPC tenue en cette même année eut la résolution d'inclure à ses rencontres « une représentation par église de chaque mission comme conseiller, ces délégués devant être élus par les représentants africains des églises et auront droit de vote au Conseil »<sup>46</sup>. Mais les Protestants congolais ne se contenteront pas de cette assistance secondaire. Le contexte général était à la libéralisation générale des Congolais et beaucoup d'intellectuels, mêmes protestants, revendiquaient déjà l'indépendance du pays.

A cette époque, le CPC ne manqua pas de s'adapter à la nouvelle conjoncture afin de se donner un nouveau rôle :

« La fin des années 1944 et le début des années 1950, marquées par un changement d'attitude des autorités coloniales, connut aussi d'importantes modifications dans la vie des autochtones et dans le fonctionnement des sociétés missionnaires. En effet, après avoir obtenu gain de cause dans leur mémorandum d'ensemble de 1933, à travers la mise en application en 1947 par l'autorité coloniale d'une nouvelle politique religieuse dans la colonie, les Protestants du Congo Belge qui commencèrent à bénéficier de droits au même titre que les catholiques et dont l'organisation au niveau national prit de plus en plus la forme d'Église unie, décidèrent en 1948, à travers le CPC, de renforcer les nouvelles structures d'unité au niveau régional »<sup>47</sup>.

Avec les événements qui avaient eu lieu au Congo au cours des années 1958-1959, le pouvoir colonial se décida d'assouplir un peu sa politique au pays. Ainsi, le décret du 27

---

<sup>45</sup> VAN VANDEBER, Brem, *Op. cit.*, p. 50.

<sup>46</sup> SMITH, Viola L., *Op. cit.*, p. 265.

<sup>47</sup> NSUMBU, Josef, *Op. cit.*, p. 69.

novembre 1959 sur les associations sans but lucratif permit l'obtention facile de la personnalité civile. Il ne s'agissait évidemment pas seulement des associations religieuses, mais aussi des associations artistiques, sportives, d'agrément, etc. Ainsi, quelques églises protestantes congolaises, nées progressivement depuis 1934, se constituèrent en association pour obtenir leur propre personnalité civile, devenant ainsi libres d'œuvrer au sein du pays, sans dépendre obligatoirement de leurs Missions occidentales.

## 2. Naissance informelle de l'Église du Christ au Congo

Les Missions protestantes qui se trouvaient au Congo étaient venues de différents pays, surtout des États-Unis d'Amérique, de la Grande Bretagne et de la Suède. En plus, elles comportaient plusieurs dénominations, sans parler des différences spécifiquement doctrinales et liturgiques. Chacune s'étant établie sur un territoire donné où elle menait son action missionnaire, y avait instauré un système de travail et d'éducation en rapport avec sa convenance, plus ou moins adapté à son pays d'origine. Il y avait donc des disparités importantes à tous les niveaux (doctrinal, liturgique, éducatif).

Beaucoup des missionnaires réfléchissaient donc à une église unie dans laquelle tous les Congolais pourraient se retrouver et capable de survivre en-dehors des Missions qui ont amené le protestantisme au Congo. Déjà en 1918, le missionnaire Charles Palmkivist (SMF) donna le ton à cette idée lors des assises de la Conférence générale du Conseil Protestant au Congo à Luebo, dans la province du Kasai<sup>48</sup>. A partir de 1934, naquit progressivement au sein de chaque Mission une église autochtone ayant la même dénomination, mais sans personnalité civile, puisque la charte coloniale ne reconnaissait pas aux Congolais le droit de créer une association. De plus, « le passage de la mission aux Églises dirigées par des natifs fut parfois malaisé, voire conflictuel », affirme Pirotte<sup>49</sup>.

Plus tard, dans les années 1940, naquirent des projets de création de structures fédératives des associations protestantes, regroupant les laïcs formés dans les écoles protestantes à travers le pays. Cette naissance sera d'une grande aide dans les démarches vers la libération des églises protestantes congolaises, qui préfigurait la naissance de l'Église du Christ au Congo. Cette dernière était évoquée de temps en temps dans les discussions du Conseil protestant au Congo (CPC)<sup>50</sup>.

---

<sup>48</sup> CPC, Léopoldville, 23 février – 2 mars 1958, Committee on the formation of the ministry, p. 6.

<sup>49</sup> PIROTTE, Jean, « Les religions dans la société coloniale. L'Afrique centrale ex Belge », in *Histoire, monde et culture religieuse*, Fasc. 1, n°25, Paris, Karthala, 2013, p. 129.

<sup>50</sup> Il s'agit d'une structure créée en 1924 par les missionnaires protestants pour représenter leurs intérêts auprès de l'administration coloniale belge, qui ne sera officiellement reconnue qu'en 1941.



Après la Seconde Guerre mondiale, les intellectuels congolais de la capitale lancèrent l'initiative et formèrent une première communauté regroupant tous les anciens des écoles protestantes sans distinction de dénomination et de formation, dénommée « Association des Amis des Missions Protestantes au Congo » (AMIPRO). Cette initiative fut rendue possible par la décision révolutionnaire du Ministre belge des colonies qui opta pour des actions laïques au Congo, entre autres la création des écoles laïques, en 1946.

Dispersé à travers la République, l'activisme des membres et sympathisants de l'AMIPRO a permis d'affronter avec détermination le sentiment de rejet et l'esprit de désunion que cherchaient à inoculer parmi les Protestants certains personnages, dont les autorités coloniales. Cette organisation a combattu tout autant les injustices de la part des missionnaires protestants, qui refusaient l'émancipation du clergé congolais, que de la part des laïcs protestants. Elle travailla pour l'éveil de la conscience historique des protestants en vue de promouvoir l'unité.

A partir de cette structure, les Protestants congolais ont su revendiquer la place qui était la leur au sein de la nation, comme dans les Églises dont l'organisation et l'administration étaient uniquement assurées par les missionnaires. Dès 1955, les activistes de l'AMIPRO commencèrent à réclamer haut et fort leurs droits en menant, par exemple, des combats pour l'intégration légitime des protestants dans la société congolaise comme membres d'une entité de formation socioculturelle dans la colonie. Ce fut le cas de leur revendication auprès du ministre des Colonies A. Buisseret, qui insistait sur « la généralisation des écoles laïques et le lancement de l'enseignement supérieur [...], l'abolition de la discrimination confessionnelle »<sup>51</sup>. Cette dernière revendication, une fois satisfaite, accorderait un avenir serein pour les Protestants au sein de la nation.

A ce sujet, Mukadi Luaba Nkamba donne une autre raison qui émane des Congolais qui n'avaient pas accepté le monopole de l'éducation accordé aux Missions chrétiennes œuvrant au Congo :

« Les raisons qui avaient poussé le ministre Buisseret à introduire l'enseignement laïc étaient répandues à l'époque dans une série de slogans aussi pernicieux qu'erronés : 'le temps des Missions est passé', 'des milliers de Noirs réclament l'enseignement laïc', 'les Missions sont opposées au relèvement des programmes scolaires', 'les Missions

---

<sup>51</sup> KABONGO-Mbaya, Philippe, *Op. cit.*, p. 107.

empêchent l'émancipation des Noirs", "les Missions s'opposent à la généralisation du français" »<sup>52</sup>.

De même, face au refus de l'administration belge de valider rétrospectivement les diplômes des protestants antérieurs à 1948, l'AMIPRO réagit en affirmant clairement son indignation en ces termes :

« Nous précisons que le favoritisme constitue une caste entre les habitants d'un même pays formant une seule unité. Donc, tant que cette caste continue à s'élargir en défaveur de certains, il n'existe pas encore d'équilibre dans l'organisation sociale gouvernementale »<sup>53</sup>.

Ces laïcs protestants étaient partie prenante de la lutte contre la discrimination, dont ils étaient victimes dans leur pays comme au sein même des Églises qui les avaient formés.

C'est avec cette pression que les missionnaires acceptèrent qu'en 1956, les premiers délégués congolais participent à l'Assemblée Générale du Conseil Protestant au Congo (CPC), mais uniquement choisis par les missionnaires. C'est alors que l'AMIPRO réagit en affirmant « qu'il serait souhaitable que ceux qui doivent nous représenter soient choisis par nous-mêmes. Nous espérons que l'avenir nous donnera satisfaction »<sup>54</sup>.

A partir de là, il y eut une scission au niveau du protestantisme congolais. Certains missionnaires étaient favorables à une collaboration sans limite avec le clergé et le laïcat congolais, alors que d'autres s'y opposaient vigoureusement. De cette catégorie, on retrouva ceux des missionnaires qui usèrent de toute leur influence pour ranger à leurs côtés des membres du clergé congolais de leur Église.

Avant la naissance de l'Église du Christ au Congo en 1970, cette situation avait pris une ampleur inédite, dans la mesure où quelques Missions étaient favorables et même sur le point de conférer les responsabilités de leurs Églises aux Congolais, tandis que d'autres s'y opposaient catégoriquement. L'AMIPRO intervint en insistant sur les points suivants :

- 1) que les Missions qui sont à même d'aller plus avant le fassent - ce dont nous les remercions par avance ;
- 2) que les autres le fassent dès que possible ;

---

<sup>52</sup> MUKADI Luaba Nkamba, « Aperçu historique de l'enseignement au Zaïre (1880-1960) », in *Zaïre-Afrique*, n° 134, 1979, p. 206-207.

<sup>53</sup> KABONGO-Mbaya, Philippe, *Op. cit.*, p. 107.

<sup>54</sup> MUSHILA Nyamankank, *Credo. Ebauche d'une pensée sociale*, Kinshasa, Médiaspaul, 2014, p. 75.

3) Et que là où les Églises se constitueraient, l'emploi d'un seul nom était souhaitable<sup>55</sup>.

Par-ci par-là, dans les Missions protestantes, les activités auxquelles s'adonnait l'AMIPRO suscitaient la méfiance des missionnaires. Ainsi, certains missionnaires s'opposèrent à la création des sections locales de cette organisation dans leurs Églises.

« Le nouveau rôle du CPC fut alors orienté vers une mise en commun des efforts des sociétés missionnaires au niveau des régions ou des champs de mission, en vue d'une harmonie au niveau national, face au centralisme ou à l'unitarisme du pouvoir colonial. C'est ainsi qu'un essai d'uniformisation de certains domaines, comme la célébration du culte, (...) l'hymnologie, par exemple, fut entamé »<sup>56</sup>.

Il faut aussi signaler l'une des entraves historiques de l'Église du Christ au Congo, à côté de la diversité doctrinale. Il s'agit de l'origine de l'implantation géographique des missionnaires et l'organisation ethnique du pays. En effet, la RDC comporte des centaines d'ethnies différentes culturellement. Ainsi, l'une des difficultés de taille que durent affronter tous les missionnaires venus y apporter l'Évangile fut l'apprentissage de la langue et la culture locale, mais aussi l'intégration culturelle avec les Congolais issus de ces peuplades.

### **3. Disparité dans les soutiens et subventions des Missions au Congo belge**

Le pouvoir colonial ne considérait pas toutes les Missions religieuses implantées au Congo sur un même pied d'égalité. Il y avait une disparité à ce sujet, qu'il s'agisse de la délivrance de la personnalité civile comme de la possibilité d'obtenir un terrain sur lequel bâtir une station missionnaire. A ce sujet, Pirotte écrit :

« Les Missions belges, dites "nationales", par opposition aux Missions protestantes anglo-saxonnes ou scandinaves, avaient davantage les faveurs de l'autorité coloniale. Sans être ouvertement défavorisées, ces dernières étaient plutôt marginalisées. Sur le plan matériel, les pouvoirs coloniaux mirent en place des conditions objectivement favorables, bien qu'ambiguës : protection du missionnaire, aménagement des voies de communication, subventions éventuelles aux hôpitaux et aux écoles, etc. La collaboration

---

<sup>55</sup> MUSHILA Nyamankank, *Op. cit.*, p. 105.

<sup>56</sup> NSUMBU, Josef, *Op. cit.*, p. 70.

plus franche des pouvoirs coloniaux avec les Missions catholiques accentuait le climat de rivalité persistant entre ces façons diverses d'être chrétien (...) »<sup>57</sup>.

L'œuvre missionnaire entreprise par les différentes Missions religieuses au Congo passait aussi par l'établissement des écoles et institutions médicales, en vue d'éduquer et de cultiver la population, mais aussi d'enrayer les maladies qui la décimaient. Les Missions protestantes qui foulèrent le premier le sol congolais pour y évangéliser les peuples autochtones prirent du retard sur les catholiques dans leurs actions. Pourtant, ce sont elles qui commencèrent l'action éducative, par exemple.

Dès leur arrivée, les missionnaires protestants se préoccupèrent de donner une éducation scolaire aux Noirs, afin de leur permettre de lire et écrire. Par exemple, le pasteur Craven apprit la langue kikongo parlée dans l'actuelle province du Kongo Central en RDC, pour traduire les dix commandements et l'Évangile en cette langue. Ensuite, il ouvrit une école pour laquelle il fut obligé d'acheter des esclaves, à cause de la réticence de la population locale<sup>58</sup>.

Signalons que les missionnaires avaient déjà accompli leur travail pendant un an et demi lorsque Henry Morton Stanley effectua son deuxième voyage, au cours duquel il traversa le pays en remontant le fleuve d'ouest en est<sup>59</sup>. Ce fut au compte du Comité d'étude du Haut Congo financé par Léopold II, roi de Belgique. Par la suite, ce monarque décida de s'octroyer le pays à la Conférence de Berlin et fonda l'État Indépendant du Congo (EIC).

Dès qu'il établit son pouvoir sur le pays, il chercha à établir uniquement l'Église catholique belge sur toute l'étendue de ce territoire, contrairement à l'Acte général de la Conférence de Berlin. En effet, vis-à-vis des Missions religieuses, l'article 6 de cet Acte disposait en résumé ce qui suit :

« 1. L'État devait réserver un traitement égal à toutes les Missions : belges et non belges, protestantes et catholiques. Il ne pouvait entretenir des rapports préférentiels avec aucune catégorie de Mission au détriment de l'autre. 2. L'État devait garantir le libre et public exercice de tous les cultes, protestant

---

<sup>57</sup> PIROTTE, Jean, *Art. cité*, p. 111.

<sup>58</sup> SMITH, Viola L., *Op. cit.*, p. 45.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 46.

et catholique. Chaque Mission avait le droit de s'installer sur n'importe quel point de l'État et y exercer ses activités religieuses librement »<sup>60</sup>.

Après les deux Missions protestantes qui s'installèrent au Congo en 1878, deux Missions catholiques françaises les rejoignirent en 1880, mais elles furent obligées de quitter le pays après l'accord entre Léopold II et la papauté pour laisser la mission au Congo aux seuls prêtres belges. D'après Munayi Muntu-Monji, « le roi Léopold II suspectait les missionnaires originaires d'autres pays de travailler pour les intérêts de leur pays respectif, surtout dans les régions du Congo où les pays d'origine de ces missionnaires menaçaient ses propres intérêts »<sup>61</sup>. Depuis, l'État colonial concéda aux Missions catholiques de vastes terrains pour établir des églises, des écoles et des institutions hospitalières.

Mais les Belges n'avaient pas cette volonté de laisser la liberté aux Missions chrétiennes de créer des écoles, mais surtout des universités, selon leur entendement. C'est ce qu'explique Mukadi Luaba Nkamba en ces termes :

« Quant à la formation d'une élite noire, la réglementation de 1948 avait prévu différents types d'écoles secondaires (école secondaire latine, école secondaire moderne, école d'assistants agricoles, école moyenne ménagère, école de moniteurs, écoles de monitrices), faisant suite au 2<sup>e</sup> degré sélectionné. Ces différentes écoles secondaires formèrent une minorité d'élite congolaise. On a souvent reproché aux Missions chrétiennes d'avoir développé exagérément l'enseignement primaire par rapport à l'enseignement secondaire. Mais l'initiative missionnaire a été souvent contrecarrée par les normes officielles imposées en matière de programme à appliquer dans la colonie. A titre d'exemple, le gouvernement colonial avait refusé l'agrégation d'une école normale de six ans sollicitée par les Pères de Scheut au Vicariat Apostolique de Luluabourg, en 1956. Il serait injuste d'imputer aux Missions un frein qu'elles étaient les premières à déplorer »<sup>62</sup>.

De l'installation du pouvoir colonial jusqu'en 1954, seules les écoles catholiques bénéficiaient des subsides de l'État. Les Missions protestantes se contentèrent des

---

<sup>60</sup> Cf. Acte général de la Conférence de Berlin, 1885.

<sup>61</sup> MUNAYI Muntu-Monji est professeur d'histoire de l'Église à l'Université Protestante au Congo depuis 1974. Il a obtenu son doctorat à Aix-en-Provence, en 1973. Il est aussi professeur d'histoire à l'Université Pédagogique Nationale depuis la même année.

<sup>62</sup> MUKADI Luaba Nkamba, *Art. cité*, p. 206.

financements de leurs propres Églises occidentales pour faire fonctionner les écoles qu'ils créèrent. Mais ils tinrent bon, malgré l'injustice qu'ils connurent. Dans chaque station fondée par les missionnaires protestants, il y avait un temple, une école et un dispensaire.

Les Missions protestantes ne reçurent des subsides pour construire et faire fonctionner leurs écoles qu'à partir de l'année 1948, avec l'arrivée à la tête du Ministère des Colonies d'un Belge non catholique. Pendant ce temps, les Catholiques avaient largement étendu leur influence à travers le pays grâce aux enseignements donnés dans leurs écoles. Il y avait aussi de nombreux Protestants qui se distinguaient par les capacités qu'ils faisaient montre dans leurs activités.

#### **4. Naissance de l'enseignement supérieur et universitaire au Congo**

En 1926, un groupe de professeurs de Louvain décida de créer au Congo la première université à Kisantu, dans l'ancienne province du Bas-Congo (l'actuel Kongo central). Ceci commença par un hôpital baptisé Fondation Médicale de l'Université de Louvain au Congo (FOMULAC), à laquelle on ajouta en 1932 le Centre agronomique de l'Université de Louvain au Congo (CADULAC), œuvre d'un autre groupe de professeurs de Louvain. Ce centre deviendra un centre universitaire qui s'appellera l'Université de Lovanium 1950, avant d'être transféré à Kinshasa.

Cependant, la Convention du 11 mars 1950 entre l'État colonial et l'Université de Lovanium pour la formation de tous les autochtones du Congo belge et du Ruanda-Urundi, sans distinction de religion, avec les subsides de l'État pour la première installation et le fonctionnement<sup>63</sup>, mécontenta les libéraux belges, qui réagirent en demandant que l'Université ne soit pas le monopole d'un parti politique ou d'une Église, mais sous gestion d'un groupe de pédagogues constitués par l'ensemble des universités belges<sup>64</sup>. Le transfert de cette Université sera effectif par l'arrêté royal du 3 février 1956. Par l'arrêté du 25 avril 1957, l'Université devint officiellement Université Catholique de Lovanium, avec une faculté de théologie en son sein, dont la première promotion commença en 1954 avec 33 étudiants, et présenta ses 5 premiers licenciés en sciences pédagogiques.

L'Université officielle préalablement prévue à Kinshasa sera alors créée à Elisabethville (l'actuelle Lubumbashi), au Katanga. La préparation des candidats

---

<sup>63</sup> NGOY Boliya et MUNAYI Muntu-Monji, *Art. cité*, p. 268.

<sup>64</sup> VERHAEGEN, B., *L'enseignement universitaire au Zaïre : de Lovanium à L'Unaza 1958-1978*, Paris, L'Harmattan, 1978, p. 21.

universitaires commença en 1944, avec un groupe de Belges privés subsidiés par l'État colonial. En octobre 1956, l'année préuniversitaire proprement dite débuta au Katanga de sorte que le 11 novembre de la même année, Auguste Buisseret, alors ministre des Colonies, présida la séance inaugurale de l'Université d'État à Elisabethville<sup>65</sup>. Elle sera appelée Université officielle du Congo au terme du décret du 24 juillet 1957.

Dans cette guerre que se livraient libéraux et catholiques pour l'enseignement universitaire au Congo subsidié par l'État, les Protestants n'eurent pas de rôle à jouer. Leurs élèves ayant fini les études secondaires n'avaient d'autres choix que de s'inscrire dans ces universités. Jusque-là, il n'y avait que les écoles primaires, secondaires et professionnelles protestantes. Il fallut attendre l'année 1959 pour voir le projet de création d'une université d'obédience protestante, qui commença avec les Protestants progressistes (presbytériens et disciples du Christ) en 1928, aboutir. Depuis, en effet, « certains missionnaires protestants craignaient d'entrer en compétition avec le gouvernement »<sup>66</sup>.

Il convient de signaler que l'État colonial et l'Église catholique ne prenaient pas encore à cœur de créer un enseignement supérieur pédagogique et technique propre au pays. Il fallut attendre l'année 1956 pour voir l'ouverture de deux écoles sociales supérieures : « l'institut Solvay au Congo, créé à Elisabethville et reconnu par arrêté ministériel du 7 mars 1956 » et « l'Institut congolais d'enseignement social de Léopoldville, créé à l'initiative du mouvement ouvrier chrétien (MOC) et des Écoles sociales de Louvain »<sup>67</sup>.

Après plusieurs tergiversations et atermoiements chez les Protestants, l'Assemblée de la CPC tenue à Léopoldville (actuellement Kinshasa) en 1958 discuta de la formation des serviteurs de Dieu au niveau universitaire, et approuva la constitution d'une commission pour étudier le problème. Un Conseil d'administration fût créé ensuite et se réunit avec six des sept Missions protestantes fondatrices de la faculté de théologie.

« La conférence définit la base théologique de la faculté à créer : "former les étudiants au ministère pastoral en leur enseignant la révélation chrétienne, conformément au témoignage que les Ecritures de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament apportent de Jésus-Christ. Elle arrêta les principes fondamentaux : indépendance vis-à-vis de l'État, études devant

---

<sup>65</sup> VERHAEGEN, B., *Op. cit.*, p. 21.

<sup>66</sup> NGOY Boliya et MUNAYI Muntu-Monji, *Art. cité*, p. 266.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 270.

être sanctionnées par un diplôme académique, l'ordination pastorale étant réservée à l'Église »<sup>68</sup>.

La faculté fut installée à l'Université Libre du Congo à Elisabethville avec trois professeurs et deux étudiants, sous le nom de la Faculté de Théologie Protestante de l'Université Libre du Congo, en 1963<sup>69</sup>.

Quoique devancées par les Missions catholiques, les Missions protestantes savaient que la formation des cadres religieux était d'une grande importance pour garantir la survie de l'Église au Congo, mais surtout étendre l'influence du protestantisme à travers la nation congolaise. En effet, sans un clergé bien formé, l'Église ne pourra pas mener une mission adéquate qui enfonce ses racines dans les consciences individuelles de ses membres, et en même temps réfléchir sur la manière de répondre aux divers défis de son activité, surtout dans les conditions difficiles dans lesquelles elle évoluait dans ce pays.

Face à la pression des Congolais qui ne voyaient pas d'un bon œil les différentes tergiversations des missionnaires pour la création d'une Université d'obédience protestante, l'assemblée de la CPC, à laquelle participaient déjà des Congolais, décida de créer une Université dénommée « Université Libre au Congo » (ULC), en 1963. Son siège fut établi à Stanleyville (l'actuel Kisangani), dont le choix répondait au souci de doter la partie orientale du pays d'une institution universitaire.

Cette université obtint sa personnalité civile par l'ordonnance présidentielle n° 160 du 10 juin 1964. Mais à cause des rebellions qui assiégèrent cette partie du pays au cours de la période trouble qui suivit la proclamation de l'indépendance du pays (1960-1965), cette institution fût transférée à Kinshasa et hébergée au sein de l'Université Catholique de Lovanium (de 1964 à 1966). Son activité reprend en 1967, alors que le pouvoir de Mobutu avait réussi à pacifier la partie orientale du pays.

Au moment où les Missions s'efforçaient de doter les Églises protestantes du Congo d'une formation de niveau universitaire, le pays avait déjà connu une certaine évolution, avec une population de plus en plus scolarisée et des entreprises qui sollicitaient des personnes formées à un niveau élevé, au-delà du secondaire. L'avenir du protestantisme au Congo passait aussi par l'éducation protestante accordée aux Chrétiens protestants. En

---

<sup>68</sup> NGOY Boliya et MUNAYI Muntu-Monji, *Art. cité*, p. 271.

<sup>69</sup> MUNAYI Muntu-Monji, *60 ans de l'Université Protestante au Congo (UPC), 1959-2019*, Kinshasa, EDUPC, 2019, p. 6.



effet, les missionnaires savaient que, « inévitablement, l'insertion et l'appartenance à un groupe ou à une famille, comme à l'Église, impliquent l'adhésion à ses valeurs et à ses pratiques »<sup>70</sup>. Et dans le contexte de l'époque, les valeurs religieuses se transmettaient plus efficacement à l'école, jusqu'à l'Université. Il fallait pour cela des théologiens bien formés.

Il est aussi vrai que « l'appartenance renforce l'insertion sociale, ainsi que l'identité et la sécularisation des membres »<sup>71</sup>. Les missionnaires protestants en avaient expérimenté les résultats avec les personnels auxiliaires qu'ils avaient déjà formés, mais aussi les anciens élèves formés dans leurs écoles au Congo. Comme l'affirme Hervé Patois, « l'homme est toujours sur le mode du devenir. Il n'est jamais que le point de rencontre entre ce qu'il est devenu et ce vers quoi il s'oriente. Par conséquent, il ne peut constituer son identité que par un récit racontant " comment il en est arrivé là ", et construisant ainsi sa vie comme une totalité »<sup>72</sup>. A travers tout ce qu'ils entretenaient comme activités en-dehors de la catéchèse, ils visaient la préparation d'une identité protestante aux Protestants en général.

Partant de l'expérience de leurs origines, américaines comme européennes, les missionnaires étaient conscients de ce qu'entraînerait une formation dans une structure religieuse donnée. En Europe, par exemple, une observation attentive d'un individu dans une communauté hétérogène permettait de constater que chacun, individuellement, se caractérise par des traits d'ordre socio-religieux qui indiquent son appartenance à un groupe social, d'une part, et de l'autre, par des traits d'ordre personnel, des qualités qui lui sont spécifiques. Les traits d'ordre social définissent ici l'identité socio-religieuse d'une personne. C'est ce qui permet souvent de marquer la différence entre deux personnalités de confessions religieuses différentes. Ainsi, il fallait mener le système d'éducation protestante au Congo plus loin que ce qui existait jusque-là.

Un des outils utiles pour affronter les défis de la poursuite de la mission par les autochtones eux-mêmes se situe dans la formation. Selon Geneviève Chevaley, « il ne s'agit pas seulement, même si cela est important, d'une acquisition de savoirs mais plutôt d'une formation – responsabilisation – édification dans la lignée protestante »<sup>73</sup>. Les missionnaires venus des États-Unis et de la Grande Bretagne en savaient plus sur cette situation. Les actions

---

<sup>70</sup> CHEVALEY, Geneviève, *Missions et protestantisme. Et maintenant, où allons-nous ?* Lyon, éditions Olivetan, 2010, p. 93.

<sup>71</sup> Ibid.

<sup>72</sup> POURTOIS, Hervé, « Reconnaissance morale et constitution de l'identité. Narration, argumentation, reconstruction », in *Revue philosophique de Louvain*, n°92, 1993, p. 645.

<sup>73</sup> CHEVALEY, Geneviève, *Op. cit.*, p. 114.

éducatives entreprises par les premiers arrivants aux USA comme l'accent pédagogique du protestantisme en Angleterre et aux USA ont été la force non négligeable de ces peuples, pour leur développement.

C'est grâce à une formation conséquente que les Protestants du monde entier peuvent individuellement lire la Bible et en tirer des conséquences éthiques, qui leur assurent une morale conséquente dans la société. Comme le souligne Geneviève Chevaley, « le but n'est pas de former des super élites intellectuelles, ni de favoriser une visibilité narcissique de quelques personnalités, mais de témoigner de l'espérance évangélique dans leur responsabilité personnelle et dans la cohérence de vie, (...) »<sup>74</sup>. Cette responsabilité-là, les missionnaires protestants n'ont cessé de la porter dans leur conscience. Par-dessus tout, l'accent sur l'éducation et sur la formation a été une des forces dans la pratique missionnaire au Congo, comme un outil, certes civilisateur au sens de l'Occident, mais aussi pour accéder à la lecture biblique, à un meilleur engagement socio-professionnel et à une capacité de réflexion sur le pays et son devenir.

## **5. L'indépendance du Congo en 1960 et ses retombées sur l'Église**

Les missionnaires étaient confrontés au fait qu'il n'y avait pas beaucoup de cadres dans les Églises. Dans la majorité des Missions, il n'y avait pas vraiment de débat sur la relève congolaise, se contentant uniquement de donner une instruction rudimentaire à ceux qui les aidaient dans la charge de l'Église. Cependant, il eut une suite malencontreuse des événements qui obligea tous les missionnaires à prendre des décisions forcées : les événements qui suivirent l'indépendance du pays en 1960.

Beaucoup de Congolais, chrétiens comme non chrétiens, ne considéraient pas les missionnaires protestants comme différents des colonisateurs belges et leurs missionnaires catholiques qui les avaient longtemps accompagnés dans leur politique malveillante. Beaucoup de protestants luttèrent pour l'égalité entre missionnaires protestants et pasteurs congolais au sein des églises.

A cette époque, le gouvernement et les Missions (catholiques et protestantes), constatant l'ampleur du retard qu'il y avait dans l'instauration d'un enseignement supérieur non universitaire au Congo, prirent la décision d'y remédier. Ainsi, ils programmèrent la création d'une série d'écoles supérieures dans un programme quinquennal, qui sera allongé

---

<sup>74</sup> Ibid., p. 115.

avec l'indépendance du pays. « De 1960 à 1971, le pays se dota de quatre écoles supérieures de sciences humaines, de dix nouveaux Instituts supérieures pédagogiques qui s'ajoutèrent aux deux écoles normales moyennes créées en 1959, de onze Instituts supérieures techniques, de deux écoles supérieures de police et militaires »<sup>75</sup>.

Lorsque sonna le temps de l'indépendance, les Congolais n'acceptèrent plus de concession auprès des Blancs en général installés au Congo. A cette époque, « les bouleversements rapides et presque précipités de la politique coloniale belge montrèrent que le temps était mûr pour des changements vastes et profonds au niveau de la paroisse (c'est-à-dire de l'Église) »<sup>76</sup>. Beaucoup des Blancs présents dans le pays furent maltraités, voire tués. Dans ce contexte, beaucoup des missionnaires protestants quittèrent le pays par crainte de voir ceux qu'ils avaient nommés comme auxiliaires prendre la direction de leurs Églises et devenir, par voie de fait, leurs patrons. Ce départ s'accrut durant les diverses périodes de troubles que connut le pays à cette époque.

Ce départ précipité rappelait l'absence de préparation du clergé protestant congolais à prendre la relève. Au sein du CPC, la représentation des Congolais n'avait été décidée que tardivement, désignés comme conseillers par leurs propres Missions<sup>77</sup>. C'est en 1956, à Kumbya, au Ruanda, que les délégués missionnaires avaient décidé d'une représentation africaine de l'ECC à la rencontre de 1957, en raison d'un délégué africain par église de chaque Mission.

Il est remarquable que cette décision fût réellement motivée par les événements politiques en cours dans le pays, principalement le début de mouvements en faveur de l'indépendance du pays. En effet, au cours de cette année 1947, les Catholiques s'étant désolidarisés du pouvoir colonial, consacrèrent les premiers prêtres congolais.

Au cours de ces assises, le CPC accepta pour la première fois l'utilisation du titre « pasteur » pour les serviteurs congolais, uniquement pour ceux qui, au cours de leurs études pastorales, avaient complété un cycle normal d'études (3 ou 4 ans secondaires). Mais le grand pas fut franchi à l'Assemblée Générale de 1959, tenue au lac Munkamba, où le pasteur Joël Bulaya de la MMSC fut élu au poste de vice-président de la prochaine Assemblée Générale du CPC.<sup>78</sup> L'indépendance était aussi à la porte de l'Église.

---

<sup>75</sup> NGOY Boliya et MUNAYI Muntu-Monji, *Art. cité*, p. 272.

<sup>76</sup> STENSTRÖM, Arvid, *L'Église et la Mission au Congo*, Missio n°22, Institut suédois de recherche de Mission, Uppsalla, 2006, p. 24.

<sup>77</sup> Église du Christ au Zaïre, *Op. cit.*, p. 23.

<sup>78</sup> Église du Christ au Zaïre, *Op. cit.*, p.23.

En juillet 1959, Mbenga de la DCCM accompagna le pasteur Thomson en Belgique au nom des Églises évangéliques ; deux prêtres et un Congolais s'y rendirent au nom de l'Église catholique. Le but du voyage était de mettre au point la nouvelle législation scolaire<sup>79</sup>. Cette année sera aussi celle des grandes agitations au pays pour la préparation de l'indépendance, avec les turbulences du 4 janvier 1959 et la table ronde de janvier 1960.

Ce mouvement n'épargna pas le protestantisme congolais, insuffisamment préparé à ce sujet. Malgré cela, les missionnaires continuèrent à vouloir contrôler avec beaucoup d'autorité les affaires ecclésiales, se croyant encore indispensables. Cependant, les choses se gâtèrent après le mois de juin 1960. Viola Smith en donne la description suivante :

« Considérant des actes hostiles commis à l'endroit des Blancs de toutes les nationalités au Congo, le gouvernement américain décida d'évacuer tous les missionnaires de ce pays. Certains d'entre eux refusèrent de partir. Ceux qui acceptèrent espéraient se réfugier seulement à Brazzaville, en attendant que le pays revienne, afin de regagner leurs stations respectives »<sup>80</sup>.

Les divisions politiques auront leurs répercussions dans l'Église. Il y avait une situation catastrophique sans précédent au sein de l'Église protestante : « existence des divisions et disputes entre les missionnaires et les Zaïrois "corrompus" d'une part, et les Zaïrois révolutionnaires et autoritaires d'autre part »<sup>81</sup>. La chrétienté connut subitement un grand recul, ce qui entraîna même un recours à des tribunaux pour régler des causes qui jadis étaient traitées par la prière.

Au sujet de la discrimination culturelle, il faut mentionner l'Assemblée Générale de 1961 qui revendiqua l'égalité absolue entre les diverses cultures dans le pays, devant les autorités nationales. Ainsi, le Dr Shaumba fut nommée Secrétaire Générale de la CPC, à la place de Thompson<sup>82</sup>.

Pour combler l'absence d'instance dirigeante, beaucoup de Congolais protestants demandèrent l'indépendance de leurs églises à l'égard des Missions qui les avaient fondées, ne demandant dorénavant les missionnaires que comme coopérants, qui ne travaillèrent plus que dans le cadre d'une assistance technique<sup>83</sup>. Cette demande ne fut pas bien vue par les

---

<sup>79</sup> SMITH, Viola L., *Op. cit.*, p. 272.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 339.

<sup>81</sup> Église du Christ au Zaïre, *Op. cit.*, p.23.

<sup>82</sup> Église du Christ au Zaïre, *Op. cit.*, p. 25.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 26.

missionnaires qui avaient envie de retourner au Congo, ni par ceux qui s'y trouvaient encore car tous n'était pas partis.

Plusieurs missionnaires se constituèrent en sortes de lobbies au sein des Églises où ils œuvraient. En effet, le départ des missionnaires avait créé un déficit financier dans les églises protestantes congolaises. Certaines d'entre elles firent des démarches pour se trouver d'autres partenaires dans les Églises des pays n'ayant pas participé à la mission au Congo, afin de trouver une assistance financière.

## **6. Débat autour de la naissance de l'Église du Christ au Congo**

Les missionnaires qui s'étaient retrouvés en fonction au pays avaient une grande influence sur les pasteurs et fidèles des Églises, à cause de leur position privilégiée de gestionnaires des financements en provenance des partenaires occidentaux. Puisque le pays avait retrouvé la paix et le calme, le travail missionnaire pouvait se poursuivre sans encombre. Cependant, le projet de l'émancipation de l'église protestante congolaise n'avait pas perdu de son ampleur. Les Congolais qui avaient pris la relève forcée lors de l'absence des missionnaires autour des troubles de l'indépendance du pays, avaient consolidé leur leadership, et une frange d'entre eux n'entendait plus poursuivre le travail sous le dictat des missionnaires occidentaux. A ce sujet, Arvid Stenström, de la Svenska Missions Förbundet (SMF), dit :

« Le processus d'adaptation n'était certainement pas plus facile pour les Congolais. Pour beaucoup d'entre eux, la redistribution des rôles ne se faisait pas sans peine. La plupart des Congolais au service de l'Église avaient grandi et vécu dans une paroisse où ils avaient joué un rôle subalterne. Ils avaient pris l'habitude dans les situations difficiles de s'adresser au missionnaire/père, et ils avaient rarement été contraints de prendre une décision définitive. Changer maintenant du jour au lendemain, de cette position de subalterne à celle de responsable dirigeant était pour beaucoup trop difficile. Ils étaient conscients du risque de devenir dépendants des missionnaires. Les membres, en général, voulaient voir leurs propres dirigeants prendre maintenant le gouvernail »<sup>84</sup>.

---

<sup>84</sup> STENSTRÖM, Arvid, *Op. cit.*, p. 247.

Par le même coup, certains missionnaires étaient farouchement opposés à une unité organique des églises protestantes du Congo. De même, les organisations protestantes des jeunes et étudiants dans les villes qui insistaient sur les activités communes n'étaient pas bien vues par eux. Pourtant, en 1964, l'unité des Églises protestantes se trouva au centre du débat, lors de l'assemblée annuelle du CPC. Au cours des années suivantes, les pasteurs congolais organisèrent de grandes campagnes d'évangélisation, qui ne faisaient plus la différence concernant la région d'origine de la mission. Depuis, les Églises protestantes indépendantes et les sociétés missionnaires existaient les unes à côté des autres.

Beaucoup des missionnaires préféraient des regroupements plus rationnels, qui tenaient compte des rapprochements doctrinaux. D'ailleurs, certains d'entre eux avaient déjà entrepris des activités et construit des infrastructures scolaires et médicales communes. Par exemple, en 1965, une Alliance Evangélique fut créée à côté du CPC<sup>85</sup>. Mais les chrétiens protestants congolais dans leur majorité étaient pour une église protestante unie dénommée Église du Christ au Congo (ECC).

Mais l'argument majeur qui concourut à sa création fut la volonté d'instaurer le vivre ensemble au sein du protestantisme congolais. Depuis l'idée de créer des églises autochtones, plusieurs missionnaires protestants s'y opposaient farouchement. C'était déjà une nouvelle occasion de conflits. Comme le nota Munayi Muntu-Monji :

« Même chez ceux dont les églises avaient obtenu cette personnalité civile, les conflits ne manquaient pas, entre les Missions et les dénominations Églises. A la base, il y avait souvent des problèmes d'ordre financier. Avec leur argent, les missionnaires entendaient toujours diriger et commander. Ces conflits contribuaient à maintenir les Protestants congolais dans une position de faiblesse »<sup>86</sup>.

Les Chrétiens protestants qui participaient aux assemblées générales du CPC présentèrent alors l'indignation de toute la communauté protestante du Congo. Et comme en 1964, le CPC résolut de créer en son sein un Comité exécutif national (CEN) qui était effectif depuis 1969, et cet organe était présidé par le Rév. Jean Bokeleale depuis 1968. La session de 1969, qui prit des résolutions, fut à la base du remplacement du CPC par l'ECC l'année suivante.

---

<sup>85</sup> ZORN, Jean-François, *Aux pays du grand fleuve Zaïre*, Document du Defap, 1985, p. 26.

<sup>86</sup> MUNAYI Muntu-Monji, « Le rôle de l'Église », p. 138.

De toutes les résolutions de cette Assemblée générale du CPC de 1969, trois d'entre elles nous intéressent car relatives à la vie de l'Église et l'évangélisation, c'est-à-dire la recherche des possibilités du vivre ensemble dans l'Église.

La résolution n° 6 stipulait ceci :

« Pour mettre fin aux conflits honteux et aux divisions dans nos Églises et Missions, l'Assemblée générale décide que ces Églises et Missions fusionnent et qu'elles n'aient qu'une seule personnalité civile, celle de l'Église. Mais, dans le cas où l'Église n'a pas de personnalité civile, que la Mission lègue sa personnalité civile à l'Église. Cependant, pour résoudre d'une manière sérieuse et efficace les conflits et les divisions actuels au sein de nos Églises et Missions protestantes au Congo, l'Assemblée recommande au Comité exécutif national, en collaboration avec le Secrétaire général du CPC, d'étudier à fond ces conflits, de concrétiser chaque cas et de décider une solution finale afin d'assurer l'unité organique de l'Église du Christ au Congo, conséquence de l'unité spirituelle existante »<sup>87</sup>.

La résolution n° 7 stipulait ceci :

« Pour aider le Gouvernement dans son effort de pacification et d'unification de la Nation congolaise, l'effort qui concourt dignement et favorablement aux aspirations chrétiennes, l'Assemblée générale autorise le Secrétaire à demander au Gouvernement de ne plus accepter les demandes de personnalité civile des Églises et Missions protestantes nouvellement créées. Quant aux Églises et Missions protestantes existantes ayant leur personnalité civile et voulant porter certaines modifications dans leurs statuts, elles devront préalablement soumettre ces modifications au CPC pour étude et approbation »<sup>88</sup>.

Enfin, la résolution n° 11 recommanda d'élaborer un projet de constitution de l'ECC unifiée :

« Dans le cadre de l'unité de l'Église du Christ au Congo, l'Assemblée générale délègue son pouvoir au Comité exécutif national pour étudier

---

<sup>87</sup> CPC, PV-48<sup>ème</sup> session, Kinshasa, 23 – 31 mars 1969, p. 16.

<sup>88</sup> CPC, PV- 48<sup>ème</sup> session, Kinshasa, 23 – 31 mars 1969, p. 17.

l'union de l'Église du Christ au Congo, élaborer un projet de constitution et faire rapport à la prochaine Assemblée générale »<sup>89</sup>.

C'est l'assemblée générale de 1970 qui finalisa la formule du vivre ensemble appelée « unité dans la diversité », qui fonde aujourd'hui la collaboration au sein du protestantisme congolais. Parmi les innovations de cette Assemblée générale, il faut citer la dissolution des Missions protestantes comme institutions autonomes.

Dès que cette idée se propagea, il y eut une opposition au Congo mais aussi en dehors, auprès des partenaires occidentaux. Certains Protestants étaient particulièrement hostiles à l'unité de l'ECC. Ainsi, les dirigeants américains de plusieurs Missions évangéliques œuvrant au Congo se réunirent à Chicago, en l'absence des Congolais, et publièrent une déclaration dans laquelle ils donnèrent l'injonction à leurs représentants congolais de quitter l'ECC, qu'ils accusaient d'être à la solde du Conseil Œcuménique des Églises (COE), et les assuraient de la disponibilité des fonds pour créer une Église rivale<sup>90</sup>.

Dans cette déclaration, qu'ils publièrent le 6 août 1970, se trouve l'extrait suivant :

« Après une étude approfondie de l'évolution ecclésiastique au Congo, les dirigeants nord-américains des Missions EFMA/IFMA (association évangélique des Missions étrangères) au Congo sont convaincus que les questions d'ordre théologique et administratif résultant de la création de l'ECC sont des plus inquiétantes. Aussi, les évangéliques, tant nationaux qu'étrangers, devraient-ils organiser un ministère d'enseignement biblique destiné aux missionnaires du Congo et aux hommes de l'Église nationaux, en vue de les aider à prendre conscience des dangers d'une union d'églises là où il n'y a entente ni sur les doctrines de base, ni sur l'unité spirituelle. À la suite d'un tel enseignement biblique et prophétique, les Missions évangéliques et – ou - les communautés d'églises devraient réaliser la contradiction qu'il y aurait à rester longtemps au sein de l'ECC, qui englobe toutes les positions théologiques »<sup>91</sup>.

Jusque-là, les Églises-mères des Missions qui ont œuvré au Congo n'attendaient pas lâcher leurs filles. Comme l'a constaté Bertrand de Luze, « les

---

<sup>89</sup> Ibid.

<sup>90</sup> MAKANZU Mavumilusa, *L'histoire de l'Église du Christ au Zaïre*, Kinshasa, CEDI, 1973, p. 31-32.

<sup>91</sup> MAKANZU Mavumilusa, *L'histoire*, *op. cit.*, p. 32.



Missions protestantes, qui avaient toutes engendré des églises, trouvèrent de multiples raisons pour ne pas passer le relais aux autochtones qu'elles avaient pourtant formés »<sup>92</sup>. C'est ce qui se passa au Congo.

La difficulté fut grande pour les églises protestantes congolaises, dont le financement d'activité dépendait de leurs partenaires d'outre-mer. Á la demande des leaders nord-américains, toutes les églises évangéliques se réunirent autour de Mr Lovic, missionnaire américain des Assemblées de Dieu pour étudier la possibilité de sortir de l'ECC et de créer un mouvement uniquement évangélique. Ainsi fut créé le Conseil national des Églises libres au Congo (CONELCO), le 27 janvier 1971, avant de devenir quatre mois plus tard Conseil des Églises Protestantes au Congo (CEPCO)<sup>93</sup>.

Rappelons que l'unité organique de l'ECC fut proclamée au Centre catholique Nganda de Kinshasa le 8 mars 1970. A son premier synode réuni à Mbandaka, dans l'ancienne province de l'Équateur, du 27 au 8 mars 1971, les Églises membres de la CEPCO envoyèrent officiellement leur lettre de démission de l'ECC. Mais l'assemblée n'accepta pas ces démissions, présentant un vice de procédure.

Pendant ce temps, il y avait toujours deux regroupements des Églises protestantes au Congo, ce qui ne fut pas du goût des autorités politiques de l'époque. En effet, Mobutu voulait tout contrôler dans son pays. C'est ce qu'affirme Josef Nsumbu lorsqu'il écrit :

« Ce régime, instauré dès 1965, prit deux aspects vis-à-vis de l'Église : d'un côté, une menace, de l'autre un stimulant. Ces deux aspects furent vécus différemment par les grandes Églises chrétiennes du pays (Catholique, Protestante et Kimbanguiste). Pour l'Église protestante, cela varia aussi suivant qu'il s'agit de toute la fédération des protestants (l'ECZ) ou des Communautés membres de cette fédération en particulier. (...) D'abord, d'une façon générale, les Églises chrétiennes sentirent une menace du régime mobutiste, dans la mesure où ce dernier commença à leur ravir certains privilèges dont elles disposaient déjà depuis l'époque coloniale. Puisqu'il fallait insister sur la culture africaine, le Bureau Politique du MPR arriva à déconsidérer la valeur des fêtes religieuses, telles que Noël, Pâques,

---

<sup>92</sup> De LUZE, Bertrand, « Le protestantisme en Afrique au sud du Sahara », in *Afrique contemporaine*, n°159, 1991, p. 20.

<sup>93</sup> Ibid.

l'Assomption, etc. (...) La nationalisation des écoles qui, jusque-là, servait de grand outil pour inculquer la doctrine chrétienne à la jeunesse, fut aussi une menace pour les Églises »<sup>94</sup>.

Sous couvert de la préservation de l'ordre public, Mobutu légiférait même en matière de culte, dont la liberté était pourtant garantie par la loi. Ainsi, pour mettre fin à cet imbroglio, l'État prit le parti de l'unité organique de l'ECC et réagit en deux étapes :

- D'abord, par le biais du Ministre de la Justice et Garde des Sceaux

Ce dernier donna l'injonction aux Églises membres de l'ECC de changer les dénominations de leurs associations respectives. S'adressant au Rev. Bokeleale en tant que Président national de l'ECC, et considérant la nouvelle formule qui regroupait toutes les Églises protestantes, il leur ordonna de s'appeler désormais « communautés », ensuite que leurs représentants légaux devaient introduire dans les meilleurs délais leurs déclarations relatives aux changements de dénomination de leurs associations<sup>95</sup>.

Cette injonction avait certainement pour but de connaître la liste des Églises protestantes qui refusaient l'unité organique de l'ECC. Cela s'explique à travers la deuxième étape entreprise par le pouvoir pour régler cette querelle.

- Ensuite, par le biais de la loi n°71-012 du 31 décembre 1971, réglementant l'exercice des cultes en République du Zaïre<sup>96</sup>

Dans son exposé des motifs, cette loi entendait, par Église du Christ au Zaïre, toutes les communautés membres dont elle publiait la liste, contenant quarante communautés. Elle enjoignait dans les dispositions finales à toutes les Églises et toutes les sectes religieuses existant à cette date de réintroduire leurs dossiers au ministère de la Justice pour une nouvelle agrégation, à l'exception de l'Église catholique, de l'Église du Christ au Zaïre et de l'Église de notre Seigneur Jésus-Christ sur la Terre, par le prophète Simon Kimbangu (c'est-à-dire l'Église Kimbanguiste).

Pour sa part, la CEPZA,<sup>97</sup> qui se sentit menacée par cette loi, tenta une ultime réaction en publiant une déclaration signée par les 27 membres effectifs et 11 membres

---

<sup>94</sup> NSUMBU, Josef, *Op. cit.*, p. 105.

<sup>95</sup> Extrait de la lettre du Ministre de la Justice, André Tshibangu, du 8 novembre 1971.

<sup>96</sup> « Loi n°72-012 du 31 décembre 1971, réglementant l'exercice des cultes en République du Zaïre », in Journal Officiel de la République du Zaïre, 1972, p. 30-42.

provisoires, dans laquelle elle se reconnaissait comme « le vrai représentant du protestantisme au Zaïre » le 1er février 1972. Par conséquent, elle demandait au Président de la République de supprimer plutôt l'ECC devenue ECZ. Cette demande fut rejetée.

La période de trouble qui bouleversa la naissance de l'ECC prit fin avec cette loi, car il fallait s'y conformer ou fermer l'Église. En conséquence, les Communautés membres de la CEPZA intégrèrent contre leur gré l'ECC, qui devint le seul représentant de tous les Protestants au Zaïre.

Cependant, il convient de signaler que cette loi du 31 décembre 1971 ne concernait pas seulement les Protestants. En effet, elle enjoignait aussi, en son article 9, toutes les églises et sectes religieuses d'inculquer à leurs adeptes ce que les autorités politiques appelaient « l'esprit civique », conformément aux principes du Manifeste de la N'sele. Elle consacrait donc le début d'une politisation de l'église, obligée de s'incliner devant le pouvoir autoritaire de Mobutu et ses collaborateurs.

D'ailleurs, cette dérive se poursuivit par l'abolition des signes religieux par le Gouvernement (croix, effigies et images religieuses dans les églises et sur les places publiques). Ils allèrent plus loin, jusqu'à déclarer le Mobutisme comme une religion, le Mouvement Populaire de la Révolution (MPR)<sup>98</sup> comme une église et Mobutu, le messie. De ce fait, cette loi portait atteinte à la liberté de cultes et exprimait ce que Balaamo appelle « la volonté des pouvoirs publics d'appuyer une opinion philosophique ou religieuse à l'exclusion des autres »<sup>99</sup>.

C'est dans ce climat de regroupement sorti d'une guerre dont l'issue était encore incertaine, car plein des membres étaient mécontents, que l'ECZ prépara la célébration de son premier centenaire, en 1978. Il y avait donc plus qu'une simple célébration au sein de cette Église car, à côté de cet événement qui eut lieu juste au moment de sa création organique, il y eut des conflits qu'il fallut régler dès ses premiers pas.

---

<sup>97</sup> Nouvelle dénomination après le changement de nom du pays en Zaïre, à partir du 27 octobre 1971.

<sup>98</sup> Le Mouvement Populaire de la Révolution fut créé par le Président Mobutu et un petit groupe d'hommes politique, en 1967. Il deviendra un parti-État jusqu'à l'avènement de la démocratie, en 1994.

<sup>99</sup> BALAAMO, Jean-Pierre, *Églises et États en République Démocratique du Congo. Histoire du droit congolais des religions (1885-2003)*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 256.

## Chapitre II

### **Eveil de conscience des Églises protestantes congolaises**

Alors que le pays sombre de plus en plus dans le chaos après son accession à sa souveraineté nationale, les églises protestantes luttent encore pour créer une « Église » qui rassemble tous les Chrétiens protestants. Pourtant, l'idée est déjà répandue au sein de la chrétienté, qui ne distingue pas vraiment la diversité doctrinale qui caractérise leurs Églises respectives.

A travers le pays, le problème difficile était plutôt culturel que doctrinal, dans la mesure où chacune des Missions protestantes implantées au Congo occupait au moins un espace culturel d'une ou deux tribus. La raison principale de cette situation se trouve dans le long et difficile apprentissage linguistique qu'il fallait faire, alors que ladite langue n'était pas écrite. Les missionnaires devaient donc impérativement s'adapter à cette situation.

Beaucoup des conflits latents font surface au niveau des différentes provinces du pays, et troublent le climat de convivialité qui s'était pendant un temps installé au sein de la nation. Au niveau du protestantisme, beaucoup des pasteurs congolais sont appelés à prendre la direction de leurs Églises respectives à la place des missionnaires. Mais rares sont ceux qui ont été bien préparés pour assumer cette tâche, surtout sur le plan administratif.

Nous présentons ici les débats et réflexions qui ont caractérisé cette période, surtout en ce qui concerne l'avenir de l'Église protestante et la présence des missionnaires au Congo.

#### **1. Période sombre dans le pays et dans l'Église**

L'expression « période sombre » fut donnée par le premier évangéliste national de l'Église du Christ au Zaïre, Makanzu Mavumilusa qui, avant même d'accéder à ce poste, regrettait déjà le tournant que prenaient les choses à cause des événements survenus à la suite de l'incompréhension généralisée et la lutte de pouvoir, après la proclamation de l'indépendance. Non seulement le climat politico-sécuritaire était « sombre », à cause des guerres et sécessions, mais il y avait aussi des incompréhensions entre leaders ecclésiastiques dans plusieurs communautés protestantes, qui empêchaient l'Église d'assumer ses responsabilités en ces temps difficiles.

Dans toutes les régions du pays, il y a des luttes entre leaders chrétiens d'une même communauté, à cause des incompréhensions et de l'intolérance face à la différence culturelle, comme c'est le cas au Kasai avec les Mennonites ou les Presbytériens, qui se

disputent justement le pouvoir. Mais ces cas ne sont pas isolés à travers le protestantisme. Josef Nsumbu décrit cette situation en ces termes :

« Parallèlement aux agitations politiques (...), toute la première décennie de l'autonomie des Églises missionnaires fut caractérisée, au sein du CPC, par divers conflits entre les Églises membres, surtout en ce qui concerne le respect des limites des champs de mission. C'est ainsi que, (...), plusieurs arguments en faveur de la création d'une Église unie, l'ECZ, ont toujours été évoquées comme solution à ces conflits. Il faudra aussi évoquer la lutte des Protestants : améliorer leurs relations avec les autorités civiles fut une des préoccupations du CPC, même pendant cette période. Kasa Vubu, qui fut catholique et "prêtre raté" et Lumumba, soupçonné déjà d'être communiste radical et incrédule, malgré sa jeunesse protestante, ne purent satisfaire les Protestants »<sup>100</sup>.

La CPC est alors sous la direction du Rév. Pierre Shaumba, un méthodiste convaincu qui a longtemps collaboré avec les missionnaires de son Église. Son organisation eut la lourde charge de lutter pour la dislocation de plusieurs églises au Congo. Remarquons ici que la présentation géographique des Églises protestantes était aussi une des sources de difficultés. En effet, à leur implantation, chaque Mission arrivée au Congo s'adressait à celle déjà sur le terrain pour trouver un champ de travail, généralement une tribu ou deux non encore évangélisée.

C'est ainsi que chaque Église se créa au sein d'une tribu ou deux, rarement trois. Comme on peut l'imaginer, tout conflit de leadership ne devait que prendre des dimensions tribales, avec des soutiens tribaux dans chaque camp, fragilisant la chrétienté. Les responsables du CPC, avec la réduction des possibilités de déplacement et l'absence des moyens rapide de communication à distance (téléphonie moins rapide et mal connectée, difficultés, voire absence de liaison, télégraphe, etc.), eurent donc de sérieuses difficultés à agir.

Dans ce contexte, Makanzu Mavumilusa, comme beaucoup des notables congolais excédés par la situation, apprécia positivement l'arrivée du général Mobutu, dont il résume l'action en ces termes :

« En 1965 est apparu Mobutu, l'homme mûr pour prendre les choses en mains. Il ne peut pas supporter le désordre et les conflits. Pourquoi ?

---

<sup>100</sup> NSUMBU, Josef, *Op. cit.*, p. 115.

Mobutu a été élevé dans la religion catholique : là, du moins en apparence, règnent l'ordre et l'unité d'un seul chef auquel tous obéissent. A l'école que fréquente le jeune Mobutu, tous les élèves et les maîtres obéissent à un seul directeur, et l'ordre et la paix y règnent. Comme journaliste, il apprend à exposer ses idées et ses arguments dans l'ordre. Au service militaire, il est soumis à un seul chef. Peu de temps après, il devient général : tout le monde se soumet et ça marche. Alors le Président Mobutu dit : Nous avons fait de tristes expériences avec nos divisions. Maintenant, nous allons revenir au système bantou : un seul chef d'État, une seule nation, un seul Gouvernement, un seul parti politique, une seule armée, une seule police, un seul syndicat. Quant à l'Église, il déclare : il n'y a pas de religion d'État, les Zaïrois sont libres de croire ce qu'ils veulent. Mais, pour un Bantou comme le Général Mobutu, il était clair qu'il ne pouvait y avoir qu'une seule Église Catholique, une seule Église Kimbanguiste et une seule Église protestante. Cette conception correspond à notre mentalité communautaire »<sup>101</sup>.

Sous Mobutu, la paix revient au pays, ce qui redonne au CPC les possibilités de poursuivre l'œuvre de pacification de l'Église. C'est aussi une période cruciale où débattent l'ensemble des leaders ecclésiastiques sur la conception de l'Église en rapport avec les modèles présentés par les missionnaires. Samuel Manunga Kinzonzi en présente deux qui sont plus importantes : les Évangéliques, qui pensent que toute l'organisation et la conduite de l'Église doivent être pratiquement calquées sur la Bible, et les non évangéliques, qui pensent qu'il faut l'adapter au contexte<sup>102</sup>. Il fallait alors chercher à retrouver les traces de ce qu'on a appelé à l'époque « un christianisme authentique »<sup>103</sup>. Par cette expression, les Chrétiens congolais réfléchissaient sur la position qu'ils fallirent prendre en rapport avec la Bible, et qui ouvre une relation particulière avec Dieu.

## **2. La recherche d'un christianisme authentique**

Au cours de la période qui va de 1967 à 1973, un débat anime le protestantisme congolais. D'une part, il y a des protestants qui ont été bien modelés par les missionnaires et qui se comportent comme tels, tandis que d'autre part, se trouvent ceux qui pensent plutôt qu'il faut revenir aux sources de la chrétienté, afin de se donner un modèle convenable. Ce

---

<sup>101</sup> MAKANZU Mavumilusa, *Histoire de l'Église du Christ au Zaïre*, Kinshasa, CEDI, 1973, p. 39-40.

<sup>102</sup> MANUNGA Kinzonzi, Samuel, *L'Église du Christ au Zaïre devant le tournant de la mission*, Kinshasa, 1975, p. 41.

<sup>103</sup> Ibid., p. 43.

débat est accentué par l'expérience de plusieurs chrétiens qui effectuèrent, soit leurs études, soit des Missions de longue durée en occident (États-Unis, Grande-Bretagne, Suède, Belgique, etc.). Ils découvrirent avec regret la chrétienté dans les églises qu'ils fréquentèrent, mais qu'ils n'ont pas voulu voir se perpétuer au Congo, au regard des traditions culturelles du pays.

Ce débat finit par prendre une ampleur importante dont il fallut que les plus attachants en vulgarisent la position. Les missionnaires n'étaient évidemment pas en marge du débat, car ils étaient bien concernés.

Expliquant ce thème au cours d'un synode, Jean Bokeleale dit :

« Un thème de grande importance et que d'autres ont appelé un thème révolutionnaire, dans le sens positif du mot. Nous avons reçu beaucoup de l'Occident, et remercions sincèrement nos missionnaires qui nous ont apporté l'Évangile. Mais l'examinant de près, le Christianisme occidental a été développé, enrichi par la civilisation et la culture occidentale, les mœurs et les habitudes occidentales ; la philosophie et l'expression occidentale ; ceci est très bien. C'est la raison pour laquelle le Christianisme occidental a traversé des siècles jusqu'à nous. C'est pour cela que l'Église est décidée à recourir aux sources, c'est-à-dire à la Bible qui est la parole de Dieu. Ceci permettra à l'Église de notre Seigneur dans ce pays de rafraîchir sa foi selon la parole de Dieu, mais avec une expression et une réflexion bantoues, africaines »<sup>104</sup>.

Les Églises protestantes, dans la grande majorité de leurs dirigeants congolais, ne voulaient pas reproduire fondamentalement les modèles reçus des missionnaires occidentaux. Il fallait éloigner ces luttes internes dans l'Église, qui entraînaient un foisonnement d'Églises différentes en Occident. Tout n'était certes pas à changer, affirme Samuel Manunga Kinzonzi, qui abonde dans le sens de Jean Bokeleale. « Mais il fallait examiner les positions et points de vue qui posaient problème »<sup>105</sup>.

Pour illustrer cela, il choisit le rapport Église-État qui, selon les missionnaires protestants, était bien réglé dans la Bible. En effet, ils démontraient que « le respect des autorités est une recommandation biblique »<sup>106</sup>. Les Chrétiens protestants d'avant l'indépendance furent considérés par tous les Blancs, colons et autres, comme d'excellents ouvriers, parce qu'obéissant facilement. Ils obéirent à la demande de prier pour le roi des

---

<sup>104</sup> MANUNGA Kinzonzi, Samuel, *Op. cit.*, p. 47.

<sup>105</sup> MANUNGA Kinzonzi, Samuel, *Op. cit.*, p. 47.

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 48.

Belges, malgré la souffrance qu'il leur infligeait avec la colonisation. Ainsi, en aucun cas, un Protestant n'accepta de proférer des propos déplacés contre le roi ou la reine, ayant appris des missionnaires qu'ils étaient « des personnes sacrées », ointes par Dieu.

De même, il était enseigné que les biens matériels étaient un piège pour l'entrée dans le Royaume de Dieu. Pourtant, les missionnaires n'étaient pas pauvres. « Fallait-il alors délaissier le bénéfice d'un travail fructueux pour prétendre au Royaume divin ? », se demanda Samuel Manunga Kinzonzi, comme beaucoup de Protestants à l'époque<sup>107</sup>. Dans le même ordre d'idée, les Protestants furent découragés de s'engager en politique. En conséquence, peu de Protestants occupèrent des postes politiques.

Dans une réflexion qui résume le changement que voulaient bon nombre de Protestants, laïcs comme membres suffisamment instruits du clergé, il est dit ceci :

« La Bible définit l'Église comme étant le corps du Christ. Pourquoi les occidentaux nous ont-ils apporté un corps du Christ divisé, c'est-à-dire démembré ? Pourquoi nous ont-ils entraînés dans un protestantisme multiconfessionnel ? (...) Il y a une nécessité d'un christianisme solidement implanté sur le continent africain. Il n'y a évidemment qu'une seule église sur terre, celle de Jésus-Christ. Et ce christianisme peut transformer, non seulement l'homme, mais aussi la culture, la civilisation, les coutumes, etc. »<sup>108</sup>.

Ceci explique la raison de l'adaptation du christianisme au contexte africain, afin de mieux le faire comprendre aux peuples de ce continent. Et depuis l'accession du pays à l'indépendance qui fut suivie, quelques années après, du retour des quelques cadres de l'Église protestante partis aux études à l'étranger, le protestantisme congolais est agité par la nouvelle approche de l'Évangile. Les théologiens sont en première ligne. Tout le monde s'accorde sur un point : « art, prière, prédication, méthode d'enseignement religieux, cure d'âme, organisation du culte, liturgie, etc. »<sup>109</sup>.

Jean Bokeleale, qui est déjà à la tête du CPC, ne manqua pas d'exprimer ses opinions là-dessus. S'il est d'accord avec ce point de vue largement accepté, il insiste cependant sur le fait que « cette adaptation doit se faire avec l'esprit et l'action de l'Évangile »<sup>110</sup>. Il veut donc garder le principe protestant de la réforme, qui insiste sur le 'sola

---

<sup>107</sup> Ibid., p. 51.

<sup>108</sup> BOSUNGA Loombe Ifindi, *Qui êtes-vous Mgr Bokeleale ?*, Kisantu, Sodaz, 1985, p. 38.

<sup>109</sup> BOSUNGA Loombe Ifindi, *Op. cit.*, p. 38.

<sup>110</sup> Ibid.



scriptura” pour toute réflexion ecclésiale. A cet effet, il souligne souvent que « c’est Dieu qui, par le Christ, agit dans les cœurs, transforme et sanctifie les coutumes, les traditions, les cultures, etc. C’est par l’Évangile et dans l’Évangile que l’Africain réalisera cette adaptation »<sup>111</sup>.

Depuis longtemps, la Bible était considérée comme la parole de Dieu, et les Chrétiens congolais la lisaient exactement comme une parole laissée par un ancêtre mort, à laquelle il fallait scrupuleusement obéir, selon la prescription de la tradition Bantoue, sinon on en subissait les conséquences. Il est vrai que la notion d’universalisme du prochain est contenue dans l’universalisme du christianisme lui-même. Ainsi, il peut toucher et transformer n’importe quel homme, sans distinction de race. Mais en plus, on admettait qu’il pouvait s’adapter à n’importe quelle culture au monde.

Pour sa part, l’évêque Bokeleale développa à chaque session du Synode national sa conception de l’adaptation et de l’insertion de l’Église dans les réalités nationales et africaines ; tout en stigmatisant certains fléaux qui rongeaient l’église et les nations. En 1973, il déclara ce qui suit :

« Notre Église est au Zaïre, c’est une partie de l’église universelle dont le Seigneur Jésus-Christ est la tête. Parce que l’église se trouve au Zaïre, nous ne pouvons pas passer sous silence, sans réfléchir et constater ce qui se passe au Zaïre aujourd’hui. Où en est le peuple zaïrois aujourd’hui ? Qu’est-ce qui se passe, au juste ? D’où vient ce peuple ? Comment est-il aujourd’hui ? Quelle est sa vision d’avenir, selon les responsables de la République ? Et où est l’Église, et que fait-elle au Zaïre ? »<sup>112</sup>.

À son entendement, ces questions permettent de réfléchir adéquatement sur l’évolution de la mission de l’Église du Christ dans la société zaïroise. Il était noble de situer ses préoccupations, en rapport avec son passé, qui doit éclairer son avenir. Des réponses à ces interrogations, pense-t-il, découlent les différentes transformations et adaptations nécessaires à la vie de l’Église.

En plus, le Synode rappelle le mot d’ordre du pouvoir politique, qui parlait de ‘retroussons nos manches’ pour appeler tous les citoyens au travail, à la collaboration massive, à la participation à toutes les tâches initiées par le pouvoir à tous les niveaux, en affirmant que dans le protestantisme, « il n’y a pas de spectateurs, tout le monde est

---

<sup>111</sup> Ibid.

<sup>112</sup> Ibid., p. 39.

acteur »<sup>113</sup>. Ainsi, les Protestants furent aussi initiés à cette idéologie. Partout où arrivait un pasteur, voire un laïc qui occupait un poste de responsabilité, il ne devrait pas faire le chef, mais mettre la main à la pâte pour réussir dans l'activité concernée.

Adaptant toujours ses points de vue aux prescrits de la Bible, il justifie la suppression de l'autorité des missionnaires à la tête des Églises protestantes, qui fut longtemps l'objet de son combat, et la reprise de cette direction par le clergé congolais en ces termes :

« Maintenant la Bible est-elle changée ? Non, la Parole de Dieu reste la même, hier, aujourd'hui et éternellement. Il y a seulement le changement d'autorité. Hier c'était l'autorité étrangère, (...), aujourd'hui, ce sont le fils d'Afrique. Chez nous, c'est un zaïrois et comme chrétiens, nous respectons la Parole de Dieu qui nous dit que toute autorité vient de Dieu »<sup>114</sup>.

Dans la lutte pour l'unité dans le protestantisme, un des défis majeurs a toujours été le tribalisme, car il y a une prédisposition géographique originelle qui le favorise. Mais en tant que président national de l'ECZ, Jean Bokeleale s'y oppose farouchement :

« Le Zaïre est le premier pays en Afrique et peut être au monde à avoir voté une loi condamnant le tribalisme. Et nous sommes inquiets de la manifestation du tribalisme dans l'Église. D'abord, au sein d'une Communauté, on favorise le clan de son leader. En plus, les Communautés s'installent dans les grands centres et y créent des paroisses typiquement tribales. Ceux qui habitent Kinshasa le savent très bien. Les gens du Mayombe construisent des paroisses uniquement pour les ressortissants du Mayombe. Il y a des paroisses remplies par des Atetela, ou par des Bakongo. Les Mennonites construisent seulement pour les anciens Mennonites de leur région. Les gens traversent des kilomètres, de Binza jusqu'à N'djili pour prier, bien qu'un temple de Dieu se trouve à côté de chez eux. Si nous créons des paroisses pour les Bangala, les Baluba, les Atetela, les Bayanzi, les Bandibu, les Manyanga, les Bantandu, les Bayombe, etc. je vous préviens, mes frères, qu'un jour viendra où nous allons le regretter. Si nous aimons l'Église, nous devons cesser cela et faire comme nos frères catholiques qui fréquentent l'église de leur quartier et ne traversent pas des kilomètres pour chercher les gens de leur tribu. C'est un signe du Saint-

---

<sup>113</sup> BOSUNGA Loombe Ifindi, *Op. cit.*, p. 39.

<sup>114</sup> *Ibid.*, p. 44.

Esprit dans l'Église, quand on peut rencontrer dans une paroisse une assemblée de fidèles composée de Bakongo, de Baluba, de Mongo, etc. »<sup>115</sup>.

Evidemment, cette différence était accentuée par les responsables de bon nombre des paroisses qui utilisaient leurs langues locales à Kinshasa, où la langue commune est le lingala. Et elle est loin d'être résolue à ce jour, quoique la situation soit pratiquement banalisée dans la ville. Pour Jean Bokeleale, le tribalisme était, ni plus ni moins un péché : « Si nous ne corrigeons pas ce problème, nous péchons contre l'Évangile et sapons l'œuvre du Seigneur »<sup>116</sup>.

En effet, le tribalisme et les coutumes paraissaient être plus solidement ancrés dans les chrétiens que la parole de Dieu et que Christ n'avait pas encore la première place dans la chrétienté. Avec le tribalisme, ce n'est pas le Christ qui unit l'église, mis le clan, la tribu et les ancêtres. Ce qui évidemment est inacceptable pour le protestantisme qui proclame le 'soli deo gloria'.

L'image de l'unité apparente du catholicisme hantait les esprits des protestants congolais. Quoiqu'ayant des diverses congrégations en son sein, l'unité demeure visible dans le culte et diverses pratiques chrétiennes. De plus, pour préserver du tribalisme, beaucoup des protestants souhaitèrent que les Communautés voisines soient soumises à une nette délimitation géographique comme les diocèses catholiques.

Même s'il y avait des querelles à ce sujet dans certaines provinces du pays, Jean Bokeleale reconnaissait leur complexité : « C'est un problème très complexe, très difficile, mais ceux qui aiment le Christ, ceux qui souhaitent que l'église vive dans ce pays, feront des sacrifices pour que les frontières géographiques de chaque communauté ou diocèse soient claires et nettes »<sup>117</sup>.

Jean Bokeleale était de ces pasteurs congolais qui ne voulaient pas simplement mémoriser les enseignements des missionnaires et leurs pratiques sans discernement. Ainsi, il entra en contradiction avec certains d'entre eux. Mais il tint bon à sa réforme. De la sorte, il stigmatisait le légalisme rigide qui engendrait maints conflits, luttes d'influences et mésentente au sein de l'Église.

« Nous avons constaté partout que nous avons été formé selon un esprit légaliste seulement. L'absence d'amour dans la vie de la plupart des Communautés nous attriste profondément. Suivant les règles (loi) prescrites

---

<sup>115</sup> BOSUNGA Loombe Ifindi, *Op. cit.*, p. 44-45.

<sup>116</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>117</sup> BOSUNGA Loombe Ifindi, *Op. cit.*, p. 45.

par nos anciens missionnaires, le rôle de chaque membre, de chaque pasteur était de faire mémoriser ces règles et de les faire respecter. Le respect des règlements était et est la seule condition pour accéder au salut. Le résultat actuel est lamentable. A la place des lois, c'est la cruauté, la haine et la sévérité qui règnent, alors que l'amour de Dieu et du prochain par le Christ n'a pas sa place dans les cœurs et dans les décisions prises au sein des paroisses et des communautés »<sup>118</sup>.

Au cours du synode de 1973, il fut recommandé que le Département d'évangélisation et vie de l'Église étudie sérieusement ce problème, car le christianisme n'est pas une religion de règlements et de lois, mais la religion du plus grand commandement : « Tu aimeras Dieu et tu aimeras ton prochain »<sup>119</sup>.

Cet amour rendait inacceptable qu'un enfant de Dieu soit méchamment rejeté dans la colère, dans la haine et sans compassion, parce qu'il aurait alors commis une faute. Jean Bokeleale, pour sa part, affirme que « l'Église doit être au carrefour du combat pour la justice sociale et pour le bien-être de l'homme »<sup>120</sup>. Ainsi, la réglementation qui s'y applique devrait aussi tenir compte de l'amour divin qui ouvrit la voie au sacrifice de Jésus-Christ.

### **3. Controverses avec les missionnaires**

Le protestantisme connut une longue période de controverses avec les missionnaires. D'abord, lors des luttes pour l'indépendance du pays, autour des années 1954-1959. Plusieurs missionnaires n'avaient pas apprécié la participation et le soutien de certains pasteurs à cette lutte, en tant que Chrétiens. L'idée de création de l'Église du Christ au Zaïre, qui devait fédérer toutes les Églises protestantes du pays, avait encore ratissé ces controverses.

Une fois le problème de l'autonomie des Communautés résolue et l'Église du Christ au Zaïre naît sous son format informel, il fallait rallier tout le monde à la même cause en cherchant les voies et moyens d'obtenir l'adhésion de ceux qui étaient favorables à la position des missionnaires contre l'unité. Dans ce processus, les missionnaires se sentirent marginaliser par la direction de l'ECZ.

Des voix s'élevèrent au sein même de l'Église pour dénoncer l'antagonisme de Jean Bokeleale et ses partisans contre la présence des missionnaires au sein de l'ECZ. En tant

---

<sup>118</sup> Ibid.

<sup>119</sup> Tiré de la Bible et considéré comme principe favorisant la tolérance et le vivre ensemble.

<sup>120</sup> BOSUNGA Loombe Ifindi, *Op. cit.*, p. 46.

que leader de l'Église cherchant à unir, l'évêque devait s'expliquer. Bosunga Loombe Ifindi explique sa position en ces termes:

« L'évêque estime que le rôle des missionnaires revêtait un aspect essentiellement apostolique, et consistait à réveiller, à stimuler et à reformuler en concepts beaucoup plus intelligibles, la notion et le sentiment de Dieu, présents dans la conviction intime de l'Africain. (...) Fétiches, statuettes et amulettes ne sont pas que des "médiats", des intermédiaires par lesquels l'Africain se représente l'Être suprême, le Dieu Créateur. Elles ne représentent pas des divinités en soi, comme l'ont prétendu maints chercheurs et hommes de sciences occidentaux »<sup>121</sup>.

Au regard des événements de 1970 et de la suite, les missionnaires occidentaux accusèrent l'évêque Bokeleale de vouloir les exclure du travail missionnaire au Zaïre. A partir de leurs communautés respectives, certains d'entre eux commencèrent à former des responsables capables de défendre leur cause.

Mais le problème ne se posa pas au sujet de tous les missionnaires. Il s'agissait de ceux qui cherchaient, soit à diviser les membres du clergé des communautés dans lesquelles ils ouvraient, soit qui persistaient à ne pas respecter les prescriptions données par les autorités de l'ECZ. Ainsi, de synode en synode, cette situation ne manquait pas d'être évoquée. Mais puisqu'elle persistait, le X<sup>e</sup> Synode National de l'ECZ, tenu à Kinshasa du 4 au 11 avril 1989, sous le thème « 20 ans d'unité, tenez-y fermement », s'étant fixé pour objectif de revoir les obstacles qui continuaient à réduire l'unité et la fraternité au sein de l'Église, décida de s'y pencher.

Le constat fut alarmant, au point qu'une résolution fut publiée, afin d'informer par le même coup les Églises d'outre-mer qui envoyèrent ces missionnaires au Congo. Ladite résolution rappelait d'abord les décisions antérieures à ce sujet, de 1977, 1985 et 1987, au sujet de « l'attitude négative de certains missionnaires et autres collaborateurs expatriés qui œuvrent au sein de l'ECZ en général et au sein de ses communautés et organisations associées en particulier »<sup>122</sup>.

La résolution adoptée au cours de cette session affirme ce qui suit :

« Constatant l'attitude négative, séparatiste et nocive de certains missionnaires et autres collaborateurs expatriés qui s'évertuent à miner l'unité des enfants de Dieu au Zaïre par des initiatives et des projets

---

<sup>121</sup> Ibid., p. 24.

<sup>122</sup> ECZ, X<sup>e</sup> session ordinaire du Synode National de l'ECZ, Kinshasa, 1989, p. 31.

centrifuges ; - malgré l'opposition officielle de l'ECZ à l'idée du moratoire ; le Synode National remercie toutes les Églises d'Outre-mer et organisations partenaires qui contribuent positivement au développement de notre jeune Église ; félicite tous les missionnaires qui ont compris leur rôle dans la croissance de l'Église du Christ au Zaïre ; demande à tous les missionnaires, qui continuent à semer la confusion au sein de notre Église, de cesser leurs actes de division parmi les enfants de Dieu. Les Présidents régionaux de l'ECZ sont chargés de communiquer cette décision aux communautés et aux missionnaires concernés »<sup>123</sup>.

A côté des missionnaires qui œuvraient au Zaïre, il y eut aussi certaines Églises d'Outre-mer qui participèrent à cette manœuvre. Ainsi, le Synode National prit une décision à leur sujet. Ainsi le Synode National :

« lance encore une fois un avertissement aux Églises-sœurs et organisations partenaires extérieures, que l'ECZ se verrait dans l'obligation de renoncer aux services des missionnaires et autres collaborateurs expatriés qui se livrent à des activités nuisibles à la croissance, à la dignité et à l'unité de l'ECZ ; [...] demande aux communautés, aux Synodes régionaux et au Comité Exécutif National (CEN) de procéder aux actions disciplinaires à l'égard des personnes qui collaborent avec les missionnaires nuisibles à l'unité d'une communauté »<sup>124</sup>.

Comme on peut le constater, la collaboration n'était pas très cordiale entre les missionnaires et la direction de l'ECZ, surtout ceux qui, depuis toujours, refusaient son unité organique. Cette controverse dura encore longtemps, jusqu'au point où quelques missionnaires furent remerciés et obligés de rentrer dans leurs pays. Cependant, les Synodes régionaux s'employèrent à réconcilier les groupes en conflit au sein des communautés, afin de concilier l'unité.

#### **4. Jean Bokeleale, acteur principal au sein de l'ECZ**

Ce pasteur de la Communauté des Disciples du Christ au Zaïre, dès son entrée au Secrétariat Général du CPC en 1968, devint un personnage principal au sein de l'Église. Ainsi, nous avons choisi de le présenter brièvement, car son parcours historique est beaucoup lié à l'évolution de l'ECZ.

---

<sup>123</sup> Ibid.

<sup>124</sup> ECZ, X<sup>e</sup> session ordinaire, *op. cit.*, p. 32.

Pour ce qui est de son origine familiale, son biographe et ami Bosunga Loombe Ifindi dit ce qui suit :

« Né le vingt-troisième jour du mois de décembre 1919 dans la modeste localité de Gondo, Bokeleale Itifo Bokambanza, anciennement prénommé Jean, est, par sa mère, le deuxième fils d'une famille qui en compte trois. Son père possédait de nombreux autres enfants issus de ses quatre épouses répudiées après sa conversion. Toute sa famille menait une vie paisible à Jombo. Bonkemo, son frère aîné, préfère le commerce, la culture des champs et la pêche ; tandis que Mbomba, le cadet, enseignait dans une même classe de première année à l'école primaire de Lotumbe jusqu'à sa retraite, après trente années de loyaux services. Un modèle de fidélité et d'attachement au devoir, à la vocation et au service de Dieu et du prochain »<sup>125</sup>.

A sa naissance, le Disciples of Christ Congo Mission (DCCM) n'avait pas encore évangélisé la province de l'Équateur. Au départ, chaque Mission occupait un territoire donné en RDC. Les Disciples du Christ eux évangélisaient au sein de la tribu Mongo, dans la province de l'Équateur, où était né ce pasteur protestant. Comme tous les anciens élèves de son époque, il effectua également ses études dans la même province, au sein des écoles fondées par les missionnaires de sa communauté.

#### **4.1. Elève à l'école primaire à Lotumbe**

Comme il n'y avait que des écoles confessionnelles à l'époque, beaucoup des jeunes furent initiés au christianisme dans leurs milieux d'éducation. Ce privilège était aussi celui de Jean Bokeleale. En effet, « quelques dizaines de kilomètres séparent Jombo de Lotumbe où les missionnaires américaines de "Disciples of Christ Congo Mission " (DCCM) ont développé une station florissante. Un grand temple, un hôpital moderne et une école primaire ornent cette cité »<sup>126</sup>.

C'est donc loin de son village natal que cet enfant arrive à l'école de la Mission, découvrant un nouveau monde qui va changer radicalement son existence. A l'époque, chaque élève devra se suffire à lui-même sans attendre une aide de la Mission ni de l'État. Les parents

---

<sup>125</sup> BOSUNGA Loombe Ifindi, *Op. cit.*, p. 64.

<sup>126</sup> Ibid.

étant restés au village, loin de l'école, le jeune Jean Bokeleale était, comme chacun de ses collègues de l'école, obligé d'apprendre à tenir bon.

La voies de communication difficile handicapait l'acheminement e l'aide des parents. C'est ainsi qu'après les cours, les enfants se livraient à la chasse ou à la pêche pour trouver de quoi se nourrir et se vêtir. « Bokeleale se révèle un pêcheur maladroit. Mais il regorge d'idées et d'initiatives. Ses suggestions ne rencontrent pas toujours d'adhésion de ses compagnons. Disputes, bagarres. Ainsi, bénéficie-t-il de la protection de son frère aîné, moins loquace mais physiquement fort et excellent pêcheur »<sup>127</sup>.

La vie n'était donc pas si facile dans ce milieu, avec la rencontre des jeunes venus de milieux différents qu'à son âge, il ne devait certes pas connaître. En outre, il y effectuait un apprentissage d'une vie indépendante, loin de la maison paternelle où tout se faisait sous la direction parentale. Les élèves acquéraient rapidement une certaine maturité.

Malgré son comportement, Jean Bokeleale se classe quand même parmi les meilleurs élèves de la mission. C'est à cet âge déjà que son leadership se fit sentir. Bosunga le confirme en ces mots :

« En classe, l'instituteur désigne souvent Bokeleale de le remplacer et d'enseigner ses condisciples dont la plupart le dépassent en âge. Il n'a pas peur et tient la classe jusqu'au retour du maître. Ses talents de meneur d'hommes et de leader se dessinent. Très tôt il prend le goût à l'enseignement et à la prédication »<sup>128</sup>.

Il remarquable et brillant au milieu de siens au village. Pendant les vacances, il s'exerce à enseigner ses voisins jeunes qui n'ont pas eu la possibilité d'être scolarisé. Mais il est aussi fortement intéressé à la prière de sorte qu'il sera, très tôt, appelé au secours du moniteur de l'école de dimanche. Il y est aussi très actif. Ainsi, « avant qu'il ait lui-même terminé l'école primaire, Jean Bokeleale a pu alphabétiser une quarantaine de personnes de son village, parmi lesquelles figurent six femmes adultes »<sup>129</sup>.

#### **4.2. De Lotumbe à Bolenge, sa vocation pastorale**

A Lotumbe, il n'y avait que l'école primaire. Cependant, il y avait une école secondaire dans la grande mission de la DCCM à Bolenge. Le peuple Mongo auquel il appartient avait été évangélisé par les missionnaires catholiques romains qui y ont implanté

---

<sup>127</sup> Ibid.

<sup>128</sup> BOSUNGA Loombe Ifindi, *Op. cit.*, p. 64.

<sup>129</sup> Ibid., p. 65.



les diocèses de Bansankusu, de Bokungu-Ikela et de Mbandaka-Bikoro. Mais les Protestants y ont aussi effectué l'évangélisation. L'histoire de l'implantation de la DCCM est intéressante comme illustration de la collaboration entre protestants au Congo.

Nous avons parlé de la LIM comme l'une des deux Missions pionnières au Congo (avec la BMS). C'est elle qui fonda cette station de Bolenge à l'Équateur. Elle fut cédée à l'American Baptist Mission Union qui avait repris l'essentiel des activités de la LIM. Pourtant, elle s'avérait éloigné des autres stations qui étaient toutes à l'ouest du pays. C'est pourquoi elle fut cédée à deux missionnaires de la DCCM, arrivés au Congo en 1897<sup>130</sup>.

Après négociation sur un territoire disponible à évangéliser, les deux missionnaires signèrent un protocole d'accord en avril 1899 pour recevoir la station de Bolenge de l'ABMU. C'est alors que le DCCM commença son œuvre au Congo. « Dès le mois suivant, une école était ouverte, le Docteur R.J. Dye commençait ses consultations, E. Fris inaugurait ses prédications en Lokundo, et madame Eva Nichols Dye tentait de mettre ce dialecte par écrit en même temps qu'elle s'occupa d'instruire les femmes »<sup>131</sup>.

A partir de là, l'Église se mit au travail de sorte qu'en 1917, à la Conférence générale, la mission revendiquait 220 postes, 882 instituteurs et catéchistes et 5 209 membres adultes. Par la suite, il y eut un premier congolais consacré au ministère pastoral, Marc Njoji en juillet 1920<sup>132</sup>. La Conférence générale avait décidé la création d'une école centrale aujourd'hui dénommée "Institut chrétien congolais de Bolenge".

Au terme de ses études primaires, Jean Bokeleale débarque à Bolenge, la grande station missionnaire du DCCM situé à dix kilomètres de Mbandaka, chef-lieu de la province de l'Équateur. Il y accomplit des brillantes études normales. Il est très apprécié par ses enseignants et les autorités scolaires qui, à l'époque, sont tous des missionnaires américains. Ainsi, il fait un nouvel apprentissage de la chrétienté de ces hommes d'église avec qui il vivra des hauts et des bas.

L'école normale avait pour vocation de former les enseignants de l'école primaire. Vu son niveau élevé de connaissance et son courage, les missionnaires le gardent comme professeur à Bolenge<sup>133</sup>. Désormais, « il se consacre à la formation de futurs enseignants et pasteurs »<sup>134</sup>.

---

<sup>130</sup> BOYAKA Inkomo, *La rencontre du Mongo avec le christianisme et la place qu'il occupe parmi ce peuple*, Thèse doctorale, Strasbourg, 1984, p. 159.

<sup>131</sup> BRAECKMAN, E.M., *Histoire du protestantisme au Congo*, Bruxelles, Librairie des Eclaireurs Unionistes, 1961, p. 161.

<sup>132</sup> Ibid., p. 164.

<sup>133</sup> BOSUNGA Loombe Ifindi, *Op. cit.*, p. 65.

<sup>134</sup> Ibid.

A l'âge de vingt ans, il épouse sa femme Amba Bokaa, fille d'un évangéliste de Lotumbe. De leur union sont nés sept enfants parmi lesquels il y a une fille. Deux sont morts avant la maturité. Il lui restait cinq qui lui ont donné dix-huit petits-enfants avant sa mort.

C'est au cours de sa carrière d'enseignant que les missionnaires vont remarquer sa vocation. C'est ainsi qu'il fut formé à cette mission qu'il exerçait volontiers en plus des cours qu'il dispensait. En 1936, il fut affecté à Ikongo y'Osenge, au sud de la province de l'Équateur, comme pasteur adjoint. Il revint ensuite à Bolenge où il reçut la consécration pastorale le 24 août 1956. Il n'abandonna pourtant pas sa carrière d'enseignant : « Il enseigne la religion à l'Athénée Royal et à l'École des infirmiers »<sup>135</sup>. C'est alors que s'ouvrit pour lui des opportunités nouvelles pour son leadership.

« Deux ans après, il dirige le pavillon protestant à l'exposition Internationale de Bruxelles de 1958 avant d'entamer les études universitaires à la Faculté de théologie protestante de Bruxelles en Belgique. Dieu lui donne ainsi l'occasion d'éponger le triste souvenir du vote négatif émis par la majorité des missionnaires de la DCCM en 1942, refusant au brillant et jeune Bokeleale d'aller poursuivre des études universitaires aux États-Unis d'Amérique »<sup>136</sup>.

Ses collaborateurs à Bolenge reconnaissent que le jeune pasteur n'était pas de nature à se laisser bernier facilement. Il n'avait pas l'habitude de se soumettre aveuglement parce qu'il s'agit d'un missionnaire américain. Lorsqu'il y avait une erreur à corriger ou un point de vue contraire, il le faisait savoir sans craindre. Aussi, il avait des convictions qui ne s'accordaient toujours pas avec ses supérieurs missionnaires.

Une fois la formation théologique achevée, Jean Bokeleale ne se contente pas de sa carrière pastorale. Il ajoute encore une deuxième formation qui s'est révélé à lui en étant dans cette métropole belge : l'administration publique. Il convient de rappeler qu'il vient d'un pays colonisé et dont la population n'a connu l'université que depuis peu. Ce fut donc un prestige pour un étudiant qui revient de l'étranger de ramener plusieurs diplômes universitaires.

Aussitôt retourner au pays, il est vite appelé à participer au débat en cours dans l'Église protestante au Congo et au développement de son Église, en prenant la tête même de sa communauté :

---

<sup>135</sup> BOSUNGA Loombe Ifindi, *Op. cit.*, p. 65.

<sup>136</sup> *Ibid.*, p. 65-66.

« De 1964 à 1968, il dirige la Communauté des Disciples du Christ au Zaïre dont le siège se trouve à Mbandaka en qualité de Secrétaire Général et Représentant Légal, après avoir servi pendant une année comme Secrétaire Général adjoint. Il sera aussi le second pasteur noir à diriger cette communauté après le pasteur Ilela »<sup>137</sup>.

A cette époque, les missionnaires avaient massivement quitté le pays à cause des troubles qui survinrent après l'indépendance. Il n'était possible de travailler dans le pays, même pour les missionnaires, car tout le monde était assimilé aux colonisateurs belges jusqu'au moment où Mobutu pacifia le pays. En même temps, par-ci par-là, il y avait encore le débat pour l'autonomie des Églises créées par les Missions occidentales, alors que les missionnaires tenaient encore à en poursuivre la gouvernance.

Il a tout fait pour participer à convaincre l'Église-mère aux USA du bienfait de l'autonomie de l'église au Congo, sans qu'il y ait rupture. Bosunga Loombe Ifindi en parle en ces termes :

« Figure de proue de la lutte menée pour l'autonomie de sa communauté, Bokeleale servait aussi d'élément modérateur entre les tendances extrémistes, qu'il s'agisse d'autochtones ou de missionnaires. Il luttait, certes, pour que les fonds envoyés par la société missionnaire américaine soient connus également par le clergé autochtone et rationnellement utilisé »<sup>138</sup>.

Les missionnaires utilisaient une gestion pratiquement opaque, de sorte que les responsables autochtones en furent complètement exclus. Ils n'avaient qu'à poser leur demande ou présenter leurs projets aux missionnaires qui seuls pouvaient les accepter ou rejeter. Cette situation avait d'ailleurs lieu un peu partout dans le protestantisme congolais. De même, le débat pour la transmission de la personnalité civile aux congolais faisait la une des réunions entre missionnaires et chrétiens locaux là où il n'y avait pas dédoublement (une minorité d'églises autochtones avaient déjà acquis chacune une personnalité civile juste après l'indépendance du pays).

Dans sa communauté, Jean Bokeleale voulait une réforme profonde mais pacifique. « Il voulait modifier l'ordre missionnaire dans l'estime, la dignité et la concorde mutuelle. Aussi est-il considéré, de part et d'autre, comme un leader original, écouté et qui

---

<sup>137</sup> Ibid., p. 66.

<sup>138</sup> BOSUNGA Loombe Ifindi, *Op. cit.*, p. 69.

s'affirme au fil de temps »<sup>139</sup>. Soulignons en passant que dans les communautés protestantes à cette époque, il y avait peu des cadres universitaires, surtout au sein du clergé, qui pouvait avoir une vision assez large de l'église et son avenir.

A partir de sa diplomatie, les Disciples du Christ aux USA pouvaient continuer à financer les activités de la DCCM. Pendant qu'il arriva à sa tête, il s'évertua à en moderniser l'administration.

« L'évêque se consacra au développement de cette communauté en la dotant notamment d'une grande infrastructure immobilière dont la plus importante semble être un superbe bâtiment administratif de forme rectangulaire de deux niveaux, auquel sont annexées une chapelle et une librairie. Après avoir obtenu l'autonomie de la communauté, il envoya plusieurs pasteurs aux études supérieures grâce aux nombreuses relations qu'il a nouées avec plusieurs organismes chrétiens occidentaux »<sup>140</sup>.

Toutes ces activités avaient contribué au retentissement de son œuvre au-delà de sa seule église. L'exemple du DCCM était cité chez ceux qui se déchiraient dans les négociations internes. Au cours de sa carrière, Jean Bokeleale a visité une centaine de pays à travers le monde.

Il fut nommé Citoyen d'honneur de la ville américaine d'Indianapolis, le siège de l'Église des Disciples du Christ, fondatrice de la DCCM<sup>141</sup>. En outre, il détenait plusieurs distinctions honorifiques nationales et étrangères :

- En 1971, la Christian Theological Seminary d'Indianapolis lui décerne le titre de Docteur honoris causa en théologie, en récompense de ses talents et réalisations en faveur du développement de l'Église au Zaïre, en Afrique et dans le monde ;
- Il était citoyen d'honneur de la même ville qui est le siège de l'Église des Disciples du Christ aux États-Unis ;
- Il était Grand Cordon de l'ordre National de Léopard du Zaïre en 1979, mais avant, il avait été couronné Commandeur de l'Ordre de la Couronne en Belgique en 1970.

Il assumait aussi les fonctions de président du comité exécutif de la Société biblique du Zaïre ; vice-président de la Convention mondiale des Églises du Christ et de l'Alliance Biblique Universelle. Il participa aussi activement aux diverses Commissions de la

---

<sup>139</sup> Ibid.

<sup>140</sup> BOSUNGA Loombe Ifindi, *Op. cit.*, p. 66.

<sup>141</sup> Ibid., p. 71.

Conférence des Églises de toute l'Afrique (CETA) et du Conseil Œcuménique des Églises, dont il fut pendant sept ans membre des Comités central et exécutif.

#### **4.3 Son leadership au-delà du disciple of Christ Congo Mission (DCCM)**

Tout ce qu'il entreprit dans son église concourut à faire connaître ce jeune pasteur qu'était Jean Bokeleale. Avant, il avait déjà été remarqué. Ainsi, « en 1957, il figure parmi les quinze délégués africain à participer aux assises du CPC en qualité de Conseiller, sans voix délibérative, à l'exception du délégué méthodiste, pasteur Joël Bulaya, pour lequel ses missionnaires avaient exigé et obtenu le droit de vote »<sup>142</sup>.

Au nombre de ces délégués, il y avait plusieurs personnalités qui assumèrent de hautes responsabilités dans leurs Églises et, pour certains, dans le cadre de l'ECZ :

1. Rév. Jean Bokeleale (Disciple of Christ Congo Mission)
2. Rév. Jean Lubikulu (American Baptist Fellowship Missionary Society)
3. Mr Petelo Lusangu (American Mennonite Brethren Mission)
4. Mr Stephano Kapitene (American Presbyterian Congo Mission)
5. Rév. Samuel Koli (Baptist Missionary Society)
6. Mr Marc Massembo (Christian and Missionary Alliance)
7. Mr Joseph Bakemo (Congo Bololo Mission)
8. Capitaine Toya (Armée du salut)
9. Rév. M. Kazadi (Congo Inland Mission)
10. Rév. P. Ashema (Mission Méthodiste au Kongo Central)
11. Rév. Joël Bulaya (Mission Méthodiste-Sud Congo)
12. Mr Josué Tshimungu (Mission Presbytérienne de Léopoldville)
13. Rév. Daniel Luyindu (Svenska Mission Forbundet)
14. Mr Yokana Bodi (Unevangelized Fields Mission)

---

<sup>142</sup> BOSUNGA Loombe Ifindi, *Op. cit.*, p. 69.

En 1968, il fut appelé à succéder au Rév. Pierre Shaumba, qui prenait sa retraite, au Secrétariat général du CPC. Cette nomination était soutenue par deux raisons majeures : son leadership exceptionnel et son savoir faire.

« C'est à cause de ses brillantes qualités de chef que le Conseil Protestant au Congo l'a élu Secrétaire Général en 1968 et que le Conseil œcuménique des Églises lui a demandé de devenir membre de son Comité Central et de son Comité Exécutif, en tant que représentant légal de la Communauté des Disciples, et non en tant que président de l'Église du Christ au Zaïre, (...) »<sup>143</sup>.

Sa femme joua aussi un rôle important au sein de l'ECZ. Mais le leadership de Jean Bokeleale a été encore plus manifeste au milieu des protestants congolais au cours de ses deux ans à la tête du CPC. A son arrivée à ce poste, beaucoup des tâches difficiles se pressaient devant lui. Au sein de l'Église, il y avait des conflits anciens qui tentaient de nuire à l'unité des Protestants ; de même, il y avait le programme de maintien de l'ULC, l'Université protestante du pays, qui posait encore problème au niveau de son financement, mais aussi de sa direction, avec l'instabilité du recteur Ben Clay Hobgood, qui avait beaucoup fait pour cette institution depuis 1964.

Une opportunité qui se présenta à lui était le changement politique intervenu près de deux ans plus tôt avec le coup d'État du général Mobutu, qui était de sa province. Il aura des relations fructueuses avec lui jusqu'à sa mort. Il lui fallait donc une certaine diplomatie pour atteindre son but : préserver l'unité du protestantisme congolais.

C'est ce personnage si important du protestantisme congolais qui avait été l'artisan de son unité. Notons aussi qu'il a œuvré à faire de l'ECZ une organisation stable.

« Au cours de son quadruple mandat à la présidence de l'église, Bokeleale a doté celle-ci d'une trentaine de villas, autant de maisons et d'appartements, une centaine de véhicules, un garage, deux services et un bâtiment administratif de trois niveaux abritant une soixantaine de bureaux pour les différents services du secrétariat général. Un système de télégraphie et un réseau de radiophonie (...) en vue de relier l'ensemble de communautés et de synodes régionaux entre eux et au secrétariat général de l'église. Ses

---

<sup>143</sup> BOSUNGA Loombe Ifindi, *Op. cit.*, p. 76.

efforts ont abouti à la construction et à l'installation définitive des bâtiments abritant la faculté de théologie protestante sur le terrain du Centenaire »<sup>144</sup>.

Il n'est pas étonnant que les fidèles de l'ECC aujourd'hui se souviennent encore de sa présidence. A sa mort, il fut inhumé dans le petit cimetière qui est derrière la cathédrale du centenaire, où d'autres évêques furent inhumés à sa suite. Mais son activité rayonna au-delà de l'ECC et de son pays.

#### **4.4. Mgr Bokeleale Ifofo, artisan de l'unité de l'ECZ**

L'histoire de la naissance de l'ECZ en 1970 et celle de la cathédrale du centenaire ne sont pas séparables de cet homme de Dieu, dont l'Église protestante en RDC regrette beaucoup la disparition, malgré son âge. Il ne ménagea aucun effort pour que l'unité des Églises protestantes soit acquise, malgré le contexte confus de l'époque.

Avant même son arrivée à la tête du CPC, cet homme parut avoir un destin qui l'apprêtait à assumer cette responsabilité. Dans le livre biographique que lui consacre Bosunga Loombe Ifindi, un de ses collègues de classe au secondaire et avec qui il a gardé des relations amicales plus longtemps, son opinion semblait déjà pencher vers cette unité des Protestants congolais. Ce biographe affirme, souligne, malgré la collaboration cordiale entre les Missions présentes au Congo, que « l'amertume de l'évêque à l'endroit des promoteurs de divisions ne s'évanouit pas »<sup>145</sup>.

Cette position, il la tire de la Bible, qu'il aimait considérer comme source de tout ce qui doit régir la chrétienté. Ainsi, il ne digérait même pas la diversité doctrinale du protestantisme occidental, tel qu'il se déploya en territoire congolais. Au cours d'une interview, il dit :

« La Bible définit l'Église comme étant le corps du Christ. Pourquoi les occidentaux nous ont-ils apporté un corps du Christ divisé, c'est-à-dire démembré et mutilé ? Pourquoi nous ont-ils entraîné dans le catholicisme romain ou le protestantisme multidénominationnel ? Nous comprenons qu'en tant que chrétiens divisés, ils aient présenté tel qu'ils l'ont compris. C'est excusable. Mais ce qui m'attriste, poursuit-il, lorsqu'un croyant africain réalise cette erreur, cette monstruosité, lorsqu'il s'engage à restaurer

---

<sup>144</sup> Ibid., p. 71.

<sup>145</sup> BOSUNGA Loombe Ifindi, *Op. cit.*, p. 38.

la dignité du corps du seigneur en prêchant l'unité des églises chrétiennes, il est qualifié d'hérétique ou d'anti-Christ, selon qu'il est de confession catholique ou protestante. Il est freiné dans son entreprise par ceux-là même qui l'ont invité à devenir chrétien. Parce qu'ils se considèrent souvent comme ses directeurs de conscience ou ses maîtres à penser »<sup>146</sup>.

Ces propos, il les tient avant même qu'il ne soit placé à la tête de l'ECZ. Depuis qu'il est dans sa communauté, il a une opinion favorable à l'unité du protestantisme congolais. C'est depuis sa famille qu'il devient chrétien avant d'être formé dans une école protestante sous la direction des missionnaires. Mais depuis sa socialisation, il avait appris à regrouper et non diviser.

Il donnera de toute sa force et sa conscience chrétienne pour que le protestantisme demeure uni au Congo. Ses efforts ont été couronnés avec la proclamation de la création de l'ECZ en 1970. L'évangéliste Makanzu Mavumilusa, qui fut parmi les premiers collaborateurs du Rév. Bokeleale, après avoir entendu au cours de ses tournées nationales et internationales d'évangélisation, quelques critiques sur son Président national, écrivit une sorte d'apologie en ces termes :

« Permettez-moi maintenant d'ajouter à notre histoire de l'Église du Christ au Zaïre quelques remarques sur la personne de notre Président, le Révérend Bokeleale ; car il me semble important que tous nos amis connaissent un peu mieux l'homme auquel les Protestants zaïrois ont confié la lourde tâche de représentant légal de l'Église du Christ au Zaïre. (...) Comme j'aime la vérité et que j'ai eu le privilège de collaborer très étroitement avec notre président, je ne peux pas ne pas donner ici mon témoignage personnel sur cet homme ; je n'exagère en rien quand je déclare que le Dr Bokeleale est un des rares chrétiens modèles de notre pays. Pour moi, comme pour tous ceux qui connaissent sa vie, il a toujours été un chrétien exemplaire ; s'il nous est arrivé quelquefois de lui faire des reproches au sujet d'une affaire, nous avons dû, à chaque-fois, après avoir examiné le problème, reconnaître qu'il avait raison. (...) L'homme que nous avons élu pour être le président de notre église est un homme qui aime passionnément son pays, qui aime

---

<sup>146</sup> Ibid.



son peuple, qui aime une vraie église de Jésus-Christ dans son pays ; c'est un homme qui souffre quand les gens de son pays souffrent ; qui ne supporte pas que ses concitoyens soient traités comme des esclaves par les étrangers. C'est un homme qui a découvert que la bible parle de l'homme créé à l'image de Dieu. La bible ne s'occupe pas de la couleur de la peau. C'est pourquoi, le Dr Bokeleale lutte pour la dignité de l'homme noir ; et pour lui, cette dignité ne peut pas se trouver en dehors de la bible et de la foi »<sup>147</sup>.

Jean Bokeleale est profondément convaincu que le protestantisme congolais ne pouvait évoluer et se pérenniser sans l'unité. Et les nombreuses querelles au sein des communautés au cours de la période avant le centenaire, alors que l'unité est déjà établie et que chaque synode régional s'emploie pour la préserver, ne font que confirmer la pensée de cet homme d'Église. Il est aujourd'hui reconnu comme le visionnaire de cette unité et formellement salué comme tel.

Il n'a pas craint des contradictions avec des personnalités présidents des institutions partenaires dans sa préservation de l'unité. Déjà le veille même de la création de l'ECZ, il devait affronter le responsable du Conseil œcuménique des Églises, Dr Blade. Venu à Kinshasa sur invitation qui datait de longtemps, et dont le hasard coïncide avec cet événement, le premier président de l'ECZ devait clarifier officiellement sa position par rapport à cette organisation que beaucoup de Protestants qualifiaient de « diabolique ». Evidemment, ce sont surtout les missionnaires venant des Églises d'outre-mer, qui refusèrent d'adhérer au COE, qui influencèrent par plusieurs raisons ce refus.

Dès leur rencontre officielle, l'évêque Jean Bokeleale clarifia la position de l'ECZ : « Vous voyez que les Zaïrois ont dit que l'Église du Christ au Zaïre ne pourrait pas être membre du Conseil Œcuménique des Églises ; mais, dès qu'on s'apprête à voter, Mr Blade accourt »<sup>148</sup>. Il faut affirmer que le COE était inquiet de ce qui se passait au Congo, car il y avait des Missions qui n'avaient pas une bonne considération de cette organisation. Pourtant, son but est pratiquement le même qui a conduit à la création du CPC, mais surtout de l'ECZ.

Déjà, au sujet de sa création, le Congrès missionnaire mondial d'Edimbourg en avait tracé la pertinence.

---

<sup>147</sup> BOSUNGA Loombe Ifindi, *Op. cit.*, p. 39.

<sup>148</sup> Ibid., p. 76.

« Ce congrès a eu, entre autres résultats, celui de fonder en 1921 le Conseil missionnaire international qui, en particulier, visait à favoriser une communion mondiale chez les chrétiens et une planification et une action conjointes pour présenter l'Évangile à tous les hommes »<sup>149</sup>.

Depuis, la conscience d'une unité missionnaire qui mettrait fin à l'émiettement de l'Église issue de la Réforme du XVI<sup>ème</sup> siècle commençait à porter ses fruits. Il y avait à la base le fait que, malgré les divergences, les savants de l'Église interprétaient les séparations comme expression pleine et véritable de l'unique Église du Christ. Quoiqu'aucune Église issue de la Réforme ne prétende être la seule expression authentique de l'Église une, sainte, catholique et apostolique, l'unité valait la peine pour mettre fin aux conflits théologiques (doctrinaux) qui donnaient un témoignage négatif sur l'Église.

Malgré leurs divergences, beaucoup des leaders protestants avaient la conviction qu'une unité, même simplement organique, valait la peine, malgré les diverses doctrines :

« L'Église du Christ existe ailleurs sous d'autres formes ou traditions. La division et la non-reconnaissance mutuelle des Églises sont inacceptables. La communion dans la célébration de la Parole et des sacrements est la condition nécessaire et suffisante pour que deux Églises soient une sans être uniformes pour autant »<sup>150</sup>.

Cette conviction soulignait en soi l'importance de dépasser les controverses doctrinales qui avaient engendré des condamnations mutuelles. Pour cela, il fallait trouver des formes communes d'engagements au sein de la société, cible de la mission de l'Église. Le chemin de la collaboration était ainsi tracé au sein du protestantisme. Bon nombre d'Églises protestantes décidèrent ainsi de faire chemin ensemble, y compris l'Église catholique romaine qui n'est pas encore un membre effectif.

C'est le même chemin pratiquement qu'avait choisi l'ECZ : la marche dans l'unité pour favoriser la mission et présenter un témoignage constant sur le corps du Christ. Dans son appréciation sur le mouvement « foi et constitution », qui avait contribué à la création du COE, Romain Bombati affirme que « le mouvement avait pour fondement la conviction selon laquelle un souci commun pour établir la paix et la justice contribuait le mieux à l'unité, car ceci requière impérativement la collaboration de tous »<sup>151</sup>. Il a d'ailleurs fortement contribué à

---

<sup>149</sup> VERCRUYSSSE, J.E., « Œcuménisme », in *Dictionnaire de théologie fondamentale*, Montréal, Bellarmin, 1997, p. 922.

<sup>150</sup> BIRMELE, André, « Œcuménisme », in *Dictionnaire critique de théologie*, Paris, PUF, 2007, p. 987.

<sup>151</sup> BOMBATI, Romain, *Vers l'unité de l'Église ?*, Québec, UPL, 2000, p. 44.

éradiquer les divergences raciales créées par la guerre fratricide et ressouder les peuples pour le vivre en commun.

Malgré cette similitude dans les motifs de création, l'ECZ avait choisi la voie de l'unité, de la concertation et de la concorde. Ainsi, le lendemain de la visite de Dr Blake, l'évêque Bokeleale devenu premier président de l'ECZ la veille convoque une réunion de clarification des pasteurs, missionnaires et quelques laïcs au temple de la Gombe (la paroisse internationale). Devant les Protestants qui l'entouraient, il déclara publiquement ceci :

« les Protestants zaïrois viennent de voter en faveur de l'Église du Christ au Zaïre. Cette Église ne sera ni membre du Conseil Œcuménique des Églises, ni membre de l'Alliance Evangélique Mondiale. Si le Conseil Œcuménique des Églises veut nous retirer son aide financière parce que nous refusons d'entrer en son sein, eh bien ! Cessez votre aide »<sup>152</sup>.

Le souci de l'unité à peine retrouvé mais qui était encore fragile l'emportait sur l'aide que le protestantisme congolais recevait depuis longtemps à travers le CPC. Gêné certes, la réponse du Dr Blake fut réconciliatrice :

« Je ne vous ai jamais demandé de devenir membre du Conseil Œcuménique des Églises ; nous ne forçons personne ; tous nos membres ont eux-mêmes demandé leur admission. Je prends acte que vous n'entrerez pas dans notre organisation ; mais cela ne nous empêchera pas de vous accorder notre aide, aussi longtemps que vous en aurez besoin »<sup>153</sup>.

Nous devons noter que, malgré la mauvaise conception du COE de la part de certains Protestants, il y avait à côté des communautés membres de l'ECZ qui avaient déjà adhéré au COE. Et en vertu du principe de l'autonomie des communautés membres, leur adhésion n'était pas remise en cause par la position officielle de l'ECZ. En outre, il faut aussi remarquer que la prise de parole du Président national de l'ECZ ne signifiait pas qu'il avait lui aussi une mauvaise conception à l'égard du COE.

Au contraire, il avait utilisé tout son talent diplomatique pour préserver ses relations avec cette organisation.

« Fin diplomate, il a réussi à maintenir l'Église du Christ au Zaïre au-dessus et en dehors des tendances qui divisent le protestantisme mondial. L'église en effet, n'est ni membre de l'Alliance Evangélique Mondial, ni du Conseil

---

<sup>152</sup> MAKANZU Mavumilusa, *Histoire, op. cit.*, p. 74.

<sup>153</sup> Ibid.

Œcuménique des Églises. Elle parvient ainsi à établir des rapports privilégiés avec les deux groupes à travers les communautés membres de deux organisations respectives. La neutralité positive de l'Église du Christ au Zaïre se justifie par son refus d'adhérer au conservatisme étroit de quelques membres de l'Alliance Évangélique Mondiale d'une part, ni au penchant gauchiste de certains membres du Conseil Œcuménique des Églises, d'autre part »<sup>154</sup>.

Par cette prouesse, l'évêque Jean Bokeleale était devenu plus tard membre du Comité Exécutif du COE. Mais si au départ il y avait une réticence pour certaines Communautés de l'ECZ à adhérer au COE et à l'Alliance Évangélique Mondiale, elle a finalement changé de stratégie dans la suite car, dans la partie de son Règlement d'ordre intérieure qui règlemente les relations de l'Église du Christ au Congo avec les mouvements ecclésiastiques mondiaux, il est clairement stipulait ceci : « L'ECC est libre de se faire membre des mouvements ecclésiastiques mondiaux confessant Jésus-Christ comme Seigneur et Sauveur »<sup>155</sup>, ce qui est le cas pour les deux organisations.

Selon les sources au sein de l'ECC, cette disposition n'est pas récente. Bokeleale s'était employé, en s'appuyant sur les communautés membres qui avaient déjà adhéré aux deux organisations, à convaincre les communautés réticentes à les accepter. C'est alors qu'elle y adhéra.

\*\*\*\*\*

---

<sup>154</sup> BOSUNGA Loombe Ifindi, *Op. cit.*, p. 70-71.

<sup>155</sup> Règlement d'ordre intérieur de l'ECC, 1981, art. 41, p. 19.

## Chapitre III

### **Célébration du premier centenaire protestant : Une étape stratégique pour consolider les acquis du vivre ensemble**

La célébration du centenaire du protestantisme au Zaïre ne fut pas un simple devoir de mémoire, comme on peut le penser. Il y avait aussi d'autres enjeux qui faisaient que cette célébration était plus que nécessaire et avait pris une ampleur beaucoup plus large. L'ECZ, dans sa nouvelle configuration unitaire, n'existait en réalité que depuis huit ans, car son unité organique ne fut adoptée que le 8 mars 1970.

En dehors donc de cette célébration du centenaire du protestantisme, l'année 1978 était aussi celle des beaucoup d'enjeux pour l'Église. C'est ce que confirme Cecilia Irvine lorsqu'elle dit : « The Centenary year marking the arrival of the Protestant missionaries in Zaïre in 1878, has provided the opportunity to prepare some basic informations on the early history of the Church of Christ in Zaïre (Église du Christ au Zaïre – ECZ) »<sup>156</sup>.

Certes, il fallait célébrer la mémoire du travail déjà accompli par les missionnaires. Mbenga Bokuma, Musere Santini et Althea Campbell, éditeurs de la revue *Documentation et Informations Protestantes* publiée le 1<sup>er</sup> novembre 1978, écrivent :

« L'Église protestante zaïroise a cent ans d'existence ! Il se dresse à travers le pays des temples, des salles de prières, des écoles, des dispensaires et des hôpitaux. (...) Certes, il y a toujours des problèmes, dont certains sont de legs du passé et d'autres sont nés de la nouvelle situation. Mais l'Église du Christ au Zaïre existe »<sup>157</sup>.

Mais les autorités nationales de l'ECZ avaient aussi l'ambition de renforcer les capacités de l'Église, après ce temps d'expérience conflictuelle de gestion par les Congolais.

#### **1. Réflexions sur le parcours centenaire avec les missionnaires**

Au moment même où l'unité organique était en train d'être tissée, les spectres du schisme qui règnent chez les Protestants depuis toujours appaurent au sein du protestantisme congolais. En effet, après la réforme du XVI<sup>e</sup> siècle, plusieurs courants théologiques étaient

---

<sup>156</sup> IRVINE, Christina, *Op. cit.*, p. v.

<sup>157</sup> MBENGA Bohuma, MUSENE Santini, Althea CAMPBELL, Spécial centenaire 1878-1978, Église du Christ au Congo, *Documentation et Informations protestantes*, n°18-19, 1978, p. 2.

apparus en son sein, divisant ou diversifiant encore plus le protestantisme. D'une doctrine commune, il y a avait souvent, à cause d'un point de divergence ou d'une incompréhension sur une position théologique ou organisationnelle, des scissions qui naissait au sein de l'Église.

Il n'y a pas un courant théologique du protestantisme qui a traversé des siècles sans qu'il y ait une scission en son sein. Entre différentes confessions doctrinales, il y a souvent un ou deux points seulement de divergence qui conduisait à la séparation entre une majorité et une minorité. C'est partant de ce constat que Birmelé souligne que « malgré ses nombreux courants et son pluralisme, le protestantisme est caractérisé par certains convictions communes. La priorité est donnée au salut, à la justification par la foi seule »<sup>158</sup>.

Une majorité des Missions protestantes implantée en RDC venait des USA. Or justement, le spectre de division et de querelles doctrinaux sont nés dans ce pays. Nous pouvons relever comme l'exemple le cas des Disciples du Christ au États-Unis qui, en 1803, quittèrent le Synode de l'Église Presbytérienne de Kentucky pour former un synode indépendant<sup>159</sup>.

Il y avait quatre raisons fondamentales à la base de cette nouvelle organisation ecclésiale :

« Le refus de l'orthodoxie ancienne presbytérienne qui, donc, enseignait que Jésus Christ était mort pour un certain nombre des élus limités ; le rejet de la confession de Westminster comme base doctrinale de l'Église à la place des Ecritures Saintes ; une demande ou encore l'insistance sur une indépendance de chaque Église ou chacune des paroisses locales ; un désir d'échapper au sectarisme et de demeurer dans l'union continue avec le corps du Christ »<sup>160</sup>.

Ils formèrent une Église congrégationaliste dénommé « Brush Run Church ». Unie à un prédicateur écossais qui s'était installé aux USA, de nouvelles divergences apparurent qui conduisirent à une nouvelle séparation et qui donna naissance à une Église appelée « Disciples of Christ Church », dont la doctrine et les pratiques ecclésiales se voulaient inspirées de l'Église apostolique.

---

<sup>158</sup> BIRMELE, André, « Protestantisme », in J.-Y. LACOSTE, *Dictionnaire critique de théologie*, Paris, PUF, 2007, p. 712.

<sup>159</sup> GARRISON, William E., *The Disciples of Christ, a History*, Missouri, Bethany Press, 1958, p. 11.

<sup>160</sup> Ibid., p. 12.

Au Congo cependant, disciples du Christ, Baptistes et Presbytériens, tous Américains, et même des Missions venues d'ailleurs, se virent obliger de travailler en collaboration pour des raisons contextuelles. Il est imaginable que leurs différends ne pouvaient qu'impliquer leurs fidèles respectifs. Pourtant, les communautés qui en sont issues sont membres de l'ECZ à sa création et jusqu'à ce jour. Le même constat peut être fait pour les autres Églises protestantes implantées au pays.

les Protestants congolais avaient décidé de fonder l'unité organique de l'Église du Christ au Congo en 1970. « Il fallait alors donner une petite place aux différences lorsqu'on est ensemble, comme dans l'œcuménisme », insiste Mrg Mossi Nzimba Wanyolo<sup>161</sup>. Pour sa part, Edmund Itty considère la diversité protestante comme inévitable. Selon lui, « cette diversité est aussi le résultat inévitable de la liberté de conscience, totalement inconnue à Rome. La liberté entraîne toujours et partout ce risque de diversité et le christianisme lui-même devait accepter de s'y exposer »<sup>162</sup>. C'est dans ce sens que les Protestants Congolais ont choisi d'avancer en choisissant comme principe « l'unité dans la diversité ».

La communion entre différentes Sociétés missionnaires implantées au Congo n'a pas commencé à la création du CPC. C'est plutôt au début même de la mission que cette communion naquit presque spontanément, au fur et à mesure que des Sociétés missionnaires s'établirent au pays. A ce sujet, Peter Falk fait l'éloge des protestants implantés au Congo en ces termes :

« La communion fraternelle chrétienne a relié les missionnaires de différentes Sociétés œuvrant au Zaïre. Les Sociétés protestantes ont hérité des pionniers une grande tradition de confiance mutuelle ainsi qu'un esprit fraternel. Elles ont travaillé dans l'entraide. Les stations situées le long des routes devinrent aussitôt des haltes de repos pour ceux qui allaient et venaient d'un point à l'autre. Les nouvelles sociétés cherchaient des conseils auprès de celles déjà établies. On ressentait le besoin d'avoir des contacts aussi réguliers que possible »<sup>163</sup>.

La célébration était l'occasion de passer en revue le chemin parcouru depuis 1878, afin de mieux poursuivre la mission de l'Église. L'année 1977 était considérée comme l'année préparatoire puisque la célébration avait lieu au mois de janvier. Des nombreuses rencontres

---

<sup>161</sup> Mgr MOSSI Nzimba Wanyolo est Vice-Président du Synode provincial de l'ECC – Kinshasa et Chef des travaux en Histoire de l'Église, enseignant la Patrologie à l'UPC.

<sup>162</sup> ITTY, Edmund, « Illusions et trahisons de notre temps », 1967, [http:// :www.regard.eu.org](http://www.regard.eu.org)

<sup>163</sup> FALK, Peter, *Op. cit.*, p. 363.

eurent lieu au cours de cette année-là, avec souvent pour objectif principal de relire le passé de l'Église pour réfléchir à son avenir. Ce fut aussi le premier objectif du Synode national de l'ECZ tenu en cette année. La grande part était de redéfinir les buts de son évangélisation.

Au cours du Synode Nationale de 1977, dénommé « synode historique », l'ECZ s'insère dans le processus de développement du pays. Le discours du Président national de l'ECZ, le Rév. Bokeleale, affirme ceci :

« Le Zaïre est un grand pays, avec beaucoup de possibilités dans tous les domaines, et l'église doit mobiliser tous ses fidèles pour que la paresse, l'oisiveté, la mendicité ne soient pas les caractéristiques de l'homme zaïrois en général et surtout du chrétien sauvé par le Christ en particulier. Au contraire, le chrétien doit travailler. Il doit montrer l'exemple. En travaillant, il se nourrit lui-même. Il nourrit sa famille, et il peut aider le prochain qui est dans le besoin »<sup>164</sup>.

Ce Synode avait précisé que l'annonce de la Bonne Nouvelle du salut dans ces nouvelles perspectives qui viennent d'être tracées n'est pas l'apanage d'un Département de l'Évangélisation, mais de tous et de tout chrétien. La tâche de l'église est d'instruire, d'initier tous les chrétiens aux méthodes de l'évangélisation et au contenu de la Bonne Nouvelle du salut.

A cet effet, dans un document élaboré le Secrétariat des projets de l'ECZ, il est clairement indiqué que « par son organisation, l'ECZ vise à la participation active de tous les chrétiens à la vie de l'Église et de la nation. Par une ouverture constante aux réalités du pays et au monde, elle cherche une adaptation permanente de la présentation de son message et de ses activités aux conditions locales pour atteindre son but »<sup>165</sup>.

Nous avons déjà mentionné que le message évangélique tel que présenté par les missionnaires n'a pas donné aux Chrétiens congolais l'espérance d'une vie meilleure sur terre, la réservant dans les cieux.

« L'Église protestante au Zaïre, précise les auteurs du document, annonçait le même message de salut et entretenait des œuvres médicales et éducatives, mais souvent d'une façon qui tendait à couper les Chrétiens des réalités de la vie. De 1960 à 1970, ce manque de préparation à la vie s'est manifesté par une incapacité à maintenir la cohésion de l'Église face aux troubles du

---

<sup>164</sup> PV du Synode national de l'ECZ, 1977, p. 10.

<sup>165</sup> Secrétariat national de l'ECZ, La participation de l'Église du Christ au Zaïre au développement du pays, 1976-1980, Kinshasa, 1980, p. 1.



pays, par des divisions en cascades, des conflits de toutes sortes et même par la commercialisation de l'Église. Son témoignage était entravé et sa contribution au bien-être du peuple, malgré des efforts dans certains domaines, limitée »<sup>166</sup>.

L'ECZ devait donc réorienter l'attitude de ses membres au sujet des biens matériels. En cette année de préparation du centenaire, un des thèmes qui furent traité à travers le pays fut « l'ECZ et l'homme nouveau ». On y rappela l'action de l'Église chrétienne dans l'évangélisation et l'éducation chrétienne en soulignant qu'une nouvelle dimension devrait se montrer dans les familles chrétiennes, dans les écoles, dans les entreprises où il y a des chrétiens protestants à travers des comportements de tous les jours afin d'apporter un changement radical à l'état actuel des choses<sup>167</sup>. A cet effet, il faut signaler ici que l'époque concernée par cette célébration était marquée par le début fulgurant d'une crise éthique au pays. Comme l'affirme George Bombe, « dans cette société, on se plaint tous les jours et de plus en plus de la malhonnêteté, des vols, de la corruption, de l'injustice sociale, ... »<sup>168</sup>. L'occasion de la célébration du centenaire était donc propice pour rappeler aux fidèles de s'examiner chacun à la lumière de la parole de Dieu. De même, il fallait aussi jeter un regard particulier sur le monde des affaires qui influence grandement la vie humaine et poser la question de savoir si un homme d'affaire chrétien éprouve un sentiment d'appartenance à Dieu.

« “Dieu dirige mes affaires” : cette phrase qui était en vogue il y a des années au Zaïre et qu'on peut encore lire aujourd'hui (...) a-t-elle encore sa signification d'antan ? Est-ce que Dieu, par sa bénédiction et grâce, est encore la tête de nos affaires ou sont-ce plutôt des amulettes, fétiches, gris-gris et bijoux magiques coûteux qui l'ont remplacé dans la conduite de celle-ci ? Nos hommes d'affaires doivent sérieusement faire une autocritique et répondre intérieurement et extérieurement à cette question »<sup>169</sup>.

La réflexion allait dans le sens de soutenir toute activité qui permettait à l'individu de gagner sa vie. Mais il fallait maintenir une attitude chrétienne en toute chose. La prédication qui avait inaugurée la préparation des chrétiens protestants à la collecte de dons

---

<sup>166</sup> Secrétariat national de l'ECZ, *op. cit.*, p. 1.

<sup>167</sup> BOMBE Kayaka, George, *L'ECZ et la crise de la société zaïroise*, Kinshasa, CEDI, 1983, p. 23.

<sup>168</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>169</sup> BOMBE Kayaka, George, *Op. cit.*, p. 23.

pour la célébration du centenaire, dite par un pasteur de la Communauté Presbytérienne de Kinshasa (CPK), insistait sur le fait que « nous sommes dépositaires et garants des biens de Dieu... »<sup>170</sup>. Ainsi, la reconnaissance de la vérité que Dieu est le premier dans toutes les activités conduisait, d'après lui, à une seconde dimension de la foi chrétienne : « la gestion des biens que Dieu nous accorde et desquelles nous ne sommes que les gardiens »<sup>171</sup>.

Comme on peut le remarquer, non seulement il s'agissait de préparer les chrétiens à une gestion saine de leurs biens matériels, mais de savoir contribuer à l'œuvre de Dieu, celui-là même qui permet aux hommes d'amasser biens et richesses dans cette vie. Habituer à recevoir l'aide des églises outre-mer pour les activités de l'église, les chrétiens protestants congolais étaient donc interpellés à prendre une nouvelle attitude face à cette réalité et de pourvoir aux besoins de leur église.

« L'attitude du chrétien devant la possession des richesses doit être bien réfléchie. Car lorsqu'il sait qu'il possède au nom de Dieu, les moyens d'accumulation des biens et leur répartition seront marqués d'honnêteté, de justice et d'amour »<sup>172</sup>. Toute l'attitude chrétienne devait être imprégnée de cette réflexion en matière d'affaires. Les obligations fiscales, les soins des travailleurs, le refus de la corruption et de l'injustice, etc. ne devraient être appréciés qu'à la lumière de la parole de Dieu.

Au cours de la 3<sup>ème</sup> Synode national tenu en 1975 déjà, Mgr Bokeleale, Président national de l'ECZ, disait ceci :

« L'Église n'accepte pas de dire heureux les pauvres parce que toutes les richesses est entre les mains des individus. Ainsi, l'ECZ doit répondre oui à l'appel du Bureau Politique d'appliquer le salongo, (...) pour que chaque zaïrois travaille et pour que toute la richesse du pays, comme le Bureau Politique l'a décidé, soit non seulement le fruit du travail des Zaïrois, mais bénéficie aussi au peuple zaïrois. Le Zaïrois sera un homme travailleur pour le bien-être de tous, mais il sera en même temps un homme religieux et moralement bon. C'est là la force d'un Africain et la force d'un Chrétien »<sup>173</sup>.

Cette vision des biens matériels et du travail fut réitérée au cours de la préparation de la célébration du centenaire, pour la participation de tous les Chrétiens protestants. A ce

---

<sup>170</sup> Ibid., p. 27.

<sup>171</sup> Ibid.

<sup>172</sup> Ibid., p. 28.

<sup>173</sup> MBENGA Bohuma, MUSENE Santini, Althea CAMPBELL, *Op. cit.*, p. 16.

sujet donc, cette fête était considérée comme révolutionnaire au sein de l'ECZ. Il fallait introduire de vrais changements qui donnent un nouvel élan à l'Église.

L'un des sujets de cette révolution était l'évangélisation, comme nous pouvons déjà le constater. Pourquoi fallait-il insister sur la formation à l'évangélisation ? L'évangéliste de la Communauté presbytérienne de Kinshasa (CPK), le Rév. Muludiki, à l'issue d'une réunion d'évangélisation, en donna la raison en ces termes :

« Ce problème reste sans doute le plus grand auquel l'église doit faire face aujourd'hui, car elle possède très peu d'hommes et femmes formés et aptes à présenter aux gens la nourriture spirituelle nécessaire à la vie chrétienne sur terre. C'est la grande lacune de l'œuvre missionnaire dans notre pays. Et pourtant, les premiers missionnaires en étaient conscients. C'est d'ailleurs le souci de l'ECZ aujourd'hui en ce qui concerne la formation théologique »<sup>174</sup>.

A partir de cette année du centenaire, les autorités de l'ECZ voulait initier des efforts accrus, non pas simplement pour convertir les gens, mais surtout pour vraiment enraciner le christianisme dans les cœurs de tous, afin que l'œuvre d'évangélisation, que Dieu a toujours grandement bénie, soit même plus efficace en 2078. Pour y arriver, l'ECZ réaffirma en cette même année la valeur qu'elle accorde à la formation théologique.

Parlant brièvement de l'évolution de la Faculté de Théologie Protestante au Zaïre, le Président national de l'ECZ affirma la volonté de l'Église de revoir la théologie d'inspiration pour les pasteurs. « Le ministère pastoral exige des cadres théologiquement bien formés pour mieux assumer leurs responsabilités de dirigeants spirituels », dit-il<sup>175</sup>. Ainsi, il souligna la nécessité d'une formation académique pour tous les nouveaux venus dans le ministère pastoral en ces termes :

« Depuis 1958, année au cours de laquelle les Missions ont préconisé d'élever de toutes les manières possibles le niveau des écoles formant des pasteurs et évangélistes au niveau des écoles secondaires complètes, l'Église protestante du Zaïre cherche à élever le niveau intellectuel de ses pasteurs. Et pour cela, il fallait des professeurs nationaux qualifiés. En effet, cela peut s'expliquer par la création, en 1959, de la Faculté de Théologie Protestante (...), par la transformation, en 1968, de plusieurs ex-écoles pastorales en écoles de théologies protestante de niveau secondaire et en 1974 de 5

---

<sup>174</sup> Ibid.

<sup>175</sup> Ibid.

d'entre elles en Instituts supérieures théologiques (IST) dont le niveau équivaut au graduat de l'Université Nationale du Zaïre (UNAZA) »<sup>176</sup>.

Au moment de la célébration du centenaire, l'ECZ disposait de 5 Institut Supérieure de Théologie (IST) implantées à Mulungushi (Shaba), à Ndesha (Kasaï-Occidental), à Bunia (Haut-Zaïre), à Bolenge (Équateur), à Kinshasa. Le Comité Exécutif national avait placé toutes ces IST sous la supervision de la Faculté de Théologie Protestante au Zaïre. Comme elle, toutes dispensaient un enseignement académique, scientifique et pratique en matière de théologie aux cadres dont l'église avait besoin dans l'exercice de sa vocation et de sa mission.

La Faculté de théologie Protestante avait évidemment une place à part dans la conception des autorités de l'ECZ :

« La Faculté prépare des licenciées en théologie, après avoir étudié la situation de la naissance contextuelle des idéologies et la résurgence des religions traditionnelles en terre africaine, idéologies et religions qui peuvent enrichir la théologie chrétienne, base son enseignement sur la théologie de la Parole de divine révélée en Jésus-Christ. Cette théologie de la Parole de Dieu aux professeurs et étudiants d'être en dialogue intelligible avec tous les courants idéologiques et religieux. Les programmes sont étudiés de façon à préparer les étudiants à la réflexion et au dialogue. Ainsi, le cours théoriques et magistraux sont complétés par des exercices pratiques, suivis des stages effectués par les étudiants dans les paroisses urbains et rurales... »<sup>177</sup>.

Evidemment, outre les cours théologiques proprement-dits, la Faculté trouve important de rendre l'enseignement théologique polyvalent et pratique. « Un enseignement qui s'intéresse aux problèmes brûlant du Zaïre, de l'Afrique et du monde pour une participation active et efficace de l'église au développement ». <sup>178</sup> C'est ce qui justifie l'introduction du cours de "Théologie et développement", dont « le rôle essentiel de la Faculté est de développer la prise de conscience théologique de l'Église et la prise de conscience théologique du peuple de Dieu dans son intégralité », avait dit son doyen

---

<sup>176</sup> MBENGA Bohuma, MUSENE Santini, Althea CAMPBELL, *Op. cit.*, p. 16.

<sup>177</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>178</sup> MBENGA Bohuma, MUSENE Santini, Althea CAMPBELL, *Op. cit.*, p. 20.

Masamba ma Mpolo, dans son rapport présenté au Synode de l'ECZ, tenu à Mukamba, en 1977<sup>179</sup>.

Rappelons qu'au cours du deuxième Synode national tenu à Kinshasa en 1973, l'assemblée avait décidé la création d'une commission théologique, qui constituerait un organe de conception et d'orientation de l'ECZ et dont la tâche principale serait de se pencher sérieusement sur tous les problèmes que rencontre l'Église, sur les questions ecclésiologiques, doctrinales, et de programme de formation théologique qui se posent à l'Église. Elle serait tenue par des spécialistes et particulièrement des chercheurs en sciences théologiques, car ce serait un forum où jailliraient des idées nouvelles dans ce domaine, un centre de recherche pour les futurs pasteurs<sup>180</sup>.

Cette commission se mit à l'œuvre à partir de l'année 1978. Ainsi, elle put mettre sur pied des programmes d'action qui prenaient en main les responsabilités d'aider l'ECZ dans la résolution de certaines questions d'importance capitale, telle la question de la Faculté qui, depuis 19 ans, était dans une situation impensable.

Le bilan qui fut présenté au sujet du personnel pastoral de l'ECZ démontra la nécessité d'accélérer la formation théologique de ces derniers. En effet, en cette année 1978, l'ECZ disposait de 2 538 pasteurs ordonnés, 2 360 pasteurs non-ordonnés, 7 784 autres avec des niveaux plus bas<sup>181</sup>. Si leur niveau de culture générale et même théologique n'était pas précisé, la plupart possédaient des certificats de l'école biblique, un bon nombre avait fait l'école théologique et une infime minorité était sortie des IST, de la Faculté de théologie ou des facultés de théologie d'outre-mer. Donc, l'ECZ n'avait pas assez de pasteurs théologiquement bien formés, et elle avait encore un long chemin à parcourir dans ce domaine. Il était donc temps de mettre fin à la situation de nomadisme de la Faculté de théologie.

Le nombre des communautés en son sein avait pourtant beaucoup accru. A sa création en 1970 ; l'ECZ avait 40 communautés membre. Trois ans plus tard, elle avait 53 communautés reconnus dans la publication officielle du Ministère de Justice. D'autres églises s'étaient ajoutées alors que certaines autres avaient fusionnées.

En cette année de célébration du centenaire, elle regroupait au total 7 millions de membres dans quelques 11 300 paroisses, avec 2 600 pasteurs ordonnés, 2 400 non-ordonnés,

---

<sup>179</sup> Ibid., p. 18.

<sup>180</sup> Ibid.

<sup>181</sup> Ibid., p. 20.

7 800 catéchistes et 1 200 missionnaires<sup>182</sup>. Il y avait donc un vrai défi à relever et dont les préparatoires avait lieu au cours de cette célébration du centenaire. En effet, en cette date commençait un nouveau centenaire pour l'église protestante. Pourtant, les chrétiens protestants étaient encore en proie aux conflits intracommunautaires. De plus, il y avait encore des responsables Protestants subjugués par des missionnaires qui n dirigeaient toujours pas le protestantisme organisé en Église.

L'assemblée insista d'abord sur la base théologique de l'ECZ. Elle a affirmé que « Dieu est le Créateur de toute vie et qu'Il est un Dieu d'amour, qu'Il a envoyé son Fils unique pour le salut de quiconque croit et qu'Il a confié à l'Église la responsabilité de l'annonce du message du Salut »<sup>183</sup>. Cette base, précisons-le, est tirée du symbole des apôtres qui est accepté par l'ensemble de l'église universelle. Cependant, l'ECZ était préoccupée par une définition qui permettrait à toutes les communautés membres de se retrouver sans débat.

De toutes les réformes constitutionnelles qui ont eu lieu au sein de l'ECZ, cette disposition n'a jamais été élaguée. Il fallait éviter les erreurs du passé dans l'Église car, même loin dans le temps et sous d'autres contexte sociaux, les diverses expériences vécues dans le protestantisme sonnaient comme un avertissement auprès des responsables de l'ECZ qui avaient instauré au sein de leur église protestante en RDC une organisation unique qui regroupait en son sein des dénominations différentes, souvent incapables de cohabiter ailleurs. Non seulement il y avait à faire face à la différence dénominationnelle, mais en plus à des formes d'organisations ecclésiologiques différentes. Tout le monde, surtout les premiers soutiens de cette initiative, reconnaissait que ces différences peuvent être des atouts pour la mission, une source d'enrichissement mutuel, mais aussi une source de conflits, s elles ne sont pas encadrées : cela dépend de l'ensemble des acteurs.

Prenant en compte tout ceci, le Synode national de 1977 précisa les considérations sur lesquelles étaient basées ses recommandations en ces termes :

« Dans le passé, la prédication de l'Église a beaucoup insisté sur le salut des âmes, tout en négligeant la vie présente, voulant ainsi "amener l'homme du sein de sa mère jusqu'au ciel, sans passer par la vie de l'école de Dieu sur Terre" ; que c'est ici-bas que l'occasion est donnée à l'homme de connaître Jésus, de vivre sa vie et de se laisser habiter par le Saint-Esprit, d'expérimenter la victoire du Christ sur le péché, d'apprendre l'amour de Dieu et sa sainteté et que la crucifixion de Jésus, sa mort et sa résurrection,

---

<sup>182</sup> IRVINE, Christina, *Op. cit.*, p. 32.

<sup>183</sup> MBENGA Bohuma, MUSENE Santini, Althea CAMPBELL, *Op. cit.*, p. 6.

qui constituent des événements capitaux dans la vie des Chrétiens, se sont déroulées sur la Terre, rendant ainsi la vie présente valable »<sup>184</sup>.

Au lieu de mettre toute l'espérance sur une vie dans l'au-delà, comme l'avait longtemps montré les missionnaires protestants et catholiques en RDC, de sorte que les Chrétiens se désintéressent de la richesse terrestre et se débarrassent même de leurs vestiges artistiques, il fallait que désormais, l'Église montre que le salut commence ici et maintenant, et que le Saint-Esprit est venu habiter le Chrétien pour l'aider à mener sa vie présente sur Terre.

En prenant cette position théologique au sujet de la mission, l'ECZ corrigea un principe qui caractérisa la mission de l'Église sous la conduite de bon nombre des Sociétés missionnaires implantées en RDC, et qui n'avait pas permis une évolution de la foi chrétienne. Comme partout dans le protestantisme, l'ECZ choisit toute la Bible comme source de foi, sans en abandonner une quelconque partie. Dans ce sens, elle entendait prendre en compte toutes les tendances doctrinales en son sein.

Le premier Secrétaire Général du Département de l'Évangélisation et Vie de l'Église de l'ECZ, le Rév. Makanzu Mavumilusa donne des précisions sur le sujet en ces termes :

« Au cours de l'histoire, il y a eu plusieurs églises qui ont pris pour base de leur foi, l'expérience, la tradition, les rêves, les visions ou les miracles, mais pour un protestant, la base de sa foi c'est la Bible, qui se définit elle-même comme étant la nourriture de l'esprit (Mat 4 :4). L'esprit, évidemment, ne se nourrit pas avec le fufu<sup>185</sup> ou la viande, mais seulement avec la Parole de Dieu. Cette parole est aussi un feu qui brûle les péchés et qui donne l'énergie de continuer à croire, c'est un marteau qui brise le roc, donc les cœurs endurcis (Jer 23 : 29) et c'est un miroir qui nous montre tels que Dieu nous voit. De plus, la Parole de Dieu est une épée à deux tranchants, qui coupe donc les parties malades et de celui qui prêche et de celui qui écoute (Hebr 4 :12). Enfin cette parole, c'est le Christ incarné, selon Jn 1 :1 »<sup>186</sup>.

Les autorités de l'ECZ étaient persuadées que le chemin à parcourir était parsemé d'embûches. Mais il y avait aussi l'expérience vécue au sein du CPC, qui démontra que

---

<sup>184</sup> MBENGA Bohuma, MUSENE Santini, Althea CAMPBELL, *Op. cit.*, p. 8.

<sup>185</sup> Il s'agit d'un aliment très prisé en RDC, préparé sur une base de manioc séché, parfois mélangé à de la semoule de maïs. Il est souvent présenté par les prédicateurs comme un équivalent du « pain », dont fait souvent mention la Bible comme repas principal (cf. Mt 4, 1).

<sup>186</sup> MAKANZU Mavumilusa, *L'histoire, op. cit.*, p. 22.

l'unité était possible sous certaines conditions. Les réticences ne peuvent être vaincues que lorsqu'il y a des compromis sur lesquels se fonde l'unité.

De même, il fallait prendre la mesure de l'histoire du protestantisme telle qu'elle s'est déroulée sur ce territoire africain. Tous les discours, au cours des rencontres préparatoires comme lors de la célébration, tendaient d'ailleurs à rappeler le parcours historique de ce protestantisme congolais. Dans le message des autorités ecclésiastiques de l'ECZ, lors de la célébration, on pouvait lire :

« Les circonstances particulières de l'implantation de l'Évangile ici, au Zaïre, commencée il y a cent ans, les difficultés et les dangers physiques surmontés au cours de cette période, surtout pendant les premières années : difficultés de langues, de communication, de transport, de nourriture, de maladies diverses et inconnues et le heurt entre la culture des messagers de la Bonne Nouvelle, venus de l'Occident, et celle des Zaïrois, appelés à la recevoir, sont parfaitement connus de nous tous »<sup>187</sup>.

Rév. Wakelin Coxill, ancien Secrétaire général du CPC, mit en exergue les différences entre les dénominations qui forment le protestantisme congolais et la volonté de l'unité :

« Venus de milieux différents, de dénominations différentes, où les divisions entre eux étaient l'essence même de l'Église, les missionnaires ont, dès la première heure, néanmoins prôné l'unité des Chrétiens zaïrois, oubliant leurs dissensions internes. Ceci est témoigné par leurs diverses déclarations et résolutions dans les premières années, comme par exemple, en 1934, lorsque la Conférence missionnaire a voté une résolution sur l'unité de l'Église indigène : "que les Missions et missionnaires acceptent de faire en sorte que les noms distinctifs de leurs sociétés missionnaires prennent l'arrière-plan, afin de souligner l'unité corporelle de l'Église du Christ, et d'approfondir la conscience de cette unité dans les cœurs de tous les fidèles, afin que le Christ soit tout et en tout" »<sup>188</sup>.

Le décor de l'unité protestante n'était, à cet effet, pas un fait du hasard, comme le montrent ces propos. Il s'agit de quelque chose qui a germé progressivement dans la mémoire collective de tous les missionnaires, et qui a été accepté par les Congolais, tout du moins dans

---

<sup>187</sup> MBENGA Bohuma, MUSENE Santini, Althea CAMPBELL, *Op. cit.*, p. 2.

<sup>188</sup> MBENGA Bohuma, MUSENE Santini, Althea CAMPBELL, *Op. cit.*, p. 9.



leur majorité. Il fallait donc s'éloigner des conceptions occidentales de la doctrine et créer des stratégies de vivre ensemble.

Il convient de noter ici que la différence doctrinale ne primait d'ailleurs pas dans la conscience de bon nombre des Protestants, étant donné qu'ils avaient en commun les mêmes cantiques pour la liturgie et d'autres éléments culturels. Ainsi, par exemple, lorsqu'un Chrétien d'une Église se trouvait dans un milieu où il n'y avait pas une paroisse de son Église, il en fréquentait volontiers une autre dont il devenait membre à part entière, quelque fois sans même chercher une lettre de transfert.

En effet, il faut reconnaître que la doctrine, pour les Chrétiens protestants qui n'étaient pas nostalgiques de leur tradition confessionnelle, n'était pas une barrière pour le vivre ensemble avec l'autre. Évidemment, Mgr Mossi Nzimba reconnaît que la difficulté n'était remarquable qu'auprès de la catégorie de Protestants qu'on peut appeler « primordialistes »<sup>189</sup>, c'est-à-dire ceux qui ne s'identifiaient qu'à leur doctrine chrétienne d'origine (baptiste, presbytérien, etc.), et qui ne trouvaient pas acceptable d'en intégrer une autre.

Au sujet de cette attitude, d'ailleurs, qui se rencontre çà et là dans les religions, Magdalena Dembinska affirme que « les primordialistes considèrent l'identité religieuse immuable, tandis que les instrumentalistes estiment le changement d'identité possible, raisonnable et instrumental aux intérêts sociaux des individus »<sup>190</sup>. Ainsi, lorsqu'ils changeaient de milieu, les primordialistes protestants avaient des difficultés à se trouver un lieu de culte. Cependant, cette position devenait un atout lorsqu'ils se retrouvaient une poignée de fidèles issus de la même origine, dans la mesure où dans la plupart de cas, une nouvelle paroisse ouvrait dans le nouveau milieu (surtout en ville).

Le problème se posa uniquement dans les églises qui, même dans les villes comme Kinshasa ou Lubumbashi, utilisèrent la langue maternelle comme langue liturgique au lieu de la langue locale (lingala pour Kinshasa ou swahili pour Lubumbashi), Dans ce cas, une personne n'étant pas de leur milieu d'origine n'avait pas le moyen de communiquer avec eux. Cependant, cette particularité n'était pas trop fréquente.

Au cours du Synode national de 1979 que les responsables de l'ECZ et l'ensemble des protestants congolais considéraient comme "historique" parce que le premier du

---

<sup>189</sup> Mgr MOSSI Nzimba Wanyolo, Ibid.

<sup>190</sup> MAGDALENA Dembinska, *Vivre ensemble dans la diversité culturelle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 31.

deuxième centenaire, le Président national de l'ECZ fit un rappel du passé historique en ces termes :

« Après avoir écouté le rapport des Départements et des Synodes Régionaux, permettez-moi, mes Frères et Sœurs, de vous dire que ce Synode est un Synode historique, parce que c'est le premier Synode ordinaire du deuxième centenaire de la deuxième évangélisation de notre pays. Je dis bien deuxième évangélisation, comme le disent nos frères catholiques romains, parce que la première évangélisation a eu lieu au 15<sup>ème</sup> siècle ; c'est à ce moment là que le christianisme a été prêché pour la première fois dans la région de l'embouchure du fleuve Zaïre. Comme vous le savez, au 15<sup>me</sup> siècle, il n'y avait qu'une seule Église occidentale, il n'y avait pas encore eu la réforme. Donc, cette première évangélisation au 15<sup>me</sup> siècle, c'est notre histoire commune avec nos frères catholiques romains. Mais en ce qui concerne la deuxième évangélisation de notre pays, nous pouvons affirmer que c'est les Protestants qui sont arrivés les premiers dans ce pays, et nous nous réjouissons que nos frères catholiques romains célèbrent bientôt leur premier centenaire de la deuxième évangélisation du Zaïre »<sup>191</sup>.

Après ce bref rappel de l'histoire, l'évêque Bokeleale poursuit son discours par la célébration d centenaire qui a été une célébration assez stratégique et avait conduit à l'organisation de nombreuses activités avant comme pendant la fête. Avec la grande mobilisation nationale des protestants, les festivités avait été organisé au sein du plus ancien stade de football de la capitale zaïroise : le stade du 20 mai. A ce sujet, le Président National de l'ECZ fit le rapport suivant à ce synode :

« Comme c'était l'année du centenaire, notre Église a eu beaucoup d'activités l'année dernière. Du début à la fin de l'année, nous avons loué le Seigneur notre Dieu, en célébrant le premier centenaire de l'arrivée de l'Évangile, de la Parole de Dieu, dans notre cher pays, par les premiers missionnaires. Un événement important a marqué la fin du premier centenaire de notre Église, c'est la fin de la mission institutionnelle, il y a à peu près 10 ans. Le deuxième centenaire est donc le centenaire de la mission de l'Église proprement dite. (...) En commençant le deuxième

---

<sup>191</sup> PV du Synode National de l'ECZ, Kinshasa du 29 juillet au 4 août 1979, p. 76.

centenaire, nous devons, au nom de vous tous, et au nom de l'Église toute entière, rendre d'abord grâce à Dieu, puis remercier tous les missionnaires de cette Église, et tous les pasteurs et fidèles zaïrois qui ont donné leurs vies pour que nous puissions aujourd'hui vivre dans l'Église. En ce début du deuxième centenaire, nous avons devant nous une lourde et grande responsabilité, c'est-à-dire l'implantation du christianisme dans ce pays, comme une rencontre directe avec le Christ »<sup>192</sup>.

Ainsi, non seulement était préoccupé par la célébration du centenaire, mais il avait aussi les yeux rivés vers l'avenir du christianisme en général, spécialement du protestantisme dans son pays. Certainement, il avait en pensée le retard des protestants dans la couverture du pays, à cause de l'attitude du pouvoir colonial mais aussi des conflits incessants qui retardaient la mission au sein de plusieurs Communautés. Il fallait donc que le nouveau centenaire placé sous le principe de la 'mission de l'Église proprement dite', c'est-à-dire la mission de l'Église où les missionnaires ne font qu'un accompagnement technique, mais où les congolais eux-mêmes prennent les choses en mains, soit différente.

En effet, les obstacles au vivre ensemble qui étaient déjà manifeste avant même le projet de l'unité organique étaient en train de se résoudre. Aussi, au niveau des chrétiens, il n'y avait aucun problème dans ce sens. Le problème n'était visible qu'au niveau des responsables ecclésiastiques souvent encadrés par des missionnaires.

## **2. L'Apport du Conseil des pasteurs de Kinshasa (COPAK)**

Déjà au moment où les différentes Missions œuvraient ensemble au sein du CPC, certains missionnaires prévoyaient déjà une époque où les différentes églises créées devraient être dirigées par des Congolais. Cette pensée se fut encore plus forte au cours des années où le pays combattait pour sa souveraineté nationale. Certaines initiatives ont été prises pour permettre que les membres des différentes Communautés vivent une vraie communion. Une de ces initiatives fut l'instauration d'une organisation qui unit encore aujourd'hui les pasteurs de la ville de Kinshasa. Il s'agit du Conseil de Pasteurs de Kinshasa (en sigle de COPAK), réunissant les pasteurs de toutes les Communautés protestantes.

Au début des activités de ce Conseil, l'une des activités phares qui avaient soudé les pasteurs était l'évangélisation dans la ville, ayant été retenu comme l'un des buts principaux. Le Rév. Makanzu Mavumilusa en était l'un des fondateurs et secrétaire, le Rév.

---

<sup>192</sup> Ibid., p. 77.

Lubikulu, le premier Président. Après deux ans d'existence et suite aux activités entreprises, d'autres initiatives émergèrent au sein de cette structure. Avec le Rév. Braun, missionnaire qui travaillait à CEDI (alors LECO<sup>193</sup>), le Conseil lança une grande campagne de diffusion de littérature chrétienne dans tous les foyers de la ville. Cette campagne connut un tel succès qu'en 1965, à la demande du Secrétaire Général du CPC, le Dr Pierre Shaumba accepta un plan national d'évangélisation qui fut lancé dans toutes les régions du pays sous le thème "Christ pour tous" en 1967, après une période d'intense préparation<sup>194</sup>.

La même année, des bureaux régionaux d'évangélisation furent créés et en 1968, le CPC transforma son département d'études et mission de l'Église, qui existait depuis 1963, et le Bureau de coordination, de la campagne nationale en Département d'évangélisation avec le Rév. Makanzu Mavumilusa comme Secrétaire. Le succès bien connu de la campagne "Christ pour tous", qui continua jusqu'en 1969, a contribué grandement à la prise de conscience du besoin d'un tel département et d'une réflexion approfondie sur le travail d'évangélisation de l'Église.

A travers ce Conseil, l'évangélisation avait entraîné une forte communion entre pasteurs et chrétiens des différentes communautés représentées dans la ville. Il n'y avait pas de séparation dans l'admission des nouveaux convertis. Le critère d'orientation fut la proximité de nouveaux convertis avec une paroisse protestante.

C'est au cours de ces activités communes que les Protestants de Kinshasa ont commencé à comprendre qu'ils avaient le même Saint-Esprit qui les conduisait, que la doctrine n'était qu'une sorte d'identité communautaire. Dans ces conditions, la langue, le récit de l'histoire de la communauté d'origine, la tradition chrétienne de chacun et les rites associés à cette tradition n'étaient plus des obstacles au vivre ensemble, à la communion fraternelle.

Magdalena Dembinska souligne à cet effet un principe intéressant qui s'est vérifié à Kinshasa :

« La religion change en réponse aux stimuli externes. Notre perception de leur primordialité est sujette aux transformations. Même si ces transformations sont des processus culturels, historiques et politiques lents, il est possible d'essayer de rapprocher les communautés culturelles autrement hostiles et de développer une identification additionnelle, partagée et

---

<sup>193</sup> La Librairie Évangélique au Congo (LECO) est une imprimerie de l'ECZ qui date de l'époque coloniale. Elle est devenue Centre d'Édition et de Diffusion (CEDI).

<sup>194</sup> MBENGA Bohuma, MUSENE Santini, Althea CAMPBELL, *Op. cit.*, p. 6.

complémentaire aux identifications culturelles qui, telle une colle, tiendrait la société divisée ensemble »<sup>195</sup>.

C'est ce Conseil qui fut un grand travail dans la préparation de la célébration du centenaire de l'Église protestante au Zaïre. L'année 1977 est considérée comme celle de la préparation de cette célébration. La réflexion au sujet de l'évangélisation s'est aussi poursuivie au cours de cette année-là, et permit au Synode qui s'était tenu cette année de définir encore plus les principes de l'évangélisation commune au sein de l'ECZ.

Grâce à l'activité évangélisatrice initiée par le COPAK, des activités d'évangélisation eurent lieu au sein de l'Église, à travers tout le pays. Le Synode national de 1977 ne fut pas indifférent à ce sujet. Il prévoyait d'élargir encore le champ et d'en approfondir l'œuvre post centenaire. Dans ce sens, les participants au Synode recommandèrent aux communautés une évangélisation qui se préoccupe de l'homme tout entier :

« en l'éduquant dans tous les détails de sa vie, aux points de vue spirituel, moral, social, politique, intellectuel ; une évangélisation qui met l'accent sur la dignité de l'homme en détruisant le racisme, l'aliénation, l'esclavage, la famine et tout ce qui dégrade l'homme, pour ainsi redécouvrir sa dignité d'être créé à l'image de Dieu ; une évangélisation qui assiste les désespérés, veuves, orphelins, esclaves, affamés, réfugiés, opprimés, qui permet à chaque chrétien d'exercer ses dons au sein de la paroisse ; qui suscite l'esprit de partage, du don de soi, de la distribution équitable des biens de la communauté, ecclésiale ou nationale »<sup>196</sup>.

Enfin, il fut recommandé le soutien de cette évangélisation par toute l'église du Christ à travers le monde.

### **3. Département d'Évangélisation et Vie de l'Église dans le vivre ensemble**

L'activité de ce département s'est vue renforcée au cours de la préparation de la célébration du centenaire. Son rôle a été même revue. Pendant la période 1976-1977 qui concernait la préparation de la célébration du premier centenaire protestant, ce Département avait mis à profit pour réconcilier les quelques groupes de protestants congolais qui restaient encore sceptique à l'organisation de l'ECZ. Cette tâche était considérée comme primordiale pour la réussite de la célébration de 1978. Pour ce faire, l'évangéliste national qui était à la

<sup>195</sup> MAGDALENA Dembinska, *Op. cit.*, p. 37.

<sup>196</sup> MBENGA Bohuma, MUSENE Santini, Althea CAMPBELL, *Op. cit.*, p. 6-7.

tête de ce Département fit plusieurs voyages à travers les régions ecclésiastiques de l'ECZ, mais aussi à l'étranger, pour convaincre aussi les partenaires outre-mer. Selon le PV de la Synode de 1979 qui en fait un rapport, il alla à Lubumbashi dans le Katanga, à Palabala, la première station créée au Congo où il organisa une grande rencontre évangélique avec les Protestants de cette partie du pays, à Inga avec le Dr Potter, à Matadi. A Mbandaka et Basankusu dans la province de l'Équateur, il eut une grande réunion tournée vers la célébration du centenaire, avec l'appui des missionnaires Bonk et Yang<sup>197</sup>.

A l'étranger, l'évangéliste national visita l'Allemagne, premier contributeur européen dans l'aide étrangère à l'ECZ, la Suisse, la Belgique et le Ghana. Le but de ce grand périple était de « démentir plusieurs mensonges qui ont été répandus au sujet de notre Église, et pour prêcher l'Évangile dans plusieurs paroisses et lors de plusieurs rencontres spéciales »<sup>198</sup>. En outre, « une série de campagnes avec le Dr Philipot des USA furent organisées à Kinshasa, Bukavu, Lubumbashi, Kananga, Matadi, Boma et Kisangani, pour le centenaire du protestantisme au Zaïre »<sup>199</sup>.

Dans la session préparatoire de la célébration, il s'agissait désormais pour le Département de l'Évangélisation et la Vie de l'Église de s'occuper d'abord de l'évangélisation des masses et de la coordination de l'évangélisation dans les communautés de l'ECZ, en donnant des directives et des conseils aux évangélistes responsables de cette activité dans les différentes communautés.<sup>200</sup> Ensuite, le département est aussi responsable d'organiser des séminaires d'information et de formation pour les évangélistes, et de leur fournir de la documentation adaptée à leurs difficultés et à leurs besoins.

Il a aussi en charge la vie de l'Église, qui sous-entend le vivre ensemble au sein de l'ECZ comme au sein de chaque communauté. Ainsi, « le département s'occupe des conflits qui surgissent entre communautés ou au sein de l'une d'elles : du recyclage des pasteurs, de l'information et de l'orientation des Communautés sur les buts de l'ECZ »<sup>201</sup>.

Un autre rôle de ce Département encore essentiel pour la vie de l'Église est d'écrire, pour les Communautés, une documentation théologique et chrétienne africaine adaptée aux besoins spirituels réels des Zaïrois (polygamie - problème des ancêtres – fétichisme – syncrétisme, etc.). « Ces documents sont d'une importance capitale pour les gens

---

<sup>197</sup> PV du Synode National de l'ECZ, 1979, p. 51.

<sup>198</sup> Ibid.

<sup>199</sup> PV du Synode National de l'ECZ, 1979, p. 51.

<sup>200</sup> Secrétariat de l'ECZ, *Op. cit.*, p. 11.

<sup>201</sup> Ibid.

du pays, car ils leur permettent de réfléchir en Bantous désaliénés et de trouver des réponses africaines à leurs problèmes spirituels africains »<sup>202</sup>.

Ce Département est représenté dans chaque communauté de l'ECZ, de sorte qu'il est possible, à partir des rapports envoyés à la direction nationale de l'ECZ, de suivre l'évolution de l'évangélisation et des activités en générale de chaque communauté. Et pour les communautés œuvrant dans un même milieu (ville ou centre urbain), il sert souvent de socle pour un travail commun (campagnes d'évangélisation organisée par l'évangéliste national).

Donc, après ce bref parcours sous la direction des Zaïrois, l'ECZ veut préciser le contenu de son message évangélique, et à travers le nouveau rôle qu'elle assigne désormais à ce Département, procéder à l'inculturation de l'Évangile, de façon à ce que le Chrétien zaïrois soit transformé dans sa propre culture et non civilisé en adoptant la culture occidentale.

### **3.1 Makanzu Mavumilusa, premier Évangéliste national de l'ECZ**

Le premier Secrétaire national de ce Département, l'évangéliste Makanzu Mavumilusa a, dès cette année du centenaire, impulsé une nouvelle vision à l'évangélisation et la vie de l'Église, renforçant le vivre ensemble et la collaboration mutuelle entre les différents responsables des communautés sœurs, au sein de l'ECZ. Sa tâche n'est pas facile : les aumôneries dans l'armée, les hôpitaux, les prisons et les campus universitaires dépendent de lui. De même, la commission théologique composée des théologiens zaïrois et qui sont chargés de réfléchir sur les problèmes théologiques, de voir à quelles valeurs spirituelles bantoues l'évangélisation pourrait avoir recours pour mieux transmettre son message aux Africains est aussi de son ressort. Le Secrétaire Général du Département fait aussi fonction de l'Évangéliste national de l'ECZ.

Ce premier Évangéliste national de l'ECZ, Makanzu Mavumilusa, est aujourd'hui reconnu comme un modèle à suivre. Il y a des études menées à son sujet qui démontrent le caractère mystique de son œuvre, tant il s'y était vraiment consacré. Il a tant marqué l'histoire de l'Église protestante, de sorte que sa spiritualité suscite encore beaucoup d'attention au sein des paroisses.

Jean-Perce Makanzu Mavumilusa est né le 14 octobre 1927, de parents chrétiens, à Mpambala, un village de la mission protestante de Kibunzi dans la province du Bas-Congo (l'actuel Kongo central). Marié à Nsakanda Luzibu, le 22 août 1948, il est père de sept enfants dont six sont en vie, trois garçons et trois filles. Baptisé le 12 décembre 1942 à Kibunzi, une

---

<sup>202</sup> Ibid.

paroisse de la Svenska Förbundet Kirken (l'actuelle Communauté Evangélique du Congo, CEC), il est consacré pasteur le 16 juin 1963 à Kinshasa, par The Baptist Mission Society (BMS), l'actuelle Communauté Baptiste du Fleuve Congo (CBFC)<sup>203</sup>.

Comme enfant issu d'une famille chrétienne à son époque, il fit ses études dans des écoles protestantes :

De 1938 à 1944 : École primaire à Kibunzi, dans le Bas-Congo

De 1951 à 1955 : École normale à Kimpese, dans le Bas-Congo

De 1955 à 1958 : Cours bibliques par correspondance Suisse-France-Belgique

De 1958 à 1960 : École de théologie de Kinshasa (l'actuelle Université Chrétienne de Kinshasa, UCKIN)

De 1960 à 1962 : Institut biblique Emmaüs Vienne/Suisse.

A l'époque coloniale, les jeunes commençaient leur carrière professionnelle à un très bas âge. Il n'échappera pas à cette logique de son temps. Ainsi, il a exercé les fonctions suivantes :

De 1944 à 1950 : Enseignant de l'école primaire à Kibunzi (SMF) puis à Kinshasa (BMS)

De 1955 à 1958 : Enseignant à l'école des filles de la BMS à Kinshasa

De 1962 à 1967 : Pasteur à Dendale, une paroisse baptiste de plus de 3000 membres (l'actuelle paroisse de la CBFC Lisala)

De 1963 à 1966 : Professeur de religion aux collèges d'Itaga, de Lingwala et de la Victoire à Kinshasa

De 1963 à 1965 : Président du comité national de la société biblique du Zaïre (l'actuelle Alliance Biblique de la RDC)

En mai 1963, il est Cofondateur du Conseil des pasteurs des communautés de Kinshasa (COPAK)

De 1963 à 1980 : Président national de la Ligue pour la Lecture de la Bible

De 1967 à 1980 : Evangéliste national de l'ECZ et Secrétaire général du Département d'Evangélisation et Vie de l'Église

De 1970 à 1980 : 2<sup>e</sup> Vice-Représentant Légal de l'ECZ<sup>204</sup>.

Notons qu'il fut désigné Evangéliste national de l'ECZ lors du 5<sup>e</sup> synode national de l'ECC tenu le 04 août 1979.

---

<sup>203</sup>BOKELEALE Itofo Bokambanza, *Lettre de l'évêque Bokeleale du 12 novembre 1980*, Kinshasa, CEDI, 1980, p. 13.

<sup>204</sup>KAVENAFULUKO Kinika, Henry, Makanzu, mystique ? Modèle de praxis socio-professionnelle, Mémoire de Diplôme d'Études Approfondies en théologie, Kinshasa, UPC, 2012, p. 84-85.



A cause de l'efficacité de l'œuvre qu'il a entreprise à ce poste et comme écrivain, il reçut un Doctorat Honoris Causa en divinité, lui décerné par Asbury College du Kentucky aux USA le 02 juin 1980. Au pays, il était Dignitaire de l'ordre national du Léopard.

De son talent d'écrivain, nous pouvons retenir les ouvrages suivants, qu'il publia de son vivant et à titre posthume :

- J.-P. MAKANZU, *Mbazi ngina Vondwa*,<sup>205</sup> Kinshasa, Editions JAPEMAK, 1964.
- J.-P. MAKANZU, *Kundu dia bandoki, Mabanza ma bantu ya mambu na nzambi*<sup>206</sup>, Kinshasa, Librairie évangélique du Congo (LECO), 1971.
- MAKANZU, J.-P., *Quoi ! Vive la polygamie dans l'Église ?*, Kinshasa, S.l., 1972.
- MAKANZU Mavumilusa, *Histoire de l'Église du Christ au Zaïre*, Kinshasa, CEDI, 1973.
- MAKANZU Mavumilusa, *Ndiatusulu a dibundu*<sup>207</sup>, Kinshasa, CEDI, 1978.
- MAKANZU Mavumilusa, *Nzungu za Yesu*,<sup>208</sup> Kinshasa, CEDI, 1979.
- MAKANZU Mavumilusa, *Prépare-toi à la rencontre de ton Dieu*, Kinshasa, CEDI/Editions JAPEMAK, 1981.
- MAKANZU Mavumilusa, *Quand Dieu te gêne...*, Tomes 1 et 2, Wuppertal, Editions VEM, 1985.

Les ouvrages et documents qui n'ont pas été édités à ce jour :

- J.-P. MAKANZU, *Mon cœur parle à mon cœur sur « la théologie desséchée »*, Kinshasa, 1969.
- J.-P. MAKANZU, *Unissons-nous pour ne plus nous diviser par la suite*, Kinshasa, 1969.
- J.-P. MAKANZU, « Notre champ de bataille n'est pas le temple », Conférence donnée au séminaire des Pasteurs et leurs épouses, Kinshasa, 1971.
- J.-P. MAKANZU, *Où est le sérieux ?*, Sermon donné à l'occasion de la réconciliation des Baptistes (ex BMS) à la chapelle de la Gombe, Kinshasa, 1972.
- MAKANZU Mavumilusa, *Devant un problème matériel notre christianisme s'écroule*, texte de prédication, Kinshasa, 1974.

---

<sup>205</sup> Titre en kikongo qui peut être traduit par « Demain je serai tué », entretien pastoral d'un bandit condamné à mort et qui se convertit sous sa prédication à la prison centrale de Makala de Kinshasa. Il fut exécuté par pendaison deux jours plus tard.

<sup>206</sup> Traduction ; « Siège des sorciers, les pensées des hommes devant la parole de Dieu ».

<sup>207</sup> Traduction ; « Manière de conduire l'Église ».

<sup>208</sup> Traduction ; « Les souffrances du Christ ».

- MAKANZU Mavumilusa, Réflexion faite auprès des étudiants au culte d'ouverture de l'année académique de la faculté de Théologie Protestante au Zaïre, Kinshasa, 1975.
- MAKANZU Mavumilusa, Non, ce n'est pas du racisme, Kinshasa, 1976.
- MAKANZU Mavumilusa, L'Évangélisation et la croissance de l'Église, Kinshasa, 1977.
- MAKANZU Mavumilusa, « Si j'étais technicien au service du développement », Réflexion au comité de développement de l'ECZ, Kinshasa, 1977.
- MAKANZU Mavumilusa, La grande commission, les qualités d'un bon évangéliste, Kinshasa, 1979.
- MAKANZU Mavumilusa, Les ancêtres et ma foi, Kinshasa, 1980.
- MAKANZU Mavumilusa, L'œcuménisme et moi, Kinshasa, 1980.

L'évangéliste Makanzu était très attaché à son travail. Sa femme et ses collaborateurs en témoignent de bonne foi. A l'un de ses livres, il donne d'ailleurs un titre éloquent à ce sujet : « Mon cœur est enflammé pour l'évangélisation », publié aux éditions de Lausanne, en 1980.

De toutes les expériences qu'il a évoquées dans son livre par rapport à la rencontre avec le divin, deux faits importants méritent d'être soulignés : comme Moïse, il a aussi connu deux expériences mystiques qui sous-tendent sa vocation et son ministère. Il avait entendu une voix l'appeler pour lui parler de sa nouvelle mission avec Dieu. Il devait abandonner l'enseignement pour le service divin. Et Dieu se manifesta fortement dans son ministère.

### **3.2 Témoignage sur l'œuvre unificatrice de l'évangéliste Makanzu auprès des communautés de l'ECZ**

C'est dans ce sens que Kavenafulukko soutient que « l'expérience mystique est donc une expérience de la rencontre personnelle avec Dieu, rencontre où la conscience et la liberté de l'homme sont respectées ; elle est aussi une initiation à la connaissance de quelque chose de Dieu. Et le contact personnel avec l'Absolu doit nécessairement transformer la vie »<sup>209</sup>.

Selon tous les témoignages entendus à son sujet, l'Évangéliste Makanzu Mavumilusa avait une grande passion pour les âmes. Son souci majeur était le salut de son peuple à telle enseigne qu'il voyait une urgence d'évangélisation partout et dans toutes les occasions, même quand les gens n'y pensaient pas. « La naissance d'un enfant, aimait-il dire,

---

<sup>209</sup> KAVENAFULUKO Kinika, Henry, *Op. cit.*, p. 101.

est un sujet de joie, parce qu'une personne s'ajoute dans la famille et dans le monde. Mais c'est aussi un événement malheureux du fait qu'un pécheur s'est ajouté, un travail en plus pour les évangélistes, encore une âme à évangéliser »<sup>210</sup>.

Comme homme au service de Dieu, il ne voyait que Dieu, l'Église et la nécessité pour les hommes d'être sauvés. Les propos qu'il tint à l'Evêque Bokeleale pendant qu'il était cloué sur son lit de malade, dans un appartement privé du grand séminaire Jean XXIII où il fut interné quelques jours avant sa mort, nous en dit long :

« Ce qui m'a toujours passionné, c'était mon peuple. Et je me suis acharné à évangéliser mon peuple pour qu'il soit sauvé, pour qu'il connaisse le Christ. Il fallait que mon peuple apprécie ce Christ. J'étais jaloux de Satan, très jaloux. Voir que Satan, qui n'a que la perdition éternelle à donner, est suivi par des foules de grands intellectuels, des riches, de belles femmes, de beaux jeunes gens, cela me rendait très jaloux. Pour ruiner le royaume de Satan, je ne voyais rien d'autre à faire que de me promener dans toute la République du Zaïre, la Bible à la main, et de prêcher la Bonne Nouvelle du salut, pour que mon peuple soit attiré vers le Seigneur »<sup>211</sup>.

Dans sa peau d'évangéliste, il était toujours animé du souci de rester un Chrétien authentique. C'est là que se voit la dimension mystique de sa vie ministérielle. A ce sujet, Mushila Nyamankank cité par Kanevafulukko disait :

« Au vu des fonctionnalistes, la fonction religieuse au sein de la société peut être intégrative ou contestatrice. La première lui permet d'intégrer les membres en les amenant à une conscience politique adéquate. Dans ce cas, la raison et l'autorité sont de mise. La seconde, qui est par contre contestatrice, fait prendre la conscience de la révolte métaphysique. Cette fonction touche le volet de la mystique dont l'apanage est de susciter, mieux d'éveiller dans le chef des adeptes cette conscience. Ce qui d'ailleurs justifie que les mystiques ne se sentent pas à l'aise quand ils sont enfermés dans des institutions autoritaires. Comme innovateurs dans leurs églises et au sein de la société, ils sortent du conformisme dans la mesure où ils sont toujours plus originaux »<sup>212</sup>.

---

<sup>210</sup> Ibid.

<sup>211</sup> BOKELEALE Itofo Bokambanza, *Op. cit.*, p. 10.

<sup>212</sup> KAVENAFULUKO Kinika, Henry, *Op. cit.*, p. 101.

L'évangéliste Makanzu a beaucoup contribué à éloigner le spectre du syncrétisme que les missionnaires attribuaient toujours à la spiritualité des noirs. Avec sa devise « Recours à la Bible pour un christianisme authentique », il a résumé sa pensée sur l'évangélisation du peuple africain à travers l'image de trois vases : le premier représentant la Bible, le deuxième la tradition africaine et le troisième, la symbiose de deux premiers.

« Il y a dans la Bible d'une part la Parole de Dieu et de l'autre la culture et la tradition juive que nous ne sommes pas obligés de suivre. De même que notre tradition et notre culture renferment des valeurs positives et des anti-valeurs, nous devons retirer de la Bible la parole de Dieu que nous verserons dans le troisième vase où seront également versées les bonnes valeurs que nous puiserons dans nos traditions. Ainsi le troisième vase contiendra la "vraie parole de Dieu" et "la bonne tradition" qui nous permettront d'être des chrétiens authentiquement africains »<sup>213</sup>.

Seul un homme dont la vie est empreinte d'une spiritualité élevée peut voir les choses sous cet angle, et avoir le courage de faire de telles propositions, bravant ainsi les structures établies. Depuis 1973, il présenta sa projection des cent prochaines années de l'Église du Christ au Congo, qu'il présenta pendant les assises du Synode national, en ces termes :

« Le but de l'évangélisation n'est pas de transmettre les mots, mais de communiquer Jésus aux cœurs. Quand Jésus-Christ possède un cœur, le langage n'est plus nécessaire. Nous pouvons Le prier sans mots. Nous pouvons entrer en communion directe et profonde avec lui sans parler. Les prières les plus profondes sont celles que nous faisons dans le silence et dans la communion totale avec Christ. Jésus ne s'intéresse pas à la prière de nos bouches mais à celle qu'il peut lire sur la page de notre cœur. Si on se place sous cet angle, le vocabulaire peut être usé, les mots incapables de traduire ce que nous voulons exprimer, mais Christ vivra quand même, car il n'est ni une idée ni un slogan, ni une devise, ni une idéologie : Il est une personne, une personne divine. Le Christ des mots et des phrases est une invention des faux chrétiens. Les cerveaux sont remplis de citations bibliques, mais les cœurs sont vides. Le résultat aujourd'hui est clair : les

---

<sup>213</sup> MAKANZU Mavumilusa, « La vision de l'Église du Christ au Zaïre pour les cent ans à venir », in *Recours à la Bible pour un christianisme authentique*, Synode national de l'ECZ, tenu en mars 1973, p. 1.

gens du monde profanent non seulement notre langage théologique, mais ils se moquent aussi de notre Christ ; notre langage est mort, Christ est mort, le christianisme est mort. D'ici cent ans, nous devons réparer notre témoignage. Nous devons travailler durement pour que le Christ vivant soit ressuscité dans notre cœur et par notre langage. Nous n'allons pas céder aux profanes qui détruisent notre langage théologique ; la Bible reste la Bible et nous ferons tout pour protéger notre langage »<sup>214</sup>.

Par rapport aux fonctions exercées, nous pouvons signaler que, de 1967 à 1980, année de sa mort, l'évangéliste national Makanzu a eu la grâce de prêcher l'Évangile dans toute la RDC jusque dans la forêt équatoriale où se trouvent les Pygmées. Comme évangéliste, il a aussi effectué des tournées d'évangélisation dans d'autres pays d'Afrique : Congo Brazzaville, Rwanda, Nigeria, Burundi, Kenya, Côte-d'Ivoire ; ainsi qu'aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Allemagne, en Suède, en Belgique, en France et en Suisse. Il a participé à de grands congrès d'évangélisation au Nigeria, au Kenya, en Suisse, en Asie, au Canada. Il est auteur de plus de cinquante brochures traitant de l'évangélisation et de la spiritualité du peuple congolais, dont quelques-unes ont été imprimées. Il est aussi compositeur de quelques cantiques.

Presque chaque année, il organisait de grands séminaires au niveau des communautés, des provinces et de la nation pour des pasteurs, des évangélistes, des moniteurs et monitrices de l'école du dimanche, etc... Au sein de l'ECC aujourd'hui, tout le monde est unanime pour reconnaître en lui un grand acteur de l'unité du protestantisme congolais. Son action au sein de cette église a en effet permis de consolider une fraternité entre pasteurs et chrétiens de communautés différentes, à travers les activités menées ensemble. Au cours de son ministère évangélique, il permit aussi des résolutions de tas de problèmes difficiles entre responsables ecclésiastiques, de sorte que son œuvre est aujourd'hui saluée par tout le monde comme édifiante et unificatrice.

---

<sup>214</sup> Ibid.

## **PARTIE II**

**Maintien du vivre ensemble au sein de l'Église du Christ  
au Zaïre pour son deuxième centenaire**

## Chapitre IV

### Renforcement des stratégies du vivre ensemble pour le deuxième Centenaire du protestantisme congolais

Au moment où l'ECZ célébrait son premier centenaire, apparut aussi en RDC, en commençant par les grandes villes, un vent de réveil spirituel. Il y eut un bouleversement dans la physionomie religieuse du pays, surtout à Kinshasa. Dans ce sens, la période qui commença à partir de la célébration du premier centenaire protestant fut l'objet de plusieurs enjeux au sein de l'ECZ.

#### 1. Différents contextes autour de la célébration du premier centenaire

La pertinence du renforcement des stratégies du vivre ensemble répond aux différents contextes qui les ont poussées. La jeune Église faisait en effet face à plusieurs réalités sociales qui impactait son évolution. Mais dans cette partie, nous parlons seulement du contexte religieux de la fin du premier centenaire et du contexte socio-économique et culturel, qui sont plus influents à l'Église.

##### 1.1 Contexte religieux de la fin du premier centenaire

Au cours de cette période qui avoisine les années 1970, la ville de Kinshasa, mais aussi d'autres grandes villes du Zaïre, avait connu la visite missionnaire de certaines grandes figures pentecôtistes occidentales de l'époque : l'américain Tommy Lee Osborn, le français Jean Louis Jaillet, etc. Leurs activités évangéliques faites sous forme de campagnes d'évangélisation en public ont eu un retentissement incontestable sur la chrétienté congolaise, surtout chez les Protestants, plus que chez les catholiques.

Plusieurs fidèles, Protestants comme Catholiques, furent attirés par la nouvelle façon de prêcher, de prier et les miracles qui en découlaient. A ce sujet, Sarah Demart affirme que « ces croisades et campagnes d'évangélisation impulsent cette nouvelle culture religieuse dès la fin des années 1960 avec la venue des évangélistes internationaux, qui suivent leur agenda personnel, (...) »<sup>215</sup>.

Toutes les communautés protestantes et l'Église catholique furent secouées par ces mouvements spirituels qui allaient grandissant. La situation socio-économique morose

---

<sup>215</sup> DEMART, Sarah, *Les territoires de la délivrance. Le réveil congolais en situation postcoloniale (RDC et diaspora)*, Centre national du livre, Paris, Karthala, 2017, p. 60.

n'arrangea pas les choses, de sorte que la spiritualité des congolais était en crise. En même temps, c'est la période au cours de laquelle le régime de Mobutu effectuait ses emprises sur les deux grandes Églises chrétiennes : le catholique et le Protestant.

La suppression du cours de religion, la volonté d'implanter son idéologie de recours à l'authenticité dans les institutions des Églises et l'interdiction des activités para-ecclésiastiques de la jeunesse chrétienne (surtout le scout) avaient été mal perçus. En réaction, les jeunes catholiques organisèrent le *bilenge ya muinda* (jeunes de lumière) alors que les Protestants répandirent les activités de la ligue pour la lecture de la Bible.

« Ces deux activités eurent presque le même objectifs : encadrer la jeunesse pour la méditation de la parole de Dieu et rendre cette jeunesse disponible pour l'œuvre de l'Église. La seule grande différence était que le premier mouvement ne concerna que les jeunes catholiques tandis que le second fut un mouvement international, inter racial, inter ecclésial. Il ne concerna pas non plus les jeunes seuls, bien que ce soit eux qui s'y intéressèrent le plus vite. Grâce à ces mouvements, plusieurs jeunes entendirent l'appel pour le service divin. Ainsi cette jeunesse que le part voulut apprivoiser devint de plus en plus disponible pour l'Église. Les temples se remplirent des jeunes, contrairement au culte obligatoire du passé »<sup>216</sup>.

Pendant les rencontres de la ligue pour la lecture de la Bible, il n'y a pas de ségrégation religieuse. Tout chrétien pouvait y participer librement. Aussi, il y avait une hymnologie intéressante, car facile à assimiler et simplement rythmées. En plus, les séances de lecture de la Bible étaient de temps en temps entrecoupées par des témoignages de personnes ayant vu la main de Dieu. « Le responsable du jour n'a pour rôle que de guider l'étude par des petites questions introductives, souvent suivant une méthode propre au mouvement »<sup>217</sup>.

De ces groupes d'études naquirent plusieurs mouvements qui se désolidarisèrent du protestantisme aussi bien que du catholicisme, créant des groupes de prières. Une nouvelle composante religieuse naissait donc dans le pays, plus particulièrement dans les villes. Ces groupes deviendront, avec le temps, des Églises à part entière aujourd'hui dénommées "Églises de réveil".

---

<sup>216</sup> NSUMBU, Josef, *Op. cit.*, p. 111.

<sup>217</sup> Ibid., p. 112.



## 1.2 Contexte socio-économique et culturel de l'époque au Zaïre

La période de la célébration du centenaire protestant au Zaïre (1970 – 1980) fut caractérisée par une crise socio-économique accentuée par les programmes dits d'ajustement structurel de la Banque Mondiale, qui venait au secours du régime de Mobutu, en mal de mener son programme économique dans le pays. La population était la plus grande victime. Dans les grandes villes comme Kinshasa, des masses entières de la population était jetées au chômage. Dans ces conditions, « la réorganisation du champ politico-religieux qui en découle traduit d'autant la dynamique de l'inculturation des Églises que la façon dont la recherche de l'authenticité chrétienne trouve à s'accommoder, ou pas, du programme de décolonisation – mentale, culturelle et spirituelle – décrété par le pouvoir comme projet de société »<sup>218</sup>.

Ce fut une période de grande récession économique sous l'ère de Mobutu, récession qui avait un impact négatif sur la vie de la population, comme l'explique Kabuya Kalala :

« Il importe finalement de remarquer que le ralentissement de l'activité économique interne n 1977 a eu des répercussions défavorables principalement sur l'offre des produits locaux, sur le volume des échanges extérieurs du Zaïre et, par conséquent, sur les finances de l'État. (...) quant au déficit budgétaire de l'État, il est passé de 303, 2 MZ à 340, 5 MZ en une année. Le financement monétaire important de ce déficit budgétaire de l'État ainsi que le déséquilibre croissant qu'il a favorisé entre l'offre et la demande globales, semblent avoir contribué à la forte hausse des prix qui était d'environ 60% sur les marchés de Kinshasa en 1977. En outre, la pénuries de devises aboutit à un contrôle et une réduction drastiques des importations, de sorte que ce sont, non seulement les biens alimentaires qui ont subi les plus fortes hausses de prix (+ 61,7%), mais également celle des produits importés »<sup>219</sup>.

Tout était parti de la mauvaise gouvernance instaurée par le président Mobutu, qui s'arrogea tous les pouvoirs au niveau de la République du Zaïre. Après avoir liquidé

---

<sup>218</sup> DEMART, Sarah, *Op. cit.*, p. 59.

<sup>219</sup> KABUYA Kalala, « Évolution de l'économie zaïroise au premier semestre 1978 », in *Zaïre-Afrique*, n° 129, 1978, p. 528.

L'indication MZ se traduit par Milliards de Zaïres (monnaie zaïroise)

politiquement ses vaillants adversaires dans la première partie de son règne, il s'évertua à mettre en place ce qu'on appelle « une République des copains », n'acceptant que ceux qui adhéraient à son idéologie politique. C'est ce qu'en témoignent Sébastien Dubling, Vicky Elonga Lukulungu et Christine Vanden Daelen en ces termes :

« Tous les pouvoirs et toutes les décisions, tous les postes-clés dépendaient du bon vouloir de Mobutu, et celui-ci s'arrangeait pour que chaque fonctionnaire n'y reste pas trop longtemps, par peur qu'il construise une base politique indépendante. D'autre part, le régime de Mobutu était essentiellement fondé sur la corruption et la violation perpétuelle des droits humains, de sorte que le renoncement à ces pratiques entraînerait irrémédiablement (...) »<sup>220</sup>.

Imbu de la richesse du pays et se mettant dans la peau du colonisateur, le seul model de pouvoir politique qu'il connaissait, Mobutu se livre à une vraie conquête d'un prestige personnel par l'accumulation des richesses au pays comme à l'étranger. Mais il n'y avait aucun plan concret et sérieusement panifié pour conduire au développement de la nation, comme cela était fréquemment mentionné dans les discours politique du Président de la République. A ce sujet, Jean-Claude Willaime écrit :

« Durant les premières années de ce gouvernement (1965-1969), les discours et les documents du parti insistaient lourdement sur le nationalisme économique (l'« indépendance économique » ou le « nationalisme authentique »), en critiquant l'exploitation étrangère des ressources nationales (en particulier les ressources minérales), tout en dénonçant les abus perpétrés par les politiciens congolais qui avaient reçu des Belges le contrôle économique immédiatement après l'indépendance. De 1970 à 1974 – période cruciale pour la compréhension de la politique culturelle de Mobutu – on insiste beaucoup sur la culture comme source de fierté nationale et comme moteur du développement économique. Si ces années correspondent au début des mesures de nationalisation, le discours politique de cette période est dominé par des considérations sur les valeurs africaines « traditionnelles », l'aliénation culturelle provoquée par l'assujettissement

---

<sup>220</sup> DUBLING, Sébastien, ELONGA Lukulungu, Vicky et VANDEN Daelen, Christine, *Et si le Congo-Zaïre refusait de payer sa dette ? Essai analytique des preuves d'une dette odieuse*, Etude présentée lors du séminaire international sur la dette extérieure du Zaïre, Paris, 2014, p. 6.

colonial et le « recours à l'authenticité ». L'introduction officielle du « mobutisme », à la fin de 1974, marqua une troisième et dernière phase du discours politique. Le « mobutisme », défini très généralement par le Mouvement Populaire de la Révolution (MPR) comme la philosophie et l'enseignement de Mobutu, devint la cible de critiques de plus en plus virulentes en raison de son manque de clarté, mais aussi parce qu'il finit par être associé à la corruption et à l'abus du pouvoir »<sup>221</sup>.

En interne, il créa un vrai système socio-politique qui le consacra en vedette politique que la population entière devait adorer à travers ce qu'on appela en son temps « l'animation politique », qui consistait en des séances de danse et chant officiellement organisées à travers toute la République.

A travers ce système, Mobutu chercha à créer une image et une identité nationale unifiée pour tous les Zaïroises et Zaïrois. A cet effet, il insista sur l'existence de plus de 350 groupes ethniques qui composaient la mosaïque du paysage national. Il avait été inspiré au cours de ses ballades diplomatiques en Asie.

« Inspirée par la pensée de la négritude mais aussi par les spectacles patriotiques que Mobutu avait observés lors d'une visite officielle en Corée du Nord et en Chine, l'animation politique et culturelle dominait non seulement la sphère publique, mais aussi l'imaginaire politique du pays. L'imposition de ce phénomène dans tous les aspects de la vie publique (écoles, entreprises privées, entreprises d'État, télévision et radio, associations de quartier) a permis à Mobutu de consolider son autorité en tant que « Président-Fondateur » et « Père de la Révolution », mais il cela a eu aussi pour effet de transformer la façon dont la notion de la culture est vécue et comprise »<sup>222</sup>.

Bob W. White donne une description de cette organisation effectuée uniquement pour la gloire de Mobutu en ces mots :

---

<sup>221</sup> WILLAME, Jean-Claude, *L'automne d'un despotisme*, Paris, Editions Karthala, 1992, p. 17.

<sup>222</sup> KAPALANGA, S.A., *Les spectacles d'animation politique en République du Zaïre*, Louvain-la-Neuve, Cahiers théâtre Louvain, 1989, p. 61.

« Si l'administration coloniale s'est peu intéressée à la musique populaire, cela n'a pas été le cas pour les gouvernements qui lui ont succédé. De fait, le chant et la danse sont devenus partie intégrante de la complexe machine de propagande de Mobutu, qui s'appuya sur la capacité de ces spectacles à mobiliser le public en faveur de l'État. Quantité de travaux portèrent sur l'évolution de la politique congolaise, en particulier durant les années qui menèrent à l'indépendance en 1960, et durant celles qui l'ont suivie. Dès la deuxième prise de pouvoir en 1965, le régime Mobutu mobilisa une idéologie basée sur le nationalisme économique, modèle qui cependant glissa rapidement vers une rhétorique axée sur le concept d'authenticité. Dans ce contexte, l'organisation de spectacles ethniques n'était pas une fin en elle-même, mais un moyen de montrer son appui "Président-Fondateur". La nature double d'un tel geste s'exprime dans l'expression si souvent entendue "nous les Zaïrois authentiques", qui associe le passé (l'authenticité culturelle) à un présent-futur imaginaire (l'identité nationale) »<sup>223</sup>.

Avec ce mode de gestion, tout ce qui appartenait à République, Banques, entreprises publiques, sociétés minières, étaient gérés comme des biens personnels. Mobutu et ses collaborateurs commis à la gestion de ces entités y tiraient leurs revenus à la convenance de chacun. Le parlement comme les instances judiciaires étaient à leur solde et se comportaient de la même manière.

Au début de l'année 1970, qui sembla célébrer l'apogée de la « gloire du grand président », avec l'instauration d'un nouveau nom et le début des grands projets pour la construction d'un pays riche et prospère, une crise commençait à travers le monde sous-développé à cause de la chute du cours des matières premières. Pourtant, l'économie du Zaïre dépendait essentiellement de l'exportation du cuivre et d'autres minerais exploités surtout au Katanga<sup>224</sup>.

Cette situation socio-économique accentua la pauvreté au niveau de la population. Celle habitant les grandes agglomérations urbaines était poussée au chômage. Partout, il n'y

---

<sup>223</sup> WHITE, Bob W., « L'incroyable machine d'authenticité : l'animation politique et l'usage public de la culture dans le Zaïre de Mobutu », in *Anthropologie et Sociétés*, Volume 30, n°2, 2006, p. 46.

<sup>224</sup> JEWSIEWICKI, B., « Jeux d'argent et de pouvoir au Zaïre : La "bindomanie" et le crépuscule de la Deuxième République », in *Politique africaine*, n° 46, 1992, p. 67.

avait que cette situation délicate, dont on parlait dans les conversations et les réunions informelles. Les nombreux meetings populaires initiés par le Président de la République ne suffisaient pas pour apaiser les esprits troublés par la baisse du niveau du pouvoir d'achat de la population.

Les Zaïrois, habitués à mener une vie joyeuse et généralement fiers de leur patrie, commencèrent à se poser des questions sur leur survie, jusqu'à l'épineuse interrogation liée à la quête identitaire, à la survie de milliers de personnes dans ces perspectives désespérées, face à l'adversité et la précarité sociale qui pointait à l'horizon, et au vide spirituel laissé par l'éloignement des cultures traditionnelles et de leurs croyances. Le gouvernement n'avait plus les moyens de sa politique.

Le pouvoir n'eut pas l'esprit critique pour chercher les causes de la débâcle du système instauré il y a peu. Mobutu voulait trouver une escapade qui endossait la crise qui ne faisait que commencer. Comme toujours, la colonisation belge fut pointée du doigt avec sa politique d'accumulation des capitaux par des étrangers venus investir au Congo. Les riches étrangers qui avaient bénéficiés de cette politique coloniale belge furent des boucs émissaires.

La zaïrianisation lancée par Mobutu le 30 novembre 1973 et qui consistait à déshériter les grandes entreprises issues du colonialisme entre les mains des occidentaux pour les céder aux zaïrois, malheureusement choisis suivant des critères peu transparentes, n'avait fait qu'accentuer la crise.<sup>225</sup> Le discours du chef de l'État au Parlement de l'époque exprime l'ampleur de la crise au sein de la nation :

« Le Zaïre est le pays qui, jusqu'à aujourd'hui, a été le plus profondément exploité dans le monde. C'est pourquoi, en fonction du serment constitutionnel que j'ai pris devant vous dans cette salle, de garantir l'indépendance totale de la République du Zaïre, je vous annonce les grandes décisions que j'ai prises pour mettre fin à cette exploitation. C'est pourquoi, les fermes, les ranchs, les plantations, les concessions, le commerce, et les agences immobilières seront cédées aux fils de ce pays. Cette récupération de nos propriétés aura lieu dans le respect des droits de propriété des autres ».<sup>226</sup>

---

<sup>225</sup> MPUATE-NDAUME, George, *Paradoxe Congolais : vivre très pauvre dans un pays immensément riche*, Mauritius, Editions universitaires européennes, 2019, p. 30.

<sup>226</sup> Ibid.

Malheureusement, toutes ces activités économiques furent reprises par l'État, une partie cédée aux membres des institutions de la République (parlementaires, ministres et cadres du Bureau politique du MPR). Mobutu lui-même s'appropriâ un vaste empire agricole dénommé Cultures et Elevage du Zaïre (CELZA).

Si, au départ, cette réforme entraîna un engouement au sein de la population qui l'avait approuvé, elle déçanta rapidement. En effet, au lieu donc de répondre à la crise, la zaïrianisation l'accentua davantage, parce que les bénéficiaires de ces activités n'ont pas pu les rentabiliser immédiatement pour assumer le rôle qu'elles jouaient dans l'économie nationale. Sébastien Dubling, Vicky Elonga Lukulungu et Christine Vanden Daelen en donne un état de lieu en ces termes :

« Sous prétexte de doter l'État d'un capital national, Mobutu entame plusieurs cycles de nationalisation – connus sous le nom de zaïrianisation – du patrimoine détenu par des investisseurs étrangers, dont le plus important aura lieu en novembre 1973. Dans un contexte d'indépendance, cette réforme fut assez populaire, mais les déceptions ne se sont pas fait attendre. Très vite, les nouveaux acquéreurs, sélectionnés sur mesure, s'illustrèrent par une gestion calamiteuse. Il leur était reproché, notamment, l'absence totale d'activités commerciales, l'inefficacité de gestion, l'utilisation des fonds à des fins personnelles (construction de villas, achat de voitures...), l'absence totale de documents comptables, etc. Cette réforme, au lieu de contribuer positivement à la situation économique du pays, a au contraire produit des effets pervers et désastreux, d'une part, sur les finances de l'État, notamment parce que les nouveaux acquéreurs ne s'acquittèrent pas de leurs obligations fiscales, et d'autre part, sur le prix de vente des produits, notamment parce que ces mêmes acquéreurs en augmentaient le prix pour accroître leurs dépenses de consommation et non la rentabilité de leur nouvelle affaire »<sup>227</sup>.

Devant une telle situation, les conséquences ne tardèrent pas à survenir. Ainsi, très vite, le président chercha les possibilités de remédier à la situation, mais tardivement. 300 familles zaïroises choisies dans la bourgeoisie remplacèrent officiellement les familles belges

---

<sup>227</sup> DUBLING, Sébastien, ELONGA Lukulungu, Vicky et VANDEN Daelen, Christine, *Op. cit.*, p. 8.

à l'exploitation du Zaïre. La situation du pays évolua de mal en pis, de sorte que la situation sociale devint tragique.

Au cours de la même période, les structures furent énormément exploitées par Mobutu et ses collaborateurs. Chacun ne veillait qu'à sa fortune qu'il amassait au mépris de la cause nationale. Toutes les études de cette époque signalent des ponctions effectuées dans les caisses de l'État qui furent une source stable et abondante d'enrichissement pour le clan Mobutu. A titre illustratif,

« Le rapport Blumenthal, rendu public en 1982, indique qu'il est impossible de contrôler les transactions financières réalisées par l'État, le bureau présidentiel faisant peu de différence entre les dépenses publiques et les dépenses personnelles. Des montants importants furent transférés sur plusieurs comptes spéciaux auxquels seulement Mobutu et ses associés avaient accès. Blumenthal identifia, dans son rapport, au moins sept de ces comptes détenus dans des banques étrangères, lesquels étaient utilisés pour réaliser des transferts directs sur les comptes personnels de Mobutu ou pour corrompre des acteurs politiques. Dans la même optique, la Banque Centrale fut, elle aussi, l'objet de ponctions régulières de la part de son entourage. Pour la seule période allant de 1977 à 1979, les devises prélevées s'élevaient entre 1.000.000\$ et 1.765.000\$ »<sup>228</sup>.

Le contexte socio-économique national qui coïncidait avec la célébration du premier centenaire de l'ECZ était morose. Le pays semblait profondément dans la première crise économique sans précédent depuis son indépendance en 1960. Début de récession qui entraîne des difficultés de paiement des travailleurs, effritement du panier de la ménagère, indisponibilité de certains biens de premières nécessités, et comme si cela ne suffisait pas, la première guerre causée par la première rébellion au Katanga animèrent le quotidien du zaïrois.

Comment les fidèles de l'ECZ pouvaient-ils contribuer financièrement à cette cérémonie qui les enthousiasmait pourtant ? La crise y jetait aussi ses conséquences. Une fois encore, c'est auprès des partenaires que le Comité Exécutif National alla trouver du secours pour que cette célébration ait lieu, car il y avait la participation de nombreux invités venus des

---

<sup>228</sup> DUBLING, Sébastien, ELONGA Lukulungu, Vicky et VANDEN Daelen, Christine, *Op. cit.*, p. 9.

Églises qui s'étaient investi dans la mission au Zaïre, et d'anciens missionnaires qui avaient assumé de hautes fonctions au sein de leurs missions au pays. La mission de l'évangéliste national avait largement préparé le terrain à ce sujet, de sorte que très peu des sceptiques résistaient encore à collaborer avec la direction nationale de l'ECZ.

## 2. Pertinence de cette noble tâche

Au regard des contextes socio-économique et culturel, mais aussi religieux de l'époque, on se demande certainement pourquoi organiser une telle célébration. Il était certain que les fidèles de paroisses de l'ECZ n'avaient pas de moyens de soutenir financièrement une telle charge. En effet, il n'y avait que peu des Communautés représentées dans la ville de Kinshasa et les autres villes du pays, donc à même d'apporter une contribution conséquente. De même, les statistiques de l'ECZ trois ans plus tard se présentaient de la manière suivante : « 11 200 paroisses ; 3 000 pasteurs reconnus ; 2 500 pasteurs non encore ordonnés ; 3 516 écoles primaires ; 1 367 établissements secondaires ; 5 instituts supérieurs de théologie, 1 faculté de théologie ; 62 hôpitaux : 348 dispensaires ; 137 maternités ; 26 sanatoriums et léproseries ; 22 centres de santé ; 13 écoles médicales »<sup>229</sup>. Certes, il devait y avoir une hausse, mais ces statistiques permettent une vision de la situation sociale de l'ECZ, car ce sont les membres de ces structures qui devaient contribuer à cette cérémonie.

Dans l'explication des buts de cette célébration qui dura des longs jours, la rédaction de la revue Zaïre-Afrique rapporte ceci :

« Tout au long de cette année 1978 qui va bientôt s'achever, l'Église du Christ au Zaïre (ECZ) a célébré le centenaire de l'arrivée des premiers missionnaires protestants dans notre pays. Le sens de cette célébration a été mis en lumière par de nombreux textes publiés dans le bulletin de l'ECZ, 'Documentation et Information Protestantes (DIP), d'après lesquels l'année du Centenaire doit être l'occasion de réfléchir à cette question : comment être chrétien au Zaïre aujourd'hui ? Et, plus explicitement : comment les Églises africaines doivent-elles réagir face aux 'Défi 80', face à la famine et au chômage, face à tous les maux physiques et moraux qui entravent l'épanouissement et le bonheur de l'homme africain ? Comment, enfin,

---

<sup>229</sup> Documentation et Informations protestantes, n° 5-6 du 1<sup>er</sup> au 15 mars 1981, Kinshasa-Gombe, 1981, p. 32.



‘libérer l’Afrique du point de vue spirituel, économique, sociologique et même politique’ ? »<sup>230</sup>.

Cette tâche à laquelle se prépare le Comité Exécutif de l’ECZ est vitale pour le vivre ensemble en son sein. Rappelons ici qu’avant même sa naissance en 1970, la majorité des Églises missionnaires avaient commencé, non sans difficultés, le processus d’indigénisation. Ce processus concernait évidemment l’adhésion des cadres autochtones congolais dans tous les domaines de direction de leurs Églises respectives, jusque-là uniquement occupés par des missionnaires occidentaux. L’orientation doctrinale restait la même.

Dans ces conditions, il y avait à craindre que des anciennes tensions entre les groupes différentes de certaines communautés refassent surface. Comme l’affirmait Jean-Louis Segundo cité par Louis Perez Aguirre dans un contexte semblable, « ce qui nous menace ce n’est pas une crise des sacrements, mais une crise de la cohésion communautaire »<sup>231</sup>.

Il était donc important que l’ECZ se préoccupe de toutes ces péripéties pour prendre des mesures par rapport à son jeune organisation. En effet, il y avait encore au milieu des communautés membres des conflits pas totalement résolus et qui, il y a peu, avaient conduit à des divisions. L’ECZ devait, dans la mesure de ses possibilités, lutter à l’intégration de tous dans un système cohérent et démocratique, afin d’éloigner les aspirations invisibles aux dissensions internes.

Rappelons que l’ECZ était en réalité le résultat d’un long processus de rapprochement et de coopération entre les Missions protestantes depuis 1902. A la vérité, sa constitution unitaire demeure un phénomène relevant de l’histoire récente du Zaïre. Les nouveaux responsables du CPC avaient à cœur d’unir tous les Protestants dans une Église, sans distinction de doctrine.

Soulignons aussi que l’institutionnalisation de l’ECZ avait été prononcée au moment même où le régime de Mobutu lançait une vaste campagne idéologique aux allures d’une révolution culturelle : le recours à l’authenticité. Par sa direction, le CPC choisit cette

---

<sup>230</sup> « Méditation sur un Centenaire », in *Zaïre-Afrique*, n° 130, 1978, p. 587.

<sup>231</sup> PEREZ Aguirre, Louis, *Incroyables Églises : Pauvreté, Pouvoir, Sexualité, Féminisme*, Paris, éditions de l’Atelier, 1994, p. 19.

même période comme un temps historique favorable pour l’accomplir. Coïncidence ou volonté, les partisans de l’unité s’engagèrent dans cette tâche.

La méfiance de certains responsables protestants alla grandissant avec l’engagement des premiers responsables de l’ECZ derrière le pouvoir de Mobutu qui les avait, du reste, soutenu d’une manière impressionnante. Son intégration au régime et le soutien inconditionnel qu’elle apportait à la personne de Mobutu suscitèrent encore plus d’interrogations indignées dans le pays.

Avec cette célébration qui unissait tous les Protestants, il fallait en profiter pour resserrer les rangs. C’est autour des célébrations publiques que les Africains règlent certaines controverses dans le groupe. Au sujet de cette célébration, Makanzu Mavumilusa écrit :

« Fêter le centenaire, c’est reconnaître que Dieu veut continuer à répandre en tout lieu, par les Chrétiens, l’odeur de sa connaissance. Au cours de ces cent ans d’évangélisation, tous les Zaïrois ne sont pas devenus des Chrétiens, et les Chrétiens n’ont pas eu toutes les connaissances de Dieu »<sup>232</sup>.

C’est avec ces stratégies de l’unité que l’ECZ préparait son nouveau parcours centenaire. Le passé récent devrait certainement servir de référence pour les responsables ecclésiastiques. Il était jonché des malentendus culturels et complications idéologiques dans les communautés qui occupent plusieurs espaces culturels frontaliers, ayant connus des dissensions avant l’arrivée de l’évangélisation.

La célébration du centenaire ouvrait la voie à des réflexions au sujet de la chrétienté au Zaïre. Les autorités de l’ECZ voulaient étendre cette célébration à tous les chrétiens zaïrois. Les rapports des statistiques des membres du christianisme présentaient un contraste difficilement admissible par rapport au cours de la vie quotidienne. Les statistiques montraient qu’il y avait 70% des chrétiens au Zaïre. «Et ce pourcentage était encore plus élevé en ville, selon une enquête socio-religieuse menée en 1968 »<sup>233</sup>.

De ce résultat, naquirent alors plusieurs interrogations dans la pensée des leaders protestants :

---

<sup>232</sup> MAKANZU Mavumilusa, *La puissance de la croix au Zaïre 1878-1978. Le centenaire de l’Église du Christ au Zaïre*, Lahr, Presse Saint-Johannis, 1978, p. 12.

<sup>233</sup> DIP, Spécial centenaire, Qu’a fait l’Église protestante pendant cent ans ?, ECZ, Kinshasa, 1978, p. 46.

« Par conséquent, tous les maux dont nous nous plaignons aujourd'hui sont les maux des Chrétiens. Ces citoyens qui corrompent et se laissent corrompre, qui négligent gravement leurs devoirs de parents et d'éducateurs, d'époux et d'épouses, de commerçants, d'employeurs, de chefs d'entreprises, de magistrats, de militaires, etc..., tous ces citoyens – ou groupes – sont chrétiens et ont tous pour vocation d'être "lumière du monde" et "sel de la terre" ! Tous ne sont-ils pas appelés de façon pressante par le Christ à pratiquer sur Terre, dans toutes leurs activités, la justice du Royaume de Dieu ? »<sup>234</sup>.

Cette brève déclaration montre dans quelle mesure, pour les dirigeants de l'ECZ, la célébration du centenaire protestant au Zaïre n'avait de sens que pour autant qu'elle stimule un sursaut de conscience chez les Chrétiens, démontrant l'ampleur de l'évangélisation qui avait commencé il y a cent ans, et qui devrait montrer ses fruits en termes de conversion des Zaïrois à la foi chrétienne, visible dans leurs vies quotidiennes. Sans une transformation des mentalités et des mœurs, on ne saurait parler de chrétienté au Zaïre.

Il était clairement souligné au cours des rencontres de préparation que « les défis du présent et de l'avenir nous engagent à dépasser le plan de la conversion individuelle pour arriver à inventer et définir un véritable projet de société »<sup>235</sup>.

### **3. Réformes au début du deuxième centenaire protestant**

Au début de cette nouvelle période post-premier centenaire, la logique de continuité avec le christianisme missionnaire se remit peu à peu en question. Au sein de l'ECZ, on tenta de s'émanciper de certains enseignements des missionnaires. Ce phénomène s'amplifia, de sorte qu'un pentecôtisme apparut dans les grandes villes, en-dehors de celui qui faisait partie du protestantisme institutionnel. Dans ce contexte, beaucoup de controverses vont naître au sujet de la spiritualité chrétienne au Congo.

« Cette conjonction de dynamiques locales et globales va aboutir à un renouveau que les tentatives de répression et les accusations de sectarisme ne parviendront pas à résorber. Malgré la reconnaissance ponctuelle de certaines Églises, la reconnaissance de la mouvance n'interviendra qu'au

---

<sup>234</sup> DIP, Spécial centenaire, p. 46.

<sup>235</sup> BEECKMAN, René, « Le centenaire protestant au Zaïre (1878 – 1978) », in *Zaïre-Afrique*, n° 130, 1978, p. 589.

début des années 2000, avec l'avènement de l'ERC, l'Église de réveil au Congo, établie comme la 6<sup>e</sup> confession religieuse du pays, (...)»<sup>236</sup>.

Au cours de la même période, l'ECZ tenta de se démarquer de la marche des missionnaires, allant jusqu'à modifier certaines positions théologiques en adoptant une ligne conduisant à la maturité spirituelle de ses membres. Il ne resta que les pasteurs d'un niveau de formation modeste, du reste nombreux, mais n'occupant pas souvent des postes à responsabilités, qui restèrent attachés à ce qu'ils avaient appris de leurs missionnaires.

### **3.1 De l'épiscopalisme comme mode d'organisation à la tête de l'ECZ**

Juste au moment où l'ECZ amorça ce virage, son Président national, de connivence avec quelques-uns de ses collaborateurs, décida d'introduire l'épiscopalisme à la tête du protestantisme zaïrois. Selon Josef Nsumbu, « pour que les Présidents des Synodes régionaux, qui deviendraient alors Évêques, ne soient plus élus, mais nommés, et qu'il n'y ait plus de mandats pour les responsables d'Église »<sup>237</sup>.

Cette démarche suscita pourtant plusieurs réactions négatives au sein même de la direction de l'ECZ. Ce ne fut pas un travail facile que de recevoir l'adhésion de tout le monde à ce sujet.

« Plusieurs observateurs ne virent en cette démarche que la volonté de maintenir l'Évêque Bokeleale à la tête de l'ECZ. C'est après beaucoup de session du Synode national de l'ECZ qu'il put arracher, au cours du synode de 1987, la décision de la suppression de mandats qui, pourtant est encore boudée par plusieurs communautés, (...) »<sup>238</sup>.

Encore une fois, Bokeleale utilisa son talent de convaincre pour atteindre son objectif. Mais le prix fut encore fort car cette démarche qui était en contradiction avec le projet initial de 1970 obligeait, par exemple, les baptistes traditionnellement congrégationalistes à accepter, au cas où l'un de leurs devenait Président de l'ECZ ou Président Régional, d'accepter l'épiscopalisme. Ce qui ne put être toléré.

---

<sup>236</sup> DEMART, Sarah, *Op. cit.*, p. 59.

<sup>237</sup> NSUMBU, Josef, *Op. cit.*, p. 123.

<sup>238</sup> Ibid.

Finalement, un compromis fut trouvé pour lier la liberté à chacun de choisir au moment où il pourra atteindre un poste qui l'exige. Au niveau des Communautés, cependant, la plupart gardèrent leurs systèmes d'organisation initiaux. Aujourd'hui, par exemple, le Président National de l'ECC, le Rév. André Bokundoa bo-Likabe qui a succédé à Mgr Pierre Marini Bodho et qui est de la Communauté Baptiste du Fleuve Congo (CBFC), n'a pas porté le titre de d'évêque.

Cependant le débat prit du temps pour s'apaiser. Sa clôture eut lieu lorsqu'en définitive, les Communautés membres de l'ECZ, à l'approche de la célébration du centenaire, privilégièrent la concorde. Il fut alors décidé qu'au niveau de la direction de l'ECZ (présidence nationale et présidence des synodes régionaux), les pasteurs qui occupaient ces postes porteraient le titre d'Évêque. Cependant, au niveau de la présidence des Communautés, chacune avait la liberté de choisir l'épiscopatisme ou une autre forme.

Une loi fut votée pour affirmer que l'ECZ, dans sa diversité, acceptait trois modes d'organisation, à savoir le mode congrégationaliste, surtout appliqué par les Baptistes et les Évangéliques, le mode épiscopal et le mode presbytéral ou synodal. La raison qui conduisit à l'acceptation du mode épiscopal fut trouvée dans sa conception même, car ce dernier « est un régime de gestion d'une Église ou d'une Communauté, avec à sa tête un Évêque chargé de veiller sur l'Église et tous les pasteurs de sa Communauté »<sup>239</sup>.

Cette ouverture permit que le sacre du Président National de l'ECZ ait lieu le 16 mai 1977, en présence d'une foule de Chrétiens protestants et d'un grand nombre de délégués venus des provinces à Kinshasa. Il y eut aussi des autorités politiques nationales à cette manifestation<sup>240</sup>.

### **3.2 La remise en question du mandat des responsables communautaires et nationaux**

A côté de ce problème, il y eut encore un débat sur le mandat des responsables de l'Église, au niveau national comme au niveau régional. Ce fut le dernier point à l'ordre du jour du Synode national historique. C'est Bokeleale, en tant que Président National de l'ECZ, qui expliqua la pertinence de cette modification. D'abord, il fit un bref rappel historique de son arrivée à la tête du protestantisme congolais, en ces termes :

---

<sup>239</sup> Constitution de l'ECC, 2019

<sup>240</sup> Ibid.

« Mes frères et sœurs, pour terminer, il y a 11 ans que Dieu m'a appelé à travers vous, à l'Assemblée Générale du Conseil Protestant au Congo, qui s'est réuni en 1968, à Kisangani. Je n'étais même pas à cette Assemblée, mais Dieu vous a utilisé pour m'appeler, malgré mes faiblesses, malgré mes limitations, et depuis 11 ans, je travaille avec vous, comme votre frère et votre serviteur. Devant Dieu, maintenant que se termine mon mandat, je dois sincèrement vous remercier de votre amour, de votre affection envers moi. J'ai toujours eu le courage de servir l'Église, malgré mes faiblesses, et ceci à cause de vos prières. Combien je suis aimé quand je vous rencontre, quand je parle avec chacun de vous. J'ai toujours été gâté quand je vous ai visités, vous m'avez nourri, entouré d'affection, j'ai reçu de vous beaucoup des dons, de souvenirs, de la nourriture pour toute a famille. Oui, je suis gâté, et c'est une bénédiction de Dieu »<sup>241</sup>.

Au regard des enjeux de ce Synode National historique, ces mots avaient servi à apaiser les tempéraments des délégués en vue de ce qui va suivre dans le discours, et éviter des tensions. Il s'agit d'une sagesse africaine. Après cette étape, il poursuit par présenter l'exigence statutaire d'élire un nouveau Président national. Mais avec diplomatie, il présente la réforme à ce sujet :

« Dans ce synode, parce que mon mandat est terminé, vous allez procéder à l'élection du Président de notre Église, un serviteur de Dieu. Mes frères et sœurs, nous sommes protestants, et en ce qui concerne les élections, nous respectons ce que les missionnaires nous ont laissé. Quand quelqu'un est élu comme Président de l'Église, comme Représentant Légal, il a un mandat précis de 3, 4, 5 ou 7 ans. A la fin de ce mandat, l'Assemblée Générale, le Synode National, le Synode Régional ou communautaire est libre quelque un que Dieu lui indique »<sup>242</sup>.

Après ce rappel d'une attribution du Synode, le Président National s'orienta à la justification de la réforme qu'il envisagea au cours de ce Synode National. La raison essentielle fut le caractère conflictuel que revêtait chaque élection à tous les niveaux, mettant

---

<sup>241</sup> PV du Synode National de l'ECZ, 1979, p. 98-99.

<sup>242</sup> Ibid., p. 99.

toujours en péril le vivre ensemble dans l'Église en générale et les Communautés membres en particulier.

« Nous ne pouvons ignorer combien ce problème d'élection bouscule notre Église, à tous les niveaux. Quand le mandat est terminé, pour changer le Représentant Légal d'une communauté, il y a toujours des grands problèmes, il y a des politiques qui s'en mêle, il y a des conflits qui renaissent, il y a des mensonges qui sont répandues pour détruire. Vous savez qu'une des grandes causes de conflits chez les Protestants, c'est le changement des représentants légaux qui arrivent à la fin de leur mandat. Comme vous pouvez le constater, à chaque fin de mandat du Président de l'Église, il y a trop de bruit, et c'est seulement quand les élections sont terminées qu'on peut travailler »<sup>243</sup>.

Après avoir appuyé son argumentation par la volonté d'éviter les conflits dans les Communautés et au niveau de l'ECZ, il introduisit alors méthodiquement l'idée de la réforme, en la plaçant dans le futur.

« Nous espérons, dans les années à venir, dans les générations à venir, que les Protestants réfléchiront, qu'ils s'inspireront de la Bible pour corriger cette mauvaises habitude des mandats, qui détruit la paix dans l'Église, qui divise les Communautés. Il y a longtemps que je n'ai pas parlé de mandat, mais lorsque mon travail comme Président de l'ECZ sera terminé, quand il y aura un autre serviteur de Dieu qui prendra cette responsabilité, je travaillerai avec vous, sous la direction du Saint-Esprit, pour corriger cette situation. Imaginons que, dans l'Église catholique romaine, chaque 3 ou 4 ans, on doive élire un Evêque de Diocèse et que ce soient des abbés qui entrent en compétition pour remplacer l'Evêque. Imaginons que, chaque 4 ans, on doive choisir un Cardinal dans l'Église Catholique romaine ici au Zaïre, ou un Chef Spirituel dans l'Église Kimbanguiste. Où seraient la paix, l'ordre ? Chez nous, à chaque fois qu'il y a des élections, c'est le moment où on se détruit où on invente toutes sortes de péchés. Nous oublions que l'Église est une Communauté composée de tous les fidèles, des faibles pardonnés »<sup>244</sup>.

---

<sup>243</sup> PV du Synode National de l'ECZ, 1979, p. 99.

<sup>244</sup> Ibid.

A la fin de son discours, il place une anecdote d'apparence maladroite mais qui montre l'intention de sa réforme au sein de l'ECZ :

« Avant de terminer, je dois vous dire une chose à propos de notre famille. Maman et moi, cette année 1979, nous célébrons nos 40 ans de mariage. C'est une joie et une bénédiction. Nous souhaitons aux jeunes pasteurs, aux serviteurs de Dieu, de célébrer un jour 40 ans de mariage, comme nous ! Maman a toujours été une aide, un soutien pour le travail pour lequel Dieu m'a appelé. Nous avons toujours été ensemble, et elle m'a toujours soutenu par la prière, par les conseils et par l'affection »<sup>245</sup>.

Le Synode se clôtura par la réélection de l'évêque Bokeleale à la présidence nationale de l'ECZ. Cependant, cette réforme créa des débats qui dépassèrent le cadre du synode national. Si bon nombre de pasteurs y furent favorables, les voix discordantes furent aussi nombreuses. Au niveau des Communautés, la crainte était de voir les représentants légaux adopter la même argumentation et instaurer une présidence à vie au sein de leurs Communautés.

Pour montrer sa désapprobation à cette position jugée par plusieurs Protestants comme inconfortable malgré le fondement biblique qu'on y attribuait, le pasteur Masamba Mpolo fit circuler un document, qu'il avait rédigé en tant que théologien, dans lequel il faisait une réflexion théologique critique de la notion présentée par Bokeleale du mandat, en réponse au document publié par Bokeleale<sup>246</sup>, justifiant bibliquement sa position sur la suppression de mandat. Masamba avança trois thèses pour montrer ce qu'il qualifiait d'erreur dans la réflexion de son chef :

- Le Christ ressuscité confia plutôt le ministère que l'Église-institution à ses disciples quoique, dans la pensée du Seigneur, l'Église comme institution était aussi une réalité présente ;
- Le ministère, auquel le Christ ressuscité associe les disciples, est avant tout un service à son nom et pour la gloire de celui qui l'a envoyé, et non un pouvoir enfermé dans une institution administrative déterminée ;

---

<sup>245</sup> PV du Synode National de l'ECZ, 1979, p. 99.

<sup>246</sup> A l'issue du Synode, l'évêque Bokeleale publia un document intitulé « Système de mandat et responsabilité des serviteurs de Dieu », où il démontra que les apôtres travaillèrent jusqu'à la fin de leur vie sans être limités par une institution quelconque.



- Ni le Christ, ni les apôtres ne donnent à l'Église des instructions explicites sur l'exercice du ministère, par rapport à un mandat administratif à exercer à court ou à long terme<sup>247</sup>.

Il y eut ainsi un débat houleux autour de ces réformes parmi les cadres de l'Église. Les opposants y voyaient une volonté du Président National de l'ECZ de suivre l'organisation de l'Église catholique. En effet, s'il y a l'épiscopalisme au sein du protestantisme, cependant l'absence de mandat était bien ancrée au sein du catholicisme depuis la papauté.

A cet effet, signalons que l'Église catholique est chapeautée par l'archevêque de Kinshasa, le cardinal, qui l'est à vie, à moins de se mettre volontairement en retraite. C'est d'ailleurs l'argument que le Président National de l'ECZ avait utilisé pour justifier sa réforme. D'autres protestants voyaient en cela un suivisme de la politique de Mobutu qui avait adopté le monopartisme et inscrit dans la Constitution qu'il fallait être Président du MPR pour présenter une candidature à la Présidence du pays.

Néanmoins, l'argument de réformer pour mettre fin aux nombreux conflits qui entouraient les périodes électorales n'était pas fausse. Cette réalité conduisait à beaucoup des conflits qui revenaient à chaque session. Aussi, Maxime Plante avait raison d'affirmer que « le vivre ensemble ne va pas de soi, de par le contexte pluraliste, (...), cosmopolite »<sup>248</sup>. Cette affirmation montre la nécessité d'une adaptation ou d'une éducation à ce sujet.

Et comme le souligne cet auteur, « on pourrait sans doute montrer avec un minimum d'efforts qu'en vérité le vivre-ensemble est ou a été de tout temps, avant tout l'expression d'une problématique ou d'un questionnement sur la nature de la vie en société »<sup>249</sup>. Cependant, étant donné qu'il s'agissait d'une nécessité vitale pour l'Église, l'ECZ se donna des stratégies nécessaires qui permettaient à long terme de protéger le vivre ensemble en son sein.

### **3.3 Le vote d'une première Constitution de l'ECZ**

En 1970, la session ordinaire du CPC qui avait voté pour l'organisation du protestantisme zaïrois dans l'Église unie, n'avait fait que modifier certains articles du statut,

---

<sup>247</sup> NSUMBU, Josef, *Op. cit.*, p. 123.

<sup>248</sup> PLANTE, Maxime, « Peut-on enseigner le vivre-ensemble ? », in *Revue des sciences de l'éducation de McGill*, Vol. 48, n°1, 2013, p. 156.

<sup>249</sup> Ibid.

qui concernaient surtout sa direction et son rôle, afin d'abroger la cadre de sa direction et la finalité de ses activités au sein de la nation. De plus, la session mettait fin aux Missions protestantes au Zaïre et inaugurerait une Église autochtone.

C'est en 1979 que le Synode vota la première Constitution qui encadrait l'organisation de l'ECZ. En préambule, la Constitution explique la raison majeure de sa création : « Constitution de l'Église du Christ au Zaïre adaptée par la 4<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée Générale du CPC, mise en conformité avec la loi sur l'exercice des cultes en République du Zaïre et modifié par le Synode National extraordinaire du 29 mars au 2 avril 1979 »<sup>250</sup>.

Dans cette première Constitution, il est possible de constater la volonté d'élaguer les matières conflictuelles au sein des Communautés membres et la gestion des conflits existants ou qui pourraient naître ultérieurement. Nous présentons six articles qui encadrent le vivre ensemble encore difficile au sein de cette Église unie :

#### Art. 2 les buts de l'ECZ

- « - l'accompagnement de la mission universelle donnée par le Christ par la proclamation de l'Évangile du salut ;
- de témoigner de notre foi et de notre unité dans la diversité au Zaïre et dans le monde ;
- de s'occuper des œuvres religieuses et philanthropiques (éducation, œuvres médicales et toutes les œuvres sociales ayant trait au bien être de l'homme »<sup>251</sup>.

Le deuxième point de cet exposé de buts de l'ECZ présente en même temps la composition de l'Église et sa volonté d'unité, mais en respectant l'originalité doctrinale de chaque Communauté. C'est une clé importante qui a permis aux Missions protestantes, depuis le CPC, de collaborer dans la mission. C'est aussi ce qui est devenu la devise de l'ECZ.

#### Art. 7 Conditions d'entrée, de sortie et d'exclusion

L'ECZ était ouverte à l'entrée en son sein d'autres Églises protestantes nouvellement créées au Congo, et qui n'étaient pas membres jusque-là. Telles étaient les

---

<sup>250</sup> PV du Synode National de l'ECZ, 1979, p. 100.

<sup>251</sup> Ibid., p. 111.

conditions d'entrée. De même, il fallait prévenir les cas de division dans une Communauté membre. Cet article stipule les conditions suivantes du vivre ensemble :

« Pour être membre de plein droit, une communauté doit :

1. être une communauté chrétienne qui accepte Jésus-Christ comme Sauveur et Seigneur, et la Bible comme base de la foi ;
3. Vivre en paix avec les autres communautés membres ;
8. Ne pas être un groupe dissident d'une communauté membre de l'Église du Christ au Zaïre ou autres »<sup>252</sup>.

Cette première Constitution présente le principe primordial de l'ECZ : la fraternité. Pour cela, les Protestants congolais repètent souvent qu'on ne peut admettre deux communautés ennemies au sein de l'ECZ. Nous reviendrons à ce principe dans la suite de cette étude. Cependant, il était établi depuis la première pierre de cet édifice ecclésial. Dans la suite de cet article, il y a un alinéa qui concerne l'exclusion d'une communauté membre qui stipule ceci « I. Le Synode National peut prononcer l'exclusion d'un membre en cas de conflit grave ou de non observance des statuts et de Règlement d'ordre intérieur de l'Église »<sup>253</sup>. Cette clause insinue qu'en cas de conflit entre communautés membres, l'obstination de l'une d'elle devant la médiation qu'assure le Synode Régional avant la Présence nationale vaut exclusion. Cette clause rappelle le deuxième point des buts de l'Église qui est le témoignage de la foi et l'unité au sein de l'Église.

#### Art. 14 Responsabilités du Président Régional ou Urbain

Le rôle du Synode Régional est prépondérant dans l'organisation de l'ECZ. Rappelons qu'à l'exception d'un petit nombre d'elles, chaque Communauté est en activité dans une partie d'une province du Congo. Il s'agit d'une réalité historique à laquelle on a adapté l'organisation. En conséquence, le Synode Régional se présente comme le vrai responsable de l'Église dans son étendu géographique alors que le Synode National n'a, d'une certaine manière, qu'un pouvoir fédéral.

Dans ce sens, cet article prescrit au Président Régional, qui préside le Synode Régional, d'assurer entre autres les attributions suivantes :

« - veiller à la paix et à la concorde entre les communautés de sa juridiction ;

---

<sup>252</sup> PV du Synode National de l'ECZ, 1979, p. 112.

<sup>253</sup> Ibid.

- en cas de conflit dans une communauté ou entre les communautés, il est le premier responsable avec le Synode Régional ou Urbain, pour chercher la solution de paix et de réconciliation entre les enfants de Dieu »<sup>254</sup>.

Dans le Règlement d'ordre intérieur qui avait été modifié en 1970, à partir du texte du CPC, il y avait déjà une clause qui exigeait le respect des frontières entre communautés, frontières négociées par les missionnaires au moment où ils s'installaient pour la mission. La session de ce Synode National historique insista à nouveau sur leur respect.

#### **4. Stratégies du vivre ensemble au sein de l'ECZ**

La diversité dans le protestantisme congolais, avons-nous constaté depuis le début, est liée à l'histoire même de l'implantation des diverses Missions chrétiennes venues des pôles différents du monde, sans lien au départ. Pour former une seule « Église » qui se reconnaît du Christ, il fallait trouver des stratégies qui intègrent toutes les Églises dans cet ensemble.

Le préambule même de la dernière édition de la Constitution de l'ECC démontre l'importance que cette Église protestante accorde au vivre ensemble en son sein. Elle stipule exactement ce qui suit :

« L'unité dans la diversité a été et reste la règle d'or du vivre-ensemble et du fonctionnement de nos Institutions. Le principe de l'Unité dans la Diversité reste le signe constitutif du protestantisme partout dans l'histoire et dans le monde. Ce principe trouve son fondement dans la Bible qui est UNE, mais contient la diversité des traditions et des théologies. Le pluralisme et la diversité sont ainsi des "pierres vivantes" du nouveau temple de Dieu qu'est l'Église. Si le pluralisme et la diversité sont nécessaires à notre expérience de démocratie, le rejet de la règle commune, la destruction de la confiance, les conflits, les exclusions sont le signe du chaos et des forces de désintégration. L'Évangile nous fait loi et nous recommande de demeurer ensemble malgré la diversité »<sup>255</sup>.

---

<sup>254</sup> Ibid., p. 114.

<sup>255</sup> Constitution de l'Église du Christ au Congo, 2019, p. 1.

Dans la suite, elle affirme cette unité comme un idéal nécessaire qui s'impose à l'ensemble des Protestants du pays :

« L'évolution historique, les mutations sociales, les nouveaux défis peuvent conduire l'Église à reformuler les bases de sa communion essentielle, don de Dieu, de ses structures afin de préserver la crédibilité de son image. C'est pourquoi :

- Attentifs aux Écritures et tirant des leçons de l'histoire ;
- Considérant le passé ancien et récent du témoignage protestant au Congo ;
- Conscients des défis inédits auxquels la RD du Congo en particulier, l'Afrique et le monde en général, placent l'espérance chrétienne ;

Affirmons aujourd'hui notre espérance chrétienne et (dans) la fidélité aux principes du protestantisme, que l'Église est là pour la gloire de Dieu, le service à l'humanité et à la création toute entière. 1. Nous voulons accomplir ensemble ce qu'en conscience nous ne nous sentons pas appelés à réaliser séparément ; 2. Nous sommes appelés et liés par l'Évangile tel qu'en témoignent les Écritures. Nous reconnaissons comme centrale l'annonce du salut par grâce, reçu par la foi seule ; 3. Nous sommes en marche ensemble vers une communion plus parfaite dans le respect des différences et dans la liberté de nos interpellations mutuelles ; l'Esprit de Dieu nous parle les uns par les autres ; 4. Nous nous accueillons mutuellement à la Sainte-Cène comme expression de notre communion en Christ. Nous nous engageons ainsi à être ensemble un puissant signe d'espérance ; 5. Nous, Membres constitutifs et associés de l'Église du Christ au Congo, proclamons unanimement notre attachement à l'unité protestante qu'elle incarne près des pouvoirs publics et face à notre nation ; 6. Nous adhérons à la présente « Charte » et nous nous engageons à l'intégrer dans nos textes organiques de base dans le respect du principe de "l'unité dans la diversité" »<sup>256</sup>.

A travers ce texte, la détermination de l'ECC à préserver son « unité dans la diversité » est visible. Les conflits et divisions du passé ne sont plus que des événements que l'église dans son ensemble veut dépasser, afin de promouvoir une image qui s'accorde avec l'Évangile du Christ qui appelle à l'unité du corps du Christ.

---

<sup>256</sup> Constitution de l'Église du Christ au Congo, 2019, p. 1-2.

Au-delà de cette mention, il y avait dès le départ des stratégies qui émanaient du CPC et qui n'avaient pas été abandonnées mais plutôt adaptées, étant donné que celles-ci avaient permis à cette organisation ecclésiale de se maintenir durablement. En effet, puisque les points de divergences pouvant déboucher sur des conflits entre une communauté membre et la direction nationale de l'ECZ étaient bien visibles, mais aussi des conflits latents dans des communautés, des principes permettant d'éviter des conflits ou, dans le cas contraire, leur règlement, étaient nécessaires. Et ces principes ont beaucoup servi au cours de son parcours historique, et aujourd'hui encore.

#### **4.1 L'hymnologie protestante**

Parmi les éléments qui entretenaient l'unité dans l'Église, il y a l'hymnologie, qui constitue un domaine clé du culte protestant en RDC. Le besoin d'une hymnologie œcuménique se fit sentir très tôt dans le protestantisme congolais. Il fallait, entre autres, partager le coût de la production des recueils de chant. C'est ce qui se passa auprès des Baptistes (ABFMS et BMS) et Évangéliques (SMF et CMA), implantés dans l'actuelle province du Kongo central :

« Environ un demi-siècle après l'implantation de plusieurs sociétés missionnaires au Congo/Zaïre, sociétés qui s'étaient partagées ce territoire en champ de mission, un besoin de travail œcuménique se fit sentir. Il se fit sentir un danger d'éclatement que causait l'œuvre missionnaire, déjà vers la fin des années 1900, au Congo. Danger basé sur la diversité de doctrine et de système que les Africains avaient observé au sein des différentes sociétés missionnaires, alors implantées dans la région »<sup>257</sup>.

Au sein de l'ECZ, on rappelle souvent que le réformateur Martin Luther avait reçu une éducation musicale de haute facture à Eisenar en Allemagne, avec pour spécificité chant et danse. Evidemment, Feture affirme qu' « il était en mesure de noter des chants populaires et de les harmoniser, comme il était aussi capable de composer des mélodies sur des psaumes ou des paroles de la vie quotidienne »<sup>258</sup>. Il n'est donc pas étonnant que le protestantisme congolais se forge une musique propre.

---

<sup>257</sup> NSUMBU, Josef, *Op. cit.*, p. 215.

<sup>258</sup> FITURE, L., *Le destin de l'homme*, Paris, PUF, 1986, p. 87.

Plus tard, c'est encore lui qui introduisit l'orgue et organisa ensuite une petite formation musicale dans l'Église pour accompagner les différentes réunions de prière. Pour pérenniser cette activité, il initia les fidèles à la pratique de cet art. L'apprentissage de la musique fera partie de l'activité de l'Église et deviendra à la fois une nécessité et responsabilité pour elle.

Au cours de leur activité missionnaire au Congo, les missionnaires protestants occidentaux n'ont pas manqué d'initier leurs fidèles à cette noble tâche d'adorer Dieu à travers la musique. De nombreux recueils de cantiques créés depuis leur époque existent encore aujourd'hui, œuvres des missionnaires et de leurs premières générations de fidèles, qui fascinent encore le protestantisme. Il suffit d'assister à un culte protestant pour s'en apercevoir.

Dans ce culte, en effet, l'hymnologie occupe une place importante depuis la réforme. La musique permet aux célébrants d'adorer, de louer et de d'affirmer leur foi en Dieu comme Seigneur de leurs vies. Ainsi, différents types de chants sont-ils exécutés tout au long du culte. Comme éléments liturgiques, les chants ont aussi pour rôle de réjouir le cœur de l'assistance, car les paroles qu'ils expriment sont souvent tirés de l'œuvre de Dieu au milieu des hommes.

A l'arrivée au Congo, les missionnaires ont été impressionnés par l'utilisation culturelle de la musique dans toutes les tribus du pays. Elle était exécutée dans toutes les cérémonies (deuil, récolte, naissance, mariage, etc.). D'ailleurs les missionnaires américains et anglais pouvaient se rappeler du talent musical des esclaves noirs dans leurs pays. « Dans leur contact avec le christianisme, affirme Vassal, les esclaves déracinés créèrent au service de leur nouvelle religion une musique propre tenant à la fois du rythme africain, de l'hymnologie protestante et des traditions bibliques »<sup>259</sup>.

Avec les recueils musicaux créés, les activités organisées pour perpétuer le vivre ensemble prirent un élan productif. Makanzu Mavumilusa parle de l'envergure de cette œuvre dont les fruits demeurent encore visibles aujourd'hui, au sein du protestantisme congolais :

« Un fruit de cette œuvre a été l'harmonisation de l'hymnologie liturgique. Plusieurs chants furent traduits en différentes langues du Congo/Zaïre sous une même mélodie, pour faciliter la louange commune dans les différentes régions que les Protestants avaient à évangéliser. Pour les Églises œuvrant

---

<sup>259</sup> VASSAL, Jean, *Histoire de la musique populaire aux États-Unis*, Paris, Gallimard, 2001, p. 33.

parmi les populations qui faisaient usage d'une même langue, des recueils de cantiques d'ensemble furent composés »<sup>260</sup>.

De ces recueils, il cite les deux plus importants et largement utilisés par les différentes communautés protestantes :

- Chants de victoire
- Nkunga mia kintuadi (Chants d'ensemble), en Kikongo, et qui ont aussi une version Lingala (recueil intitulé "Ndjembo na Nzambe), Tshiluba (intitulé "Musambu") et Swahili (recueil intitulé "Nyembo za sifa).

Si le premier recueil est importé, le second est entièrement zaïrois, de composition complètement locale ou d'adaptation. Cependant, les mélodies sont les mêmes de sorte qu'au cours des programmes organisés pour différentes communautés, il n'est pas rare d'entendre les Protestants exécutés un même cantique en différentes langues dans un concert harmonique strict.

A ce sujet, Josef Nsumbu affirme que « ces exemples montrent qu'il s'agissait plutôt d'un "chacun pour soi" entre les Églises missionnaires. Il faut aussi noter que la diversité culturelle qui caractérise la population congolaise rend la situation de l'Église beaucoup plus favorable à la diversité »<sup>261</sup>. Il y a en effet une diversité culturelle au sein des communautés locales qui entraîne en même temps des styles différentes en matière d'hymnologie locale.

Cette tradition sur la diversité se créa dès le début de la mission au Congo. C'est à elle que plusieurs Églises se référeront plus tard, une fois l'unité instaurée par l'ECZ. Mais à ce jour, ces cantiques communs enflamment encore la foi dans les célébrations des protestants congolais. Il y a aussi es traditions musicales introduites par les missionnaires et qui sont amplifiées par d'autres, plus orientées vers l'africanisation des chants.

« C'est ainsi que plusieurs chants du recueil "Nkunga mia kintwadi" connurent un important changement de mélodie. Puis une commission, du moins pour l'ECZ, fut mise en place en 1972, et reconfirmée en 1979, pour étudier et censurer tous les chants dits de réveil, c'est-à-dire ceux qui avaient une mélodie typiquement africaine »<sup>262</sup>.

---

<sup>260</sup> MAKANZU Mavumilusa, *Histoire*, *op. cit.*, p. 215.

<sup>261</sup> NSUMBU, Josef, *Op. cit.*, p. 127.

<sup>262</sup> Ibid.



Plusieurs communautés connurent la prédominance de certains styles qui permettent encore aujourd'hui de reconnaître différentes communautés protestantes par leurs manières de chanter pendant le culte. C'est leurs particularités. Nous pouvons citer comme exemple l'Armée du salut, avec son style militaire, la Communauté des Douze Apôtres du Zaïre, avec une poésie assez spéciale et un rythme au son du tam-tam propre, la Communauté du Saint-Esprit en Afrique, avec un style caractérisé par l'accélération des chants sous le rythme cadencé, dominé par la voix, etc.

Selon Josef Nsumbu, l'élan de l'utilisation des recueils de cantiques d'ensemble commença en 1947<sup>263</sup>. Dans l'imitation du protestantisme du départ, la chorale a occupé depuis une place de choix dans toutes les communautés de l'ECZ. En effet, dans son Église en Allemagne, Luther dressa pour le compte des cultes protestants un répertoire liturgique imité du chant grégorien.<sup>264</sup> En plus, il y associa des pièces de caractère populaire, les « chorals ». Ceux-ci formèrent bientôt la style principal des diverses confessions protestantes, sans constituer pourtant un ensemble uniforme et régulier.<sup>265</sup> A observer ce qui se passe au Congo, on dirait qu'ils s'en sont inspiré.

Au sujet des chorales dans le protestantisme, Felix Raugel affirme ceci :

« Le plus ancien répertoire de mélodies chorales qui nous sont parvenu est constitué par l'ensemble des mélodies liturgiques, trésor qui constitue tout l'art grégorien, lequel n'est que chant, et surtout chant choral accompagnant de sa prière collective étrangère aux variations de la mode, les mystères de la religion »<sup>266</sup>.

Depuis toujours, le chant en chorale est répandu dans le monde, intensément implanté dans la spiritualité contemporaine au Congo. Il vague librement avec tout son caractère classique et authentique, initié par les missionnaires et amplifié par les chrétiens protestants congolais formés dans les écoles des Missions protestantes partout au Congo. Dans toute l'ECZ, il y a les chorales qui sont préparées dans le même but. A l'approche de la célébration du premier centenaire protestant, il fut créé chorale qui subsiste encore aujourd'hui.

---

L'expression Kikongo "Nkunga mia kintwadi" se traduit par "chansons d'ensemble".

<sup>263</sup> NSUMBU, Josef, *Op. cit.*, p. 128.

<sup>264</sup> SOLANGE, Cécile, *L'art musical dans le catholicisme romain*, Bruxelles, Éditions ouvrières, 2008. p. 101.

<sup>265</sup> Ibid.

<sup>266</sup> RAUGEL, Felix, *Le chant choral*, Collection Que sais-je ?, Paris, PUF, 1948, p. 93.

« Le grand événement qui fit faire un nouveau pas à l'unité musicale fut la création d'une chorale appelée "Chorales de milles voix" en 1978, à l'occasion de la célébration du centenaire de l'évangélisation protestante au Zaïre. Le premier répertoire de cette chorale comporta entre autre deux chants qui retinrent l'attention de toute l'assistance au stade de Kinshasa le jour du centenaire. Il s'agit de *mininga pelisa mwinda na yo* – chant en lingala qui veut dire : ami, allume ta lampe – cadrant avec le thème du "tissu d'uniforme" (...). Ce chant servi alors, entre autre, à une vraie propagande pour l'uniforme qui finalement devint un grand symbole d'unité des membres de l'ECZ. (...) Le second chant fut *Yesu mu nkenda kaboka* – un chant kikongo qui veut dire : c'est avec miséricorde que Jésus appelle. Ce chant a trait à l'Évangile de Matthieu 11.28-30 »<sup>267</sup>.

Le troisième élément qui symbolise encore l'unité du protestantisme en RDC est donc ce pagne dénommé "Moklisto adjali muinda" (traduction : le chrétien est lumière) qui a été utilisé pendant la célébration du centenaire protestant et, aujourd'hui encore, est largement utilisé par les chrétiens protestants. A des cérémonies ou célébrations communautaires, c'est ce pagne qui est utilisé. Les hommes font coudre chemise et veste avec ce pagne.

Cette "chorale mille voix" a fortement influencé les milieux musicaux de l'ECZ à Kinshasa. De là s'ouvrirent plusieurs horizons, entre autre la création de plusieurs chorales intercommunautaires dans certaines communes de Kinshasa. Parmi les plus célèbres qui sont allé plus loin que l'art de chanter ensemble, il y a la chorale intercommunautaire de Ngaliema. Elle donna lieu à la création d'une activité œcuménique appelée Unité des protestants de l'Ozone (UPO)<sup>268</sup>.

A travers cette organisation, toutes les communautés membre de l'ECZ dans cette commune se retrouvaient dans un culte d'ensemble une fois par mois dans une des paroisses choisies à tour de rôle<sup>269</sup>. Il fut aussi instauré une organisation appelée « œuvre féminine de l'ECZ », issue de la Fédération des femmes protestantes du Zaïre. Au cours des rencontres de cette organisation, le port du pagne de l'unité protestante et l'activité des femmes membres de la "chorale mille voix" étaient courants et manifestaient ouvertement l'unité protestante.

---

<sup>267</sup> TOKO Saya, Léon, *L'Évangélisation de la République Démocratique du Congo ; bilan et perspectives d'unité du protestantisme*, Kinshasa, Feu et torrent, 1989, p. 52.

<sup>268</sup> Ibid., p. 56.

Ozone est un quartier vaste de la commune de Ngaliema.

<sup>269</sup> Ibid.

L'un des chants célèbres et qui a le plus marqué cette chorale parle de l'unité des Chrétiens pour bâtir une seule Église du Christ. Son refrain le plus explicite dit ceci :

*Tolingana, toyokana*

*Toyokana totonga lingomba na Nkolo Yesu*

*Tolingana, toyokana*

*Tolingana, tokoma moyo moko*

Traduction :

Aimons-nous, entendons-nous

Mettons-nous ensemble pour construire l'Église du Seigneur Jésus

Aimons-nous, entendons-nous

Aimons-nous et soyons un.

Abordant la question des conflits dans une communauté donnée, Ngoma Binda affirme avec raison : « Pour éviter les conflits, il est indispensable de les prévenir, c'est-à-dire de savoir en détecter les signes annonciateurs, afin d'y trouver à temps des moyens de parade, des solutions appropriées, avant même qu'ils n'apparaissent effectivement ou, s'ils sont latents, avant qu'ils n'éclatent »<sup>270</sup>. Un tel principe était dans la conscience des autorités nationales de l'ECZ.

Pour mieux s'y prendre, l'ECZ avait une Commission des sages composée des personnalités ayant un positionnement plus tolérant au sein du protestantisme. Cette dernière fait partie de huit commissions qui composent le Synode national. Dans ses attributions présentées dans le Règlement d'ordre intérieur (ROI) de l'ECC, « les commissions sont chargées chacune d'étudier, analyser des dossiers et formuler des propositions des décisions ou des recommandations à l'intention de la plénière du Synode National »<sup>271</sup>.

Le mode de règlement privilégié jusqu'à ce jour reste la médiation, bien connu en milieu congolais sous le nom de « palabre ». Ngoma Binda en parle en ces termes : « pour faire régner la paix, la société traditionnelle africaine a généralement recouru aux "conseils de famille", à la palabre ou encore à l'extension maximale des relations à l'intérieur et à

---

<sup>270</sup> NGOMA Binda, Phambu, *La participation politique. Éthique civique et politique pour une culture de paix, de démocratie et de bonne gouvernance*, Kinshasa, IFEP, 2005, p. 377.

<sup>271</sup> Règlement d'ordre intérieur de l'Église du Christ au Congo, édition 2019 (art. 19), p. 9.

l'extérieur de sa société (exogamie, compétition sportives, festivals culturels entre peuples ou voisins, etc.) »<sup>272</sup>.

Depuis sa création, deux principes phares avaient été retenus, ayant été fondés depuis l'époque du CPC : Il s'agit de l'autonomie des communautés membres et le principe social de l'unité. Ces deux principes permirent au CPC de mener ses actions sans qu'il y ait beaucoup de contestations au niveau de ses membres. Et ils furent largement diffusés à travers les chansons des chorales.

#### **4.2 L'autonomie des communautés membres**

Au sein du CPC, chaque Mission avait son organisation interne et restait comme telle. Son adhésion au groupe n'y changeait rien. Dans ce sens, le CPC n'était qu'une sorte de plateforme qui permettait de mieux résoudre des problèmes communs. C'est ainsi que John Baur considère l'ECZ, qui en est l'émanation, comme « une union purement formelle, pratiquement un Conseil d'Églises »<sup>273</sup>. Ainsi, dans l'organisation du protestantisme congolais, chaque Communauté membre gardait sa personnalité civile, son organisation interne, son patrimoine et son personnel. L'Église n'entendait pas s'ingérer dans les affaires internes d'une Communauté que dans certaines conditions bien fixées. Par exemple, lorsqu'il y a un conflit qui ne trouve pas de solution et qui mine la foi des membres. Et même dans ces conditions, elle se présente en médiateur et non en décideur.

A ce sujet, le ROI prescrit que le Président national de l'ECC a dans ses attributions, l'obligation de « se consacrer à la recherche et au maintien des membres dans l'Église du Christ au Congo, à la mise en contact des membres et, plus généralement, à toutes actions visant à l'objet de l'Église du Christ au Congo »<sup>274</sup>. Dans ce sens, la Présidence nationale est la courroie de liaison entre les différentes communautés réunies en son sein et s'assure de leur maintien dans la paix. Il veille à la paix et à la concorde entre les Communautés. En cas de conflit, cette position est noble.

Il y a eu plusieurs conflits pour lesquels l'ECZ ne peut assumer que la médiation, les membres en conflit restant les seuls capables de prendre la décision finale. Cette autonomie empêche d'empiéter sur les manières des uns et des autres à régler les conflits internes. Certains de ces conflits sont dépendants de l'influence encore accrue des anciens

---

<sup>272</sup> NGOMA Binda, Phambu, *Op. cit.*, p. 377.

<sup>273</sup> BAUR, John, *Op. cit.*, p. 557.

<sup>274</sup> ROI de l'ECC (art. 27), p. 11.

missionnaires sur une partie d'une Communauté, parce que ce sont eux qui influent encore sur la pérennité du soutien financier accordé par leur Église occidentale<sup>275</sup>.

Au sujet du pouvoir, l'ancien Secrétaire général de la Conférence des Églises de toute l'Afrique (CETA) disait :

« Un des obstacles des églises africaines aujourd'hui, c'est le problème des pouvoirs. Bien que, dans la plupart des cas, la direction de l'église semble appartenir physiquement aux autorités locales, le pouvoir réel se trouve ailleurs. Ce pouvoir manipule l'église en contrôlant ses finances, ses programmes, ses projets »<sup>276</sup>.

C'est une réalité si délicate pour le protestantisme congolais qui avait beaucoup secoué les différentes Communautés et Synodes Régionaux pendant des années. Selon Solange Lefebvre, Denise Couture et K. Gandhar Chakravarty, « la discrimination et le traitement inégal des pratiques religieuses et de peuples indigènes entraînent encore aujourd'hui une large palette d'implications pour vivre dans la diversité »<sup>277</sup>. C'est la cause de multiples conflits dans les communautés, jusque dans les églises africaines.

### 4.3 Stratégie sociale de l'unité

Considérant les antécédents séparatistes au cours de son histoire centenaire, l'ECZ adopta une position sociale fondée sur la parole de Dieu, où le maître de l'Église en appelle à l'unité de tous les chrétiens. Ainsi, dans son Règlement d'ordre intérieur (ROI), elle adopte dès l'année 1973 la déclaration de l'unité en ces termes :

« Nous, les communautés protestantes (chrétiennes) qui composons l'ECZ :  
- Convaincues des méfaits des divisions importées et imposées, des conflits honteux et querelles inutiles au sein du peuple de Dieu ; - Découvrant que la Bible condamne sans équivoque le péché des divisions, des conflits, des querelles et des disputes entre enfants de Dieu (voir Galates 5, 20, Tite 3, 10 et 1 Corinthiens 14, 10) ; Obéissantes à la parole du Seigneur qui demande aux chrétiens : 1) De rester unis : "Soyez unis, dit le Seigneur" ; 2) De nous

---

<sup>275</sup> Rev. André NTAMBWE, *ibid.*

<sup>276</sup> De LUZE, Bertrand, « La situation actuelle des différentes Églises », in *Afrique contemporaine*, n° 159, 1991, p. 28.

<sup>277</sup> LEFEBVRE, Solange, COUTURE, Denise et CHAKRAVARTY, K. Gandhar, « Vivre dans la diversité », in *Théologiques*, Vol. 22, n°1, 2014, p. 9.

aimer les uns les autres ; - Convaincues avec regret que les faiblesses et le grand retard que subissent les Protestants zairois dans tous les domaines sont le résultat de ce manque d'ordre ; - Assurées que l'unité des Chrétiens est le seul moyen de réconciliation ; d'un commun accord se déclarant liées comme frères et sœurs dans un corps unifié dont le Christ est la tête et qui prend le nom de L'Église du Christ au Zaïre – ECZ »<sup>278</sup>.

Comme on peut le constater, cette déclaration assure une relation de fraternité entre Communautés membres de l'ECZ, mais aussi entre Chrétiens de différentes Communautés. Dans cet esprit, tout conflit qui apparaît doit être réglé dans un climat fraternel. Pour ce faire, l'ECZ a institué un cadre de médiation appelé « conseil des sages » qui se réunit en cas de différend pour assurer la médiation et trouver une solution fraternelle.

Dans l'esprit de cette déclaration, il y a la conscience de la volonté du Christ de rassembler et de vivre ensemble, malgré la diversité. Ainsi, il est formellement souligné ce qui suit :

« L'Église du Christ est Une, Universelle, Sainte, Apostolique, fondée par notre Seigneur Jésus-Christ lui-même. L'Église du Christ au Zaïre est fondée sur la parole de Dieu : la Bible – l'Église unie s'affirme comme une partie de toute l'Église du Christ au Zaïre, mais bien plutôt cette Église universelle au Zaïre »<sup>279</sup>.

Cette affirmation a deux conséquences pour les Communautés membres : d'abord, la reconnaissance de la souveraineté de Christ et sa parole sur toute action ecclésiale (humaine), ensuite l'affirmation de l'appartenance de chaque protestant congolais à l'Église universelle, corps du Christ. Puisque Christ n'est pas divisé mais possède plusieurs membres, l'ECZ possède de même plusieurs communautés ayant des différences notables mais soumis au même Seigneur.

En s'unissant sur cette base, les conflits souvent d'ordre culturel et théologique peuvent être éloignés en usant d'une certaine tolérance fraternelle. Partant, il est souvent noté que les conflits d'ordre théologiques ont de causes essentiellement externes, à cause de

---

<sup>278</sup> Règlement d'ordre intérieur de l'ECZ, 1970, p. 17.  
Ce premier texte est la copie modifiée des ROI du CPC.

<sup>279</sup> Règlement d'ordre intérieur de l'ECZ, 1970, p. 17.

l'influence des Missions qui les ont fondés. Ainsi, partant de son expérience dans le conseil de sages, Mengi Kilandamoko écrivait à ce propos :

« Nous savons que l'Église du Christ au Congo peut être pour les autres Églises occidentales, un modèle de prophète d'authenticité et un modèle de l'unité. De ce fait, ce modèle d'unité, d'une Église en terre africaine, ne vient pas des Églises occidentales divisées, et qui souffrent d'un complexe spirituel. Ces Églises menacent l'unité de l'ECC en cherchant à imposer certaines conditions pour venir en aide aux communautés membres de l'ECC. Elles veulent s'ingérer dans tous les problèmes internes, lors des Assemblées ou synodes des communautés »<sup>280</sup>.

Cette difficulté reste encore évidemment d'actualité, car difficile à élaguer. En effet, l'Église du Christ au Congo n'a pas encore la possibilité d'atteindre l'autonomie financière. Toutes ses actions de grande envergure nécessitent un soutien financier des partenaires qui, en même temps, font de temps en temps pression par leurs exigences. Selon toute évidence, certains organismes partenaires, dans leurs relations bilatérales, provoquent des conflits au sein de l'ECC lorsqu'ils insistent sur leur conception de choses au sujet d'une décision ou un programme donné.

A côté de cela, il y a aussi des conflits socio-culturels qui mettent en danger souvent la cohésion interne dans une communauté de l'ECC. En effet, lors de l'évangélisation menée par les missionnaires pour l'implantation des Églises protestantes, ceux-ci n'avaient aucune connaissance suffisante des mœurs de chaque peuple évangélisé, au départ. Ainsi trouve-t-on des Communautés qui se composent de deux à quatre tribus différents, rendant souvent l'organisation administrative encombrante. Historien de l'Église en RDC et cadre de l'ECC, Komy Nsilu Diakubikua écrit : « l'appartenance à un clan, une tribu, une ethnie ou à une région, constitue en soi une sorte de barrière qui pousse les différentes cultures à une certaine résidence, au mépris »<sup>281</sup>.

Cette catégorie de conflit n'était pas nouvelle. En effet, il y en a eu de temps à autre dans la période missionnaire. Comme l'affirme Dikebelayi Maweja, « le conflit existe là où il y a différend ou désaccord entre individus ou groupes ne partageant pas les mêmes idées,

---

<sup>280</sup> MENGI Kilandamoko, « Rationalité dans la gestion des conflits comme thérapeutique à la crise multiforme que frappe l'Église » in *Réconciliation, gage pour la reconstruction*, Kinshasa, CEDI, 2006, p. 63.

<sup>281</sup> KOMY Nsilu Diakubikua, « L'unité de l'ECC face aux divisions socio-culturelles du pays », in *RZTP*, n°2, 1988, p. 81.

les mêmes valeurs, les mêmes visions ou perspectives »<sup>282</sup>. Selon cet auteur, l'Église du Christ au Congo est, depuis des nombreuses années, en proie à ce genre des conflits, ouverts ou latents. Ceux-ci se présentent souvent dans le domaine liturgique ou dans l'administration de l'Église.

Comme on le sait, l'organisation de l'Église a toujours une certaine connotation culturelle selon la culture de ses membres. Et en RDC, il y a des communautés culturelles qui vivent dans une même province mais diffèrent foncièrement par leurs cultures respectives. C'est là la source du problème. A ce sujet, Luzbetak écrit :

« Une société peut comporter des sous-groupes, dont chacun a ses propres traditions ou sa sous-culture. Nous parlons de ‘sous-sociétés’ et de ‘sous-culture’ parce que les groupes sociaux en question sont partiellement dépendants et pareillement indépendants d'unités plus grandes. (...) Les sous-cultures ont en leur développement historique propre, leurs conduites et leurs valeurs, leurs coutumes et leur mentalité propre mais elles ne constituent qu'une partie d'une culture d'ensemble et leur conception de vie ne représente que partiellement celle du groupe plus important »<sup>283</sup>.

Là où il n'y a pas des conflits manifestes au sein des communautés à cause des différends culturels, ce que la communauté a pu trouver des mécanismes internes pour y remédier. C'est le cas de la Communauté Baptiste au Congo (CBCO) où, étant donné les controverses socio-culturels qui fragilisaient le vivre ensemble, il a été décidé d'adopter une résolution qui rassemble. En effet, le fond du problème étant du domaine du leadership, il a été décidé de procéder à une rotation au niveau de la Représentation Légal de l'Église, en fonction de deux provinces qu'elle couvre<sup>284</sup>.

La communauté est présente dans la province du Kongo central et dans le grand Bandundu, la ville de Kinshasa étant mixte par rapport à cette répartition géographique. Et la direction de la Communauté est assurée par le représentant légal et son suppléant sur un mandat de quatre ans, non renouvelable.

---

<sup>282</sup> DIKEBELAYI Maweja, *Prévention et résolution des conflits sociaux ; cas d'une paroisse*, Kinshasa, Médiaspaul, 2017, p. 9.

<sup>283</sup> LUZBETAK, Léon Y., *L'Église et les cultures : une anthropologie appliquée pour l'ouvrier apostolique*, Bruxelles, Paris, Lumen Vitae, 1968, p. 130.

<sup>284</sup> Rév. TSHIAMA Tusimba, pasteur retraité de la CBCO. Interview réalisée à Kinshasa, le 10 avril 2021.



Ainsi, la CBCO adopta un système d'alternance entre les deux provinces : si le présent mandat est dirigé par un pasteur du Kongo central, son suppléant doit être du Bandundu. Le mandat suivant doit être obligatoirement dirigé par un pasteur du Bandundu, et le suppléant doit être du Kongo central. Ainsi, le conflit de leadership fut résolu<sup>285</sup>.

Sanguma T. Mosai, ancien représentant légal de la Communauté Évangélique de l'Ubangi-Mongala (CEUM) dans la province de l'Équateur, qui a une grande expérience dans le domaine des conflits au sein de l'ECC, écrit à ce sujet :

« Ces conflits sont les résultats de l'ethnocentrisme, c'est-à-dire la tendance tribale qui pousse les membres d'un groupe socioculturel à se considérer comme centre d'attraction et d'intérêt par rapport aux groupes. L'ethnocentrisme est le pilier le plus élevé de la prise de conscience collective de l'appartenance à une ethnie ou tribu. C'est ce qui est appelé ethnicité ou la prise de conscience de l'identité tribale »<sup>286</sup>.

Ce type de conflit est la seconde cause des scissions dans les Communautés protestantes au Congo jusqu'à ce jour. Ainsi, il fallait prendre des mesures d'encadrement de ce genre de situation qui fragilisent le vivre ensemble dans l'Église. Mais comme l'affirme Paulin Poucouta, « les divisions qui menacent les Communautés viennent souvent des problèmes feutrés d'autorité, de suffisance ou encore de recherche d'avantages personnels »<sup>287</sup>. Cette situation fut beaucoup répétée au sein du protestantisme congolais. C'est ce qui poussa à la recherche des stratégies pour préserver l'unité ecclésiale.

#### **4.4 Obligation de se réconcilier en cas de dissidence**

L'ECC se veut une institution qui rassemble, à cause de sa vocation chrétienne. Nous avons souligné qu'au travers les communautés différentes, elle couvre la grande majorité sinon la totalité des tribus de la RDC. Comme l'œuvre missionnaire qui avait conduit à l'installation de ces Missions protestantes sur le bassin du Congo s'était réalisée sous la période coloniale au cours de laquelle l'administration coloniale imposé des limites aux

---

<sup>285</sup> Ibid.

<sup>286</sup> SANGUMA T. Mosai, « Tensions tribales, un obstacle pour l'Évangélisation et la mission de l'Église », in *Réconciliation, gage pour la réconciliation*, Kinshasa, CEDI, 2006, p. 34. Il est également professeur de missiologie à l'UPC.

<sup>287</sup> POUCOUTA, Paulin, « L'unité à l'ombre de la croix: Ph 2, 1-11 », in *Conflits et réconciliation dans la Bible, Actes du quatorzième congrès de l'Association Panafricaine des Exégètes Catholiques*, Abidjan, 2015, p. 373.

Missions protestantes, chaque Mission a occupé un territoire où elle regroupe une à trois ethnies en son sein. Dans ces conditions, chaque peuple d'un coin du pays s'identifie à une communauté protestante particulière. Et comme dit plus haut, la cohabitation dans une communauté entre deux ethnies différentes pose souvent des problèmes de leadership.

L'ECC est dans ce cas héritière des situations difficiles créées depuis la composition de ces communautés par les missionnaires. Il y avait quelques fois des accords entre missionnaires d'origines ou d'Églises d'origine différentes qui réapparaissent depuis que les missionnaires ont cédé la gestion aux autochtones. Quelques fois, ce sont des anciens missionnaires qui, de connivence avec les responsables autochtones, poussent une partie de la communauté à l'autonomie, si pas à s'émanciper.

Komy Nsilu Diakubikua explique cette situation en ces termes :

« Ce fut le colonialisme, avec sa politique de diviser pour mieux régner, et sa servante, la mission évangélisatrice avec ses diverses confessions et dénominations, qui avaient inventé ce mythe du tribalisme, régionalisme, pour mieux asseoir leur pouvoir de domination et d'assujettissement. Malgré l'acquisition de l'indépendance dans beaucoup de pays africains, le phénomène se perpétue avec des méfaits encore beaucoup plus grands que du temps colonial, et il est présent dans toutes les institutions. Dans le cadre de l'Église, malgré la déclaration officielle de l'ECZ sur la fin de la mission institutionnelle, certaines de ses communautés restent encore sous l'influence de la domination de ces Missions »<sup>288</sup>.

C'est surtout dans le cadre de la quête du pouvoir qu'apparaissent ces conflits sous une forme extrêmement grave et irréductible. Dans quelques cas, la dernière résolution est la séparation en deux églises. D'une manière générale, en effet, Sanguma T. Mossai reconnaît que « dans le processus de la recherche de l'identité ethnique, le pouvoir et le leadership ont été des instruments qui ont renforcé les tensions ethniques en Afrique »<sup>289</sup>. Cette situation n'épargne pas le protestantisme congolais.

---

<sup>288</sup> KOMY Nsilu Diakubikua, *Art. cité*, p. 84.

<sup>289</sup> SANGUMA T. Mossai, *Art. cité*, p. 72.

Au sujet du pouvoir, justement, à l'exception des Églises qui ont le système synodale où ce type de conflit ne sont pas très visible parce qu'il n'y a pas de mandat pour le leader, la situation est quasi généralisée. Comme le souligne Sanguma :

« Le pouvoir peut conduire à l'accomplissement de soi. Il produit le bien mais manque quelquefois de nous montrer quand et comment le céder. - En termes de sécurité, le leader qui a le pouvoir cherche un groupe exclusif qui le garderait au pouvoir indéfiniment. Cette démarche exclut ceux qui appartiennent à d'autres groupes tribaux. C'est par là que la tension naît au sein du peuple dans la société parce qu'il établit la séparation avec les autres plutôt que favoriser la communauté »<sup>290</sup>.

Rappelons ici que l'Église est aussi un lieu de pouvoir, pas seulement la politique. Et elle peut même être le lieu par excellence où s'exerce le pouvoir. C'est ce qui explique les innombrables conflits de leadership que connurent et que connaissent encore les communautés membres de l'ECC, ainsi que la direction nationale. Depuis l'époque du CPC, cette situation ne s'est pas moins manifestée, surtout lorsqu'il s'agissait, pour les missionnaires occidentaux de léguer la direction de l'Église aux Congolais.

Sur ce point précis, l'Évangéliste Makanzu Mavumilusa n'y va pas par quatre chemins :

« Les Congolais ont le sens de l'autorité dans le sang. Plus cette autorité est forte, mieux les équilibres sociaux sont préservés : les chefs de tribus, et les missionnaires après eux, ont compris ce principe et l'ont appliqué. L'affaiblissement de l'autorité ou le relâchement des structures de pouvoir engendrent désordres et conflits, non pas tant parce que les Congolais seraient hostiles à la dénomination, mais parce qu'ils attendaient de nouveaux tuteurs »<sup>291</sup>.

L'ECC et les communautés qui la composent sont devenues à juste titre des instances de pouvoir et d'autorité. Et cela n'est pas le fruit d'un simple hasard, cela fut volontairement organisé. Et dans ces conditions, l'ECC inscrit dans ses principes

---

<sup>290</sup> SANGUMA T. Mossai, *Art. cité*, p. 72.

<sup>291</sup> MAKANZU Mavumilusa, *Histoire, op. cit.*, p. 80.

l'obligation de la réconciliation en cas de séparation. Et c'est le groupe qui fait dissidence qui doit faire le pas, sous la médiation du Conseil des sages.

L'idée primordiale est de mettre Jésus-Christ au centre de la démarche de résolution de conflit. Depuis l'époque de la préparation de la célébration du centenaire protestant en RDC, l'ECC a pris ce principe au sérieux et l'applique judicieusement pour préserver le vivre ensemble. Komy Nsilu cite le psychologue et sage de l'Église Masiala ma Solo qui, se référant à Martin Luther dans le règlement des conflits, note :

« La première règle à observer avant tout en cette affaire est que nous gardions avec le plus grand soin de ne rien commencer en nous fiant à notre grande puissance ou raison, quand bien même toute la puissance du monde serait nôtre, car Dieu ne peut et ne veut supporter qu'on entreprenne une bonne œuvre en se fiant à sa seule raison ou puissance »<sup>292</sup>.

Le Rev. Mengi Kilandamoko, qui a longtemps présidé le département de la Vie de l'Église de l'ECC, et donc par ce fait membre du conseil des sages appelé à la médiation des conflits au sein d'une communauté, mentionne trois mécanismes qui aident largement dans la gestion rationnelle des conflits au sein de l'Église : mécanismes juridiques, politiques et Biblique. Selon ses termes,

« l'ECC doit tenir compte de ses statuts juridiques et de ce qui s'est fait durant les âges dans ce domaine des conflits : éviter d'être une voie de favoritisme. En sa qualité de la prophétesse, elle doit user de toutes les méthodes utilisée par la Bible qui consistent : - A l'analyse critique et objective du problème pour en connaître les causes car le dépistage de la maladie est le premier pas vers la santé ; - A la théorie de dénonciation, c'est-à-dire dénoncer les maux dès la racine pour inviter les individus à changer ; - Le rappel de la volonté de Dieu par ses commandements, ses préceptes et enfin l'annonce de la semence de Dieu »<sup>293</sup>.

Dans le cadre du conseil des sages l'emploi de ces mécanismes commence toujours par les écoutes de deux parties en conflits. Grâce à cela, « il est évident de découvrir le vrai problème, d'étudier profondément les causes, le pourquoi, les motifs, les sources lointaines ou proches, les origines durables, afin de proposer sans parti pris des solutions

---

<sup>292</sup> KOMY Nsilu Diakubikua, *Art cité*, p. 85.

<sup>293</sup> MENGI Kilandamoko, *Art. cité*, p. 65.

adéquates en vue du bien-être tant collectif qu'individuel de la communauté civile et ecclésiale »<sup>294</sup>.

Pour trancher un conflit qui survient, généralement au sein d'une communauté, le conseil des sages ne fait rien au hasard. Ses membres connaissent l'histoire de chaque communauté depuis l'époque des missionnaires ou cherchent des informations à ce sujet, pour mieux saisir la quintessence du conflit à résoudre.

De même, au cours de la médiation, Mengi Kilandamoko insista sur l'attitude de l'ECC comme médiateur en ces termes :

« La réconciliation doit se passer dans un climat de liberté et de respect plutôt que dans un climat d'hostilité et d'antagonisme. La médiation a un grand rôle à jouer et une place importante lui est réservée grâce à ses connaissances bibliques, sa sagesse et la présence du Saint Esprit. Elle doit être acceptée par les deux parties en conflit ; ses membres doivent être neutres, non versatiles et éviter de prendre parti dans l'exercice de cette tâche, comme dans le ministère pastoral. Et enfin il faut un dialogue sincère qui oblige les deux parties en conflit à quitter les extrêmes pour se diriger vers la position du dialogue et de la fusion de la solution »<sup>295</sup>.

Mais il faut retenir qu'il y a des cas où les deux camps en conflit sont inconciliables. Dans ce cas, la séparation peut être consommée. Comme il y a une partie qui revendique la scission d'avec l'autre, cette partie dissidente est obligée de solliciter une séance de réconciliation avec l'autre partie qui reste dans la communauté. Il ne s'agit plus de les obliger à renouer la mission ensemble, mais à garder l'esprit de fraternité indispensable au vivre ensemble et qui fonde l'ECC. En d'autres termes, il s'agit de se pardonner mutuellement et d'accepter de marcher ensemble, chacun sur son nouveau champ de mission.

Cette condition est non négociable pour que le groupe dissident se constitue en Communauté et soit admise comme membre de l'ECC. En effet, il ne peut y avoir deux communautés ennemies dans l'ECC. Dans chaque Constitution acceptée depuis 1970, il est clairement affirmé que chacun de ses membres constitutifs « accepte de vivre en paix avec les communautés ou organismes associés membres de l'ECC et rechercher sans cesse à

---

<sup>294</sup> Ibid., pp. 64-65.

<sup>295</sup> MENGI Kilandamoko, *Art. cité*, p. 67.

sauvegarder et renforcer l'unité de l'Église, gage de notre témoignage »<sup>296</sup>. A ce prix, l'Église s'engage alors résolument dans le deuxième centenaire de son histoire.

#### 4.5 Conseil de pasteurs de Kinshasa (COPAK)

Le premier Conseil des pasteurs protestants fut créé dans la ville de Kinshasa, en 1963<sup>297</sup>. Au départ, la politique coloniale était de regrouper les ressortissants d'une même province dans la même commune à Kinshasa. Dans ce sens, les quelques églises protestantes présentes dans la ville de Kinshasa suivaient aussi la même localisation<sup>298</sup>. A cette époque, il y avait des frontières qui limitaient le travail d'évangélisation des Missions protestantes au Congo.

Avec cette organisation, les pasteurs protestants œuvrant dans la ville de Kinshasa se retrouvaient ensemble dans une réunion qui permettait de communier ensemble et de délibérer autour de la vie sacerdotale. De cette manière, ils se connaissaient facilement et réfléchissaient sur leurs conditions communes de travail, quoiqu'il y avait des disparités entre leurs Missions au niveau de conditions sociales d'exercice du ministère, de l'accès et la considération du ministère de la femme, etc.

C'est grâce au rayonnement de l'activité du COPAK que les frontières entre champs d'activités de Communautés membres de l'ECC vont commencer à tomber et cela à titre définitif. Au synode national de 1979, son travail avait été même plébiscité et avait suscité l'initiative de son extrapolation dans tous les milieux urbains :

« Vu les réveils spirituels que le Conseil des Pasteurs de Kinshasa (COPAK) a suscité dans les Communautés de la ville de Kinshasa et se rendant compte des résultats de telles rencontres, notamment le renforcement de la fraternité entre les serviteurs de Dieu, la communion dans le ministère et l'information dans plusieurs domaines, le recyclage des pasteurs et 'l'AGAPE' (manger ensemble), le synode national recommande des Conseils des Pasteurs au sein des grands centres et demande de présenter un

---

<sup>296</sup> Mgr MOSSI Nzimba Manyolo, *ibid.*

<sup>297</sup> MBENGA Bohuma, MUSENE Santini, Althea CAMPBELL, *Op. cit.*, p. 6.

<sup>298</sup> Ce sont principalement les églises qui s'étaient introduites au pays par l'ouest (par Matadi), qui avaient des paroisses à Kinshasa. Il s'agissait de la BMS, ABFMS, la SMF,

rapport sur l'état et le fonctionnement de ces conseils à chaque synode national »<sup>299</sup>.

Au cours de ce synode et malgré les résultats du COPAK, il fut décidé de renforcer le respect des frontières des champs d'évangélisation des Communautés de l'ECC, parce qu'il y avait encore ailleurs de nombreux conflits qui naissaient, par manque de cohabitation pacifique dans les milieux où deux communautés se retrouvaient sur un même territoire. Mais l'activité du COPAK avait clairement démontré que cette union des pasteurs était stratégique pour le vivre ensemble dans l'Église.

L'absence de tolérance était un fléau qui rongait l'unité des Protestants. Toutes les mesures prises au cours des synodes nationaux et provinciaux visaient surtout cet état des choses. Ainsi, les limites de champs d'activités seront encore mises à rude épreuve. C'est pourquoi le Synode prit la décision suivante :

« Considérant les résolutions prises par le Synode National au sujet des limites des champs d'activités, attendu qu'il y a encore tendance à vouloir étendre les activités de nos Communautés, sans se soucier toutefois du sérieux qui doit caractériser les actions déjà entreprises, vu la naissance des conflits résultant de ces extensions anarchiques qui dénotent parfois de l'esprit tribal, attendu que pour mieux servir le peuple de Dieu dans ce pays, chaque communauté est appelée à concentrer ses efforts dans un territoire géographique bien limité, pour matérialiser et consolider l'unité des enfants de Dieu, 1. Le Synode National décide que désormais les résolutions de 1973, 1975, 1977 soient respectées. 2. Le Synode National réitère la demande d'exécution de sa résolution n° G-2, (...), P.V. 1973 et demande que chaque Président Régional de l'ECZ puisse expédier à l'adresse du Président de l'ECZ la carte géographique demandée et ce avant le Synode National prochain »<sup>300</sup>.

Cependant, les choses commencèrent à évoluer dans la ville de Kinshasa avec l'arrivée de plusieurs anciens élèves des écoles secondaires appartenant aux communautés n'évoluant que dans des provinces, mais de plusieurs chrétiens de ces communautés qui

---

<sup>299</sup> PV du Synode National de 1979, p. 13.

<sup>300</sup> PV du Synode National de l'ECZ, 1979, p. 13.

avaient trouvé du travail dans la ville ou qui y ont été mutés. Chaque groupe s'étant retrouvé, l'idée de s'unir pour la prière faisait surface et donna lieu à la création d'une cellule de prière.

Le Synode urbain de Kinshasa fut amené à réfléchir sur la question de leur maintien ou non. Etant donné la pertinence de la question et le principe de liberté qui caractérise le protestantisme, il fallut donner l'aval à ces cellules, ce qui posa de nouveau la question des limites des anciens champs de mission établis par des sociétés missionnaires occidentales au pays.

Beaucoup des Communautés qui avaient des cellules et de nombreux ressortissants dans la ville commencèrent à y réfléchir, ne voulant pas perdre leurs membres. Ces frontières entre communautés ont persisté jusque tard, en 1998, alors que certaines Communautés avaient déjà commencé à violer cette disposition.



## Chapitre V

### Quelques cas de conflits autour de la période de la célébration du Centenaire protestant

Nous avons affirmé dans le chapitre précédent qu'il y a eu plusieurs sources de conflits dans les communautés de l'ECZ et entre les communautés. Cependant, deux sources de conflit y priment : la première source est culturelle tandis que la seconde est administrative, lié au mauvais leadership des responsables de la communauté. A cela s'ajoute souvent l'influence de la communauté fondatrice qui ne veut pas lâcher l'Église créée au Congo.

Mais la CPC n'avait, à son époque, pas de pouvoir de mieux statuer à ce sujet. Cependant, l'ECZ s'est donné les mesures règlementaires nécessaires et consensuelles à ce sujet. Tout groupe qui propose une dissidence d'une communauté membre sait d'avance ce qui l'attend. Ainsi, prendre la décision unilatérale de créer une communauté à part entière et recevoir sa personnalité civile sans accepter une réconciliation d'avec ses anciens alliés signifie simplement une exclusion de l'ECZ. De ce fait, il y a quelques des conflits qui ont été résolus soit par l'admission de la dissidence dans l'ECC, parce que la réconciliation a réussie, soit par son exclusion parce que les dissidents n'ont pas accepté la réconciliation. Par cette précaution, l'unité est fermement maintenue au sein de l'ensemble.

« (...), depuis les premières années de l'établissement de l'œuvre missionnaire au Congo/Zaire, une certaine tradition de conflit, non seulement cette fois-ci entre Protestants eux-mêmes (...), mais entre les Catholiques et les Protestants, s'introduisait dans la société évangélisée. Comme nous pouvons le remarquer, ce conflit était dû à l'acceptation différente que le pouvoir colonial fit de ces deux confessions religieuses. C'est dans cette atmosphère de conflits interconfessionnels que nous pouvons comprendre la lettre que le CPC adressa le 30 mars 1962 à son excellence Monsieur Kasa Vubu, alors Président de la République du Congo-Léopoldville, lettre par laquelle les Protestants s'opposèrent énergiquement aux intentions du gouvernement congolais de nouer des relations diplomatiques avec le Saint-Siège »<sup>301</sup>.

---

<sup>301</sup> NSUMBU, Josef, *Op. cit.*, p. 119.

## 1. Le premier Synode National historique de l'ECZ

Le Synode National de 1979, tenu du 29 juillet au 4 août à Kinshasa, avait pour thème central « Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus ». Il était consacré en grande partie à l'audition de rapports des Synodes Régionaux sur les différents conflits intracommunautaires. Chaque Synode Régional avait donné un rapport à ce sujet. En outre, il s'occupait de consolider le vivre ensemble au sein de l'ECZ.

Parmi les mesures prises à ce sujet, il y avait l'utilisation de recueils de cantiques communs au sein de toutes les communautés membres. La résolution prise à ce sujet s'articule de la manière suivante :

« Vu les réveils spirituels au sein de nos Communautés et vu la nécessité de mettre en musique des cantiques spontanés composés par les Zaïrois, le Synode National demande au Président de l'ECZ de créer au sein du département de l'Évangélisation et Vie de l'Église un service de musique religieuses et de publication de recueils de cantiques en langues nationales. Que ces recueils soient annotées en solfège »<sup>302</sup>.

Il convient de noter que les missionnaires s'étaient bien efforcés à composer plusieurs cantiques au cours de leurs séjours dans le pays.

« Ces différents recueils continrent plusieurs chants communes. C'est-à-dire des chants des Églises missionnaires dont les mélodies avaient traversé les frontières de l'Europe, et que les missionnaires avaient traduits en langues locales (africaines), tout en conservant textuellement ou parfois avec des légères modifications, l'arrangement musical. Ces chants se retrouvent d'ailleurs en majorité dans tous ces recueil en langues locales »<sup>303</sup>.

Dans toutes les Communautés, les cultes de l'ECZ reflètent beaucoup son point de départ, ou mieux sa philosophie de base, à savoir l'unité dans la diversité. Depuis le CPC, il a existé plusieurs éléments qui servaient à renforcer l'unité et qui ont été renforcé au sein de l'ECZ. Plusieurs autres ont confirmé la diversité ou la différence entre les Communautés.

Les rapports des synodes régionaux montrent combien le travail effectué lors de la célébration du centenaire était important. Les présidents régionaux de l'ECZ sont préoccupés par la poursuite des conflits dans leurs terroirs respectifs. A ce Synode National historique, différents rapports furent donnés à ce sujet.

---

<sup>302</sup> PV du Synode National de l'ECZ, 1979, p. 12.

<sup>303</sup> NSUMBU, Josef, *Op. cit.*, p. 129.

## 1.1 Rapport du Synode Régional du Kasai oriental

Le Rév. Mbiya, qui présidait la région ecclésiastique, introduisit son rapport par une réflexion qui était révélatrice de la situation en cours. Il évoqua deux passages bibliques ayant trait à l'amour et la réconciliation : Jn 15, 14 qui dit « Vous êtes mes amis, si vous faites ce que je vous commande » et Matt 5, 23-24 qui dit « Si donc, tu présentes ton offrande à l'autel, et que là, tu te souviennes que ton frère a quelque chose contre toi, laisse-là ton offrande devant l'autel, et va d'abord te réconcilier avec ton frère; puis, viens présenter ton offrande ».

Dans son énoncé du rapport, il revint sur la nature pécheresse de l'homme, quelle que fut sa spiritualité, et avança ceci :

« Puisque notre existence est tissée de contradictions avec nous-même et avec nos semblables, nous devenons incapable d'obtempérer à l'ordre du Christ : aimer notre prochain, aimer Dieu et nous pardonner les uns les autres, nous devons donc nous réfugier dans la prière, une arme chrétienne qui soutient notre foi. Nous savons que le péché divise, et la division des enfants de Dieu résulte du péché. Mais la foi au Seigneur nous unit. Tels sont les principes qui ont guidé l'action du Président Régional durant ces années »<sup>304</sup>.

Cette réflexion sous-tendait le travail qu'il présenta dans son rapport régional. Il constituait des recherches de réconciliation.

- D'abord, entre la Communauté presbytérienne du Kasai Oriental et la Communauté réformée du Zaïre, dont les négociations entamées sous les auspices du Synode Régional échouèrent. Selon le rapport, la cause de l'échec était « l'intransigeance de la CPKO »<sup>305</sup>.
- Ensuite, le conflit au sein de la Communauté évangélique mennonite qui demeurait au stade de négociation.<sup>306</sup>
- Dans le même ordre d'idée, le rapport nia l'existence des Communautés dissidentes et dissoutes couvertes par les Communautés membres dans la région.

---

<sup>304</sup> PV du Synode National de l'ECZ tenu à Kinshasa du juillet au 4 août 1979, p. 68.

<sup>305</sup> PV du Synode national, 1979, p. 68.

<sup>306</sup> Ibid.

## 1.2 Question de l'affiliation des groupes non reconnus

Rappelons que pour adhérer à l'ECZ, chaque communauté qui le demande doit d'abord s'adresser au synode régional qui, après vérification de toutes les conditions d'adhésion, fait rapport à la présidence nationale avant que le Synode National ne tranche enfin. Ainsi, les Présidents de synodes régionaux sont stigmatisés à cet effet.

Cette mesure qui sous-tend le vivre ensemble est l'une des plus suivies au cours de la période post-centenaire, afin de maintenir l'unité dans l'Église. Dans ce sens, la résolution du Synode national affirme ceci :

« Vu les menaces de scission et les conflits qui naissent dans certaines Communautés de l'Église du Christ au Zaïre, ayant remarqué que celles-ci résultent souvent de l'entrée des groupes bien constitués ayant des représentants non reconnus par l'Église du Christ au Zaïre, le Synode National, soucieux de maintenir la paix, la concorde et l'intégrité au sein de l'Église, défend formellement aux Communautés de l'ECZ d'accepter toute affiliation collective. Par contre, il recommande une intégration individuelle dans les paroisses des Communautés reconnues »<sup>307</sup>.

Désormais, les conditions d'affiliation d'une paroisse dans une Communauté membre se durcissaient fermement. La lutte contre les conflits était, comme nous l'avons dit, un des sujets clés du débat. En même temps, le Synode National démontra par cette résolution son intérêt pour l'unité au sein de l'Église.

Illustrons ce constat de conflits intraconfessionnels par un cas concret au sein de l'ECZ, qui avait finalement débouché par la création d'une nouvelle église, à cause de l'intolérance et le tribalisme. Disons que ce type de situation si paradoxale n'était pas isolé au sein du protestantisme congolais, où chaque Mission était attachée à une ou deux langues nationales du pays.

## 2. L'Assemblée de Dieu au Zaïre, dissidente de la Mission Presbytérienne au Congo

Cette dissidence qui eut lieu avant la naissance organique de l'ECZ avait pour source des faiblesses culturelles liées à l'usage de la langue locale dans un espace culturel où

---

<sup>307</sup> Ibid., p. 15.

elle est inconnue. Il s'agit précisément du Tshiluba, utilisé dans la ville de Kinshasa, où la langue locale est le Lingala.

C'est le cas de la Communauté des Assemblées de Dieu au Zaïre (CADZ, aujourd'hui CADC), sortie de l'Église presbytérienne au Congo, elle-même aujourd'hui divisée en Communauté presbytérienne du Congo (CPC), localisée dans tout le Kasai, et Communauté presbytérienne de Kinshasa (CPK), localisée dans la ville de Kinshasa et le Bandundu.

L'origine du différend entre le groupe qui adhère à l'Église presbytérienne et les autorités de cette dernière avait une explication simple : l'intolérance de l'altérité. Du point de vue historique, tout est parti, vers les années 1952, de la création d'un nouveau quartier populaire (l'actuelle commune de N'djili)<sup>308</sup>. Notons qu'en ce temps-là, il n'y avait dans la ville que deux Missions protestantes baptistes fortement implantées : les actuelles Communauté Baptiste du Congo (CBCO), d'émanation baptiste américain, et Communauté Baptiste du Fleuve Congo (CBFC), d'émanation baptiste anglais. Les autres Églises missionnaires comme la Communauté Évangélique du Congo (CEC), d'émanation évangélique suédoise, était minoritaire.

En 1954, un groupe de Chrétiens protestants qui vint habiter ce nouveau quartier sollicita au CPC, qui avait la charge de la répartition territoriale et confessionnelle du protestantisme, la possibilité d'adhérer à une autre mission protestante, étant donné leur emplacement isolé et éloigné de l'autre partie de la ville<sup>309</sup>. La seule possibilité était qu'ils fussent transférés dans la paroisse presbytérienne qui existait. Mais leur séjour au sein de cette dernière ne fut pas cordial, surtout sur le plan doctrinal et linguistique.

Un premier élément était que le groupe était d'obédience baptiste, donc congrégationaliste. Et comme l'explique Jean-François Zorn, « les Églises évangéliques qu'on dit congrégationalistes sont, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle d'esprit séparatiste : (...). Le séparatisme socioculturel des Églises évangéliques se poursuit par un séparatisme ecclésial : vivre séparé

---

<sup>308</sup> Archives du Synode provincial de l'ECC/Kasai occidental, 1987, p. 21.

<sup>309</sup> A cette époque, la ville de Kinshasa était essentiellement concentrée vers sa partie centrale (Kintambo, Gombe, Kinshasa, Lingwala et Kasa-Vubu). Il fallait donc parcourir une longue distance pour aller communier dans sa paroisse d'origine, ce qui était loin d'être facile.

es autres Églises (...) »<sup>310</sup>. Du point de vue organisationnel, les congrégationalistes donnent plus de poids à la paroisse comme base de toute décision.

Dans son rapport du synode national de 1990 présenté dans la revue *Etude*, Maurice Longeiret scrute les principes qui fondent le congrégationalisme et l'épiscopalisme et souligne, pour ce qui est du congrégationalisme, que « chaque Église locale est pleinement l'Église, elle se suffit à elle-même, et si ses membres confessent généralement croire en l'Église universelle, cette dernière demeure une réalité invisible, sans manifestation autre que quelques rassemblements ponctuels »<sup>311</sup>. Cette conception n'était pas moins visible au sein du groupe, même si pas de manière aussi radicale.

L'Église presbytérienne est quant à elle épiscopaliennne. Dans ce sens, elle adapte en milieu protestant le ministère catholique de l'évêque. « Sur le plan de la doctrine de l'Église, la reconnaissance d'un ministère de ce type signifie que la communauté locale, pour être pleinement l'Église, doit accepter d'être insérée dans un corps beaucoup plus large qui supplée à ces limitations intrinsèques »<sup>312</sup>. Ainsi, la divergence était sévère.

En pratique, il y avait aussi une autre divergence difficilement conciliable sur le plan des actes pastoraux. Par exemple, « non seulement les Presbytériens pratiquent le baptême des enfants et ne sont pas du tout réceptifs aux effusions de l'Esprit, mais le nouveau pasteur impose de prêcher et de prier en Tshiluba parce que Dieu n'écoute pas le Kikongo »<sup>313</sup>. Pour rappel, la langue usuelle dans la ville de Kinshasa est, depuis l'indépendance, le Lingala ; le Kikongo est la langue parlée à l'ouest (provinces du Kongo central et Bandundu) tandis que le Tshiluba est parlé dans tout le Kasai.

Constatons donc qu'à la différence doctrinale, s'ajouta encore une stigmatisation ethnique qui finit par faire déborder le vase. La séparation est vite consommée, de sorte que le groupe se sépara des Presbytériens et s'associa, en 1964, à un missionnaire suisse issu des Assemblées de Dieu en France, installé au Congo Brazzaville : Jacques Vernaud<sup>314</sup>. C'est avec son soutien matériel que fut créée la première église pentecôtiste dans la partie ouest du pays, les précédentes étant essentiellement regroupées à l'est et au sud-est du pays.

---

<sup>310</sup> ZORN, Jean-François, « Diversité ou division protestante ? », in *Perpignan, L'histoire des Protestants dans la ville (XVIe-XXIe siècles)*, Recueil des communications du Colloque, 2004, p. 94.

<sup>311</sup> LONGEIRET, Maurice, « Vivre en union d'Églises », in *Etudes*, n° 2.06, 2004, p. 2.

<sup>312</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>313</sup> DEMART, Sarah, *Op. cit.*, p. 63.

<sup>314</sup> DEMART, Sarah, *Op. cit.*, p. 63.

Des divergences de ce genre étaient nombreuses au sein de l'ECZ, à l'époque de la célébration du centenaire protestant. L'occasion valait donc la chandelle pour mettre en place des principes qui encadrent le vivre ensemble et rendent la collaboration plus favorable. Etant une nébuleuse, il fallait éviter des différends fatals.

« il est évident que chaque religion, en vertu de sa spécificité, se définit, à chaque étape de son parcours historique une feuille de route, un programme ou un plan d'action qui renferme ses défis du moment, ses objectifs à poursuivre et à réaliser dans le contexte qui est le sien. Dans ce sens, l'on peut, à juste titre, se demander si cette multiplicité de finalités peut être réduite en une unité, c'est-à-dire en une seule finalité qui fasse sens pour notre monde aujourd'hui »<sup>315</sup>.

Pour ce qui est de l'ECZ, il fallait rapprocher un peu plus certains programmes qui pouvaient l'être afin de favoriser le vivre ensemble. Pour cela, les autorités ecclésiastiques de l'ECZ prirent la chose en main surtout au cours du synode qui précéda la célébration. Comme le dit Kabore, « avant d'atteindre une fin commune, une fin qui consacre l'unité au détriment de la division, il faut promouvoir un dialogue (...) adapté à notre monde »<sup>316</sup>. Cependant, il faut reconnaître un avantage de taille : toutes les Églises concernées étaient déjà réunies en son sein. Il fallait alors répondre à une question capitale, d'ordre doctrinale : Comment concilier les diverses différences doctrinales qui se présentent, sans pourtant imposer quoi que ce soit qui tente de détruire la cohésion déjà existante ? Comment, par exemple, concilier l'autorité synodale d'une part, et les Églises congrégationalistes d'autre part ?

Comme on peut le constater, la difficulté était grande et les réponses embarrassées parce qu'effectivement il y avait encore des tiraillements entre des communautés dont certains points de vue doctrinaux étaient inconciliables. Pourtant, « le refus de la différence de l'autre, le rejet de son altérité, la banalisation du dialogue dans l'histoire humaine ont achevé de nous convaincre que l'unité est une valeur sans prix qu'il convient de poursuivre à tout prix »<sup>317</sup>.

---

<sup>315</sup> KABORE, Gaston, « Le grand défi des religions au XXI<sup>e</sup> siècle : s'unir pour promouvoir la dignité humaine », in *Raison Ardente*, n°108, Faculté de Philosophie Saint Pierre Canisius Kimuenza, 2019, p. 31.

<sup>316</sup> Ibid., p. 32.

<sup>317</sup> KABORE, Gaston, *Art. cité*, p. 32.

## 2. Réflexion sur l'Église

Pour mieux sceller le vivre ensemble dans cette « Église unie », la session du Synode historique de 1979 se clôtura sur une large réflexion sur la définition qu'elle donna à l'Église, en partant évidemment de la Bible. En effet, l'unité fut acquise il y a une décennie. Le Président national se rendit compte qu'il fallait préciser, après consultation des théologiens, ce que l'ECZ devait entendre par « Église », afin d'instaurer une position unique.

Dans un premier temps, l'orateur concentre son exposé sur la question centrale : qu'est-ce que l'Église ? Il reconnaît le caractère complexe de cette question généralement posée par tout le monde, et promet des plus amples explications peut-être dans l'avenir. Cependant, il en donna quelques brèves définitions de l'Église, dont les plus fondamentales pour le vivre ensemble sont les suivantes :

a) L'Église est une Communauté des appelés, des élus

« C'est l'ecclésia, c'est-à-dire une assemblée choisie, appelée par Dieu, qui se réunit autour de Dieu. Dans le sens eschatologique, on peut dire que l'ecclésia est la véritable Communauté de Dieu à la fin des temps. Nous pouvons dire aujourd'hui que l'Église est une Communauté de Jésus-Christ qui se réunit au nom et dans l'esprit de Jésus-Christ. L'Église est une Communauté, une assemblée concrète qui se réunit ou s'assemble dans un lieu déterminé, en vue d'une action déterminée, pour la gloire de Dieu et la propagation de la Parole de Dieu »<sup>318</sup>.

b) L'Église est une Communauté de foi

« Cette foi fondée en Dieu, le Créateur, Dieu le père, par son fils qui est né de la Vierge Marie, et qui a vécu dans le monde, qui a été crucifié, mis dans le tombeau, et qui, après trois jours, est ressuscité des morts, qui est le Seigneur vivant. L'Église est cette Communauté qui croit à l'action du Saint-Esprit, que le Seigneur nous a promis. Pentecôte, c'est l'arrivée de ce consolateur, et l'action du Saint-Esprit maintenant en nous »<sup>319</sup>.

c) L'Église est une Communauté d'amour

---

<sup>318</sup> PV du Synode national, 1979, p. 91.

<sup>319</sup> PV du Synode national, 1979, p. 91.



« Sans amour, il n'y a pas de christianisme. Saint Jean, dans son épître, dira : "Dieu est amour". L'amour, c'est Dieu lui-même, et nous devons l'aimer avant tout autre et ensuite, nous devons aimer notre prochain comme nous-même. Dans l'Église, c'est l'amour qui règne, cet amour que le Seigneur nous demande est un commandement nouveau : "Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés". L'Église est une Communauté d'amour. Dans la famille, c'est l'amour qui règne, c'est l'amour qui soude, qui lie les membres de la famille. De même, dans l'Église, l'amour doit régner, l'amour sincère, non l'amour hypocrite des lèvres, mais un amour dirigé et contrôlé par Dieu Lui-même, l'amour qui vient de Dieu »<sup>320</sup>.

d) L'Église est une Communauté de faibles

« Tous les fidèles de l'Église, (...), les pasteurs et les laïcs, tous, nous sommes faibles par nous-mêmes, nous ne méritons pas cet amour, mais Dieu nous a aimés, nous a appelés tous. L'Église doit être toujours consciente qu'elle est composée de faibles, d'hommes limités, avec des sentiments, des passions, avec de la chair, et l'Église doit être humble car elle sait qu'elle est faible, qu'elle est composée de gens faibles, pécheurs par eux-mêmes »<sup>321</sup>.

e) L'Église est une Communauté de pardonnés

« ..., l'Église est une Communauté de faibles, mais c'est une Communauté de pardonnés, parce que l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde a été envoyé par Dieu pour pardonner aux faibles, pour pardonner aux pécheurs que nous sommes. L'Église doit avoir cette conscience qu'elle est composée de faibles, (...) pardonnés par le sang du Christ, par la grâce »<sup>322</sup>.

f) L'Église est une Communauté composée des Saints de Dieu

« L'Église est une Communauté de faibles, mais parce que c'est une (...) Communauté soumise à la direction du Saint-Esprit, parce que le Christ est la tête de cette Communauté, parce qu'Il est le Saint des saints, tous ceux à qui Il a pardonné, tous ceux qu'Il a appelés, Il les sanctifie et ils deviennent saints, non par eux-mêmes, mais parce que Dieu les a aimés. Ainsi, un faible,

---

<sup>320</sup> Ibid., p. 91-92.

<sup>321</sup> Ibid., p. 92.

<sup>322</sup> PV du Synode national, 1979, p. 92.

un pardonné, (...) qui se met aux pieds du Seigneur, qui est touché par l'Évangile, qui devient une nouvelle créature, dont la vie est liée et contrôlée par le Seigneur, par l'action du Saint-Esprit, est le Saint de Dieu, non parce qu'il est parfait comme Dieu, mais parce qu'il est conscient qu'il est entre les mains de Dieu, qu'il est le Temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en lui »<sup>323</sup>.

g) L'Église est une Communauté dans la liberté

« Celui qui est dans le Seigneur est une nouvelle créature. S'il est une nouvelle créature remplie du Saint-Esprit, on ne peut pas emprisonner le Saint-Esprit. Ce dernier agit en toute liberté. La liberté des enfants de Dieu, c'est la liberté dans la sainteté, car cette liberté ne permet pas aux membres de l'Église (...) de faire du mal. Celui qui vit et fait le mal est esclave du mal, mais la liberté s'exerce dans la l'adoration, dans la glorification de Dieu, dans la foi, c'est la liberté dans le témoignage, une liberté de faire le bien. Dans l'Église, on ne peut pas étouffer un membre si le Saint-Esprit agit en lui. La liberté, c'est pour le bien de toute la Communauté, de toute l'Église, de tout le monde »<sup>324</sup>.

h) L'Église est une Communauté d'égalité

« Dans chaque constitution d'un pays, il est dit que tous les citoyens sont égaux devant la loi. L'Église est aussi une Communauté dans l'égalité, c'est-à-dire que tous ceux qui ont accepté le Seigneur Jésus-Christ sont tous égaux, ils sont jugés par le Saint-Esprit, ils sont des frères et des sœurs, ils ont un respect mutuel, ils sont conscients que le Saint-Esprit peut parler à n'importe quel membre de la Communauté de l'Église. Dans l'Église, les mots "domination" et "oppression" n'ont pas de place, car l'Église est une Communauté où règnent l'égalité et l'amour »<sup>325</sup>.

i) L'Église est une Communauté dans la fraternité

« C'est dans l'Église que la fraternité règne, où les Chrétiens sont conscients qu'ils appartiennent à un même Père, le Père miséricordieux, le Père

---

<sup>323</sup> Ibid., p. 93.

<sup>324</sup> Ibid.

<sup>325</sup> PV du Synode national, 1979, p. 94.

d'amour. Ils sont appelés à vivre comme des frères et des sœurs, c'est-à-dire à s'aimer mutuellement, à s'entraider et à vivre dans la joie des enfants sauvés par la grâce »<sup>326</sup>.

#### j) L'Église est une Communauté dans la diversité

« L'Église est composée de membres différents : différences d'âge, de race, de culture, de sexe, de grandeur, de poids, de langue, de tempérament. Pour Dieu qui nous a créés, ceci est beau. Il y a diversité de charismes. L'Église est une Communauté dans la diversité, les uns seront des fidèles, des diacres, des anciens, des pasteurs, des présidents, des modérateurs, des évangélistes, etc... Dans l'Église, le mot pouvoir correspond au mot service, on utilise le mot pouvoir, mais c'est le pouvoir de servir, ce n'est jamais le pouvoir de dominer avec la force intellectuelle, ou avec la richesse. Il n'y a pas de domination au sein de l'Église ; au contraire, il y a ce pouvoir que Dieu donne de servir la Communauté toute entière »<sup>327</sup>.

Ces définitions, sur une longue liste, permettent de comprendre les réformes qui s'opéraient pendant ce temps pendant la célébration du nouveau centenaire de l'ECZ. Ce Synode National est donc inscrit dans l'histoire de l'ECZ comme un nouveau départ plus que décisif pour le vivre ensemble dans l'Église. Les Synodes qui suivirent poursuivirent sur la même voie, en posant encore plus les jalons de l'unité. Le défi du nouveau centenaire était en train d'être apprécié.

### 3.1. Le Synode National de 1981

Ce Synode National se tint à Bukavu du 17 au 24 août, avec un thème central révélateur de sa consistance : « Aimez-vous les uns les autres ». Il fut introduit par l'évêque Bokeleale lui-même, dont l'exhortation tourna autour de trois points essentiels :

1. Les disciples doivent d'abord s'aimer entre eux ;
2. Jésus étend le commandement nouveau même aux ennemis ;
3. L'étendue du commandement d'aimer n'a pas de bornes<sup>328</sup>.

---

<sup>326</sup> Ibid.

<sup>327</sup> Ibid., p. 95.

<sup>328</sup> ECZ, « Aimez-vous les uns les autres », Synode National, 1981, p. 5.

Lorsqu'on rappelle la question d'amour mutuel, ce qu'il a des éléments qui le dérange ou en réduisent l'ampleur. Les autorités de l'ECZ en avaient trois qu'il fallait régler. En effet, le contexte difficile entraîna une obstination des Chrétiens protestants comme catholiques à trouver une spiritualité plus vivante et plus à même de répondre aux problèmes existentiels du moment.

### **3.2. Les groupes de prière**

Ce Synode eut lieu à une époque difficile de l'ECZ. Onze ans après sa création, les situations conflictuelles ne faisaient que s'accumuler. C'est aussi à cette époque que les groupes de prière, noyaux des Églises de réveil, commencèrent à émerger partout. Ce fut d'ailleurs l'une des préoccupations de l'ECZ inscrit dans le PV.

Après débat, le Synode prit une résolution qui montra le sérieux du problème, devenant de plus en plus comme un caillou dans le soulier des Protestants et Catholiques au Zaïre. La résolution fut formulée de la manière suivante :

« Vu que bon nombre de nos Chrétiens fréquentent actuellement les groupes de prière dits "groupes de renouveau" ; vu que ces groupes constituent de plus en plus le cadre idéal d'épanouissement spirituel pour les intellectuels et les autorités qui s'intègrent difficilement dans nos paroisses ; vu que certaines catégories de Chrétiens qui fréquentent ces groupes de prière risquent de former des sectes à part ; voulant conserver l'unité entre les membres du corps du Christ suivant le vœu de Jésus-Christ lui-même (Jn 17) ; le Synode National recommande l'encadrement de ces groupes par les pasteurs et les communautés sous la supervision des Synodes urbains et régionaux »<sup>329</sup>.

Evidemment, l'encadrement ne se déroula pas comme entendu, pour retenir ces groupes dans l'ECZ. Ils se démarquèrent pour former des Églises à part entière, qui n'ont aujourd'hui aucun lien direct avec les Protestants regroupés au sein de l'ECZ. Avec cette intrusion des nouvelles Églises, le protestantisme connut une époque mouvementée, avec les départs massifs des fidèles de plusieurs paroisses dans les villes.

---

<sup>329</sup> ECZ, « Aimez-vous... », p. 22.

### **3.3. Question d'admission des membres exclus d'une autre communauté**

Un autre point qui tint à cœur les Protestants fut les différents conflits dûs à l'admission des « protestants indisciplinés » dans des paroisses sœurs de l'ECZ. A plusieurs reprises, il se faisait qu'un Chrétien ou un pasteur qui était suspendu ou exclu d'une Communauté de l'ECZ se faisait admettre dans une autre. Et des conflits commencèrent à émerger à ce sujet. Le problème fut ramené à l'appréciation du Synode National qui l'inscrivit à l'ordre du jour. Le Synode prit alors la résolution suivante :

« Le Synode National constate que ce problème d'admission dans une communauté des membres exclus d'une autre communauté provient souvent des phénomènes suivants : - les extensions anarchiques des communautés membres de l'ECZ ; - la création des nouvelles communautés et Églises ; - le manque d'amour fraternel. Ainsi, pour mettre fin à ces pratiques qui déshonorent l'Église, le Synode National recommande : - que l'acceptation d'un membre venu d'une autre communauté soit basée sur une lettre de témoignage de nos anciennes paroisses. Dans le cas d'un ministre, qu'il y ait une lettre de témoignage et de recommandation du représentant légal de la communauté d'origine. Dans le cas d'un pasteur ou de tout autre serviteur sous discipline, exclus ou suspendu, que le nouveau venu demande à ce ministre de s'arranger d'abord avec sa communauté d'origine ; - aux synodes régionaux et urbains de veiller au respect de ces dispositions »<sup>330</sup>.

Ces dispositions avaient pour visée d'éviter surtout qu'un pasteur fauteur de trouble dans sa communauté et qui avait été placé sous mesure disciplinaire ou exclus trouve un refuge dans une communauté voisine à partir de laquelle il pourrait s'activer à créer des problèmes à son ancienne communauté. La fraternité était aussi à ce prix-là. Ce que refusait l'une devait être également refusé chez l'autre.

### **3.4. Le problème des mandats de serviteur de Dieu**

Le mandat était un élément créateur de conflits dans les communautés. Il fallait aussi que le Synode national en donna un avis. Mais la question fut trop délicate pour trouver un compromis. Ainsi, au bout d'un long débat, la brève résolution stipula ce qui suit :

---

<sup>330</sup> Ibid., p. 23.

« Tenant compte du fait que de nombreuses discussions qui ont suivi après les explications données par le Président national de l'ECZ ont fait entrevoir la complexité du problème ; malgré les bienfaits inhérents à la suppression de mandats : le Synode national renvoie le vote du problème de mandats à la session du Synode national de 1983 »<sup>331</sup>.

Ce problème était crucial pour les Communautés membres de l'ECZ, comme au niveau de la Présidence nationale, par le fait que la course au pouvoir entraînait l'usage de stratégies diverses lesquelles, au regard de bon nombre d'observateurs chrétiens au Zaïre, déshonoraient le protestantisme, à cause des conflits qui s'ensuivaient. La plupart de ces stratégies remettaient au-devant de la scène l'encrage tribal de tel et tel autre groupe au sein d'une même communauté chrétienne, entraînant logiquement des antagonismes que l'Église voulait élaguer de son organisation à tous les niveaux.

### **3.5. Un premier règlement d'ordre intérieur de l'ECZ**<sup>332</sup>

L'ECZ avait déjà présenté une nouvelle Constitution au Synode national historique de 1979. Ainsi, à ce Synode national qui intervint une décennie après, elle eut à voter pour un nouveau règlement d'ordre intérieur, qui intégrait les nouvelles perspectives de l'époque. Le problème de règlement des conflits y était clairement inscrit, et le Règlement d'ordre intérieur dans son intégralité était présenté à l'annexe 7 du PV<sup>333</sup>.

Deux articles attirent l'attention au sujet des conflits : les articles 8 et 17. Leur présence dans ce Règlement d'ordre intérieur montre la tendance conflictuelle au sein des Communautés. Ils se présentent de la manière suivante :

Ar. 8 : Conditions d'entrée, de sortie et d'exclusion

« Pour être membre de plein droit, une communauté doit – (...) ; –(...) – vivre en paix avec les autres communautés ; - (...) ; - ne pas être un groupe dissident d'une communauté membre de l'Église du Christ au Zaïre ou d'une autre Église telle que Kimbanguiste, Catholique ou Orthodoxe »<sup>334</sup>.

---

<sup>331</sup> ECZ, « Aimez-vous... », p. 67

<sup>332</sup> Le texte intégral de ce Règlement d'ordre intérieur se trouve à l'annexe 1.

<sup>333</sup> ECZ, « Aimez-vous... », p. 97-141.

<sup>334</sup> ECZ, « Aimez-vous... », p. 130.

Le vivre ensemble est bien souligné dans ce texte, l'ECZ refusant d'admettre une situation conflictuelle préalable à une nouvelle venue en son sein. On peut donc voir combien l'unité du protestantisme congolais est un défi.

Art. 17 : Responsabilités du Président régional ou urbain

« Les responsabilités des Présidents régionaux ou urbains de l'ECZ : - veiller à la paix et à la concorde entre les communautés de sa juridiction ; - en cas de conflits dans une communauté, ou entre les membres d'une communauté, il est le premier responsable avec le Synode régional ou urbain, pour chercher la solution de paix et de réconciliation entre les enfants de Dieu »<sup>335</sup>.

A travers ces deux articles, la volonté de l'ECZ à vaincre les conflits au sein de l'Église est visiblement manifeste. Elle croit fermement que la seule perspective d'évoluer d'une manière bénéfique dans la mission sur ce territoire national est de préserver le vivre ensemble. En outre, cette volonté est toujours interprétée comme celle de Dieu pour son Église, selon le vœu de Jésus-Christ en Jn 17.

#### **4. Des conflits intra-communautaires**

Les conflits intra-communautaires furent nombreux, au point que nous ne pouvons en présenter qu'un échantillon illustratif. En résumé, la majorité des conflits ont été résolus, sinon apaisés, en dehors de très peu qui ont abouti à l'exclusion de la partie issidente. C'est ainsi que la marche de l'Église dans l'unité se poursuit inlassablement.

##### **4.1 Cohabitation entre deux Missions protestantes dans la province de l'Équateur**

Nous avons souligné dans le premier chapitre la Livingstone Inland Mission (LIM) qui avait répondu la première à l'appel de Stanley à évangéliser le bassin du Congo, afin de bannir l'esclavage. Malgré leur hardiesse, cette mission se retrouva vite à bout de souffle.

« Á sa création, la Mission LIM fut soutenue par un groupe de Chrétiens d'Angleterre, dont Tilley devint le premier secrétaire exécutif. Cependant, en deux ans seulement, il fut constaté que l'œuvre prenait des dimensions de plus en plus grandes, rendant ainsi le petit groupe incapable de supporter

---

<sup>335</sup> Ibid., p. 134.

cette lourde charge. En octobre 1880, Guinness et son épouse, responsables de l'East London Institute, furent désignés pour diriger en même temps l'œuvre de la Mission. Cependant, au bout de quelques années seulement, on se rendit compte que les recettes de l'Institut s'avéraient relativement insuffisantes pour faire face au fonctionnement de ces institutions »<sup>336</sup>.

En 1884, la LIM fut contrainte de céder l'ensemble de son activité à d'autres sociétés missionnaires, qui avaient la possibilité de poursuivre le travail commencé au Congo. Cependant, certains missionnaires déjà habitués au travail d'évangélisation ne voulurent pas abandonner la mission pour retourner chez eux. Ce fut le cas de Titus M. Johnson, qui adhéra à l'Africa Mission Bond, installée dans la province de l'Équateur en 1924.

#### **4.2. Naissance d'une Église bipolaire : la MEU**

Nous ne savons pas pourquoi il quitta cette société missionnaire, mais il poursuivit sa passion missionnaire. À son sujet, Braeckman affirme ceci :

« Dès 1918, l'Église Évangélique Libre des États-Unis s'était préoccupée d'ouvrir une station missionnaire en Afrique, mais le projet avait échoué. Mais jusqu'en 1927, ce ne fut qu'un projet. Cette année-là, le Dr Titus M. Johnson, qui venait de quitter l'Africa Inland Mission pour chercher un terrain vierge où l'œuvre missionnaire n'était pas encore entreprise, parcourut l'Uele, l'Ubangi, le Soudan, le Tchad, le Cameroun, puis revint en Ubangi et à Léopoldville. Le 08 mai 1923, Titus M. Johnson s'établit à Karawa, en Ubangi et évangélisa seul pendant trois ans. Le 22 mars 1926, un groupe de missionnaires, composé du pasteur, de madame Henry Tweed et des demoiselles Mollie Hansen et Esther Lundin, quitta New York et arriva à Karawa le 31 juillet 1923. Une station missionnaire fut ouverte à Tandala et une autre débuta au poste de Kala, cette même année »<sup>337</sup>.

Le groupe des missionnaires qui rejoignit Titus appartenait à la Free Church des États-Unis. Comme cela était souvent le cas, cette Mission, qui arriva la première au Congo, accepta de collaborer sur le même champ missionnaire avec une autre société missionnaire toujours américaine, l'Évangélique Missionnaire Covenant Church (EMCC), qui arriva après

---

<sup>336</sup> SMITH, Viola L., *Op. cit.*, p. 51.

<sup>337</sup> BRAECKMAN, E.M., *Op. cit.*, p. 174-176.



elle au Congo. Pour renforcer le travail, la EMCC sollicita le concours d'un missionnaire suédois naturalisé américain et qui, auparavant, travaillait dans l'actuelle province du Kongo centrale, dans la Svenska Mission Förbundet (SMF), une société missionnaire suédoise. Il s'agit du médecin Thormblom, qui rejoignit Karawa le 7 août 1937.

Cette arrivée accéléra l'œuvre missionnaire dans cette rive gauche du fleuve Congo, où il n'y avait encore aucun missionnaire. A son sujet, Braeckman écrit ceci :

« Après l'arrivée du Dr Thormblom, une quatrième station fut créée à Gbado. De là, les deux missionnaires ont dû mettre sur pied la Mission Evangélique en Ubangi (MEU) en 1942. En 1949, la MEU organisa officiellement la conférence du poste de Bau du 08 au 13 novembre 1949 et deviendra l'ECU (Église du Christ en Ubangi). La MEU sera dirigée par un comité mixte composé d'une part par les représentants de l'EFC et d'autre part par ceux de l'EMCC. L'année suivante (1950), la station missionnaire de Wasolo était créée et le pasteur ainsi que madame Arthur Lundblad en furent chargés. En 1956, la MEU comptait onze stations missionnaires y compris les petites communautés des centres urbains de Libenge, de Gemena et de Businga »<sup>338</sup>.

L'appellation Église du Christ en Ubangi (ECU) ne fut évidemment officialisée qu'après l'accession du pays à la souveraineté nationale en 1960, reconnu par sa personnalité civile attesté par l'ordonnance présidentiel du 1<sup>er</sup> décembre 1960<sup>339</sup>. Pendant ce temps, les missionnaires de la MEU, malgré leurs divergences, avaient réussi à conserver le travail qu'ils avaient décidé d'effectuer ensemble.

Il faut signaler que la réception de la personnalité civile était un pas important pour cette Église. En effet, au cours de l'époque coloniale, cet octroi était difficile. Par exemple, entre 1908 et 1915, le roi Albert 1<sup>er</sup> n'octroya que quatre personnalités civiles aux Missions protestantes contre neuf aux catholiques dont six associations des prêtres et deux des sœurs religieuses<sup>340</sup>.

---

<sup>338</sup> Ibid., p. 176.

<sup>339</sup> MUNAYI Muntu-Monji, « Aux origines juridiques des églises missionnaires et des églises locales au Congo : les décrets du 28/12/1888 et du 27/11/1910 », in *Revue du CRIP*, 2002, p. 101.

<sup>340</sup> CARPENTER, Georges Wayland, *Op. cit.*, p. 89.

Evidemment, il faut souligner les difficultés créées par la seconde guerre mondiale qui avait rendu difficile le recours à un arrêté royal pour l'obtention de la personnalité civile. Ainsi, le décret du 28 décembre 1888 resta en vigueur jusqu'en 1959, à la veille de l'indépendance<sup>341</sup>. En ce qui concerne sa reconnaissance juridique, l'ECU était reconnue comme section de l'Église du Christ au Congo, l'Église constituée des Protestants autochtones de toutes les Missions protestantes implantées au Congo<sup>342</sup>. Elle effectua sa mission essentiellement dans les districts de l'Ubangi et Mongala.

#### 4.3. Émergence d'un conflit latent

A cette étape de l'évolution de l'ECU, il y avait déjà des conflits latents entre les deux sociétés missionnaires américaines, qui n'avaient pas achevé d'harmoniser leurs différends théologiques, depuis qu'elles avaient convenus de travailler ensemble. Cette situation eut des répercussions sur les responsables congolais de la mission, qui considéraient toujours appartenir à une société missionnaire américaine.

Cette tendance était visible jusque dans l'organisation administrative de l'ECU. En effet, dans l'article 2 de sa reconnaissance juridique obtenue sur proposition du Commissaire général à la justice, il était écrit :

« Est agréé en qualité de Représentant Légal de l'association, Mr Sakofio Enoch, moniteur, résident à Gbado, et comme Représentant Légal suppléant Mr Alenge Zacharie, pasteur résident à Gemena »<sup>343</sup>.

Il y avait donc une division dans l'administration de l'ECU, le Titulaire siégeait à Gbado et son adjoint à Gemena. Une telle disposition officielle ne montre pas une collaboration cordiale. Pourtant Makanzu Mavumilusa répétait souvent que développer une Église signifie « améliorer, perfectionne, atteindre un stade plus élevé »<sup>344</sup>. Malgré toutes les structures créées pour apporter un développement intégral dans la région, le conflit commençait à freiner l'activité évangélique.

Ce conflit fut relayé par les membres influents de l'Église. Des affrontements et antagonismes commencèrent à envenimer les relations au sein de l'Église. À cause de cela, les

---

<sup>341</sup> Ibid., p. 91.

<sup>342</sup> Moniteur Congolais, 2ème partie, 1962, p. 935.

<sup>343</sup> Moniteur congolais du 9 mars 1961, 1ère partie, p. 7.

<sup>344</sup> Église du Christ au Zaïre, *L'évangéliste Makanzu parle encore*, Kinshasa, ECZ, 1991, p. 19.

tendances au tribalisme apparent, ainsi que des inégalités et la course au pouvoir. Pourtant, il est bien connu que lorsque dans une communauté apparaissent des conflits, les conséquences sont néfastes.

D'après quelques personnages, qui assistaient aux divers affrontements dans l'organisation de l'ECU à cette époque, deux types de causes peuvent être signalées dans ce conflit :

- Causes primaires

Les causes primaires à la base du conflit dans l'ECU, depuis la MEU, prirent leurs origines au sein de deux Missions américaines. Il s'agissait du partage des zones d'activité, car leurs directions respectives en Amérique n'avaient pu s'unir autour de l'œuvre commune au Congo. Ensuite, il y avait incompatibilité dans leurs conceptions théologiques de l'Église, la Free Church se trouvant du côté des conservateurs alors que l'Evangelical Missionary Covenant Church évoluait du côté des progressistes<sup>345</sup>. Cette différence entraînait inévitablement deux modalités de travail presque opposées, l'une à l'autre qui préjudiciait la création des projets communs. Ainsi, chaque partie avait des stations missionnaires dans lesquelles elle s'investissait fortement, stations du reste concentrées dans une même partie du territoire occupé.

- Causes secondaires

Les causes primaires générèrent d'autres causes à leur suite, issues de divers conflits ayant opposé les autochtones entre eux. Sur ce registre, on trouve des questions d'ordre matériel et des inégalités dans la gestion des bourses d'étude accordées aux étudiants (qu'il s'agisse des pasteurs envoyés aux études ou autres). Les missionnaires de deux Missions avaient d'ailleurs une lourde responsabilité à ce titre.

« De graves griefs pesaient sur les missionnaires, qui étaient accusés d'avoir pratiqué un paternalisme outrancier et se méfiaient des autochtones, à qui ils n'avaient administré qu'une instruction et une éducation n'ayant permis de former que des cadres subalternes »<sup>346</sup>.

---

<sup>345</sup> Rev. NUBAKO Selenga, Représentant légal honoraire de la CECU, interview réalisée par le pasteur NGAMU, à Kinshasa, 2008.

<sup>346</sup> FALK, Peter, *Op. cit.*, p. 435.

Etant donné que les deux ailes de l'Église ne travaillaient pas ensemble sur les mêmes postes, mais que chacune avait ses propres postes, il y eut aussi des inégalités dans la répartition du budget annuel de la MEU. Ainsi, de vieux conflits tribaux refirent surface (entre Chrétiens de la tribu Gbaka de Karawa, au Nord, et ceux de la même tribu, de Tandala, au Sud).

Au moment où les missionnaires, à la suite des troubles survenus depuis la veille de l'indépendance jusqu'en 1965, décidèrent de quitter le pays et de laisser la direction de l'Église aux autochtones, un autre conflit apparut : celui lié à la soif du pouvoir. Ce dernier fut d'ailleurs d'une grande portée, dépassant l'ampleur des conflits à l'époque des missionnaires.

Dans le cadre des Églises organisées en milieu protestant, ce type de conflit post-missionnaire était fréquent. Et ils avaient même atteint des proportions inquiétantes, aboutissant à des réactions parfois graves pour la survie de l'Église. Devant cette situation qui s'aggravait continuellement, le CPC, lors de sa 48<sup>ème</sup> Session, en 1969, prit une résolution importante à ce sujet (résolution citée plus avant), qui est toujours évoquée dans la résolution des conflits en son sein.

Mais pour le cas de la MEU, la situation dépassait le cadre des documents juridiques. Les dissensions étaient si fortes que la médiation organisée ne pouvait pas en venir à bout en une séance. Pourtant, du côté des fidèles des deux Églises, la cohabitation était fraternelle. Que ce soit au niveau des écoles ou des services médicaux, l'harmonie était parfaite. Le conflit se limitait donc au niveau des responsables.

C'est ce qui arrive souvent dans les conflits africains, où la population ne se retrouve pas et n'y comprend rien. Dans la plupart des cas, elle est uniquement entraînée dans un débat qui dépasse son entendement. Pourtant, toute la communauté se retrouve inquiète et troublée par l'ampleur du débat qui oppose les protagonistes. En plus, ce sont les ressources qui devraient servir à la bonne cause au sein de la communauté, qui se gaspillent ici.

#### **4.4. De la menace de scission à la réconciliation**

C'est en 1970, l'année de la naissance officielle de l'Église du Christ au Congo, que la scission fût consommée. Seulement, au cours d'une rencontre qui dura des jours, les deux groupes s'accordèrent pour se séparer à l'amiable, sous la pression de la médiation. Et il ne fallut pas attendre d'autre résultat que celui-ci : le révérend Zacharie Alenge, jusque-là

représentant légal suppléant de l'ECU, devint le représentant légal de la nouvelle communauté dénommé ECU-Tandala, alors que son ancien chef resta avec ECU-Karawa<sup>347</sup>.

La scission acquise, il restait à consolider les deux communautés chrétiennes, car au niveau de la chrétienté, les débats successifs avaient fini par les entraîner dans un antagonisme strict. L'unité chrétienne souhaitée par Jésus-Christ était brisée. Heureusement que les protagonistes du conflit avaient une base d'où ils pouvaient tirer la force pour se réconcilier.

Pour partager l'espace de travail, l'ECU-Karawa prit le District de l'Ubangi au Nord et la Mongala, et l'ECU-Tandala garda le Sud de l'Ubangi. C'est l'ECU-Tandala (l'actuelle Communauté Évangélique du Christ en Ubangi, la CECU) qui conserva les documents officiels. En effet, il est souvent affirmé que le conflit est parti de la tendance de l'ECU-Tandala à négliger l'ECU-Karawa (l'actuelle Communauté Évangélique de l'Ubangi-Mongala, la CEUM).

L'issue du débat a été favorisée par le fait que les responsables des deux camps avaient tous été formés dans le même institut théologique : l'Institut supérieure théologique évangélique de l'Ubangi (ISTEU). Ainsi, une nouvelle rencontre entre les responsables de deux nouvelles Églises et le Synode provincial de l'Équateur permit de calmer les tensions. Les décisions furent prises au cours de ces assises, et sont aujourd'hui encore présentées comme un exemple à suivre.

Ayant satisfait en même temps leur propre passion du pouvoir et les injonctions de leurs Missions-mères, il fallut revenir à l'évidence qu'ils étaient des frères chrétiens congolais. Ils partageaient le même espace d'évangélisation. Il fallut donc trouver des stratégies de concorde mutuelle. Ainsi, les nouvelles dispositions tinrent compte de cette réalité.

Déjà, avant le schisme, il y avait une coopération étroite entre les deux Missions fondatrices de l'ECU, qu'il s'agisse du domaine de l'éducation ou de la formation des pasteurs. Les nouvelles communautés issues de ces Missions décidèrent de poursuivre dans ce sens. Le comité provincial de sages travailla dans le sens de poursuivre une coexistence pacifique à travers les structures communes.

---

<sup>347</sup> Rev. ZABUSU Diakumbi, participant à la réunion de négociation, interview réalisée par le pasteur NGAMU, à Kinshasa, 2008.

Nous citons, entre autres, la formation théologique des pasteurs qui se fait encore à l'ISTEU, où les enseignants des deux communautés habitent le même site et travaillent ensemble ; de même, les étudiants se côtoient durant toute la durée de la formation, instaurant du même coup une collaboration mutuelle. Il y a aussi la formation des infirmiers à Tandala (CECU) et à Karawa (CEUM), sans distinction. De même, les deux hôpitaux construits par les missionnaires collaborent fraternellement. Il y a exceptionnellement l'unique clinique ophtalmologique à Tandala et celle orthopédique à Karawa, qui servent les deux communautés<sup>348</sup>.

Dans le domaine du développement agricole, il y a l'unique centre pilote de développement rural à Loko (CEUM), qui forme les animateurs agricoles pour les deux communautés. Il est financé par les deux Églises-mères et géré par la CEUM. Les étudiants s'y côtoient aussi sans restriction ni antagonisme<sup>349</sup>.

La suppression des frontières d'évangélisation entre Communautés de l'ECC, en 1998, augmenta encore la collaboration et la cohabitation entre les deux Communautés de l'Équateur, désormais installées à Kinshasa. Il n'est pas rare de trouver leurs paroisses respectives dans un même quartier d'une ville. De même, il y a aujourd'hui des fréquentations mutuelles lors des cérémonies religieuses (ordination des pasteurs, ouverture d'une paroisse ou inauguration d'un nouveau temple, etc.). Avec cette prise de conscience, aujourd'hui, la coexistence des Communautés, surtout dans les villes du pays, pose moins de problèmes.

#### **4.5. Un conflit de leadership non résolu chez les Presbytériens au Kasai**

Il y eut au Kasai un conflit au sein des Presbytériens, qui concernait le leadership ecclésial et qui aboutit à la scission. En 1995, naquit un conflit au sein de la Communauté presbytérienne du Congo (CPC), dû à un problème de leadership. En effet, cette Communauté presbytérienne avait, suivant la cartographie d'implantation du protestantisme au Congo, les deux provinces de Kasai (les anciens Kasai oriental et occidental, aujourd'hui découpés) et une partie du Katanga.

Cette Communauté fut fondée par des missionnaires presbytériens américains venus au Congo en 1891<sup>350</sup>. Après leur départ de Kinshasa, ils suivirent les conseils du missionnaire Baptiste Georges Grenfell, et s'installèrent auprès des peuples non évangélisés

---

<sup>348</sup> Rév. Washi NGANDAKWE, de la CECU Kinkole, interview réalisée le 22 février 2021, à Kinshasa.

<sup>349</sup> Ir MBIO, Directeur du centre, interview réalisée par le pasteur NGAMU, à Kinshasa, 2008.

<sup>350</sup> FALK, Peter, *Op. cit.*, p. 348.

des fleuves Kwango et Kasai. Ils y établirent leur première station à Luebo. Ce fut le commencement de la pénétration de l'Évangile dans ce grand territoire.

En 1955, la Communauté Presbytérienne, à cause de la croissance de la population à Léopoldville et de la migration des membres de l'Église vers la capitale, les missionnaires presbytériens sollicitèrent aux deux Sociétés baptistes de la capitale, l'ABFMS et la BMS, l'autorisation d'y ouvrir une paroisse. Ces derniers l'ayant accepté, les Presbytériens s'établirent dans les nouveaux quartiers. Cette œuvre est devenue la Communauté Presbytérienne de Kinshasa (CPK), dont le champ d'action missionnaire dépasse aujourd'hui les frontières de cette ville. Selon Peter Falk, « les deux Communautés sont membres du Conseil Mondial des Églises, de la Communauté des Églises de toute l'Afrique (CETA), de l'Alliance Mondiale des Églises Réformées »<sup>351</sup>.

Le siège social et la représentation nationale de la Communauté furent finalement établis à Kamina, dans la province du Katanga. Selon quelques témoins de la situation, les églises du Kasai, dont les responsables provenaient toujours du Kasai oriental, voulaient imposer une sorte de suprématie dans cette partie. Ainsi, tous les privilèges étaient accordés aux églises du Kasai oriental, pour ce qui concernait les affectations<sup>352</sup>. Ce tribalisme est un des problèmes qui entraînent d'énormes divisions au sein des Communautés. Dans certaines d'entre elles, il y eut même des minorités discriminées.

## 1. Origines du conflit

Selon toute évidence, cette situation avait des racines lointaines dans l'histoire de cette Église, depuis l'époque des missionnaires occidentaux. Notons que le Kasai occidental avait pour siège la capitale provinciale Kananga, tandis que la direction de la succursale du Kasai se trouvait dans la capitale provinciale du Kasai oriental, Mbuji-Mayi. Les deux provinces sont habitées par deux ethnies Luba et Lulua, ayant des racines ancestrales et des tendances différentes. Culturellement, ces deux peuples ont toujours eu des différends, ceux du Kasai oriental se prévalant d'une certaine supériorité par rapport aux autres<sup>353</sup>.

D'après beaucoup d'observateurs, ce différend culturel a beaucoup influencé la détérioration de la situation ecclésiale. Au départ, les responsables ecclésiastiques de la

---

<sup>351</sup> Ibid., p. 349.

<sup>352</sup> Rev. François TSHIMIYI, ancien pasteur de la Station de Kananga, en retraite à Kinshasa. Interviewé à Kinshasa le dimanche 18 avril 2021 dans la paroisse EPC N'djili, à Kinshasa.

<sup>353</sup> Rev. François TSHIMIYI, Ibid.

CPZ/Kasaï occidental réclamaient simplement une autonomie de leur province ecclésiastique. Mais la demande formulée à l'endroit du Représentant du Représentant Légal de la CPZ à ce sujet, en conformité avec d'autres entités ecclésiastiques composant la Communauté qui l'était déjà, ne trouva qu'une fin de non-recevoir<sup>354</sup>.

La situation prenant l'ampleur d'une scission entre le siège central de Mbuji Mayi et la succursale ecclésiastique de Kananga, qui insistait fermement sur son option d'autonomie à tout prix, la direction provinciale de l'ECZ fut appelée à la rescousse, afin d'assurer la médiation entre les deux groupes, sous l'oreille attentive de la présidence nationale. Dans le volet qui concerne la procédure de règlement des conflits au sein des Synodes provinciaux de l'ECC, le ROI stipule ceci :

« Au niveau Provincial, le Synode National reconnaît au Comité Exécutif Provincial de l'ECC la compétence de connaître et de résoudre les problèmes difficiles qui y surgissent. Il s'agit plus spécialement des litiges difficiles qui dépassent la compétence des Synodes Communautaires, ainsi que les Communautés membres œuvrant dans la Province ecclésiastique concernée. Si l'affaire ou le problème demeure insoluble au niveau du Comité Exécutif Provincial, elle sera soumise à la compétence du Synode Provincial. C'est ce dernier organe qui, au regard de sa compétence constitutionnelle, a l'autorité pour résoudre tous les litiges qui surgissent sur l'étendue de la Province ecclésiastique. Il est recommandé que tous les problèmes de l'ECC qui surgissent en Province soient traités et résolus au niveau des Synodes Provinciaux. Lorsqu'il y a litige grave ou en cas de problème d'extrême urgence qui menace durablement la paix dans une Province ecclésiastique, le Synode Provincial, par le biais de son Président et de son Modérateur, peut saisir immédiatement le Président National et représentant légal de l'ECC. Le Président National, représentant légal de l'ECC abordera le problème et essaiera d'y apporter une solution par des conseils, des prières et des méditations, comme cela est recommandé à la famille des enfants de Dieu. Si le problème se complique davantage et qu'il n'y a aucune issue heureuse, le Président national, représentant légal de

---

<sup>354</sup> Rev. André NTAMBWE, ancien Assistant du Président régional de l'ECC Kasaï, rencontré à la Présidence nationale de l'ECC, à Kinshasa. Interview réalisée le 12 avril 2021.



l'ECC, peut convoquer le Comité Exécutif National restreint. Ce dernier a l'autorité de prendre des décisions d'urgence »<sup>355</sup>.

Toute cette procédure a pour visé de permettre en priorité l'unité et la paix dans les communautés membres. C'est ce qui est en vue dans chaque assise pour régler un conflit. L'ECC met en avant l'attitude chrétienne, qui consiste à privilégier le pardon et la réconciliation en cas de différend. D'ailleurs, ceci est clairement affirmé dans le ROI, où il est proscrit tout règlement de conflit devant des tribunaux :

« - La Bible interdit strictement que les affaires de l'Église soient traitées et discutées en dehors de celle-ci, mais recommande plutôt que ces affaires soient débattues et réglées dans la prière et dans l'amour fraternel, au sein de l'Église elle-même (1Cor 6,1-8) ; - Tous les fidèles membres au sein des paroisses, toutes les Communautés et tous les Synodes de l'ECC doivent obéir à cette prescription divine ; - L'intervention de tierces personnes dans les affaires de l'Église complique les problèmes de celle-ci et rend toujours leur solution difficile ; d'autres interventions dans les affaires de l'Église sont provoquées par le clanisme, le tribalisme et le provincialisme, qui sont des fléaux proscrits par le présent Règlement Intérieur ; »<sup>356</sup>.

Priorité exclusive est donc accordée à un règlement interne pour toutes sortes de conflits qui apparaissent au sein d'une communauté ou d'un groupe ecclésial. De cette manière, la parole de Dieu reste le socle des pourparlers et non des lois, qui n'incluent pas toujours les vertus bibliques comme le pardon et la réconciliation.

## **2. Absence de pardon et échec de médiation**

Ngoma Binda souligne que « la prévention des conflits peut échouer, soit parce que les conflits surviennent de manière brusque et inattendue, soit à cause de l'insuffisance des moyens mis en œuvre, soit encore du fait de la volonté des hommes à passer outre les recommandations des systèmes de prévention et d'évitement des conflits »<sup>357</sup>.

Notons que, sur le plan organisationnel, le Président provincial de l'ECC a, dans ses attributions, deux attributions majeures qui concernent le règlement des conflits :

---

<sup>355</sup> ROI de l'ECC (art. 55), pp. 23-24.

<sup>356</sup> Ibid (art. 54), p. 23.

<sup>357</sup> NGOMA Binda, Phambu, *Op. cit.*, p. 387.

« - Il veille à la paix et à la concorde entre les Communautés de son ressort et à la bonne marche des projets d'intérêt commun, tels que le centre de jeunesse, écoles conventionnées, aumôneries, hôpitaux et centres de santé, ainsi que les projets de développement communautaire créés à l'initiative des communautés ou avec l'aide du Synode National ou Synode Provincial de l'Église du Christ au Congo ; - En cas de conflit dans une Communauté ou entre les Communautés, il est le premier responsable, avec le Synode Provincial, pour rechercher la paix et la réconciliation entre les enfants de Dieu »<sup>358</sup>.

Dans le cadre de ses attributions, le Président provincial de l'ECZ Kasai était donc d'office médiateur dans ce conflit, qui était apparu au sein de la CPC. Cependant, l'attitude des protagonistes est importante pour entrevoir l'issue du conflit.

Pour le cas présent, le débat était mal parti car justement, malgré toutes les recommandations de l'exécutif provincial de l'ECZ, les tentatives de réconciliation effectuées sous sa médiation, les leaders de Kananga campèrent sur leur position, allant jusqu'à solliciter la création d'une nouvelle communauté, ce que l'ECZ refusa dans un premier temps.

Pour pallier cette situation qui se dégradait progressivement, le Président régional de l'ECZ, médiateur de ce conflit, adressa une lettre au représentant légal de l'ECC/30<sup>e</sup> CPZ, à Kamina, pour lui demander de reconnaître la représentation de la CPZ/Kasai Occidental comme autonome et d'y affecter des nouveaux dirigeants. Deux points capitaux figuraient dans sa lettre comme recommandations :

1. Demande au Président Communautaire de l'ECZ/30<sup>e</sup> CPZ de convoquer l'Assemblée Générale pour élire les nouveaux dirigeants qui vont œuvrer au Kasai Oriental ;
2. Recommande que les élus soient acceptés par les membres et les fidèles résidant au Kasai-Oriental, car il faut éviter d'élire des hommes qui ne seront pas acceptés par la Communauté de cette région<sup>359</sup>.

Comble de tout, le représentant légal ne fit pas montre d'un vrai leadership pour prendre la situation au sérieux. Ainsi, devant son silence incompréhensible par les

---

<sup>358</sup> ROI de l'ECC (art. 34), p. 15.

<sup>359</sup> Rév. André NTAMBWE, *ibid.*

responsables provinciaux de Kananga, une nouvelle option fut levée : la création d'une nouvelle Communauté.

« La paix véritable et durable advient par la voie de la négociation mutuellement persuasive. Une bonne négociation, c'est-à-dire capable de conduire au résultat escompté, obéit à des principes, règles et techniques. Ainsi, la nécessité du succès implique, pour chaque négociateur, d'user de maturité, et même d'élégance et de courtoisie dans le langage, le choix des mots à placer »<sup>360</sup>.

Ayant refusé tout ce que proposait la médiation et campant sur leur position, l'ensemble des pasteurs de la station de Kananga informèrent la direction nationale de l'ECZ/30° CPZ de leur départ de cette Communauté. L'autorisation de fonctionnement de la Division Régionale de Justice et Garde Sceaux avait mis un terme final à ce processus. Le 26 juin 1996, l'Église Pentecôtiste au Zaïre (EPZ) fut officiellement reconnue par la lettre n° DRJ & GS/02/010/Associations & Cultes/96<sup>361</sup>.

Comme on le voit, le Président régional de l'ECZ, comme d'ailleurs la Présidence nationale, avait une option louable. Mais la dernière décision relevait du Représentant Légal de la CPZ. La mort dans l'âme, la dissidence n'a pu être évitée. Une partie des membres de l'ECZ quitta cette Église pour évoluer librement au sein de l'Église Pentecôtiste du Zaïre (EPZ), jusqu'à ce jour. Cependant, malgré leurs raisons jugées valables par la direction régionale de l'ECZ et la direction nationale, le seul regret fut la mise à l'écart des procédures de palabres par l'EPZ. Pour cela, elle ne pouvait devenir membre de l'ECZ.

### 3. Séparation des Mennonites au Congo

« Le conflit est un phénomène normal », écrit Mulanda. « Suite à la diversité du monde, il est normal que certaines ambitions, désirs, besoins ou rêves des différents habitants du monde soient incompatibles »<sup>362</sup>. Le conflit naît lorsque certaines ambitions, besoins ou rêves des différents personnages d'un même groupe deviennent incompatibles.

Son expression peut être négative lorsqu'il mène à la violence, à la destruction de biens ou des relations fraternelles, à des dommages divers, tandis qu'elle est positive si elle

---

<sup>360</sup> NGOMA Binda, Phambu, *Op. cit.*, p. 390.

<sup>361</sup> Secrétariat provincial de l'EPC à Kinshasa.

<sup>362</sup> MULANDA Juma, Joseph, *Analyse des conflits dans la Région des grands lacs*, Gitega, GLPI, 2015, p. 21.

mène à des changements politiques et sociaux, à une meilleure vie, à une meilleure relation personnelle et sociale, à un bon gouvernement ou à une meilleure justice sociale.

Au sein des Mennonites, le conflit avait une expression négative. Il entraîna un climat délétère au sein de la communauté chrétienne, qui perdit finalement sa cohésion interne, au point que les pasteurs de la même église ne pouvaient plus travailler ensemble dans une paroisse. Certains même durent être chassés des paroisses qui passaient dans les mains d'un groupe opposé.

Les Mennonites américains pénétrèrent au Congo par l'entremise de la Congo Inland Mission (CIM), en 1911<sup>363</sup>. Les missionnaires qui créèrent cette société missionnaire virent les États-Unis d'Amérique. C'était l'œuvre de deux Missions différentes : la Defenseless Mennonite Church et la Central Conference Mennonite<sup>364</sup>. Les deux Églises formèrent un seul comité à Meadows aux USA, en 1910, sous le nom de United Mennonite Board Mission, pour assurer la mission à l'étranger<sup>365</sup>.

Sur conseils des missionnaires presbytériens déjà installés au Kasai, ils commencèrent le travail à Ndjoko Mpunda (Charlesville), à partir duquel ils fondèrent d'autres stations. Les missionnaires L.B. Haigh et Alvin Stevenson en furent les pionniers. Leur œuvre fut établie à l'ouest du champ des Presbytériens, au Kasai, où ils ouvrirent aussi une station à Kalamba, chez les Lulua<sup>366</sup>.

Au départ, les Baptistes suédois et les Baptistes américains travaillèrent de concert avec les Mennonites. Mais en 1918, les Mennonites s'établirent indépendamment au nord du Kasai<sup>367</sup>. C'est dans cette partie du pays qu'ils firent leur évangélisation et créèrent des nombreuses stations missionnaires. Leur champ missionnaire couvrit les tribus Tshokwe et d'autres tribus de la région.

Plus tard, ils s'établirent parmi les Pende en 1920, à Mukadi en 1933, puis en 1950, une station fut créée à Tshikapa et chez les Bashilele, vers le nord du Kasai<sup>368</sup>. Comme

---

<sup>363</sup> FALK, Peter, *Op. cit.*, p. 349.

<sup>364</sup> TOEWS, John B., *The Mennonite Brethren Church in Zaïre*, Hillsboro, Mennonite Brethren Publishing House, 1978, p. 43.

<sup>365</sup> LOEWEN, John L., *Congo Inland Mission*, Indiana, Score Press, 1972, p. 110.

<sup>366</sup> FALK, Peter, *Op. cit.*, p. 349.

<sup>367</sup> Église du Christ au Zaïre, *Cent ans de présence protestante au Zaïre : 1878 – 1978*, Kinshasa, Graphiza, 1978, p. 10.

<sup>368</sup> FALK, Peter, *Op. cit.*, p. 350.

on peut le constater, cette Église fut établie parmi plusieurs tribus, au centre de l'actuelle République Démocratique du Congo.

#### 4. Origine lointaine du conflit

Nous avons déjà mentionné que la prise du pouvoir ecclésial par les Congolais non préparés fut la grande source de conflit. Tous les observateurs l'affirment, si l'on considère le Congo indépendant, il y eut plusieurs crises qui provenaient du mauvais côté de la politique coloniale. Pour perpétuer le néocolonialisme, Julien Vataso Misona affirma ce qui suit :

« Le colonisateur belge a fabriqué dans le peuple congolais une conscience basée sur l'ethnicité. Cela se remarque dans la constitution de l'élite moderne, qui devait continuer la démarche du colon, qui a eu de l'influence sur la première République et sur la deuxième République »<sup>369</sup>.

Pour A. Shyaka, il y a des conflits qui prennent leurs sources dans des processus historiques impliquant les perceptions identificatoires collectives, du reste conflictogènes, d'autres surgissent par des facteurs conjoncturels liés notamment à la violation ou à l'absence de satisfaction des besoins ontologiques<sup>370</sup>. Ainsi, il conclut :

« L'héritage colonial et missionnaire sont des facteurs responsables des conflits au Congo, qui sont construits sur trois principaux axes : l'axe institutionnel relatif à l'artificialité des frontières étatiques héritées de la colonisation, l'axe idéologique centré sur le mythe hamitique et les théories que le peuplement du Congo ainsi que l'axe de la real politik articulée sur les pratiques de "diviser pour régner" qui ont caractérisé les politiques coloniales et donné les germes de l'instrumentalisation politique de l'ethnicité dans les États modernes africains, en général et au Congo en particulier »<sup>371</sup>.

C'est cet héritage colonial et missionnaire qui manifesta encore son impact au sein de la communauté mennonite, au Congo. Cette Église américaine s'implanta au Congo en

---

<sup>369</sup> VATASO Misona, Julien, *Le néocolonialisme en République Démocratique du Congo : épreuve de développement*, Kinshasa, Torrent, 2001, p. 68.

<sup>370</sup> SHYAKA, Alfred, *Conflits en Afrique des Grands Lacs et Esquisse de leur résolution*, Varsovie, DIALOG, 2003, p. 35.

<sup>371</sup> SHYAKA, Alfred, *Op. cit.*, p. 39.

1959. Les missionnaires mennonites sont partis de la Zambie et du Kenya pour s'installer initialement dans la province du Kasai Oriental<sup>372</sup>. Comme toutes les sociétés missionnaires, ils implantèrent plusieurs stations missionnaires, dont les plus importants étaient la centrale de Tshikapa et Ndoko-Mpunda. Cependant, quelques années après que les missionnaires soient partis du Congo, il y eut des véritables différends dû essentiellement aux problèmes de tribalisme. Cette tendance se répétait chaque fois de sorte que l'Église se morcela en groupes.

Dans un premier temps, les mennonites vivaient coupés des autres Églises, à cause de leurs principes doctrinaux qu'ils voulaient préservés à tout prix. Ils s'organisèrent pour avoir leurs propres écoles à côté de leurs paroisses. Au cours d'une réunion tenue le 24 août 1962, décision fut prise d'élargir dans ce domaine<sup>373</sup>. Mais très vite se posa le problème de tribalisme, car les ressortissants de Tshikapa se considéraient comme "propriétaires de l'Église", les autres donc devant se mettre à leur service. Ainsi commença le conflit qui entraîna la division. En effet, alors qu'ils avaient résolu ensemble de faire progresser le travail missionnaire, le différend grandit vite au point que les Luba ne se sentirent plus considérés. Dans ces conditions, les responsables quittèrent Tshikapa pour former l'Église Mennonite au Congo Sud Kasai (EMC/Kasai).

A Luluabourg (actuel Kananga) où certains mennonites regagnèrent leur contrée, ils eurent plusieurs difficultés matérielles. Mais Rév. Archie Graber et son épouse œuvrant pour le Congo Protestant Relief Agency vint au secours des "refugiés". Le groupe qui y vint était composé de plusieurs pasteurs compétents qui créèrent chacun une église locale. Le Rév. Graber les aida à la construction des temples. Mais très vite, des divergences de vue apparurent dans la gestion de l'Église<sup>374</sup>.

Comme leaders de cette nouvelle Église, il y avait les personnalités suivantes :

1. Pasteur Matthieu Kazadi (Président et représentant légal)
2. Mr Isaac Tshibangu (Trésorier)
3. Mr Etienne Tshimanga (Inspecteur des écoles)

---

<sup>372</sup> Ibid.

<sup>373</sup> KANDA Mbuya, Jean, *L'apport du Mennonite Central Committee dans la résolution de la crise en République Démocratique du Congo*, Winnipeg, CCT, 2012, p. 41.

<sup>374</sup> TOEWS, John B., *Op. cit.*, p. 113.

Mais leur collaboration ne dura qu'un petit temps. En 1964, ils introduisirent la demande de personnalité civile au Ministère de Justice et garde de sceaux pour avoir une autonomie par rapport à l'Église Mennonite au Congo. Cependant, avant même qu'ils aient reçus la réponse de l'État congolais, il nouveau conflit éclata entre eux au sujet de la direction des écoles. Le pasteur Matthieu Kazadi fut accusé d'un « comportement envahissant »<sup>375</sup>.

En fait, il s'agissait d'un leadership autocratique qui se croyait être au-dessus de tout le monde. De ce fait, il ne communique ni ne délibère avec les autres devant les différents problèmes qui surgissaient dans l'Église. Il préférait décider seul et favorisait seulement les siens. Lorsque le problème défavorise ses adversaires, il pratiquait le laisser-faire et la négligence, prenant parfois de décisions de complaisance.

Ainsi, deux groupes se formèrent dans cette Église. Malheureusement, certaines personnalités politico-administratives de la province s'ingérèrent dans ce conflit qui, du reste, portait un caractère tribal. Le groupe dit « de haut » était appuyé par le gouverneur de la province, Mr Mukamba<sup>376</sup>, du reste très influent dans la province à cette époque. Les partisans du groupe dit « de bas » se sentit lésé par ce soutien et chercha à retirer leurs signatures des documents qu'ils avaient élaborés et introduits auprès du Ministère de Justice.

Ne pouvant plus marcher ensemble, le groupe dit « de bas » trouva bon de revenir vers les autorités de l'Église Mennonite au Zaïre à Tshikapa pour trouver un appui. Le pasteur Matthieu et ses partisans obtinrent la personnalité civile en juillet 1966, sous l'appellation « Association Évangélique Mennonite du Sud Kasai (AEMSK)<sup>377</sup>. Il forme aujourd'hui la Communauté Évangélique Mennonite (CEM).

Le conflit continua à empêcher le bon déroulement du travail missionnaire dans la province. De part et d'autre, aucun groupe ne parvenait à l'accommodation, c'est-à-dire à s'adapter à la nouvelle situation parce que le conflit est dangereux. Pourtant, le contexte appelait chaque camp à sacrifier son propre intérêt et préserver la paix à tout prix. Il devait s'agir ici de donner son assentiment au profit des autres, tout en défendant uniquement les intérêts de la mission ecclésiale. Comme l'affirme Jean-Claude Sagne, « lorsque nous cédon,

---

<sup>375</sup> KANDA Mbuya, Jean, *Op. cit.*, p. 42. Il s'agit d'un pouvoir autoritaire qui voulait tout contrôler.

<sup>376</sup> KABEYA Kanda Mwana, Marcel, *Vingt ans d'œuvre de la Communauté Mennonite au Zaïre, dans le Kasai Oriental*, Kinshasa, 1984, p. 47.

L'auteur souligne que le Gouverneur était marié à la fille du Pasteur Matthieu Kazadi.

<sup>377</sup> *Ibid.*, p. 48.

la priorité est donnée à la qualité de la relation et aux besoins de l'autre, mais l'objectif à réaliser passe au second plan »<sup>378</sup>.

A ce niveau normalement, Timaeus Schelling appelle à l'arbitrage, « une procédure dans le cadre de laquelle le litige est soumis par convention entre les parties, à un ou plusieurs arbitres qui rendent une décision contraignante »<sup>379</sup>. Mais très souvent en décidant de recourir à l'arbitrage, les parties optent pour une procédure de règlement des litiges privée en lieu et place d'une procédure judiciaire<sup>380</sup>. Ce sont les autorités du CPC qui prirent en main cette situation.

La conférence tenue à Charlesville du 23 au 29 décembre 1966 décida « qu'une lettre soit écrite aux responsables de l'EMC Kasai Oriental, contresignée par le Représentant Légal de l'EMC adressée au Conseil Protestant au Congo (CPC) et aux autres autorités compétentes du pays. Cette lettre renonce à la réconciliation et à la réunification de l'EMC et de l'AEMSK »<sup>381</sup>. Comme on peut le constater, ce groupe avait choisi la rupture que la réconciliation.

Les bons offices proposés par le CPC ne suffirent pas pour remettre l'harmonie entre ces groupes. En effet, « le but des bons office est de permettre le contact entre les adversaires », affirme Steve Cohen<sup>382</sup>. Cependant, il ne s'agit malheureusement pas, à cette étape, de proposer des solutions. Le CPC n'en avait d'ailleurs pas la prérogative. Ici, cette tâche était confiée aux personnalités qui jouissaient d'une crédibilité auprès des protagonistes, mais qui n'ont pas réussi à changer les positions de part et d'autre, comme le démontre la teneur de la lettre mentionnée ci-dessus.

Cette situation, et tant d'autres d'ailleurs, ont été à la base du changement de position prévue au sein de l'ECZ en cas de conflit. En cas d'échec des bons offices qui interviennent dans un différend qui oppose deux ou plusieurs parties, celle qui refuse la réconciliation (la partie dissidente) ne peut être admise au sein de l'ECZ. Ceci s'expliquent par la nécessité de préserver une fraternité, unique gage de l'unité en son sein.

---

<sup>378</sup> SAGNE, Jean-Claude, *Conflit, changement, conversion*, Paris, Cerf, 1974, p. 85.

<sup>379</sup> SCHELLING, Timaeus, *Stratégies du conflit*, Paris, PUF, 1986, p. 78.

<sup>380</sup> Ibid.

<sup>381</sup> KABEYA Kanda Mwana, Marcel, *Op. cit.*, p. 52.

<sup>382</sup> COHEN, Steve, *Les diplomates. Négociier dans un monde chaotique*, Paris, Autrement, 2002, p. 88.



Néanmoins, dans la mesure où les positions peuvent s'infléchir et revenir au bon sens de la cohésion, l'ECZ propose toujours aux parties qui l'acceptent « des moyens de règlement en vue de régler pacifiquement leur différend »<sup>383</sup>. L'ancienne réalité a donc été élaguée définitivement.

Quant aux trois groupes Mennonites, la situation est restée confuse jusqu'à la création de l'ECZ dans laquelle ils étaient d'ailleurs tous admis. « Trois ans après cette décision, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> au 4 août 1970, gouvernement reconnu les trois Églises dans la même région ecclésiastique du Kasai Oriental »<sup>384</sup>. C'est l'ECZ qui obligea aux trois communautés de bannir leur antagonisme et accepter de collaborer dans un climat de cohésion. Cependant, Kabeya Kanda relève que les autorités de ces Églises n'ont pas encore senti le caractère néfaste du tribalisme car elles peinent encore à asseoir une vraie convivialité dans leurs entités ecclésiastiques. Les conflits latents y sont encore<sup>385</sup>.

Il y a eu autant des conflits qui bouleversaient la marche du protestantisme au Congo. Beaucoup des leaders n'avaient pas compris l'activité ecclésiastique telle qu'elle se passait sur ce territoire de l'Afrique centrale. C'est l'une des raisons qui justifie l'intervention politique dans cette situation qui, à certains milieux, dégénéré jusqu'à troubler l'ordre public. L'État reconnaissait bien la liberté de culte, mais « l'exercice de ses libertés, particulièrement de la liberté religieuse, donne souvent lieu à des abus qui vont parfois jusqu'à troubler l'ordre public »<sup>386</sup>.

Ainsi, il fallait éviter que ces conflits, généralement tribaux, se transforment en véritable guerre ethnique, tel qu'il en avait été question il y a quelques années, sous la première République de Joseph Kasa Vubu.

« Le pasteur Makanzu souligne (...) que si cette loi intervint, c'est surtout parce que le gouvernement zaïrois avait constaté depuis longtemps que les Protestants ne savaient pas vivre en paix. La constitution zaïroise garantissait pourtant la liberté religieuse. Mais, du côté protestant, cette liberté fut mal interprétée. On ne cessa de se battre et de s'accuser auprès du gouvernement. Ce que ni les catholiques, ni les Kimbanguistes ne firent

---

<sup>383</sup> DECAUX, Etienne, « Règlement des différends », in Didier ALLAND, *Droit international public*, Paris, PUF, 2000, p. 451.

<sup>384</sup> KABEYA Kanda Mwana, Marcel, *Op. cit.*, p. 56.

<sup>385</sup> Ibid., p. 57.

<sup>386</sup> NSUMBU, Josef, *Op. cit.*, p. 118.

jamais, regrette le pasteur Makanzu. L'argent gaspillé auprès des avocats pour trancher les palabres vint des fidèles innocents qui ne comprirent finalement rien à ces querelles »<sup>387</sup>.

Contrairement aux détracteurs qui voient dans le soutien des autorités politiques sous Mobutu à la création que dans le sens de la volonté de réduire l'arrogance de l'Église catholique, il y a aussi des raisons d'ordre public et même sécuritaire en vue. C'est aussi ces conflits répétés qui pesèrent dans la réflexion des partisans de l'unité de l'ECZ.

---

<sup>387</sup> NSUMBU, Josef, *Op. cit.*, p. 119.

## **Chapitre VI**

### **De la lutte pour la survie de l'enseignement universitaire protestant à la création de l'Université protestante au Congo**

Le travail missionnaire entrepris par les différentes Missions qui s'installèrent au Congo avait pour objectifs l'évangélisation des peuples et de leur civilisation. Pour cela, ils se préoccupèrent de créer des écoles pour apprendre à leurs fidèles à lire et écrire. Les autorités coloniales belges ne suivirent pas une autre voie. Même si les écoles protestantes ne furent pas subsidiées avant 1956, cependant, la qualité d'enseignement qui en découlait était appréciable par tous.

Mais au fur et à mesure que la colonie évoluait et le travail des Missions, il s'avéra nécessaire de donner aussi une formation universitaire aux congolais. Cette nécessité était si ardente, malgré les difficultés de financement. A la suite des catholiques, les Protestants décidèrent aussi à leur tour de s'engager dans cette démarche. Il fallait qu'il y ait au Congo une élite formée avec l'éthique protestante, capable de participer à la gestion de cette nation.

#### **1. Le CPC et le projet d'enseignement universitaire**

Toutes les Missions protestantes présentes au Congo renforcèrent leurs programmes d'enseignements sous l'égide du CPC. Les élèves formés dans les écoles des Missions participaient activement au fonctionnement des entreprises et services de l'État colonial avec efficacité, souvent félicités par la hiérarchie pour l'intégrité et la conscience professionnelle. Mais il y avait des limites qu'il fallait dépasser, pour que le protestantisme fût représenté au plus haut niveau socio-professionnel de la société coloniale. Ainsi s'avéra urgente la nécessité de la création d'une université d'obédience protestante.

En même temps, il fallait relever le niveau des pasteurs congolais qui prenaient de plus en plus de charges dans leurs Églises. Cette préoccupation ne fut pas uniquement congolaise, mais africaine. Aussi, plusieurs partenaires internationaux s'engagèrent au secours des Missions protestantes, dans le domaine de l'enseignement théologique universitaire.

En 1953, la Conférence Internationale des Missions envoya des professeurs d'université d'Amérique, de Paris et d'Uppsala pour évaluer la formation pastorale en Angola, au Congo, dans les colonies françaises, au Libéria, au Mozambique et au Ruanda-Urundi<sup>388</sup>. Leurs recommandations à ce sujet firent l'objet d'une conférence qui réunit tous les

---

<sup>388</sup> SMITH, Viola L., *Op. cit.*, p. 251.

responsables de l'enseignement pastoral au Congo, à Léopoldville, en 1956. Il y eut aussi à cette conférence des délégués venus d'autres pays d'Afrique, d'Europe et d'Amérique<sup>389</sup>. Le but était de chercher les moyens de relever le niveau de la formation pastorale. Ils étaient convaincus qu'en dépit de leurs bonne volonté, les serviteurs congolais ne pouvaient être efficace qu'en ayant une formation scientifique plus avancée. De même, certains missionnaires étaient convaincus du fait qu'il fallait penser qu'un jour les Églises créées au Congo devront se suffire à eux-mêmes en matière ecclésiale.

Pour cela, il était nécessaire de donner aux congolais, surtout aux pasteurs, une formation qui leur permette de prendre en mains la gestion des Églises respectives. Sans cette précaution, la mission finirait par défaillir. Ainsi, les missionnaires tinrent plusieurs réunions et concertations à ce sujet, dans leurs stations respectives comme dans les réunions communes.

Les délégués congolais et des missionnaires participèrent encore en 1958 à une autre conférence qui eut lieu au Nigeria. De cette conférence se dégagait l'intention de créer une Faculté de théologie pour tous les pays francophones d'Afrique, afin de former des dirigeants des Églises qui soient capables de répondre aux besoins du continent<sup>390</sup>. Beaucoup suggérèrent que cette institution fut bâtie dans la ville de Yaoundé au Cameroun.

Mais le rapport des délégations des Églises protestantes du Congo encouragea les missionnaires à prendre la chose en mains. Il fut décidé de créer une faculté de théologie propre aux églises protestantes du Congo. Le nombre d'églises déjà créées montrait bien la nécessité d'une institution théologique qui forme le personnel qui y œuvre. En plus, une faculté qui appartenait à l'ensemble des églises protestantes était déjà perçue en ce temps-là comme un atout qui promeut l'unité et la collaboration fraternelle. Mais au regard de ce qui se passait chez les catholiques dans les grands séminaires, cette résolution permettait de mettre des moyens ensemble, ce qui favorisait la réussite.

Cependant, il y avait quelques préoccupations d'ordre politique qui, ajouté à l'absence d'un nombre suffisant des candidats à l'enseignement post secondaire, empêchèrent de commencer ce projet le plus tôt possible. La Belgique n'entendait pas instaurer l'enseignement supérieur et universitaire dans ses colonies. Il fallut donc attendre une opportunité qui vienne de la métropole, lorsque le libéral Robert Godding, ministre des colonies (1945-1947), accorda des subsides aux écoles des Missions protestantes, et que son

---

<sup>389</sup> Ibid.

<sup>390</sup> Ibid.

successeur Auguste Buisseret contribuera à la promotion de l'enseignement officiel, non dénominationnel<sup>391</sup>.

Au niveau politique, les Belges ne voulurent pas introduire dans la colonie les querelles idéologiques de la métropole. Mais aussi, la Belgique ne voulut pas « voir les universités congolaises se transformer en pépinière de futurs révolutionnaires »<sup>392</sup>. Les Belges eux-mêmes ne prendront l'initiative d'un centre universitaire officiel qu'en 1949, qui ne s'ouvrit du reste qu'en 1955 à Bujumbura, avant d'être transféré à Elisabethville.

Cette crainte d'un enseignement universitaire dans le Congo colonial qui, comme le redoutaient les libéraux, servirait les causes idéologiques et non à former vraiment des cadres congolais dont le pays pouvait avoir besoin retarda la création d'université au pays. Il fallait attendre des jours meilleurs. Mais l'Église avait les possibilités de former au moins ses serviteurs jusqu'au niveau universitaire. Les catholiques en avaient déjà.

« Le premier type d'enseignement supérieur (philosophie et théologie) faisant suite à un cycle des humanités latines au Congo fut donné dans les grands séminaires, établissements d'enseignement privé et non subsidié, créés et organisés par les Missions catholiques dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle. Jusqu'en 1958, quatre grands séminaires avaient fonctionné au Congo. Le premier avait été créé par les Pères blancs du haut Congo, à la mission de Mpala, en 1905, avant d'être transféré à Baudouinville (Moba), à la fin de la même année. En juillet 1917, ce grand séminaire mettait au service de l'Église catholique de la deuxième évangélisation son premier prêtre congolais, en la personne de l'abbé Stéphane Kaoze »<sup>393</sup>.

Les Protestants purent aussi emprunter cette piste ouverte par les Catholiques pour combler leur retard. Ainsi, ils créèrent la Faculté de Théologie Protestante au Zaïre, pour former des cadres qui devaient assurer la mission de l'ECZ. Ce besoin de l'Église s'était fait sentir au moment où les Congolais commencèrent à prendre conscience qu'ils auraient à assumer les responsabilités de leurs Églises au Congo.

---

<sup>391</sup> NGOY Boliya et MUNAYI Muntu-Monji, *Art. cité*, p. 268.

<sup>392</sup> Ibid.

<sup>393</sup> Ibid., p. 270.

## 2. Faculté de théologie protestante au Zaïre, nouveau point de départ de l'enseignement universitaire protestant.

Les responsables chrétiens congolais avaient compris qu'il ne fallait plus laisser le temps aux tergiversations des certains missionnaires opposés à cette idée. L'Assemblée du CPC tenue au Lac Mukamba dans l'actuel Kasai central ne tourna plus autour du pot. Elle prit la décision de créer la Faculté de théologie protestante du Congo belge et du Ruanda-Urundi le 21 février 1959<sup>394</sup>. Pour ce faire, il ne fut pas exigé la participation de toutes les Missions membres du CPC. Ainsi, six Missions seulement adhèrent à ce projet : il s'agit de l'American Baptist Missionary Society (ABFMS), l'American Presbyterian Congo Mission (APCM), le Baptist Missionary Society (BMS), le Disciples of Christ Congo Mission (DCCM), l'Église Méthodiste du Kongo Central (EMCC) et de l'Église Méthodiste du Sud Congo (EMSC).

N'ayant pas des moyens de construire des infrastructures qui leur appartinsent, il fut décidé que cette Faculté soit organisée au sein de l'Université Officielle du Congo à Elisabethville. Effectivement, la Faculté ouvrit ses portes le 21 novembre 1960 avec deux étudiants qu'encadraient trois professeurs.<sup>395</sup> Mais elle n'y fonctionna que pendant une année académique (1960-1961), à cause de la situation politico-sécuritaire créée par la sécession katangaise qui fut proclamée le 11 juillet 1960.

A cette parut une période qui présenta des conditions favorables pour la création d'une université protestante au Congo. En effet, Munayi Muntu-Monji parle de cette période en ces mots :

« Dans les années 1962-1963 avait déjà cessé d'exister certaines des causes qui avaient rendu difficile la création d'une université protestante au Congo en 1928 et en 1942. Parmi ces causes, rappelons le manque même des candidats pouvant s'inscrire à cet enseignement supérieur car les Missions protestantes n'avaient pas encore créé d'écoles secondaires. Or, depuis 1948, grâce aux subsides étatiques et à l'application du programme gouvernemental, elles avaient pu développer, elles aussi, l'enseignement secondaire. Dix années plus tard, c'est-à-dire en 1958, elles disposaient déjà de cinq écoles secondaires (Bolenge, Katubue, Kimpese, Sona Mpangu et Vanga), totalisant 413 élèves, dont 3 filles »<sup>396</sup>.

<sup>394</sup> MUNAYI Muntu-Monji, 60 ans, *op. cit.*, p. 15.

<sup>395</sup> KATANGA Tshitenge, José, *Le Conseil d'Administration de la faculté de théologie protestante au Congo : ses membres et ses résolutions 1959 – 1994*, Kinshasa, EDUPC, 2002, p. 9.

<sup>396</sup> MUNAYI Muntu-Monji, « Les Missions protestantes et la question scolaire au Zaïre (1890-1960) », in *Bulletin de théologie africaine*, Vol. VI, n°11, 1984, p. 170.

Mais il y avait aussi une autre source de candidats à l'enseignement universitaire protestant.

« Lors de sa session tenue à Léopoldville du 2 au 8 mars 1960, l'Assemblée Générale du Conseil protestant au Congo (CPC) approuva les projets concernant la création de l'Institut polytechnique et d'une école secondaire à Léopoldville [...]. Réunie à Coquilhatville (Mbandaka) du 26 février au 4 mars 1962, l'Assemblée Générale du CPC prit une autre résolution : que les Missions devaient mettre tout en œuvre pour encourager les jeunes filles à continuer leur études jusqu'au niveau universitaire ; qu'il devait être créé, pour l'année 1962-1963, plusieurs écoles secondaires dans chaque province, et que ce vœu n'empêchait pas chaque Église ou Mission de créer des écoles ou développer celles qui existaient déjà »<sup>397</sup>.

De même, les nombreuses barrières créées par le gouvernement colonial furent pratiquement levées :

« (...), nous citons aussi l'opposition du gouvernement colonial pour des raisons d'ordre politique et stratégique, cela d'autant plus que les Catholiques, alliés de l'État depuis la Convention du 26 mai 1906, éprouvèrent d'énormes difficultés avant de faire accepter leur projet de créer l'Université Lovanium. La convention signée le 11 mars 1950 entre l'État et le conseil d'administration de Lovanium, et aux termes de laquelle l'État s'engageait à donner à Lovanium le subside de première installation et de fonctionnement, avait suscité des réactions hostiles dans les milieux politiques belges de gauche qui estimaient que la création d'une université au Congo était prématurée, (...) Ces milieux préconisaient l'envoi dans les universités métropolitaines des rares étudiants congolais ayant déjà suivi des études universitaires »<sup>398</sup>.

Puisque le CPC avait créé une Université de leur obédience à Stanleyville en 1963, laquelle d'ailleurs fut dotée d'une personnalité civile par ordonnance n°160 du 10 juin 1964, les responsables de la Faculté jugèrent opportun de s'y réfugier. Les promoteurs de deux

---

<sup>397</sup> NTANTA, Tite, *Recueil des résolutions du Conseil d'administration de l'Université Libre du Congo*, Fascicule 1, Léopoldville, 1970, p. 5.

<sup>398</sup> MUNAYI Muntu-Monji, « Université Libre au Congo (ULC) d'inspiration protestante (1973-1971), in *L'Église dans la société congolaise : hier, aujourd'hui et demain*, *Revue du CRIP*, n°1, 2002, p. 267. p. 268.

institutions acceptèrent de travailler ensemble, chacune avec sa personnalité civile et ses finances, à partir de 1965<sup>399</sup>.

Mais la situation n'était guère viable jusque-là. Comme l'affirme Munayi Muntu-Monji, « la Faculté de théologie protestante avait connu plusieurs difficultés dont les principales étaient constituées par le manque d'emplacement et d'infrastructures propres d'une part, et de ressources financières nécessaires d'autres part »<sup>400</sup>.

Même après s'être engagé à créer cette Faculté, les Missions fondatrices ne furent pas très volontaires à en prendre la charge financière. De cette façon, elle ne pouvait tenir longtemps faute des moyens financiers conséquents. Après négociation, les autorités de l'ULC admirèrent que la Faculté intégra l'Université en octobre 1969, au même titre que toutes les autres facultés qui y existait déjà<sup>401</sup>.

Malgré les difficultés financières, le CPC et d'autres autorités du protestantisme congolais étaient déterminés d'avoir une université protestante, au lieu de se camper sur les Instituts supérieures existant, pour des raisons idéologiques :

« Dès 1954, l'Université (facultés) et Instituts Supérieures étaient bien distincts dans leur conception, leur gestion, leur finalité et leurs exigences. L'Université se destinait à former les cadres de conception et l'Institut les cadres techniques dont la nation avait besoin. Des dispositions concrètes traduisaient et protégeaient cette option fondamentale dans les faits. Toutefois, l'enseignement universitaire et supérieur (faculté et institut) était destiné à une élite soigneusement écrémée grâce à une longue et sévère sélection »<sup>402</sup>.

Au moment de la création de l'UNAZA en 1971, la Faculté de théologie protestante au Zaïre faisait donc partie intégrante de l'ULZ<sup>403</sup>. Mais l'Université ne pouvait faire face à l'insécurité récurrente dans la partie orientale du pays. Il y eut, en effet, d'abord la rébellion de « Simba » en 1964, puis le repli des ex-gendarmes katangais en 1966, après avoir

---

<sup>399</sup> FTPC, Accord d'association du 22 février 1965, annexe II au PV de la Commission mixte de la FTPC et ULC, 29 novembre 1965.

<sup>400</sup> MUNAYI Muntu-Monji, « Masamba ma Mpolo, premier doyen congolais de la Faculté de théologie et son environnement de travail (1974-1978) », in *Revue Congolaise de Théologie Protestante, Personne, pensée et œuvre du Professeur Jean Masamba ma Mpolo*, Publication spéciale, n° 16/17, UPC, EDUPC, 2003 – 2004, p. 76.

<sup>401</sup> FTPC, PV de la réunion de la Commission mixte des Conseils d'Administration de la FTPC et ULC, Kinshasa, 12 novembre 1968.

<sup>402</sup> GAKODI-A-GUKALUMUGA, « Problématique actuelle de l'Université nationale du Zaïre », in *Zaïre-Afrique*, n° 136, 1979, p. 350.

<sup>403</sup> Le nom du pays avait changé de Congo en Zaïre ; p.349-361



été défaits de leur mutinerie au Katanga. Ces rebelles s'étaient réfugiés dans la province orientale, et y avaient installé leur siège<sup>404</sup>.

Fuyant ces événements, l'ULC s'était déplacé à Léopoldville, au sein de l'Université de Lovanium, où elle exerça ses activités deux ans durant (de 1964 à 1966). D'après Munayi, elle était sur le point de se transporter presque entièrement à Luluabourg (l'actuelle ville de Kananga) en 1966 lorsque, sur insistance du Président Mobutu qui avait pris le pouvoir le 24 novembre 1965 et dont l'armée venait de mettre fin à la mutinerie, elle reprit ses activités à Stanleyville. Mais elle fut encore inquiétée par la présence, dans cette partie du pays, des mercenaires<sup>405</sup>.

Au cours de l'année 1967, toutes les cinq facultés que comprenait l'ULC durent fonctionner de nouveau à Stanleyville. Le site de Luluabourg déjà aménagé va alors servir de centre propédeutique et d'extension, tandis qu'une autre extension fut créée à Coquilhatville (l'actuel ville de Mbandaka), où il va dispenser des enseignements de culture générale. L'ULC sortit ses premiers diplômés en 1969, tous licenciés en théologie.

Malgré toutes les difficultés auxquelles elle fit face, l'ULC ne s'arrêta pas de fonctionner. Elle évolua tant bien que mal, allant de mieux en mieux. Au cours de la dernière année d'existence en tant que Université Libre du Congo (1970-1971), elle organisa 7 facultés (théologie, philosophie et lettres, psycho-pédagogique, sciences économiques, sciences, agronomie et médecine). Il y avait déjà 45 docteurs et nettement plus d'étudiants que la première année. Des démarches qui avaient été faites pour obtenir un soutien financier avaient aussi abouti et produit du fruit. Il y avait des organismes américains, anglais et hollandais qui l'assistaient de sorte qu'il eut même un projet d'une extension dénommé « The Master Plan for the University Campus », qui prévoyait une université de 5000 étudiants en 1985.

C'est donc avec une légitime amertume que les Protestants congolais assistaient à la nationalisation de cette Université. Devenue Campus de l'UNAZA, ils perdirent le prestige intellectuel et social que leur procurait cette institution de formation des théologiens et des cadres protestants pour la nation. Même les Catholiques qui, pourtant, avaient connu des privilèges importants dans l'organisation et le financement de leurs institutions, en furent victimes. Le pouvoir politique voulait contrôler la nation entière.

---

<sup>404</sup> NDAYWEL è Nziem, Isidore, *Op. cit.*, p. 498.

<sup>405</sup> MUNAYI Muntu-Monji, *Les vingt-cinq ans de la Faculté de Théologie Protestante au Zaïre 1959-1984*, Kinshasa, Publication de la Faculté de théologie protestante au Zaïre, 1984, p. 49-50.

### 3. De la création de l'Université Nationale du Zaïre (UNAZA)

Le pouvoir de Mobutu était en quête d'une stabilité au Zaïre, sur tous les plans. Il fallait un contrôle total de toutes les structures de la société. Pourtant, comme dans toutes les structures issues de la colonisation, il y avait à l'Université de Lovanium (comme ailleurs d'ailleurs) des étrangers comme des congolais. C'était aussi un milieu révolutionnaire. Depuis l'indépendance, ni les étudiants, ni les professeurs, ne furent jamais sérieusement inquiétés pour leurs idées progressistes, pour la bonne raison qu'ils n'avaient pas jusqu'ici manifesté une quelconque opinion en cette matière.

En ce qui concerne les étudiants, nombre d'entre eux avaient été préparés et conditionnés dans des écoles chrétiennes, où l'éducation était basée sur une certaine soumission à l'ordre établi. Au moment, donc, de son entrée à l'université, le jeune Congolais était parfaitement vierge sur le plan culturel et intellectuel, et par conséquent, totalement étranger aux idées révolutionnaires. Comme l'affirme Benoît Verhaegen, « aucun système de pensée, aucune méthode d'analyse, aucun modèle théorique de référence ne lui est fourni dans son bagage scolaire pour réinterpréter de manière personnelle la réalité qui l'entoure et pour y déceler les contradictions »<sup>406</sup>.

Dans ces conditions, les nouveaux arrivants sur le milieu universitaire formaient une cohorte de bons enfants pour leurs professeurs. Les premières matières qui lui étaient enseignées ne lui permettaient pas non plus de mieux comprendre les réalités qui l'entouraient. Il était encore submergé par son nouvel statut et le nouveau mode de vie qui se présentait à lui. C'est pourquoi les anciens organisaient un rite d'intégration dénommé « bleusaille » pour changer la pensée du jeune arrivé.

Ainsi, les premières grèves des étudiants datent de 1964. Les étudiants y revendiquèrent le pouvoir, contestant leur autorité académique. A l'appel de l'Association Générale des Etudiants de Lovanium, la grève dura exactement une semaine et fut observée par la totalité des étudiants. Au terme, une commission tripartite fut mise sur pied pour négocier mais sans succès. Mais la fermeté du mouvement et les revendications étonna plus d'un, surtout dans les milieux des politiciens<sup>407</sup>. Au nombre de leurs revendications, les étudiants voulaient la restauration et la stabilisation de l'université, son perfectionnement. Quoique ces buts ne furent pas atteints, mais l'acte intrigua l'homme politique.

---

<sup>406</sup> VERHAEGEN, B., *Op. cit.*, p. 29.

<sup>407</sup> VERHAEGEN, B., *Op. cit.*, p. 29.

L'attitude révolutionnaire caractérisera toutes les universités zaïroises de sorte que l'autorité politique ne pouvait penser qu'à y donner une solution adéquate. Au moment où Mobutu et les siens proclamèrent leur révolution politico-idéologique, avec l'imposition du Mouvement Populaire de la Révolution (MPR) comme seul parti politique et organisé, la Jeunesse du Mouvement Populaire de la Révolution (JMPR) comme mouvement de jeunesse du parti, ils étaient loin de croire que son installation sur les différents sites universitaires pouvait tourner mal.

Rappelons qu'au sein des Universités de l'époque, au Zaïre, coexistaient trois structures agissant dans l'exercice du pouvoir et dans leur fonctionnement : d'abord, la bureaucratie, composée des Belges et des Congolais. La première était manipulée par une direction autoritaire pour la rendre efficace ; la seconde avait acquis une tendance à la prolifération dysfonctionnelle et à l'autosubsistance, devenant ainsi une institution quasi indépendante. Cette situation n'était pas à contenter les étudiants qui avaient maintenant la capacité de lutte pour la liberté.

Le 4 juin 1971, les étudiants de l'Université de Lovanium commémorèrent les morts du 4 juin 1969. L'armée intervint pour disperser brutalement les manifestants. Deux étudiants furent blessés, mais les conséquences réelles furent beaucoup plus graves. Le gouvernement ferma l'Université de Lovanium ainsi que l'Université Officielle du Congo (de Lubumbashi) dont les étudiants s'étaient solidarisés avec leurs collègues de Kinshasa. Tous furent enrôlés de force dans l'armée en tant que miliciens.

« En juin 1971, les incidents éclatent à l'université Lovanium à la veille de la première session d'examen prévu en juillet. Sous la présidence du chef de l'État, le Bureau Politique du Parti, le Mouvement Populaire de la Révolution, décide l'enrôlement de tous les étudiants dans l'armée. De juin à septembre, je séjourne dans la célèbre caserne du Camp Tshatshi où réside le Président de la République. Après trois mois, le Président permet aux étudiants de regagner l'université tout en demeurant sous le drapeau »<sup>408</sup>.

Pour mettre fin à une nouvelle tentative révolutionnaire des étudiants, tous les professeurs zaïrois des universités et établissements d'enseignements supérieurs furent conviés au premier congrès des professeurs nationaux des universités et instituts supérieures, à la N'sele<sup>409</sup>. Le colloque tenu du 27 au 31 juillet 1971 avait pour objectif essentiel d'opérer

---

<sup>408</sup> BOSUNGA Loombe Ifindi, *Op. cit.*, p. 11.

<sup>409</sup> N'sele est une cité importante à l'époque de Mobutu, située dans la commune du même nom. C'est là que le Président avait proclamé la création du MPR comme seul parti politique. Ainsi, la plupart des manifestations du parti et réunions de son Bureau Politique et des grandes manifestations s'y tenaient.

une réforme du système universitaire. Les travaux du congrès tournèrent autour des idées maitresses suivantes :

« Il fallait concevoir, pour l'enseignement supérieur et universitaire congolais, une structure cadrant avec le principe d'unité de commandement en conformité avec le système du parti unique en vigueur dans le pays. A cet effet, il fallait établir des hiérarchies où les responsabilités devaient aller 'en cascade du haut vers le bas'. Il fallait lutter contre 'les mouvements de désordre', qui entraînaient des manifestations d'étudiants revêtant des 'colorations inquiétantes'. Il ne fallait pas tolérer cette agitation qui apparaissait souvent comme 'une copie servile' en-dehors des frontières nationales, provoquant 'un désordre téléguidé de l'extérieur, et cela, en contradiction et en opposition avec nos intérêts'. Il fallait reconnaître que cette forme d'agitation déplacée provenant des étudiants était une preuve des lacunes et des insuffisances, soit dans la philosophie même de l'enseignement, soit dans les structures, soit enfin dans l'encadrement des étudiants »<sup>410</sup>.

Rappelons à ce cet effet que le congrès était préoccupé par le fait que la révolte des étudiants de Lovanium était inspirée par les évènements de mai 1968 en France. Cette façon de copier les événements extérieurs inquiétait les autorités au pouvoir à Kinshasa. Il fallait éviter que cela se répète. Ainsi, le congrès adopta la proposition de la commission mise du Bureau politique du MPR.

Depuis l'arrivée au pouvoir de Mobutu, les rapports entre les Universités et l'État n'étaient pas cordiaux, surtout les eux universités cités supra. A ce sujet, Mwene Batende dit :

« L'Université Lovanium fut (...) la cible des attaques émanant tant de la part des pouvoirs publics que de la part du Personnel académique et scientifique Congolais de Lovanium (PASCOL) ainsi que de l'AGEL. Ces diverses instances lui reprochaient ses structures calquées sur celles de Louvain, son autonomie à l'égard de l'appareil étatique et sa forte dépendance de l'extérieur. Lovanium était considéré comme véritable 'État

---

<sup>410</sup> NGOY Boliya et MUNAYI Muntu-Monji, *Art. cité*, p.276.

dans un État”, comme un “géant” qui venait en seconde position après l’intouchable “Union Minière du Haut-Katanga” »<sup>411</sup>.

De l’autre côté, l’Université Officielle du Congo se caractérisa par une prédominance des étrangers dans le corps académique. Ainsi, l’État n’avait pas non plus son contrôle effectif. Pour changer cet état des choses, il fallait une action d’envergure qui puisse marquer un contrôle de l’État surtout au niveau du Conseil d’Administration.

« Dans cette perspective, note Mwene Batende, l’appareil étatique congolais était pour une représentation majoritaire des professeurs congolais au sein de ce Conseil »<sup>412</sup>. Il n’y avait pourtant pas beaucoup de professeurs d’université au pays pour s’occuper de tous les enseignements universitaires dans les trois campus qui existaient.

De même, l’Université Libre du Congo d’obédience protestante, comme celle de Lovanium, insistait sur le principe de l’autonomie universitaire, c’est-à-dire sur la non-ingérence de l’appareil étatique dans ses affaires. « Son Comité Exécutif, comprenant en grande partie des étrangers et fonctionnant comme un organe de gestion quotidienne de l’Alma Mater, détenait le pouvoir réel au sein de celle-ci »<sup>413</sup>.

Devant cet état de choses, le colloque de la N’sele avait donc pour objet d’établir la réforme nécessaire qui permettait de rendre l’université conforme aux autres institutions nationales mises en place par le nouveau régime. « Centralisation du pouvoir et des moyens, concentration d’un appareil bureaucratique important à Kinshasa sous le contrôle de fait du pouvoir politique, uniformisation des règles et des programmes, mise de l’université au service de l’État, tels sont les principaux traits de la réforme »<sup>414</sup>.

Il faut cependant affirmer que derrière l’idée de créer une université nationale venait de Mgr Luc Gillon, ancien recteur de l’université catholique de Lovanium, comme en témoigne Mgr Tharcisse Tshibangu Tshisiku, lui aussi ancien recteur de la même université avant de devenir celui de l’UNAZA :

« Avec le temps, le besoin fut ressenti rapidement d’une plus grande concertation, d’une coordination et d’une harmonisation des principes académiques et administratifs entre les trois universités (...) Dans ce sens, le recteur Gillon rédigea, le 26 juillet 1967, une note très intéressante sur la

---

<sup>411</sup> MWENE Batende, *Evolution des structures de l’enseignement supérieur et universitaire au Zaïre : Guide bibliographique*, n°2-3, Kinshasa, Centre Interdisciplinaire d’études et de documentation politiques (CIEDOP), 1981, p. 25.

<sup>412</sup> Ibid., p. 43.

<sup>413</sup> Ibid., p. 46.

<sup>414</sup> VERHAEGEN, B., *Op. cit.*, p. 119.

‘réorganisation de l’enseignement universitaire au Congo’. Celle-ci prévoyait la création d’une ‘Université Nationale’, conçue comme un établissement public chargé de la programmation générale, de la coordination, du développement et de la haute gestion de l’Enseignement Supérieur, ‘tout en laissant aux établissements universitaires existants une grande autonomie académique de la gestion quotidienne »<sup>415</sup>.

Mais d’après Ngoy Boliya et Munayi Muntu-Monji, derrière cette note se cachait le souci de voir l’université de Lovanium contrôler l’expansion de deux autres universités<sup>416</sup>. Les catholiques n’avaient pas abandonné leur prétention à la supériorité acquise depuis la collaboration et le soutien par le pouvoir colonial. Avec la création des instituts supérieurs et écoles moyennes, « l’enseignement universitaire perdit progressivement le monopole dont il jouissait au profit de ces autres institutions »<sup>417</sup>.

#### **4. De l’exclusion de la Faculté de l’UNAZA par le pouvoir politique.**

Depuis sa création jusqu’en 1974, la Faculté de théologie avait été conduite par trois doyens blancs : le missionnaire Richard Dodson de la DCCM (1960-1961), Ysbrut Freenster de la Mission des Églises Réformées aux Pays-Bas (1964-1971) et Alistar Weir, un Presbytérien écossais (1971-1974). Après lui, commença le mandat du premier Congolais, Jean Masamba ma Mpolo, qui sera de toutes les turbulences. Ce mandat allait normalement de la rentrée 1974-1975 jusqu’à l’année académique 1977-1978.

Malheureusement, un événement politique dramatique viendra réduire la détermination des protestants congolais dans l’organisation de cette Université en 1971. Rappelons ici que le général Mobutu avait fait son coup d’État le 24 novembre 1965. Après avoir pacifié le pays, il prit l’option de contrôler le pays à travers son parti politique devenu l’unique reconnu officiellement : le Mouvement Populaire de la Révolution (MPR). Le but était de travailler à l’unité nationale. Dans ce sens, même les Églises étaient concernées, surtout avec la politique de « recours à l’authenticité » qui bouleversa le paysage culturel du pays<sup>418</sup>.

---

<sup>415</sup> TSHIBANGU Tshisiku, Tharcisse, *L’université congolaise. Etapes historiques, situation actuelle et défis à relever*, Kinshasa, Editions universitaires africaines, 1998, p. 24-25.

<sup>416</sup> NGOY Boliya et MUNAYI Muntu-Monji, *Art. cité*, p.275.

<sup>417</sup> Ibid.

<sup>418</sup> NDAYWEL è Nziem, Isidore, *Op. cit.*, p. 337.

Les catholiques, au départ favorables à cette politique, s'en détourneront lorsqu'il s'agira d'implanter des comités de la jeunesse du Mouvement Populaire de la Révolution (JMPR) jusque dans les Grands Séminaires. Il s'en suivra le conflit historique généralement appelé « conflit Mobutu-Malula » en 1972. L'occasion était la publication, le 12 janvier de cette année-là, par l'hebdomadaire catholique « Afrique chrétienne » d'un éditorial sur l'authenticité ayant un titre « le christianisme, source de l'authenticité » qui indigna le pouvoir en place. Le 20 janvier, le Ministre de l'information suspendit cet hebdomadaire pour une durée de 6 mois, suspension hautement publiée à la radio, à la télévision nationale comme par la presse écrite<sup>419</sup>.

Le cardinal Malula fut stigmatisé comme l'inspirateur de cette position de l'Église catholique. Aussi, menacé de poursuites judiciaires, il se réfugia au Vatican du 11 février au 28 juin de la même année<sup>420</sup>. En même temps, le pouvoir menaçait de fermer les Séminaires qui refusaient l'installation des comités de la JMPR. Les positions des évêques n'étaient pas unanimes à ce sujet. Il y eut à cet effet plusieurs tractations sans solution. C'est uniquement la capitulation de l'épiscopat zaïrois qui mit fin à ce conflit.

De son côté, la jeune Église du Christ au Congo n'était pas fortement armée mentalement et théologiquement pour faire face à cette situation. Ainsi, elle accepta la décision des autorités politiques sans transiger, entre autre pour préserver les acquis de sa fraîche naissance, alors qu'il y avait encore des mécontentements en son sein. Le pouvoir politique avait donc le dessus sur toutes les confessions religieuses présentes au pays.

Malencontreusement, c'est encore un membre éminent de l'Église catholique qui donnera l'occasion au pouvoir de réduire la force des Églises à travers l'enseignement universitaire. La création d'une université unique dénommée « Université du Congo » (UNACO) dirigée à partir de l'Université de Lovanium sera effective la même année.

Cependant, il convient de signaler la proposition du Recteur Luc Gillon au Gouvernement se tourna aussi contre lui car l'Église dont il voulait affirmer la suprématie en matière académique parce que le Bureau politique décida autrement. Une Université Nationale fût créée, au sein de laquelle s'articulaient les universités et des instituts supérieurs établis sur divers campus du pays. Au terme de l'ordonnance-Loi n° 71-075 du 6 août 1971, tous ces établissements perdirent leurs personnalités civiles et furent placés sous la tutelle du

---

<sup>419</sup> Ibid., p. 338.

<sup>420</sup> Ibid.

Ministère de l'éducation nationale<sup>421</sup>. L'Université nationale avait à sa tête un Recteur alors que chaque campus était désormais dirigé par un Vice-recteur. Les facultés de théologies qui fonctionnaient, pour les catholiques à l'Université de Lovanium devenue Campus de Kinshasa et pour les Protestants à l'Université Libre du Congo devenue Campus de Kisangani, seront finalement exclues de l'UNAZA en 1974, à la suite de la laïcisation de l'enseignement au Zaïre<sup>422</sup>.

En outre, les conséquences de la création de l'UNAZA furent nombreuses au niveau national. Dix années, en effet, suffirent pour que tout le monde se rende compte que cette expérience était ratée, ayant entraîné plusieurs maux au sein des institutions universitaires unies. Il y avait, entre autres, « la politisation de l'université, les luttes d'influences, la lenteur administrative, la lourdeur, la bureaucratie, etc. »<sup>423</sup>. Il fallait attendre l'année 1981 pour que les autorités politiques promulguent une série d'ordonnances-lois qui mettaient fin à l'UNAZA et rétablissaient d'une part, les trois universités du 3 juillet 1971 tout en les soumettant à l'administration d'un seul conseil, et d'autre part les différents instituts supérieurs en regroupant de même au sein d'un conseil d'administration<sup>424</sup>.

Malheureusement, les Églises ne purent reprendre en mains l'enseignement universitaire. Pourtant au sein des universités, la situation allait de mal en pis : « surpeuplement des auditoires, mauvaises conditions de travail aussi bien pour les enseignants que pour les étudiants »<sup>425</sup>. Dans ces conditions, des universités privées virent le jour, créées par des confessions religieuses et des personnes physiques, contrairement à l'article 46 de la loi-cadre. Mais ces créations ne faisaient qu'assombrir la situation de l'enseignement supérieur et universitaire au pays.

« Evidemment parmi les établissements ainsi créés, il faut reconnaître que plusieurs ne répondent pas aux critères requis. En 1997, il y en avait déjà plus d'une centaine dont 43 dans la seule Ville de Kinshasa. Aucun de ces établissements n'a été agréé et doté de la personnalité civile par ordonnance présidentielle. Toutefois, certains d'entre eux ont reçu du ministre de l'éducation nationale un arrêté provisoire de fonctionnement »<sup>426</sup>.

---

<sup>421</sup> VERHAEGEN, B., *Op. cit.*, p. 138.

<sup>422</sup> MUNAYI Muntu-Monji, *Les vingt-cinq ans, op. cit.*, p. 64.

<sup>423</sup> NGOY Boliya et MUNAYI Muntu-Monji, *Art. cité*, p.281.

<sup>424</sup> Ibid.

<sup>425</sup> NGOY Boliya et MUNAYI Muntu-Monji, *Art. cité*, p. 282.

<sup>426</sup> Ibid.



Comme l'espoir de recuperer l'Université Libre au Zaïre (aujourd'hui Université de Kisangani) après suppression de l'UNAZA, le Synode National de l'ECZ résolut de créer une nouvelle université protestante avec comme noyau la Faculté de Théologie Protestante au Zaïre. Au cours du Synode National organisé à Lubumbashi en 1983, « il fut enjoint au doyen de la Faculté de convoquer, dans un délai relativement court, une consultation regroupant à Kinshasa tous les directeurs des Instituts supérieurs théologiques et les professeurs de la faculté, afin de définir et de planifier la politique du développement de l'enseignement supérieur et universitaire protestant »<sup>427</sup>.

Dans cette démarche, un nom était constamment cité au sujet de la lutte pour la création d'une université protestante. Il nous faut parler de ce vaillant protestant : le doyen Masamba ma Mpolo.

### **5. Le doyen Masamba ma Mpolo et la survie de la Faculté**

Comme nous l'avons signalé plus haut, l'exclusion de la Faculté de théologie protestante de l'UNAZA coïncida avec la nomination de Jean Masamba ma Mpolo comme premier Congolais doyen de la faculté. Il avait travaillé comme le vice-doyen avec son prédécesseur, au cours de l'année académique 1973-1974.

Il faut rappeler que même lorsque la Faculté avait été incorporée au sein du Conseil d'administration de l'ULC en 1969, les problèmes d'ordre financier étaient laissés à la charge d'un Comité permanent qui remplaçait le Conseil d'administration. L'unique exception était que le Secrétaire Général de l'ULC devait obtenir les bourses d'études octroyées par l'État pour les étudiants de la Faculté, comme ce fut le cas des étudiants en théologie à l'Université de Lovanium. Au cours de la période si brève où elle fut incorporée à l'UNAZA, les problèmes financiers étaient résolus dans la mesure où l'État prenait tout le budget de fonctionnement en charge. La recherche des fonds cessait donc d'être le problème des Églises et sociétés missionnaires.

Munayi Muntu-Monji fait l'éloge de cette période en ces termes : « la période allant de 1971 à 1975 fut donc l'âge d'or, et d'heureuses perspectives s'offrirent à l'institution, et cela, surtout lorsque la Faculté sera transféré de Kisangani à Kinshasa à partir de 1973 »<sup>428</sup>. Mais la tâche du Dr Masamba ma Mpolo porté à la tête de l'institution n'allait pas être facile. D'abord parce que, sous la gestion des missionnaires occidentaux, ils avaient le secret de

---

<sup>427</sup> ECZ, PV du 7<sup>ème</sup> Synode National, Lubumbashi, 1 – 8 mai 1983, p. 73.

<sup>428</sup> MUNAYI Muntu-Monji, Masamba ma Mpolo, *art. cité*, p. 78.

négociations de financement supplémentaires que Masamba ne possédait pas. Ensuite, ces financements avaient été interrompus avec l'annexion de la faculté à l'UNAZA. Enfin, cette institution n'avait pas eu le temps et les moyens de se doter des infrastructures propres.

Avant de poursuivre, il apparaît judicieux de présenter ce personnage qui apparaît aujourd'hui au centre de l'histoire de l'Université Protestante au Congo. Il fut appelé à prendre des lourdes responsabilités alors que tout paraissait obscur. Il n'était qu'à son troisième mois de mandat lorsque le Bureau Politique du MPR, affirmant de plus en plus la laïcité de l'État, qui avait été récemment inscrit dans la Constitution révisée du 15 août 1974, résolut d'exclure les Facultés confessionnelles de l'Université nationale au cours de l'année académique 1975-1976. Pour beaucoup des membres éminents de l'ECC, cet événement consacra purement et simplement la fin de la Faculté de théologie.

C'est grâce à l'esprit fort et perspicace de Jean Masamba et l'appui du Comité Exécutif National (CEN) de l'ECZ que l'institution persista. Cet homme, né le 1<sup>er</sup> juillet 1936 à Lukunga, à proximité d'une station missionnaire de même nom appartenant à l'ABFMS (l'actuelle Communauté baptiste du Congo) dans l'actuelle province du Kongo central, est un fervent chrétien.

Dès sa jeunesse, il est formé dans les écoles protestantes, sous l'encadrement des missionnaires américains. Voici le cursus de sa formation :

- De 1946 à 1955, études primaires à la mission ABFMS Lukunga et à Nsona Mpangu<sup>429</sup>
- De 1955 à 1958, élève à l'école des pasteurs et Instituteurs (EPI), à Kimpese<sup>430</sup>
- De 1959 à 1960, préparatoire à l'UOC après avoir réussi au concours de sélection (Jury central) organisé à Kinshasa. Il en obtiendra un diplôme équivalent actuellement au diplôme d'État en RDC
- De 1960 à 1964, étudiant à l'University of Redlands en Californie où il fait les sciences politiques (Bachelor of Arts)
- De 1964 à 1965, diplôme de Masters of Arts en sciences politiques et administration comparée à Claremont Graduate School and University Center dans la ville de Claremont en Californie

---

<sup>429</sup> Nsona Mpangu est l'une des premières écoles créées par les Protestants de l'ABFMS en 1933. Elle fut aussi fréquentée par les enfants de plusieurs communautés protestantes et même des missionnaires.

<sup>430</sup> Il s'agit d'une autre école créée par des Missions protestantes (ABFMS, BMS, SMF) en 1908. En 1933, elle fut une des rares écoles secondaires au pays, avec formation des pasteurs et instituteurs, subventionnée avec Nsona Mpangu à partir de 1948.

- De 1964-1966, alors qu'il prépare son Master, il étudie aussi à American Baptist Theological Seminary à Corvina en Californie où il décroche un Masters of Divinity
- De 1966 à 1969, revenu au Congo, il est consacré pasteur et travaille pour l'ABFMS à EPI- Kimpese
- De 1970 à 1972, il fait son doctorat en Théologie à Claremont School of Theology avec comme sujet « Psychotherapeutic Dynamics in African Bewitched Patients » (Les dynamiques psychothérapeutiques des malades envoutés en Afrique)
- De 1972 à 1973, il s'inscrit au programme de la Graduate Theological Union et à l'Université de Californie à Berkeley pour une formation spécialisée en religion et psychopathologie africaines<sup>431</sup>.

Au niveau du service dans l'enseignement universitaire, il travailla comme professeur et directeur-adjoint à l'École de Théologie Évangélique de Kinshasa (ETEK), actuellement Université Chrétienne de Kinshasa (UCKIN), entre 1969 et 1970. Ensuite, il sera professeur de théologie et vice-doyen de la faculté de théologie à l'UNAZA (au Campus de Kinshasa) avant d'en devenir le doyen. Dans la suite de sa carrière au sein de cette Faculté, il sera un enseignant aimé de tous. Comme le reconnaît Ngoy Boliya, « formateur des pasteurs et formateur d'enseignants, il a partagé la science, son savoir-faire et son savoir-être avec tous les jeunes de son entourage »<sup>432</sup>.

Ce cursus professionnel montre que l'homme qui prend une aussi énorme responsabilité n'est pas très rôdé en la matière. Mais il doit tenir à relever le défi. Et il n'est à l'abandon, car le Comité Exécutif National (CEN) de l'ECZ tient à la survie de la Faculté, surtout après la perte de l'Université Libre au Congo (l'université de Kisangani).

Rappelons qu'au moment de l'exclusion des Facultés de théologies catholique et protestante de l'UNAZA, les Protestants en avaient plus souffert que les catholiques. En effet, l'Église catholique avait depuis l'époque coloniale bénéficiée d'un soutien financier assez conséquent qui lui avait permis de construire des infrastructures viables pour la formation de son clergé dans des Séminaires. « En 1972, il existait 8 grands séminaires catholiques au Zaïre : Kabue-propédeutique, Kananga-Malole, Mbuji Mayi, Kinshasa-Jean XXIII, Kinshasa-

---

<sup>431</sup> EKOFO Bonyeku, « Présentation du professeur Jean Masamba ma Mpolo », in *Revue Congolaise de Théologie Protestante, Personne, pensée et œuvre du Professeur Jean Masamba ma Mpolo*, Publication spéciale, n° 16/17, UPC, EDUPC, 2003 – 2004, p. 32-33.

<sup>432</sup> NGOY Boliya, « Mot du Recteur, à l'occasion de l'ouverture de la cérémonie de l'admission du prof Masamba à l'éméritat », in *Revue Congolaise de Théologie Protestante, Personne, pensée et œuvre du Professeur Jean Masamba ma Mpolo*, Publication spéciale, n° 16/17, UPC, EDUPC, 2003 – 2004, p. 25.

Gombele, Lubumbashi, Mayidi et Murhesa, totalisant 460 étudiants »<sup>433</sup> alors que les Protestants n'avaient que quatre instituts supérieures théologiques (Bolenge, Kinshasa, Mulungwishi et Ndesha), la cinquième à Bukavu ne viendra que quelques années après<sup>434</sup>.

La perte de la Faculté de théologie catholique de l'UNAZA n'était donc à cet égard que modeste. Pour les Protestants, par contre, il n'y avait que des écoles théologiques dont le niveau n'équivalait pas celui de la Faculté de théologie protestante exclue de l'UNAZA. Au contraire, cette dernière était pratiquement unique pour son niveau universitaire. C'est à ce niveau que Masamba ma Mpolo est plébiscité par tous comme « sauveur » de la Faculté de Théologie protestante au Congo.

Exclut de l'UNAZA, la faculté avait recouvré sa personnalité civile dont l'avait doté l'ordonnance présidentielle du 9 juin 1965. Il y avait quelques modifications apporté à ses Statuts en 1976 ; ainsi, les responsables ont dû faire agréer ces changements. Ceci sera effectif par l'arrêté du Commissaire d'État à la Justice (l'équivalent du Ministre) n° 310/77, du 8 juillet 1977.<sup>435</sup> Cependant, il fallait à présent trouver un cadre de travail pour l'année qui doit commencer. Masamba se résolut de négocier avec l'ETEK où il avait déjà travaillé il y a quelques années comme directeur adjoint.

Après concertation des autorités de l'ETEK, la demande de logement de la Faculté fut approuvée sous certaines conditions. Dans l'introduction du document, il est dit ceci : « La faculté de théologie protestante, a-t-on appris, doit quitter le campus de Kinshasa à la fin de cette année académique. L'École de théologie évangélique de Kinshasa est soucieuse de lui apporter son aide fraternelle en ces circonstances difficiles. Elle souhaite pouvoir l'aider en toute clarté et compréhension mutuelle »<sup>436</sup>.

On peut, de ces mots, comprendre que l'esprit fraternel entre les différentes Églises créées par le CPC avait fortement marqué les congolais et plusieurs missionnaires œuvrant au Congo. Il n'y avait ni volonté de tirer bénéfice de cette situation, ni intention de laisser une institution protestante en souffrance ou en dérive. L'ETEK n'envisageait à cet effet qu'un programme de collaboration négocié entre les deux institutions pour que le travail dans les mêmes structures fût amical.

Ainsi, l'ETEK mettait-elle à la disposition de la Faculté de théologie protestante au Zaïre (FTPZ) de bureaux, des salles de cours, des logements pour étudiants mariés et

---

<sup>433</sup> Documentation et information africaines (Agence DIA), n° 4, 1972, p. 6.

<sup>434</sup> NGOY Boliya et MUNAYI Muntu-Monji, *Art. cité*, p. 279.

<sup>435</sup> Cet arrêté n'a pas été publié au Journal Officiel.

<sup>436</sup> MUNAYI Muntu-Monji, Masamba ma Mpolo, *art. cité*, p. 80.

célibataires ainsi que pour quelques professeurs. Pour faciliter l'installation, pendant l'année 1975-1976, aucun frais de logement ne sera demandé à la FTPZ. Cependant, elle devait participer équitablement à tous les frais de fonctionnement courants dont l'eau et l'électricité, le dispensaire pour les soins des étudiants, la surveillance, etc.<sup>437</sup>.

Mais pour mieux fonctionner harmonieusement dans la même enceinte, l'ETEK souhaita n'avoir qu'un seul règlement d'ordre intérieur pour tous les étudiants. Ainsi, une Commission fut mise sur pied pour harmoniser la conduite sur le Campus. La bonne foi des autorités de l'ETEK était visible. Quoiqu'il y eut quelques brouilles au sujet de certains points, elle redoutait une mauvaise foi du Comité Exécutif National de l'ECZ de vouloir l'intégrer au sein de la FTPZ. Cette crainte était justifiée par les propos contenus dans le Rapport du Président national de l'ECZ, au troisième Synode national dans lequel il était écrit ceci :

« ... Comme je l'ai dit au Président de la République, si le Synode, et avec le consentement des Communautés qui travaillent actuellement pour l'Institut de théologie évangélique de Kinshasa<sup>438</sup>, la Faculté de théologie sera installée dans l'enceinte de l'Institut [...] On aura ainsi tous les trois niveaux souhaités par le Synode, à savoir : le graduat, la licence et le doctorat »<sup>439</sup>.

Pour éclairer cette crainte, disons que l'ETEK était une école de formation des pasteurs avec un programme évangélique. Créée en par les Missions protestantes œuvrant dans l'actuelle province du Kongo central (appelé Bas-Zaïre à l'époque) dont la Communauté Baptiste du Congo (CBCO), la Communauté Evangélique au Congo (CEC), la Communauté Baptiste du Fleuve Congo (CBFC), etc. Même si toutes ces Communautés sont membres de l'ECZ, l'ETEK ne dépendait pas directement de l'ECZ, donc de son Synode national. Aussi, les bonnes relations entre le Président Mobutu et le Président National de l'ECZ faisaient craindre un passage en force de l'autorité nationale de l'ECZ contre la volonté de l'ETEK.

Masamba, qui avait des relations fortes au niveau de l'ETK, dû peser pour convaincre ses partenaires afin de mettre fin à cette brouille et éclaira la collaboration par ses propositions. Le troisième Synode national de l'ECZ adopta volontiers cette proposition. En conséquence, sous la décision du Comité Exécutif National de l'ECZ, la Faculté de théologie protestante au Zaïre (FTPZ) sera logé dans l'enceinte de l'ETEK. Comme le note Munayi

---

<sup>437</sup> Ibid.

<sup>438</sup> L'ETEK était devenue l'Institut Supérieure de Théologie de Kinshasa (ISTK), avec deux niveaux académiques : graduat et licence.

<sup>439</sup> MUNAYI Muntu-Monji, *Les vingt-cinq ans, op. cit.*, p. 141.

Muntu-Monji, enseignant à la Faculté et témoin de l'événement, « en présence d'une foule assez nombreuse, l'ouverture de l'année académique 1975-1976 eut lieu le 15 octobre 1975 »<sup>440</sup>. Il y avait vingt-neuf étudiants régulièrement inscrit pour la formation.

Ainsi, le troisième Synode national de l'ECZ adopta l'installation de la FTPZ à l'ISTK. La même année, le Conseil d'administration de la Faculté conduit l'évêque Oniema Fama de la Communauté Méthodiste du Zaïre Central (CMZC) se réunit le 7 et 8 mars 1975 pour préparer l'année académique qui allait commencer. Toutes les Communautés co-fondatrices de la Faculté furent représentées par leurs Représentants Légaux. L'ETEK fut représentée par le pasteur Peter Buller tandis que Masamba ma Mpolo et Marini Bodho représentèrent la Faculté.

A l'issue de cette rencontre, un budget conséquent fut adopté, financé par les Communautés co-fondatrices, et un personnel académique fut nommé par le Conseil, afin d'assigner les enseignements dans tous les départements de la Faculté, notamment le Nouveau Testament, l'Ancien Testament, l'Histoire des religions, la théologie pastorale et la théologie systématique, à raison de deux (2 enseignants) chacun. Ce personnel devait comporter un expatrié et un zaïrois dans chaque département. Il y avait aussi deux assistants pour les secourir.

Mais les anciens problèmes de la Faculté revinrent en surface au sujet des finances et du corps professoral. En effet, le Conseil d'administration réuni en date du 1<sup>er</sup> aout 1975 sera surpris par le rapport assez pessimiste du doyen de la Faculté :

« En effet, le 8 mai 1975, journée déclarée de "formation ministérielle"<sup>441</sup>, la situation financière n'accusait qu'un montant de 752 Z provenant de trois Communautés (Communauté Anglicane du Zaïre, Communauté Evangélique au Centre de l'Afrique et Communauté de Bunia)<sup>442</sup> et deux paroisses (Paroisse francophone de la Gombe, paroisse anglophone de la Gombe) »<sup>443</sup>.

Le doyen était pessimiste, se demandant si cette façon de faire n'hypothéquait pas l'avenir de la Faculté. « Mais le conseil d'administration tint à aller de l'avant et déclara le

<sup>440</sup> MUNAYI Muntu-Monji, Masamba ma Mpolo, *art. cité*, p. 84.

<sup>441</sup> En cette "journée", des collectes spéciales devaient être faites dans toutes les Communautés membres de l'ECZ pour subvenir aux besoins de la Faculté. Mais la situation socio-économique qui se dégradait au sein de la nation ne permit pas de récolter des fonds conséquents au sein des membres de l'ECZ, surtout en milieu rural où sont implantées la majorité des paroisses de l'Église. Il fallut compter plus sur des donateurs des villes, surtout à Kinshasa et sur des personnes de bonne volonté, non membres de l'ECZ.

<sup>442</sup> La Communauté Anglicane, quoique relevant du protestantisme, n'avait pas adhéré à l'ECC.

<sup>443</sup> Les deux paroisses sont encore reconnues comme des paroisses internationales, depuis toujours fréquentées par diverses personnalités nationales ou étrangères au pays.

début des cours pour l'année 1875-1976 ». <sup>444</sup> Seulement, étant donné la nécessité d'avoir une source financière sûre, le conseil émis le vœu de mettre en place un système d'auto-financement avec le concours de l'ECZ et d'autres organismes. Dans ce sens, le Secrétaire Général fut solliciter pour solliciter l'aide financière en faveur de la Faculté et impliquer tant que possible les organismes œuvrant en son sein.

En ce qui concernait le corps professoral, il s'avéra que seuls quatre professeurs sur les dix nommés par le Conseil furent présents, avec les deux assistants auxquels s'ajouta un troisième. Cinq professeurs avaient préférés quitter la FTPZ. Heureusement que la Faculté avait bénéficié le concours de quelques professeurs de l'UNAZA en qualité de visiteurs dont le professeur Munayi Muntu-Monji.

Pour pallier cette situation, le doyen avait déjà anticipé sur sa responsabilité. En 1973, alors que la Faculté avait été transférée à l'Université de Lovanium, Masamba sélectionna tous les jeunes étudiants qu'il avait trouvé brillants, et qui achevaient le cycle de licence, et il les envoya en cycle doctoral pour préparer un corps professoral foncièrement protestant. <sup>445</sup> La difficulté ne fut donc que momentanée.

A la fin de l'année 1977-1978, Masamba quitta la FTPZ pour occuper ses nouvelles fonctions de Secrétaire Exécutif du Bureau de l'Education familial du Conseil Œcuménique des Églises à Genève, fonctions qu'il occupera de 1978 à 1985 <sup>446</sup>, avant de retourner en RDC.

Lors de sa session du 1<sup>er</sup> au 3 juillet 1978, le Conseil d'administration nomma le professeur Elonda Efele de la Communauté des Disciples du Christ au Congo comme doyen pour le remplacer. Mais ce dernier n'exercera ces fonctions que jusqu'en décembre de la même année, car il sera rappelé par sa Communauté. Il sera remplacé par le professeur Yemba Kekunda qui était le vice-doyen de la faculté depuis le mois de juillet <sup>447</sup>. Cependant, nous pouvons constater de son parcours que l'histoire de la FPTZ est liée à celle de cet homme qui a beaucoup donné pour que cette institution survive à son exclusion de l'UNAZA. « Il y est arrivé en pleine crise économique que connaissait alors le pays, principalement à la suite de la

---

<sup>444</sup> MUNAYI Muntu-Monji, Masamba ma Mpolo, *art. cité*, p. 82.

<sup>445</sup> MASIALA ma Solo, « La figure psychologique de Jean Masamba ma Mpolo », in *Revue Congolaise de Théologie Protestante, Personne, pensée et œuvre du Professeur Jean Masamba ma Mpolo*, Publication spéciale, n° 16/17, UPC, EDUPC, 2003 – 2004, p. 68.

Cet auteur est docteur en psychologie de l'Université de Genève et professeur de psychologie à l'UPC.

<sup>446</sup> MUNAYI Muntu-Monji, Masamba ma Mpolo, *art. cité*, p. 85.

<sup>447</sup> Ibid.

zaïrianisation amorcée une année plus tôt, c'est-à-dire en 1973 », conclut Munayi Muntu-Monji<sup>448</sup>.

## 6. Une nouvelle pérégrination pour la Faculté à Macampagne

Après l'ISTK, la Faculté fut installée dans une parcelle appartenant à l'ECZ, dans le quartier huppé appelé Macampagne, dans la commune de Ngaliema, à Kinshasa. Elle n'y restera que le temps pour les autorités de l'Église de la procurer des infrastructures qui l'appartenait. Elle s'installera définitivement sur le campus du centenaire protestant, terrain mis à sa disposition par le Synode national de l'ECZ. Mais ce bref passage n'a pas manqué d'intérêt.

Malgré la bonne foi qui avait conduit l'ETEK à accepter la Faculté de Théologie Protestante au Zaïre (FTPZ) pour fonctionner en son sein et l'acceptation par la Faculté des conditions fixées par l'institution hôte, il y avait quelques éléments qui faisaient sa crainte et rendait difficile leur cohabitation. Certaines prises de position du Synode national de l'ECZ firent craindre aux responsables de l'ETEK et aux communautés membres que ce dernier leur imposât finalement une fusion, ce qui signifierait que la Faculté absorberait alors l'école théologique.

A ce sujet, il convient de se rappeler du caractère pluriel de l'ECZ en matière doctrinale. De ce fait, les communautés fondatrices de l'ETEK tenaient à garder leur institution qui donnait une formation théologique évangélique. Précisons que ces membres fondateurs sont des évangéliques et baptistes. En plus, étant membres de l'ECZ, il fallait aussi craindre que cette dernière s'impose à eux.

Les craintes furent encore exacerbées par les résolutions du troisième Synode national de l'ECZ tenu à Kinshasa du 2 au 9 février 1975. Sa seconde résolution affirmait que la Faculté de Théologie Protestante au Zaïre était la « Faculté de toute l'Église »<sup>449</sup>, c'est-à-dire de toutes les communautés membres de l'ECZ. Mais c'est plus la quatorzième résolution qui posait problème. Elle était formulée de la manière suivante :

- a) Que les instituts et faculté de théologie organisent les programmes spéciaux de formation biblique : cette formation peut se faire au sein des instituts de formation théologique, soit sous forme de cours d'extension ;
- b) Que cette formation tienne compte de l'intérêt des laïcs au ministère de l'Église ;

---

<sup>448</sup> Ibid.

<sup>449</sup> MUNAYI Muntu-Monji, *Les vingt-cinq ans*, *op. cit.*, p. 58.



c) Que la sous-commission de formation théologique des instituts et de la Faculté de théologie arrête un programme et des grades qui sanctionnent la fin de cycle<sup>450</sup>.

Comme on peut le constater, il y avait cette tendance à établir la Faculté de théologie comme une organisation au-dessus des Instituts Supérieures Théologiques (IST), pourtant, si les communautés fondatrices de la faculté reconnaissaient que cette institution était un organe de l'ECZ, il n'en était pas le cas pour les IST. Chacune avait une gestion autonome placée, non pas sous la supervision de l'ECZ, mais des communautés fondatrices.

Mais ce qui a le plus était déterminant dans la détérioration de collaboration entre les deux institutions, selon Munayi Muntu-Monji, était le fait que « le Synode décida également, en conformité avec ce point 14, que les instituts supérieurs théologiques soient associés à la faculté de Théologie Protestante au Zaïre »<sup>451</sup>. A partir de là, la relation ne fit plus cordiale. L'ETEK, devenue Institut Supérieure de Théologie de Kinshasa (ISTK) posa plusieurs actes d'une manière unilatérale qui montrèrent clairement aux autorités de la Faculté qu'elles n'étaient plus les bienvenues sur ce campus.

Mais déjà les difficultés financières n'avaient jamais été résolues depuis l'ULC. Le soutien de l'État à travers l'UNAZA ayant été abrogé, il fallait absolument apporter une réponse à cette situation. Ainsi, la réunion du Comité d'administration de la Faculté, dirigée par l'évêque Onema Fama de la Communauté Méthodiste au Zaïre Central (CMZC), les 7 et 8 mars 1975, en présence des représentants des communautés fondatrices, prit la décision de faire connaître la faculté à l'étranger, autorisant au doyen Onema Fama d'effectuer des démarches auprès de certaines facultés sœurs en Europe et en Amérique pour une coopération<sup>452</sup>.

Au niveau national, la FTPZ ne pouvait seulement compter sur l'apport de communautés fondatrices ; il fallait élargir la contribution à toute l'ECZ. Pour satisfaire son budget<sup>453</sup>, le Conseil d'administration prit les décisions suivantes :

- Le salaire du professeur zaïrois fixé à 300 Z par mois et 430Z pour l'expatrié
- La participation financière de chaque communauté était fixée à 1.500 Z par an<sup>454</sup>.

---

<sup>450</sup> Ibid., p. 51.

<sup>451</sup> MUNAYI Muntu-Monji, Masamba ma Mpolo, *art. cité*, p. 51.

<sup>452</sup> MUNAYI Muntu-Monji, Masamba ma Mpolo, *art. cité*, p. 58.

<sup>453</sup> Le budget était fixé à 104.522 Zaïres, ce qui, à l'époque, équivalait à peu près au double en dollars américains.

<sup>454</sup> MUNAYI Muntu-Monji, *Les vingt-cinq ans, op. cit.*, p. 63.

Pour allier toutes les communautés à la prise en charge de la FTPZ, le but de la faculté devint « la formation des théologiens pour le ministère pastoral dans les communautés de l'Église du Christ au Zaïre »<sup>455</sup>. C'est à cette session de 1975 que le Conseil nomma le professeur Masamba ma Mpolo comme doyen de la faculté, secondé par le professeur Marini Bodho comme vice-doyen, avec le professeur Tagawa Kenzo<sup>456</sup> comme secrétaire général académique.

La première année académique sur le campus de l'ETEK s'était achevée avec beaucoup des difficultés sur le plan financier. Mais les autorités tinrent bon pour clôturer l'année. La présidence nationale de l'ECZ se préoccupait fortement de cette situation, car il fallait coûte que coûte que l'éducation universitaire protestante commence. La perte de contrôle de l'Université Libre du Congo qui se trouvait à Kisangani, devenue laïc et membre de l'UNAZA était encore très fraîche dans les mémoires des protestants, responsables ecclésiastiques comme chrétiens.

Pour l'année académique 1977-1978, la situation de la Faculté avait légèrement évoluée. L'arrêté du Commissaire d'État<sup>457</sup> à l'Enseignement supérieur et à la Recherche scientifique avait reconnu cette institution, donc ses diplômes, de même pour la faculté catholique. La Faculté fonctionna avec 75 étudiants, dont 7 Angolais et 1 Namibien. Il n'y eut que 29 étudiants la première année. Au cours de l'année académique 1978-1979, l'effectif s'éleva à 100 étudiants, dont 13 Angolais.

Le problème qui restait à régler était celui des finances et la stabilité du personnel. En effet, lors de sa session du 1<sup>er</sup> au 3 juillet 1978, le Conseil d'administration nomma le professeur Elonda Efele comme doyen de la Faculté, en remplacement du professeur Jean Masamba ma Mpolo qui partait à Genève pour occuper un poste au sein du Conseil Œcuménique des Églises. De même, le professeur Yemba Kekunda fut nommé vice-doyen de la Faculté.<sup>458</sup> Mais le doyen ne resta à son poste que moins d'un semestre. Sa communauté le rappela pour prendre le poste de Secrétaire Général. Ainsi, le vice-doyen devint titulaire et son poste resta vide. Au sujet du corps professoral, la Faculté comptait encore sur les visiteurs venant de l'UNAZA, en attendant ses candidats qui effectuaient des études doctorales à l'étranger.

---

<sup>455</sup> Ibid., p. 64.

<sup>456</sup> Ce professeur était de nationalité japonaise.

<sup>457</sup> C'est le titre du Ministre, à l'époque, sous le régime Mobutu.

<sup>458</sup> MUNAYI Muntu-Monji, *Les vingt-cinq ans*, *op. cit.*, p. 76.

A côté de ces deux difficultés apparut une nouvelle : l'attitude du Conseil d'administration de l'ISTK. Ces derniers commencèrent à imposer des décisions à la Faculté sans concertation. Lors du cinquième Synode national de l'ECZ tenu en 1979, « le doyen mit l'accent sur la nécessité pour la Faculté d'avoir son propre campus »<sup>459</sup>. Cette nécessité fut même reconnue comme une urgence, afin de stabiliser ses activités académiques. Munayi Muntu-Monji reconnaît que toutes les interventions répétées par l'ISTK concernant l'hébergement de la Faculté « dissimilaient l'état précaire de la coexistence entre l'Institut supérieure théologique de Kinshasa (ISTK) et son invitée »<sup>460</sup>.

L'ISTK insistait sur la sauvegarde de son autonomie face à la FTPZ. Pour l'exprimer, il utilisa un langage masqué par des nombreuses exigences financières, sachant que cette dernière, avec la précarité financière dans laquelle elle évoluait, ne pouvait pas les satisfaire. Et ses exigences étaient toujours irrévocables. A côté des complications qui se présentaient, il faut aussi admettre qu'il n'y avait plus suffisamment de la place pour loger la Faculté.

Au bout de quatre années de difficile cohabitation, la FTPZ obtint d'installer dans une concession de l'ECZ certains professeurs, les services administratifs et sa bibliothèque. Cette dernière se trouve au quartier Maccampagne de la commune de Ngaliema, sur l'avenue Bocage. Avec le concours de l'architecte de l'ECZ et l'entreprise ENGEMAK, un nouveau bâtiment fut érigé avec des modestes salles de cours tout au long du mur servant de clôture. Par cette installation, « la Faculté de théologie protestante venait, après vingt-cinq ans d'existence, de construire son tout premier bâtiment », écrit Munayi Muntu-Monji<sup>461</sup>. Cependant, quelques étudiants mariés resteront au campus de l'ISTK, sur base d'un accord préalable entre leurs communautés et l'Institut. L'année académique 1979-1980 était donc celle d'un début d'autonomie pour la FTPZ. L'année académique suivante connut un record de cent onze étudiants (parmi lesquels soixante-sept mariés), dont quatre filles et un étudiant libre.

## **7. Stabilisation de la Faculté sur le terrain du centenaire protestant**

La concession de Maccampagne n'était pas de nature à accueillir la Faculté pour une longue durée. Elle n'était pas si spacieuse pour cela. Ainsi, les autorités de la Faculté ne cessaient de remuer ciel et terre pour trouver les moyens d'obtenir un site convenable et le

---

<sup>459</sup> Ibid., p. 78.

<sup>460</sup> Ibid.

<sup>461</sup> MUNAYI Muntu-Monji, *Les vingt-cinq ans*, *op. cit.*, p. 80.

lotir. Il y avait un terrain qui appartenait au Synode National de l'ECZ et une partie au Gouvernement, mesurant au total 7 hectares. Elle se trouve sur le prolongement d'un grand terrain sur lequel il y avait déjà le bâtiment officiel de la Radio et Télévision Nationale Congolaise (RTNC) d'une part, une concession de l'Inspection générale de la Police ville de Kinshasa et le Camp militaire dénommé Camp Kokolo qui en est séparé par l'avenue du 24 novembre (aujourd'hui avenue de la libération).

Actuellement, il faut ajouter dans cet environnement la Musée nationale fraîchement construite et un bâtiment qui abrite des services de certains Ministères. Il s'agit donc de l'un des quartiers stratégiques de la ville de Kinshasa<sup>462</sup>. Le premier bâtiment de la Faculté fut construit grâce au financement des partenaires d'outre-mer qui soutenaient le projet d'une Université protestante dans le pays.

L'année académique 1980-1981 fut favorable à la Faculté, à cause des visites des différentes personnalités qu'elle connut. Comme l'affirme Munayi, « du 27 au 28 novembre, une vingtaine de visiteurs venus des différentes régions du Zaïre et de quelques pays étrangers participèrent à une réunion consultative organisée par la Faculté avec un accent particulier sur le projet de construction de celle-ci »<sup>463</sup>. La rencontre était donc stratégique. Il y avait parmi ces visiteurs le Dr Y. Feenstra, ancien professeur et ancien doyen de la Faculté.

L'urgence du projet de construction de l'édifice ayant été reconnu par tous, les modalités de participation furent arrêtées pour tous. Les Églises Réformées du Pays-Bas, la Mission Morave et la Mission de Bâle furent les premiers partenaires. Un comité de promotion fut créé pour suivre le déroulement du projet jusqu'à sa finalisation.

Le Conseil d'admission, dont le Président national de l'ECZ était un membre ex-officio, lors de sa session de juin 1981, prit la décision de commencer la construction du bâtiment des salles de cours. Le communiqué de presse qui fut publié à l'issue de la réunion montrait l'objectif réel de ce travail de longue haleine effectué par les responsables de l'ECZ. Il disait : « Les bâtiments définitifs de la Faculté seront érigés sur le terrain du Centenaire. La Faculté et le Temple du Centenaire constitueront ainsi sur un même terrain et pour un mariage millénaire, deux monuments historiques de l'unité des chrétiens protestants dans notre pays »<sup>464</sup>.

---

<sup>462</sup> Ces infrastructures viennent d'être inaugurées en 2020, financées et construites avec la coopération Sino-Congolaise.

<sup>463</sup> MUNAYI Muntu-Monji, *Les vingt-cinq ans*, *op. cit.*, p. 84.

<sup>464</sup> *Ibid.*, p. 85.

Ces mots suffisent pour éclairer le but de toutes ces démarches de création de la Faculté et l'idée qui sous-tend la construction de ces deux institutions côte à côte. L'ECZ avait donc des monuments pour la présenter dans la société nationale et à l'extérieur. Si la cathédrale du centenaire présente le chemin parcouru par le protestantisme en territoire congolais, la Faculté, voire l'Université Protestante au Congo dans sa phase actuelle, présente son avenir dans la mesure où le protestantisme continue à influencer dans la société congolaise avec un Evangile diffusé à propos par des théologiens bien formés, mais aussi par toute sorte de personnages œuvrant dans tous les domaines de la société.

Comme on peut le constater, l'idée de recréer une Université d'obédience protestante n'avait pas fini de hanter les autorités de l'ECZ comme les intellectuels protestants qui ne digéraient toujours pas qu'il n'y ait que des universités laïques au pays. L'éthique protestante avait été mise en mal par le rejet de l'enseignement de la religion depuis l'école primaire. L'éducation civique et politique qui était inculquée à tous les étudiants, foncièrement tournée vers la glorification de Mobutu et son parti devenu parti-État, n'arrangeait guère l'éducation de la jeunesse.

Dans la pensée des responsables de l'ECZ, la Faculté était la pierre sur laquelle reposait tout l'espoir de renouveler ce projet d'enseignement universitaire. Il fallait donc tenir ferme et maintenir le cap de son fonctionnement, malgré les difficultés évidentes qui n'avaient pas été résolues d'années en années. C'est ainsi que, dans son discours d'ouverture de la célébration du Jubilé d'or de la Faculté, qui correspondait à l'ouverture de l'année académique 1984-1985, le professeur Yemba, alors doyen de la Faculté, souligna ceci : « En jetant un regard critique sur l'histoire de la Faculté de Théologie Protestante au Zaïre, nous constatons que le chemin plein de détours parcouru par celle-ci atteint une étape décisive »<sup>465</sup>.

Le premier bâtiment construit sur le site comprenait cinq salles de cours, constituant encore aujourd'hui la Faculté de théologie. Le second, placé devant le premier, abritait les bureaux administratifs de la Faculté. C'est ainsi qu'elle chemina jusqu'en 1989, parce que le pouvoir public bloquait encore l'espace d'enseignement universitaire. En effet, alors que la Faculté de théologie allait s'engager dans le processus de son érection en université, le Président de la République (Mobutu à l'époque) promulgua, le 22 septembre 1986, la loi-cadre de l'enseignement national, dont l'article 46 réservait à l'État le monopole de créer les établissements d'enseignement supérieur et universitaire, tandis qu'aux églises et

---

<sup>465</sup> YEMBA Kekumba, « Jubilé d'argent de la Faculté et ouverture de l'année académique 1984-85. Discours d'ouverture », in *Jubilée d'Argent de la Faculté de Théologie Protestante au Zaïre 1959-1984*, Mélanges, Bulletin de théologie africaine, Volume VI, n°11, Supplément, 1985, p. 19.

sectes religieuses, l'article 144 de la même loi laissait la possibilité de ne créer que des établissements ayant pour finalité la formation des ministres de cultes, à savoir les pasteurs et les prêtres.<sup>466</sup> L'ouverture n'arriva que plus tard.

Toutefois, comme la Faculté était agréée, l'ECZ dû se plier à l'obligation de ne commencer que par la formation des théologiens comme prévu. Le centre universitaire fut inauguré la 17 mai 1985, mais le déménagement de la Faculté eut lieu en juin de la même année. C'est alors que la Faculté commença son activité dans un cadre propice à l'enseignement universitaire. Il ne restait qu'à finaliser les autres services inhérents à son bon fonctionnement tel que la bibliothèque et les services généraux.

Les autorités de la Faculté étaient conscientes sur le fait que les regards de toute l'ECZ étaient tournés vers cette institution à caractère universitaire d'obédience protestante. Rappelons ici qu'il y avait en tout huit Instituts théologiques protestantes à travers le pays : IST Bolenge à l'Équateur, organisé par la Communauté des Disciples du Christ au Congo (CDCZ) ; IST Boma dans l'actuel Kongo central, organisée par la Communauté Evangélique de l'Alliance au Zaïre (CEAZ) ; IST Bukavu dans le Sud Kivu ; IST Bunia toujours dans la Province Orientale ; IST Mulungwishi dans le Katanga, IST Ndesha à Kananga dans la province du Kasai Occidental ; IST Wembo Nyama dans le Kasai Oriental, organisée par les Communautés Méthodistes et ISTK à Kinshasa. Malgré ce nombre, les autorités ecclésiastiques de l'ECZ reconnaissaient toujours un rôle central à la Faculté.

Munayi Muntu-Monji l'affirme dans son article sur le rôle de l'Église protestante au cours de cinquante années d'indépendance du pays lorsqu'il écrit : « ... l'Université Protestante au Congo (UPC) ayant pour noyau la Faculté de théologie créée en 1959 est la plus représentative de tous les établissements d'enseignements supérieur et universitaire protestants »<sup>467</sup>. Une fois stabilisée, la Faculté eut donc la charge d'évoluer normalement jusqu'au moment propice où, à l'instar d'autres facultés de théologie à travers le monde, elle étendrait sa sphère d'activités.

D'année en année, un travail important a été effectué par le Conseil d'administration et le Synode national pour que la Faculté ait des ressources financières suffisantes pour son fonctionnement. Au niveau interne, il y avait les frais payés par les étudiants, les bourses accordées par les communautés qui envoyaient leurs étudiants à la

---

<sup>466</sup> « Loi-cadre n°86-005 de l'enseignement national du 22 septembre 1985 », in Journal Officiel de la République du Zaïre, Numéro spécial, 1986, pp. 12-29.

<sup>467</sup> MUNAYI Muntu-Monji, « Le rôle de l'Église protestante au cours des cinquante années d'indépendance 1960-2010 », in *Congo-Afrique*, n°442, 2010, p. 145.

faculté ainsi que la participation financière des communautés membres. Au niveau externe, le soutien des organismes amis était déterminant. « Versée en devise, la participation des donateurs extérieurs constitue le plus grand pourcentage »<sup>468</sup>. Il y a en premier lieu les Églises mères des communautés dont les Missions au Zaïre donnèrent naissance à quelques communautés membres de l'ECZ, en second lieu les Églises d'Allemagne fédérale, des États-Unis, de Hollande et de Suisse.

Pour consolider les conditions de formation universitaire, une bibliothèque est indispensable pour les recherches scientifiques. Ainsi, une bibliothèque facultaire fut organisée. Durant l'année académique 1982-1983, la Faculté reçut une collection de quatre cents ouvrages dont soixante-cinq ouvrages de référence, essentiellement dans le domaine de théologie biblique et de théologie systématique. Cette collection s'ajoutait à quelques cinq milles ouvrages déjà existant. La même année, l'entraide protestante suisse accorda un crédit extraordinaire de six mille francs suisses pour l'année suivante en vue d'acquisition de livres de référence indispensable pour une bibliothèque théologique<sup>469</sup>.

Comme établissement d'enseignement universitaire, la Faculté donne, jusqu'à ce jour, une formation académique, scientifique et pratique en matière de théologie. Le but est de former des cadres, surtout des pasteurs dont l'Église a besoin dans l'accomplissement de sa vocation en son sein que dans la société<sup>470</sup>. A travers ses enseignements, cet établissement contribue à la promotion des valeurs éthiques qui impactent la société dans les domaines civique, culturelle, intellectuelle, morale, sociale et spirituelle. Selon Yemba Kekumba, doyen de la Faculté lors du Jubilé, la Faculté comme lieu d'études, « est le cadre où les étudiants et les étudiantes sont appelés à se former et s'épanouir »<sup>471</sup>. En ce sens, les étudiants acquérirent une culture générale solide.

## **8. Rôle de la Faculté dans le vivre ensemble**

A part l'enseignement théologique qu'elle donnait aux différents étudiants inscrits à son programme, la faculté avait aussi un autre rôle à jouer au sein de l'ECZ, en ce qui concerne l'unité de toutes les communautés et de tous les Chrétiens. Il s'agit de servir de lieu où les futurs pasteurs apprennent à vivre ensemble dans cette diversité doctrinale qui forme le protestantisme congolais.

---

<sup>468</sup> Rapport obtenu au Décanat de l'Université Protestante au Congo, 2021.

<sup>469</sup> Rapport, Ibid.

<sup>470</sup> YEMBA Kekumba, *Art. cité*, p. 20.

<sup>471</sup> Ibid., p. 21.

Au cours de l'année jubilaire, le doyen reconnaissait aussi le rôle fédérateur des communautés membres de l'ECZ à travers son institution : « Œuvre de l'Église du Christ au Zaïre, la Faculté n'a jamais perdu de vue qu'une de ses tâches était de contribuer à l'unité effective de l'Église »<sup>472</sup>. A cet effet, nous avons affirmé plus avant que chaque communauté, sinon un groupe des communautés ayant le même penchant doctrinal, s'était organisé pour créer un établissement de formation pastoral (IST). Cependant, les différents Synodes nationaux de l'ECZ n'avaient jamais cessé d'affirmer que la Faculté œuvrait pour l'Église toute entière.

L'objectif principal que s'était assigné l'Église est « de s'occuper des œuvres religieuses, de jeunesse et philanthropiques l'évangélisation, culte, œuvres médicales, éducation et toutes les œuvres sociales ayant trait au bien-être de l'homme et de témoigner de son unité en Christ au Zaïre et dans le monde »<sup>473</sup>. La formation universitaire était donc un objectif très important.

Sur son campus, il y avait toujours des étudiants venus de tous les horizons protestants de la République comme de pays voisins. Ainsi, les étudiants apprennent par ce fait ce qui les unit aussi bien que ce qui les distingue. Leur base commune est que l'ECZ confesse Jésus-Christ comme sauveur du monde et Chef de l'Église<sup>474</sup>. C'est ici que les autorités ecclésiastiques de l'ECZ soulignaient le rôle de la Faculté, et plus loin celle de l'Université Protestante au Congo, dans la consolidation de l'unité de l'Église. Il est remarquable que les enseignants qui officient au sein de cette institution proviennent de différentes communautés de l'ECZ.

Cette union pour une même cause ne put que favoriser une compréhension mutuelle. Illustrons cette réalité à travers l'exemple du Conseil d'Administration nommé par le septième Synode national de l'ECZ tenu à Lubumbashi du 1<sup>er</sup> au 8 mai 1983 :

1. Mgr Bokeleale Itofo, Président National de l'ECZ (CDCZ)
2. Dr Shaumba Wembo, Président honoraire de l'ECZ (CMUZ)
3. Mgr Onema Fama, Doyen honoraire de la Faculté (CMZ)
4. Mgr Ngoy Kumba Wekadio

---

<sup>472</sup> Ibid., p. 22.

<sup>473</sup> MASIALA ma Solo, « Une faculté de théologie protestante dans une Église, au milieu d'un peuple », in *Jubilée d'Argent de la Faculté de Théologie Protestante au Zaïre 1959-1984*, Mélanges, Bulletin de théologie africaine, Volume VI, n°11, Supplément, 1985, p. 60.

Le prof Masiala ma Solo est l'un des anciens étudiants envoyés en formation universitaire pour préparer le personnel académique de la faculté par Jean Masamba ma Mpolo. Il fut Docteur en psychologie de l'Université de Genève en 1981, et depuis, enseignant à la Faculté, puis à l'UPC. Il appartient à la Communauté Évangélique de l'Alliance au Zaïre (CEAZ).

<sup>474</sup> Ibid., p. 60.



5. Dr Diayaku dia Neyila (CBZO)
6. Dr Elonda Efefe (CDCZ)
7. Dr Mfuta Munkama Mangoma (CADZ)
8. Dr Tshihamba Mukome
9. Kalonji Mutambayi (CPZ)
10. Bosonga Loombe
11. Katanga Tshitenge
12. Klabi Bofulu
13. Koli Mandole Molima (CBFZ)
14. Lusakweno Vangu Kinkela (CBFZ)
15. Mbiya Mulumba
16. Mokili Bolema
17. Ruhingita Ndagora

De même, nous pouvons présenter la composition de la commission sur le programme d'études créée par le premier conseil d'administration de la Faculté en tenu à Lubumbashi en 1959 :

1. Président: R. Dodnon (DCCM, qui deviendra CDCZ)
2. Secrétaire: Williamson Jr (APCM, qui deviendra CPZ)
3. Membre : E.R. EBAKA (DCCM, qui deviendra CDCZ)
4. Membre : J. KELLER (Féd. Evangélique du Cameroun)
5. Membre : H.T. Maclin (EMCC, qui deviendra CMZC)
6. Membre : W.D. Reynoide (BMS, qui deviendra CBFZ)
7. Membre : A. Wantwadi (BMS)

La Faculté est née d'une collaboration de différentes églises<sup>475</sup>. Par conséquent, cette diversité était prise en compte dans toute son organisation interne, jusque dans l'engagement des membres du corps enseignant. La collaboration en résultait permettait aux étudiants venus de communautés différentes d'apprendre à se connaître et à vivre ensemble dans un climat de tolérance mutuelle en matière de foi, en ayant pour seule base la Bible. Tout ce que les autorités ecclésiastiques attendaient, c'était une meilleure compréhension des autres, qui élague la tendance à la division que présentait le protestantisme en général, car « l'Église du Christ au Zaïre s'efforce de bâtir l'unité des chrétiens comme seul moyen efficace pour

---

<sup>475</sup> Faculté de Théologie proestante de Kinshasa, annexe 1.

accomplir la mission de réconciliation entre Dieu et les hommes, les hommes entre eux, cela dans un corps unifié, dont Jésus-Christ est la tête »<sup>476</sup>.

Dans le même ordre d'idée, ces étudiants passent chacun une période de stage obligatoire à la fin de chaque cycle (graduat et licence) dans une paroisse d'une communauté. Pour renforcer la connaissance mutuelle, la Faculté exige à l'étudiant de passer ce stage dans une paroisse qui n'est pas de sa communauté d'origine. Par ce fait, il apprend la liturgie et la vie de l'Église en général et d'une communauté sœur en particulier.

L'expérience des élites à travers le monde sert souvent de modèle à cet effet. Comme le démontre C. Wright Mills (1916-1962) dans sa critique de « la perversion de l'idéal démocratique américaine » où l'auteur reconnaissait l'existence d'une « élite du pouvoir ». L'auteur constate que « les membres de cette élite [...] auraient étudié dans les mêmes écoles et les mêmes universités ; puis ils se seraient liés par des alliances et des mariages ; enfin, ils maintiendraient leur appartenance par la fréquentation des mêmes clubs ou réseaux »<sup>477</sup>. Ce constat n'est pas étranger au sein des anciens étudiants de la Faculté.

Non seulement les mariages ne sont plus à compter, mais le niveau de collaboration au sein des différentes synodes provinciaux et dans les milieux pastoraux proches (là où se trouve deux communautés implantées dans une même ville) est un témoignage éloquent de cette réussite dans le domaine du vivre ensemble, affirme Mgr Mossi Nzimba Wanyolo<sup>478</sup>. Il donne aussi l'exemple du Conseil des pasteurs de Kinshasa (COPAK) qui est un héritage historique au sein de l'ECC, car créé quelques années après l'indépendance.

Ce conseil réunit depuis dans des rencontres permanents tous les pasteurs des paroisses membres du synode urbain de Kinshasa pour délibérer des différents problèmes liés à l'exercice du ministère pastoral dont les problèmes sociaux. Avec sa structure, il participe fortement à la cohésion au sein du protestantisme à Kinshasa. Avec cette stratégie académique, les différents étudiants qui sortent de la Faculté peuvent merveilleusement collaborer, une fois chacun d'eux est affecté dans une paroisse. Ils peuvent s'inviter mutuellement lors des organisations particulières. Avec cela, les Chrétiens apprirent aussi à cohabiter, mais également à respecter n'importe quel pasteur protestant.

---

<sup>476</sup> MASIALA ma Solo, *Art. cité*, p. 60.

<sup>477</sup> GENEYS, William, « Nouveaux regards sur les élites du politique », in *Revue Française de science politique*, Volume 56, n°1, 2006, p. 123.

<sup>478</sup> Mgr MOSSI Nzimba Wanyolo, *Ibid.* Il est membre de la Communauté Evangélique de l'Ubangi-Mongala (CEUM), dont le siège social se trouve dans la province de l'Équateur.

## 9. Les nouvelles facultés et l'extension du savoir-vivre protestant en RDC

Lorsqu'on considère la société congolaise, le problème du respect de l'altérité est un problème qui n'a pas encore trouvé sa solution. Au cours des 32 ans de règne sans partage de Mobutu, il s'était efforcé d'y remédier sans y parvenir. Mais il avait réussi à créer des cadres politiques de travail multi ethniques, qu'il s'agisse du gouvernement ou de la direction des provinces. D'ailleurs c'est sous son pouvoir que la loi exigeait de nommer un gouverneur non originaire de la province partout.

Comme miroir du protestantisme en RDC, l'ECC n'a jamais cessé de chercher les moyens de favoriser la tolérance de l'altérité. Le Comité Exécutif National qui dirigeait le conseil d'administration de la Faculté n'avait pas manqué de sauter sur l'occasion aussitôt que la grande barrière gouvernementale étaient levée. En effet, si le cadre juridique de la Loi-cadre de 1986 avait hypothéqué la volonté du Synode Nationale d'ériger la Faculté en une université, la décision du Comité central, celle n°75 du 29 mai 1989, mit fin au monopole de l'État sur la création et la gestion des établissements d'enseignement supérieur et universitaire<sup>479</sup>.

Presque trois mois après, le Conseil d'administration se réunit en session ordinaire et prit la résolution de transformer la Faculté de Théologie Protestante au Zaïre (FTPZ) en Facultés Protestantes au Zaïre (FPZ)<sup>480</sup>. Signalons ici un fait historique :

« Depuis la Convention signée le 26 mai 1906 entre l'État et les Missions catholiques, les Missions protestantes avaient été exclues de la gestion du pays. A cela s'était ajoutée l'option de certaines de ces Missions protestantes de ne pas développer l'enseignement scientifique, se contentant de celui visant la seule proclamation de la Parole de Dieu. La conséquence fut que lors de l'accession du pays à l'indépendance, il y avait trop peu des protestants congolais ayant un niveau requis pour accéder à des postes de responsabilités dans le pays »<sup>481</sup>.

Ce constat conduisit le Conseil d'administration à choisir la Faculté de Gestion pour commencer l'extension de l'Université. La condition de création d'un établissement d'enseignement supérieur fixé par le Comité Central et entériné par le Ministre de l'enseignement supérieur et universitaire fut son agrément par le Ministère. Ayant passé cette

---

<sup>479</sup> Le Comité central du MPR, un organe du Parti-État sous Mobutu, avait la préséance sur les autres organes de la nation (dont le parlement et le gouvernement). Il statuait par décision d'État, norme juridique supérieure à la loi dans l'ordre constitutionnel de l'époque.

<sup>480</sup> FPTZ, PV du Conseil d'administration du 24-25 juillet 1989.

<sup>481</sup> MULUMA Munanga, « L'Église et la gestion de la res publica », in *Revue du CRIP*, n°1, 2002, p. 223.

étape<sup>482</sup>, le Conseil d'administration réuni en session ordinaire en juin 1994 transforma les Facultés Protestantes du Zaïre (FPZ) en Université Protestante au Zaïre (UPZ) et, par la même occasion, créa deux autres facultés : la Faculté de droit et celle de sciences économiques.

Devenu Université Protestante au Congo (UPC) le 15 juin 1994, cette deuxième université protestante organisée par l'ECC fut le lieu de formation de la jeunesse pour introduire l'éthique protestante, telle qu'elle est vécue au sein de l'ECC, caractérisée particulièrement par la tolérance et le respect de l'altérité. Pour rayonner ces valeurs dans la société, elle organise sur son campus la Faculté de théologie, la Faculté d'administration des affaires et sciences économiques (FASE), la Faculté de droit, la Faculté de médecine et la Faculté des sciences informatiques.

Le premier Recteur de cette université fut le doyen de la Faculté de Théologie Protestante au Zaïre, le professeur Yemba Kekumba (CMCC), tandis que le professeur Munduku Ngamayamu Dagoga (CBCO) devint le doyen de la Faculté de théologie, le professeur Munayi Muntu-Monji doyen de la nouvelle faculté des sciences humaines<sup>483</sup>. Après vint son secrétaire général académique, le professeur Daniel Ngoy Boliya (CDCC), tandis que le professeur Marcel Kasonga wa Kasonga (CPK) prit le secrétariat général académique.

Toutes les décisions du Conseil d'administration de l'UPC en accord avec le Synode National de l'ECC se justifient historiquement, comme la Faculté de gestion devenue Faculté d'administration des affaires et sciences économiques. Au sujet du choix de la Faculté de droit, alors qu'il était déjà organisée par d'autres Universités, le doyen de la Faculté justifie le choix par de l'échec de la Conférence Nationale Souveraine organisée à l'époque où le pouvoir de Mobutu était en train de basculer, à laquelle certains cadres protestants avaient pris part. L'ECC, comme église, ne pouvait se résoudre de rester en marge du débat qui continuait à se dérouler sur la recherche d'un État de droit. C'est donc dans cette logique que s'inscrit ce choix.

« En dehors des organes publics chargé de faire respecter les droits humains, il y a inéluctablement les organes de formation. C'est dans ce contexte qu'apparaît le rôle des universités, parmi lesquelles l'UPC. L'ouverture de la Faculté de droit au sein de l'UPC est une preuve flagrante de la volonté des Autorités de l'ECC d'une part, et de l'UPC d'autre part, de

---

<sup>482</sup> Arrêté ministériel n° ESU/CABMIN/0379/93 du 28 septembre 1993 (pour l'agrément provisoire des FPZ, suivi de la lettre n° MINESU/CABMIN/165/SG/160/1060/93, qui notifie le Recteur de l'UPZ.)

<sup>483</sup> NGOY Boliya et MUNAYI Muntu-Monji, *Art. cité*, p. 283.

contribuer sérieusement à la formation des jeunes en leur inculquant les notions se rapportant à la science juridique et surtout à la manière dont les citoyens peuvent jouir de leurs droits et les exercer »<sup>484</sup>.

Dans le programme de toutes les facultés en dehors de la théologie, le programme conçu par l'UPC insère des cours comme « l'histoire de la révélation », « l'éthique chrétienne » et « les rapports Église-État ». De même, le fait d'être formé sur un même campus, d'exercer certaines activités en commun (cultes universitaires organisés par l'aumônerie universitaire, sport, conférences estudiantines, mutuelle de santé, etc.) participe à l'initiation au vivre ensemble. La bibliothèque centrale est aussi un lieu de rencontre des étudiants de toutes les facultés qui, lors des travaux ordonnés par les enseignants, s'entraident mutuellement (par exemple lors d'un TP de droit des étudiants de théologie, etc.).

Dans le domaine de la santé, l'UPC organise la Faculté de médecine depuis 2006<sup>485</sup>, dans la tradition des œuvres médicales des Missions protestantes au Congo. Elle vise la formation des médecins destinés à travailler essentiellement dans les milieux ruraux qui, en RDC, sont pratiquement privés de médecins et, du même coup, des soins de santé appropriés. Il convient de rappeler ici que les œuvres médicales ont été l'un des moyens dont se sont servies les Missions protestantes pour annoncer l'évangélisation. En même temps, ces médecins participent aux activités ecclésiastiques des Communautés initiatrices des formations sanitaires où ils travaillent, en ayant déjà été préparé au vivre ensemble au sein de l'ECZ. Ainsi, ils n'ont pas besoin d'être affecté uniquement dans les hôpitaux de leurs Communautés respectives. Ils peuvent aussi travailler en dehors des hôpitaux de l'ECC.

Au cours de leur stage universitaire, les étudiants de cette Faculté sont encadrés dans les grands hôpitaux protestants du pays :

« Parmi les grands hôpitaux créés par les Missions protestantes, on peut citer l'Institut médical évangélique (IME)-Kimpese au Kongo Central, l'hôpital évangélique de Vanga (HE) au Kwilu et l'institut médical chrétien (IMC) de Tshikaji transféré de Lubondaie au Kasai central. C'est justement dans ces trois hôpitaux que les finalistes de la Faculté de médecine de l'UPC effectuent aujourd'hui leur stage de fin d'études (4<sup>ème</sup> doctorat) »<sup>486</sup>.

En 2001, le Comité de gestion de l'Université Protestante au Congo fut constitué de la manière suivante<sup>487</sup> :

---

<sup>484</sup> ANDENDE Apindia, « Préface », in *Revue de la Faculté de droit : L'État de droit*, n°1, 1999, p. 1.

<sup>485</sup> Information recueillie au Décanat de l'UPC.

<sup>486</sup> Extrait de la leçon académique du Prof. MUNAYI Muntu-Monji à l'occasion de 60 ans de l'UPC, 2019.

<sup>487</sup> NGOY Boliya et MUNAYI Muntu-Monji, *Art. cité*, p.286.

- Recteur : Professeur Monseigneur Daniel NGOY Boliya (CDCC)
- Secrétaire général académique : Professeur révérend Albert AFUMBA Wandja (CMCC)
- Secrétaire général administratif : Révérend Léon NONDO Manenga (CPC)
- Directeur de service de finances et budget : NGWALA Ray Mbumba (CEC)

Les trois facultés étaient dirigées par les doyens dont les noms suivent :

- Faculté de théologie : Professeur Révérend KOMY Nsilu Diakubikua (CBFC)
- Faculté de droit : Professeur Roger MASAMBA Makela (CBCO)
- Faculté de FASE : Professeur Adolphe ILASHI Unshengwo (CBB)

Le Centre de recherches interdisciplinaires et de publications était dirigé par le professeur Thomas MUNAYI Muntu-Monji.

Dans tous les actes posés par l'ECC, le principe de l'unité dans la vivre ensemble comme moyen de concrétiser le vivre ensemble est soigneusement étudié. Au cours des sessions du Conseil d'administration, les membres font un grand effort pour éviter la conflictualité dans les décisions prises. Ainsi, l'unité est favorablement inscrite dans les consciences des étudiants qui passent sur ce campus protestant.

Signalons que l'UPC, si elle fut la seule université fondée pour toutes les Communautés de l'ECC, elle ne fut pas la seule organisée par les Protestants en RDC. Il y a aussi d'autres établissements créés et gérés par des confessions religieuses dans l'ensemble comme l'Université Catholique de Kinshasa, l'Université Presbyterienne au Kasai, l'Université des pays de grands lacs (UPGL) à Goma, soit par des particuliers comme l'Université Kongo au Kongo central, l'Université du Bandundu, l'Université de Mbuji mayi, l'Université Acquatoria, l'Université du Kasai, etc<sup>488</sup>. Cependant, l'UPC est unique dans son rôle de consolidation du vivre ensemble au sein de l'ECC<sup>489</sup>.

---

<sup>488</sup> NGOY Boliya et MUNAYI Muntu-Monji, *Art. cité*, p. 287.

<sup>489</sup> Le site de l'UPC est présenté dans l'annexe 2.

## **Chapitre VII**

### **La Cathédrale du Centenaire protestant :**

#### **Symbole de l'unité protestante en RDC**

Après que l'unité organique de l'Église du Christ au Zaïre fut créée, il y eut un autre problème sous-jacent qu'il fallut résoudre. Les autorités nationales de l'Église ainsi constituée étaient des pasteurs (le Président national et ses vice-présidents). Promus à cette nouvelle tâche, il fallait qu'ils continuassent à assumer leur responsabilité pastorale sur l'ensemble de l'Église. Pour cela, il leur fallait une paroisse qui soit en même temps le symbole de l'unité de toute l'Église.

Outre cette responsabilité pastorale, il y avait aussi le fait que la Présidence nationale de l'ECC était l'équivalent de l'archevêque de Kinshasa. Or, ce dernier avait la Cathédrale Notre Dame du Congo comme paroisse. Il fallait donc que la Présidence nationale de l'ECC ait un lieu honorable (en rapport avec leur rang) dans la ville de Kinshasa. Dans la ville, il n'y avait aucun temple capable de remplir cette fonction.

#### **1. Naissance de la Paroisse Internationale Protestante de Kinshasa (PIPKIN)**

Avant même la création de l'ECZ, il y eut une préparation naturelle d'une paroisse qui devait œuvrer avec le responsable du CPC. Cette évidence commençait à prendre de l'ampleur avec l'arrivée du premier congolais à sa tête, en la personne du Secrétaire Général Dr Pierre Shaumba. Mais l'occasion viendra plus tard.

Depuis la période coloniale, nous avons vu qu'il y avait une certaine concurrence entre l'Église catholique, qui avait l'avantage du soutien du pouvoir colonial belge, et les Missions protestantes, autrement appelées « Missions étrangères » par le pouvoir colonial. Il y avait à Léopoldville un vicariat apostolique qui tenait ses cultes dans la Cathédrale Notre Dame du Congo, situé sur la même avenue où est construite la Cathédrale du Centenaire.

Cependant du côté protestant, il n'y avait au départ aucune paroisse pour le Secrétaire général du CPC qui n'avait qu'un bureau d'où il assumait toutes ses responsabilités. Comme nous l'avons mentionné plus-avant, son rôle était d'assumer une coordination des Missions protestantes au Congo. La veille de l'indépendance, Rév. Pierre Shaumba était choisi comme Secrétaire général du CPC. Il œuvrait toujours au sein de sa communauté, chez les Méthodistes.

Cependant, il y avait une paroisse particulière à Kinshasa : la paroisse de la Gombe, construite en 1915. Située dans la commune qui abritaient les autorités coloniales, appelée commune de Kalina à l'époque, cette paroisse de la BMS était aussi fortement fréquentée par les missionnaires, diplomates et étrangers résidant à Léopoldville (aujourd'hui Kinshasa). Elle est située sur l'avenue Lukusa n°32 (anciennement, l'avenue Van Gèle)<sup>490</sup>.

Construit dans un quartier réservé aux blancs à l'époque coloniale, ce temple bénéficiait d'un emplacement géographique qui attirait les intellectuels protestants étrangers et nationaux habitant cette zone et aux environs. A cause de son emplacement, les cultes officiels recommandés par l'État y étaient célébrés.

Le mouvement de réclamation de l'indépendance avait aussi des répercussions au sein des Églises. En 1958-1959, il y eut un engouement des ouest africains dans la ville de Léopoldville. Ces protestants étrangers parlant l'anglais trouvèrent en cette paroisse internationale un lieu propice de culte, à cause de ses paroissiens cosmopolites et sa liturgie anglophone unique dans la ville.

Ayant appris à la radio et à travers les journaux le programme de célébration de l'indépendance du pays le 30 juin 1960, qui prévoyait une messe à la "Cathédrale Notre Dame du Congo" à 9h00 avant la cérémonie officielle de la proclamation de l'indépendance elle-même, « le comité local du Secrétariat Général du CPC chargea le Rev. Thomson, Secrétaire Général sortant du CPC d'entreprendre les démarches auprès de la commission préparatoire de la journée de l'indépendance pour qu'un culte soit organisé le même jour dans une Église protestante »<sup>491</sup>.

Les Protestants ressentaient comme une injustice le fait que les nouvelles autorités nationales aient choisi la messe à l'Église catholique comme sous la colonisation au cours de laquelle les autorités coloniales n'avaient aucun regard favorable envers le protestantisme congolais. Pourtant, il faut reconnaître qu'il y avait parmi ces hommes politiques de la première République des protestants comme le premier ministre Patrice Emery Lumumba (méthodiste), Mr Tshombe qui deviendra aussi premier ministre après la sécession Katangaise, etc.

---

<sup>490</sup> MUNDIKA Kilambo, Oscar, *L'Église du Christ au Zaïre et la mission à la suite des missionnaires étrangers*, Colloque des pasteurs protestants à Kimpese, 1982, p. 12.

<sup>491</sup> Ibid., p. 14.



Quoique le Rev. Thomson ne réussit pas à convaincre les membres de la commission préparatoire de l'indépendance, malgré ses efforts, les Protestants ne se découragèrent pas. C'est le Rev. Pierre Shaumba qui prit la relève.

« Le 29 juin 1960, le Rev. Shaumba, accompagné de l'aumônier protestant en chef des Forces Publiques (l'armée de l'époque), se rendit auprès de cette commission préparatoire. Et là, devant le Vice-gouverneur Général qui présidait cette cérémonie, il dénonça ce qu'il avait qualifié d'injustice le jour de l'indépendance chèrement acquise par les congolais »<sup>492</sup>.

Il insista pour que les Protestants aient aussi droit à un culte ce même jour : « La délégation au programme de la proclamation de l'indépendance doit aussi aller méditer avec les Protestants pendant quelques minutes come il a été programmé pour l'Église catholique »<sup>493</sup>. Avec son insistance, ils se convinrent à ce qu'un culte ait lieu dans un temple protestant.

Le choix fut fait d'organiser ce culte au temple protestant de la BMS ce jour du 30 juin de 8h00 à 8h30, avant la messe prévue dans la cathédrale Notre Dame du Congo à 9h00. Ce culte historique du 30 juin 1960 a été célébré au Temple de la Gombe. Le Rev. Thomson était l'officiant du jour, le Rev. Wantuadi avait prêché et le Rev. Pierre Shaumba avait donné la bénédiction finale.

Depuis, la renommée de cette paroisse accrut dans la ville de Kinshasa ; ce fut une fierté pour les Protestants en général. A cause de cela, plusieurs protestants s'y inscrivirent comme membres. Evidemment, il y avait aussi un autre argument de cet engouement : ce qu'il y avait un culte francophone et un culte anglophone pendant que les paroisses protestantes de la ville utilisaient le lingala, sinon le Kikongo et le Tshiluba. En outre, les hautes personnalités du pays se trouvaient honorer d'y suivre le culte protestant.

D'ailleurs à ce culte du 30 juin 1960 participait le Président Joseph Kasa-Vubu, le Premier Ministre Patrice Emery Lumumba avec les Ministres de son gouvernement, les parlementaires, le Ministre Belge de la colonie, le Gouverneur Général et son Vice, les

---

<sup>492</sup> BOSEKA Oleki, *Ethique sociale chrétienne dans l'Église du Christ au Congo*, Kinshasa, (Inédit), 1990, p. 31.

<sup>493</sup> Ibid.

ambassadeurs chefs des Missions diplomatiques accrédités au Congo ainsi que les personnalités coloniales.

Une fois cette situation passée, la paroisse ne fut donc plus la même. Beaucoup de fidèles Protestants décidèrent que ce culte fût maintenu et firent pression auprès du Secrétaire Général du CPC. Il n'y avait que quatre églises protestantes représentées à Léopoldville, en 1960 : la BMS (devenue CBFC), l'ABFMS (devenue CBCO), et l'Armée du salut. La Communauté Presbytérienne de Léopoldville (devenue Communauté Presbytérienne de Kinshasa) y commença le travail ultérieurement.

Dans la période qui suivit la proclamation de l'indépendance, il eut un afflux des réfugiés venant de plusieurs pays dont l'Angola, des protestants qui n'appartenaient pas aux quatre Églises protestantes présentes à Kinshasa et d'autres étrangers qui se fixèrent dans cette paroisse mais préférant le culte français.

« le Secrétaire Général du Conseil Protestant au Congo (CPC), en réponse à la demande toujours croissante des chrétiens protestants s'était vu dans l'obligation de trouver un compromis avec le Secrétaire Général de la BMS pour que le temple historique de Kalina leur soit cédé chaque dimanche pendant une heure pour la célébration du culte dominical à l'intention des chrétiens protestants venus de partout, ne parlant ni Lingala, ni Kikongo, ni encore le Tshiluba et ne pouvant suivre les cultes célébrés dans les Églises locales utilisant ces trois langues »<sup>494</sup>.

Malgré les atermoiements des responsables de la BMS, la démarche aboutit. Une nouvelle paroisse fut créée au sein de ce temple de Kalina. Mais ses nombreuses occupations du Secrétariat Général du CPC ne lui permirent pas d'être le pasteur responsable de la nouvelle paroisse. Le Rev. Pierre Shaumba choisit plutôt le missionnaire Reggard, qui était son conseiller au CPC, comme premier pasteur responsable de cette paroisse<sup>495</sup>.

A côté de ce missionnaire occidental, il choisit le Rev. Wantuadi de la BMS pour le seconder. Au cours de la première République (1960-1965), plusieurs personnalités protestantes assumant des fonctions politiques y venaient pour le culte. La constitution même de ses membres suggérait l'aspect international de la paroisse. Le nom ne fut donc qu'une

---

<sup>494</sup> BOSEKA Oleki, *Op. cit.*, p. 34.

<sup>495</sup> Ibid.

concrétisation de ce qui était déjà visible : Paroisse Internationale Protestante de Kinshasa (PIPKIN).

Chaque 30 juin, le Rev. Pierre Shaumba y tint un culte jusqu'à sa retraite. Après le missionnaire Reggard, ce fut successivement le Rev. Van Dome, ancien aumônier protestant en chef de la Force Publique de nationalité Belge, le pasteur Schaffaert de nationalité suisse qui travaillait auparavant dans un projet de développement du CPC et le pasteur Kübler encore de nationalité suisse venu a Zaïre dans le cadre de l'Université Libre au Congo qui œuvrèrent dans cette paroisse jusqu'en 1968<sup>496</sup>.

Cette paroisse avait une grande démocratie, contrairement aux autres paroisses protestantes de la ville. Le missionnaire Thomson fut le seul pasteur nommé par le Secrétaire Général du CPC. Les autres furent désignés par les paroissiens eux-mêmes. En plus, cette paroisse avait vraiment 'image de la diversité protestante au Congo en partant de l'origine de ses membres. En 1966 se tint la première assemblée générale francophone de la paroisse de Kalina<sup>497</sup>. En cette occasion, les membres avaient senti un besoin de se constituer en paroisse autonome par rapport au culte anglophone.

Cette initiative était normale dans la mesure où chaque culte fonctionnait avec ses responsables ecclésiastiques. Il n'y avait en commun que le temple. Mais justement cet argument pesait dans le débat.

« Comme le temple appartenait à la BMS, les paroissiens écrivirent à son Secrétaire Général pour régulariser l'occupation de leur temple et jeter les bases d'une paroisse autonome. Il y eut même une rencontre entre les baptistes sous la direction de Mr Moore, représentant de la BMS, et les membres de la communauté francophone, sous la conduite du Rev. Kübler. Le pasteur Wantuadi était à cheval entre les deux groupes, compte tenu de son statut de délégué de la BMS à ces négociations et de sa fonction au sein de la communauté francophone »<sup>498</sup>.

Mais c'est le pasteur Wantuadi qui, après le départ de Kübler, posera les bases de cette Paroisse Internationale, en implantant une organisation complète. Même lorsqu'il fut

---

<sup>496</sup> BOSEKA Oleki, *Op. cit.*, p. 40.

<sup>497</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>498</sup> *Ibid.*, p. 42.

désigné Président du Synode urbain de l'ECZ en 1970, il poursuivit cette tâche jusqu'en 1973<sup>499</sup>. A cette occasion, le comité paroissial sollicita auprès du premier Président national de l'ECZ un autre pasteur responsable de cette paroisse.

Le pasteur Galloway qui assumait certaines responsabilités à l'ECZ fut chargé de cette paroisse jusqu'en 1976<sup>500</sup>. Le pasteur Loukombo, assisté du pasteur Mulumba, lui succéda pour un intérim avant que le pasteur Kyembwa Walumona qui en fut responsable la même année. Il y œuvra jusqu'en octobre 1980, date à laquelle il a pris des fonctions politiques.

Ce départ suscita un conflit au sein de la paroisse. En effet, le Président communautaire et Secrétaire Général de l'ECZ voulut combler ce vide en y envoyant un pasteur de son choix. Le Comité paroissial voulait pourtant se choisir son pasteur comme à l'accoutumé. Avec cette cacophonie, la CBFZ décida de fermer la paroisse, spécialement le culte francophone.

« Suite à cette fermeture, les paroissiens ont trouvé un autre cadre pour leurs cultes. C'était la salle de conférence du Collège Boboto dans la zone de la Gombe. Quelques jours plus tard, le Représentant Légal de la CBFZ céder le temple au Secrétariat Général de l'ECZ pour la réouverture de la section francophone de la paroisse »<sup>501</sup>.

Cependant, au lieu d'être une solution, cette décision scinda la paroisse en deux sections puisque le culte du Collège Boboto ne fut pas abrogé. Il y avait donc deux sections de la même paroisse, alors qu'il n'y avait aucun pasteur responsable au Collège Boboto. Du côté de la section de l'avenue Lukusa, Rev. Marini Bodho se chargea de la direction de la paroisse.

Cette division ne fut tranchée avec l'intervention du Secrétaire Général de l'ECZ, le Rev. Bokeleale Itofo qui, le 19 février 1986, écrivit une exhortation pastorale dénommée « la réconciliation entre enfants de Dieu » qui conciliait les deux parties. La section du Collège Boboto se soumit à l'autorité ecclésiale et reprit les activités au temple de l'avenue Lukusa.

---

<sup>499</sup> BOSEKA Oleki, *Op. cit.*, p. 42.

<sup>500</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>501</sup> *Ibid.*

Après cette réconciliation, cette section francophone fut transférée au sein du lycée Shaumba pour ses activités. La PIPKIN fut alors organisée officiellement en deux cultes : anglophone, au temple de l'avenue Lukusa, et francophone au Lycée Shaumba. A la base de cette réorganisation, il y avait aussi le fait que le nombre de célébrant au culte francophone était si nombreux que le temple de Lukusa ne suffisait plus.

Les deux sections de la PIPKIN existent encore aujourd'hui et fonctionnent toujours en suivant le principe de l'unité dans la diversité. Pour illustrer, la première organisation de la section Shaumba se présentait de la manière suivante :

- Rev. Kyembwa Walumona, Pasteur titulaire ;
- Rev. Ilunga Matuka, Pasteur adjoint (méthodiste);
- Rev. Marini Bodho, 2<sup>e</sup> pasteur adjoint (CECA).

En 1989, alors que le Rev. Kyembwa sera appelé à d'autres responsabilités, la nouvelle organisation était la suivante :

- Rev. Ilunga Matuka, Pasteur titulaire (méthodiste) ;
- Rev. Dr Marini Bodho, pasteur adjoint (CECA)
- Rev. Dr Ekofo Bonyeku, pasteur adjoint (CDCC) ;
- Rev. Dr Diafwila, pasteur adjoint (CBZO).

En même temps, l'organisation de la PIPKIN Lukusa était la suivante :

- Rev. Dr Mengi Kilandamoko, pasteur titulaire (CBFZ) ;
- Rev. Dr Ngoy Boliya, Pasteur adjoint (CDCC) ;
- Rev. Kisisa, pasteur adjoint (Méthodiste) ;
- Mr Clark, missionnaire de la CBZO.

Toutes ces sections de la PIPKIN permirent son fonctionnement avant l'ouverture de la Cathédrale du Centenaire. La petite chapelle de Kalina/Gombe était pendant ce temps

devenue un centre spirituel protestant de grande importance. Au cours d'une interview, le Rev. Pierre Shaumba déclara :

« C'est ce jour de 30 juin 1960, jour auquel tous les Protestants de toutes les Communautés confondues et d'autres fils et filles de Dieu se sont réunis pour la première fois, qu'est certifiée la naissance de la Paroisse Internationale Protestante de Kalina »<sup>502</sup>.

## 2. Choix d'un temple du modèle Cathédrale

L'initiative de la construction d'une cathédrale pour l'ECZ vint de son Président national, Mgr Bokeleale Itofo. Il réfléchissait à ce que devait être la responsabilité pastorale des responsables nationaux de l'ECZ. Son choix tomba sur la construction d'un édifice qui réponde à ce besoin. Or la cathédrale est connue dans l'Église catholique comme l'église principale du diocèse dans laquelle siège l'évêque. Dans l'histoire de cet édifice, il s'agit souvent d'une église de grande dimension, destinée à accueillir les ordinations ou les grands-messes pour les fêtes chrétiennes<sup>503</sup>. Elle est en général dotée d'une dignité particulière.

Dans la pensée du Président national de l'ECZ, il était important que le « temple » où officiaient les responsables ecclésiastiques soit construit en tenant compte du grand rôle que cet édifice devra jouer au sein du protestantisme. La célébration de l'accession du pays à l'indépendance avait donné le ton. Ce temple est aussi le lieu de célébration des cultes officiels lorsqu'il s'agit de manifestations de grande envergure.

Mais son importance est aussi le rayonnement de l'ECZ entière au niveau national comme international. Comme l'affirme Dominique Malaquais, « l'architecture est, à mon sens, non seulement un symbole, l'incarnation d'une structure ou d'une situation donnée, mais aussi une métonymie, un modèle qui oriente activement les modes de pensée et les rapports sociaux »<sup>504</sup>.

Il faut aussi comprendre que l'architecture participe à la notion du pouvoir du chef, chez les Bantous. Le président national de l'ECZ à l'époque, Mgr Bokeleale Itofo, avait longtemps voyagé et admiré par-ci par-là les édifices prestigieux de certaines Églises outre-

---

<sup>502</sup> BOSEKA Oleki, *Op. cit.*, p. 43.

<sup>503</sup> [www.caminterresse.fr](http://www.caminterresse.fr), consulté le 20 avril 2021 à 16h00.

<sup>504</sup> MALAQUAIS, Dominique, *Architecture, pouvoir et dissidence au Cameroun*, Paris, Éditions Karthala, 2002, p. 9.

mer. La construction de la Cathédrale du Centenaire constitue aux yeux des responsables ecclésiastiques une courroie qui sert à renforcer ses relations entre toutes les communautés de l'ECZ.

Les défis pour la réalisation de ce projet étaient cependant colossaux. Non seulement il fallait un budget conséquent qui était hors de portée des autorités de l'ECZ, mais fallait aussi un architecte compétent. Mgr Bokeleale insistait souvent pour que le bâtiment soit capable d'accueillir des cultes aussi importants à Kinshasa. C'est pourquoi il fallait qu'elle fût construite à un endroit stratégique.

Depuis le départ, il était acquis que chaque fois qu'une communauté de l'ECZ voudra organiser une manifestation spirituelle regroupant tous ses membres dans la ville, la Cathédrale soit capable de l'accueillir, au lieu de souffrir des restrictions souvent imposées dans l'utilisation des édifices profanes. Ainsi, la Cathédrale du Centenaire sert pour les cultes ordinaires à Kinshasa et est mise à la disposition de toutes les Communautés pour leurs grandes manifestations. Le projet était noble, mais il fallait convaincre tous les responsables ecclésiaux de l'ECZ afin d'obtenir la participation de tous. C'est ce qui ouvrit la voie et facilita la contribution de leurs églises-mères.

### **3. La concrétisation du projet de la construction de la Cathédrale**

Après avoir muri sa pensée avec ses collaborateurs directs à la présidence nationale, Mgr Bokeleale l'exposa au Comité des pasteurs de Kinshasa (COPAK). Cette idée plut aux pasteurs de Kinshasa et se propagea dans toutes les communautés membres qui l'acceptèrent. La difficulté majeure fut le coût financier de sa construction qui était pour le moment hors de portée de l'Église. Mais il fallait une diplomatie pour atteindre cet objectif. Comme l'affirme Mengi Kilandamoko, « l'idée ne suffisait guère, il a fallu trouver des fonds nécessaires à sa concrétisation »<sup>505</sup>.

La période où ce projet fut conçu coïncida avec la préparation de la célébration du premier centenaire protestant au Zaïre. Le défi financier était donc grand. Pour résoudre le

---

<sup>505</sup> MENGI Kilandamoko, *Historique de la cathédrale du premier centenaire protestant*, Kinshasa, CEDI, 2004, p. 1.

Révérend Mengi Kilandamoko était docteur en théologie de l'Université de Laval, au Canada. Professeur à l'UPC, il a officia aussi comme pasteur permanent à la Cathédrale du centenaire protestante jusqu'à sa retraite, en 2012. Appartenant à la Communauté Baptiste du Fleuve Congo (CBFC), il fut témoin de la construction de cette cathédrale.

problème, il fallait que l'ECZ s'adresse à ses partenaires occidentaux. Dans cette recherche, « l'Allemagne viendra finalement en tête des donateurs à travers la MEU (Mission Évangélique Unie) de l'Église de Rhénanie et de celle de Westphalie. Viendront s'ajouter l'Union Baptiste suédois (UBS), The Presbyterian of Christ, The United Methodist Church, pour ne citer que celles-là »<sup>506</sup>.

Pour son érection, il y avait déjà un terrain vide qui appartenait au Synode national situé sur l'avenue du 24 novembre, en face du camp militaire dénommé Camp Kokolo, non loin du siège national de la Radio-Télévision Nationale Zaïroise. Ce site était un don du gouvernement zaïrois. Il devait être utilisé en partie pour cet édifice du culte.

Beaucoup d'activités furent organisées pour préparer ce terrain. Chaque communauté membre avait le libre choix d'organiser les collectes pour participer à ce projet. Pour leur part, le personnel travaillant au sein du Secrétariat National de l'ECZ allait travailler chaque samedi pour déblayer le terrain, etc. Le service de la communication de l'ECZ était assuré par M. Siteke qui en était le porte-parole. En outre, des campagnes d'évangélisation y furent organisées par le Département d'Évangélisation, Vie de l'Église et Mission (DEVEM), entre autre pour éviter que l'herbe y pousse de nouveau<sup>507</sup>.

La première pierre de sa construction fut posée en novembre 1978 par le Vice-Président du Libéria, l'Évêque David Bennis (Méthodiste) qui a prêché la parole de Dieu<sup>508</sup>. Un culte spécial fut célébré en ce jour exceptionnel en présence du Comité d'organisation de la fête du Centenaire présidé par Mr Isaac Kalonji Mutambayi, de l'Évêque Bokeleale, Président National de l'ECC, du Rév. Dr Makanzu Mavumilusa, Secrétaire Général de DEVEM et 1<sup>er</sup> évangéliste national de l'ECC, des fidèles et d'une chorale de 3.000 voix<sup>509</sup>.

A partir de cette cérémonie, la collecte était officiellement lancée pour tous. Les travaux proprement dits n'ont débuté qu'en juillet 1986, soit huit ans plus tard. On comprend donc la peur des beaucoup des pasteurs de Kinshasa sur le coût financier de ce projet gigantesque à leurs yeux. A peine eurent-elles contribué à la célébration de la fête du premier centenaire du protestantisme au Congo, les Communautés eurent des difficultés à renouveler les contributions pour un projet de loin plus coûteux.

---

<sup>506</sup> Ibid., p. 2.

<sup>507</sup> MENGI Kilandamoko, *Op. cit.*, p. 3.

<sup>508</sup> Ibid., p. 4.

<sup>509</sup> Ibid.



Evidemment, dès que la construction de la Cathédrale évolua, l'ECZ commença à y célébrer certaines cérémonies officielles. Signalons à cet effet quelques dates clés :

- Juin 1989, Mgr Desmond Tutu visite la cathédrale en construction et plante un manguier dans la parcelle ;
- La même année, madame la Secrétaire Général de l'Armée du salut en visite au Zaïre prend part à un grand culte organisé par sa communauté dans la cathédrale en construction ;
- En 1990, célébration du culte des vingt-cinq ans de l'unité de l'ECZ dans la cathédrale en construction, les deux sections de la PIPKIN réunies ;
- Les fêtes de Noël et Pâques (1988, 1989, 1990) de la PIPKIN y furent célébrées, et les deux sections réunies.

La construction de cet édifice fut achevée en 1994, après huit ans de travaux. C'est ainsi qu'une cérémonie d'ouverture fut organisée le 14 août de cette année, au cours de laquelle quelques pasteurs et les Evêques étaient décorés, chacun ayant reçu une Médaille d'or de Mérite Civique avec la mention : « Avoir participé à la construction de la Cathédrale ». En même temps, tous les délégués au Synode National de 1994 étaient aussi décorés et le Collège de pasteurs de la Paroisse Internationale Protestant de Kinshasa de Lukusa et Shaumba (les deux ailes de la paroisse de 1994) ainsi que des laïcs par le Chancelier de l'Ordre National du Léopard<sup>510</sup>.

Il y avait aussi présent à cette cérémonie des nombreux responsables des communautés membres de l'ECZ. Au niveau de sa Direction nationale, il y avait la présence de Denis Mbenga Bohouma, Directeur de Service de Communication de l'ECC et Musene Santini, Rédacteur en chef de la documentation et information protestante (DIP). En effet, au moment de cette inauguration, il ne restait que la finition et les aménagements extérieurs (un parking de 1000 voitures).

Il y avait aussi la présence des pasteurs et délégués au Synode National de 1994. En plus, au nombre des délégués étrangers, il y avait le Rév. Dr Bayer, Président de la Mission Evangélique Unie (VEM) en Allemagne, le Rév. Dr Hoobgood des disciples des États-Unis et le Rév. Kanz de la MEU. Les membres du gouvernement étaient conduits par le

---

<sup>510</sup> BOSEKA Oleki, *Op. cit.*, p. 43.

Premier Ministre Léon Kengo wa Dondo qu'accompagnait quelques-uns de ses ministres. Il faut aussi signaler les représentants des autres confessions religieuses (Catholique, Kimbanguiste, Orthodoxe, Musulman). Des chefs de Missions Diplomatiques, des Cours et Tribunaux du Haut Conseil de la République<sup>511</sup> et enfin, les fidèles Protestants de toutes les paroisses urbaines de Kinshasa. C'est le Rév. Dr Bayer de la VEM qui avait prêché la parole de Dieu et le Rév. Mc Neill de la Baptist Missionary Society (BMS)<sup>512</sup>.

La cérémonie était totalement festive. Des mots de remerciements et de reconnaissances étaient revenus à maintes reprises dans la bouche de tous les orateurs de l'ECZ comme des visiteurs. La cérémonie fut clôturée par une séance émouvante de remise des cadeaux à l'Église du Christ au Congo par ses fils et filles : des coupes en argent pour la Sainte Cène et des fleurs, avant la dédicace de la Cathédrale par l'Evêque Bokeleale,<sup>513</sup> le Président National de l'ECC et le Ministre Titulaire de la Paroisse Internationale Protestante de Kinshasa (PIPKIN)<sup>514</sup>.

#### **4. Architecte, architecture et décor de la Cathédrale**

L'image des grands chantiers d'architecture religieuse n'échappe pas à l'historicisme de leurs bâtisseurs. Son concepteur, Robert Müller, architecte allemand de la MEU en activité en RDC, et les architectes congolais, Lembi et Kusaki, reprend et développe dans son projet le style idéal ancien qu'il adapte à son contexte. Ces artisans de longue haleine faisaient partie de trois Entreprises différentes. Chacune d'entre elles était intervenue dans sa spécialité.

Le génie civil, c'est-à-dire les structures métalliques et la toiture, étaient essentiellement assurées par Mobimetal. Le Groupe Art et Décor de Marcel La Fleur s'occupait du béton et l'installation électrique du bâtiment était accompli par la Société Générale d'Entreprise Electrique (SGEE). Au moment de sa construction, cet édifice était le premier au niveau du protestantisme congolais. Ainsi, tous les Protestants furent émerveillés à l'idée de son édification.

---

<sup>511</sup> Le Haut Conseil de la République était le Parlement de transition investi à cette époque.

<sup>512</sup> BOSEKA Oleki, *Op. cit.*, p. 43.

<sup>513</sup> MENGI Kilandamoko, *Op. cit.*, p. 5.

<sup>514</sup> BOSEKA Oleki, *Op. cit.*, p. 47.

#### 4.1. L'Architecte

Au cours des années 1981 jusqu'à 1993, Robert Müller travailla à Kinshasa dans le cadre de la coopération avec L'ECZ, envoyé par le Comité des Églises Protestantes pour le Service d'Outre-mer. Il était collaborateur au bureau d'architecture « Bâtir » qu'il dirigea. Ensemble avec les responsables congolais de cette structure de l'ECZ, il œuvra à la réalisation de plusieurs projets, dont la construction de bâtiments scolaires, de centres médicaux, centres professionnels, temples, universités, etc.

Il a aussi participé à l'érection des barrages et microcentrales hydroélectriques, routes et ponts, mais aussi l'organisation des séminaires et concours d'architectures.<sup>515</sup> Par son statut, « Bâtir » n'est pas une entreprise de construction mais un service de l'ECZ (un bureau d'architecture, de technique et d'architecture rurale). Mais c'est ce bureau qui se chargeait de la conception et la construction des temples de l'ECC à travers le pays.

Robert Müller assume « la planification conceptionnelle, le soutien de la direction de l'ECZ au financement, la planification constructive, l'appel d'offre et la supervision et la gestion de la construction de la cathédrale »<sup>516</sup>. Il est donc du centre de cet œuvre architecturale qui est une première de sa carrière professionnelle. Il commence sa carrière d'architecte en Allemagne, son pays natal. La construction de la Cathédrale du Centenaire était un défi pour sa carrière, n'ayant jamais auparavant effectué un édifice d'une telle envergure. Il se réjouit d'avoir, à travers cette œuvre grandiose, « réussi à créer une architecture moderne, durable et adaptée à Kinshasa »<sup>517</sup>.

#### 4.2. Architecture

Sur le plan architectural, l'entrée principale présente une façade qui, au regard de la majorité des cathédrales de style ancien, semble peu en rapport avec l'imposant perron la précédant. Il n'y a en effet pas de grande flèche culminant à plus une grande hauteur pour couronner l'avant du bâtiment<sup>518</sup>. C'est plutôt un escalier de plusieurs marches qui encadre le portail d'entrée.

---

<sup>515</sup> Robert Müller, Architecte chef de construction de la Cathédrale du Centenaire, interviewé le 05 juillet 2021.

<sup>516</sup> Robert Müller, *ibid.*

<sup>517</sup> *Ibid.*

<sup>518</sup> Annexes 3: Façade principale de la Cathédrale.

La façade principale de l'édifice s'ouvre la nef, qui s'allonge jusqu'à l'autel en deux étapes, traduisant la grandeur intérieure de l'édifice avec ses bancs en bois simplement sculptés. L'arcade extérieure aplatie qui couvre l'entrée principale est peinte en couleur or. Quand on l'observe de près, la Cathédrale respecte la forme d'une croix. Ses traits sont soulignés par sa structure métallique.

Les façades latérales sont pourvues, à la hauteur ordinaire des transepts, de dix fenêtres grillées chacune d'un antivol caché par dix minces barres en béton, qui la cache en partie<sup>519</sup>. Il y a une porte secondaire qui supplée l'activité de la façade principale et qui introduit vers l'autel. Les façades latérales sont divisées par des contreforts, placés qui la divisent d'une manière proportionnelle<sup>520</sup>.

Un grand espace est laissé de chaque côté de la Cathédrale comme parking, avec une bande cimentée qui permet aux voitures de passer de la porte d'entrée principale vers l'arrière de la cathédrale où se situent les bureaux administratifs de la cathédrale. Il faut cependant contourner le bâtiment ou passer par une porte se trouvant à l'autel pour passer de l'intérieur vers la partie administrative.

Cet édifice a été construit selon toutes les règles de l'art architectural. Certes, le concepteur a voulu le placer au premier rang des édifices religieux du pays. Son importance dans la ville n'est pas à discuter et les difficultés que soulèvent une telle entreprise ne font aucun doute. Néanmoins, l'ECZ avait besoin d'un bâtiment à la mesure de sa grandeur.

#### **4.3 Décor de l'arrière de la Cathédrale**

Il y a un cimetière spécial pour les évêques et messeigneurs décédés, juste derrière la Cathédrale<sup>521</sup>. C'est là que reposent les Evêques Bokeleale, Boyaka (Pasteurs à la PIPKIN), Mgr Pierre Shaumba, ancien Secrétaire Général du Conseil Protestant du Congo et d'autres évêques des communautés de l'ECC. La paroisse a aussi réservée une place en face où seront enterrés les pasteurs travaillant à la Cathédrale du Centenaire pour le repos éternel.

Au cours du Synode National tenu à Kinshasa dans l'enceinte même de la Cathédrale en 1994, Mgr Bokeleale disait :

« Je rêve encore que cette église qui a la Bible en main sera grande. Elle grandira toujours surtout par l'enseignement, la qualité de formation de

---

<sup>519</sup> Annexe 4 : Façade gauche de la Cathédrale.

<sup>520</sup> Annexe 5 : Façade latérale droite de la Cathédrale.

<sup>521</sup> Annexe 6 : Façade arrière de la cathédrale.

serviteurs de Dieu, la qualité de cadres, la qualité de fidèles, qui seront un témoignage et une prédication pour attirer les autres. Que le peuple de Dieu soit toujours grand, non seulement par sa quantité mais aussi sa qualité, en affichant dans son comportement de tous les jours l'honnêteté, la vérité, la justice, la transparence, le goût du travail bien fait »<sup>522</sup>.

## 5. Le coût financier, dimensions de la Cathédrale et l'ouverture au public

Pour sa construction, la Cathédrale du Centenaire engloutit plus de 5 millions de dollars. Pour réunir cette somme, les églises allemandes avaient donné une promesse d'encouragement : Sur un Mark versé par les Congolais, les Églises allemandes ont versé trois. Hormis le financement outre-mer, l'Église du Christ au Congo avait aussi débloqué les fonds à travers ses deux paroisses du Secrétariat National : Lukusa et Shaumba. Mais il y avait aussi quelques personnes de bonne volonté ainsi que certaines Communautés membres de l'ECZ qui n'avaient pas manqué d'y contribuer<sup>523</sup>.

La Présidence nationale de l'ECZ avait organisé beaucoup des stratégies pour collecter des fonds locaux à ce sujet. Le Département de la Mission et vie de l'Église avait été d'une grande contribution pour cela. De même, Synode après Synode, l'évolution de la construction de cet édifice était toujours évaluée. Ainsi, au cours du Synode de 1981 tenu à Bukavu, l'assemblée instaura la récolte de cotisation par fidèle, contrairement à la première option qui recommandait la cotisation par paroisse.

La recommandation adoptée à cette session organisait les opérations de cotisation des fidèles en raison de 1 franc congolais (1Z) par membre<sup>524</sup>. De même, les écoles, les Instituts supérieures et les universités ainsi que les aumôneries protestantes furent mis en contribution pour grossir cette collecte. En outre, la Fédération de femmes protestante, les évangélistes, missionnaires et leurs familles furent appelés à participer à cette collecte. En même temps, les Président Régionaux de l'ECZ furent responsabilisés à la sensibilisation des hommes de bonne volonté et amis de l'ECZ se trouvant dans leurs régions respectives à y participer. Pour sa part, le Président national de l'ECZ avait été prié de contacter les organismes outre-mer pour leurs contributions. Le délai de collecte avait alors été fixé entre octobre 1981 et janvier 1982<sup>525</sup>.

---

<sup>522</sup> Rapport du Synode National de l'ECZ, tenu à Kinshasa du 5 au 15 août 1994, p. 17.

<sup>523</sup> MENGI Kilandamoko, *Op. cit.*, p. 25.

<sup>524</sup> PV du Synode de 1981, p. 23.

Jusque-là, 1Z équivalait à 2 dollars américains, avant que la crise n'entraîne une dévaluation de la monnaie nationale.

<sup>525</sup> Ibid.

Le Synode National ordinaire tenue à Kinshasa en 1989 se préoccupa de la collecte des fonds pour l'achèvement de cet édifice. Etant donné le retard de plusieurs paroisses à ce sujet, cette session prit les nouvelles stratégies suivantes : « Pour terminer les travaux de construction déjà avancés, le Synode demande aux paroisses qui n'ont pas encore envoyé leur participation de suivre l'exemple de leurs sœurs (1000 Z par membre) »<sup>526</sup>.

En plus des cotisations, le Synode se préoccupa aussi de la Cathédrale qui, avant même que les travaux de sa construction ne soient achevés, commença à accueillir certaines manifestations et réunions de prière. Il fallait donc la doter d'une organisation. Ainsi, la session avait-elle décidé que la Cathédrale du Centenaire protestant soit gérée par un Règlement de gestion préparé et adopté au Comité Exécutif National (CEN) de l'ECZ<sup>527</sup>. Le bâtiment faisait déjà, en effet, le prestige des protestants qui se pressaient d'y organiser des activités importantes nécessitant un grand regroupement.

La Cathédrale du Centenaire a une capacité d'accueil de 12.000 places assises avec 1000 bancs, dont un minimum de visiteurs peut s'asseoir au balcon intérieur<sup>528</sup>. Le bâtiment est bâti sur une longueur de 100 mètres et une largeur de 75 mètres. Le point le plus haut se trouve à une hauteur de 25 mètres. Le Coût total des travaux essentiels était de 5.295.000 \$ US. Le bâtiment est si imposant lorsqu'on le contemple de tout côté.

D'une manière générale, l'organisation de la cérémonie inaugurale a été une réussite totale, par une liturgie conçue et adaptée. Du point de vue liturgique, la chorale Unie de Kinshasa, dénommée "mille voix" avait animé la cérémonie inaugurale de cet édifice. Devant la multitude de personnes réunies autour de cette cérémonie, elle n'avait cessé, les visages toujours rayonnant, d'exécuter des pas de danse à chaque chant, sous la direction d'un chanteur protestant bien rodé, Charles Mombaya.

Et outre, un tissu fut imprimé pour la célébration : l'uniforme vert et or frappé de la représentation de la Cathédrale du Centenaire qui avait pris le dessus sur toutes les tendances de l'Église protestante pour n'en faire qu'une seule. C'est le « Muklisto Ajali Mwinda » vert du Centenaire. Cet uniforme a été conçu par Charles Bokeleale, Président de la commission de protocole et le Pasteur Mengi Kilandamoko du Département d'Évangélisation, Vie de l'Église et Mission (DEVEM). La confession de l'ECC a été dite pour la première fois le jour de l'inauguration de la Cathédrale du Centenaire<sup>529</sup>.

---

<sup>526</sup> PV X<sup>e</sup> Synode national, 1989, p. 29.

<sup>527</sup> Ibid.

<sup>528</sup> Annexes 7: L'intérieure de la cathédrale.

<sup>529</sup> MENGI Kilandamoko, *Op. cit.*, p. 26.

Pour fortifier la musique dans la paroisse, d'autres chorales ont été signalé à cette cérémonie inaugurale: Les Jeunes Joyeux, les Chorales Unies, Les Mamans Unies, Conservatoire, Les Mamans Anciennes Elèves, qui existaient depuis les paroisses de Lukusa et Shaumba<sup>530</sup>. Depuis le début des cultes pendant la construction de la Cathédrale du Centenaire, il y avait aussi de nouvelles chorales qui s'était ajoutées : Groupe Evangélique de Louange et d'Adoration du Centenaire (Gelac), Image Vivante du Christ, Chorale de la Jeunesse. Il y avait aussi une chorale qui ne chantait que le dernier dimanche du mois : le Groupe Vocal Protestant (GVP), créé depuis 1960<sup>531</sup>. Toutes ces chorales étaient composées des Chrétiens venus de plusieurs communautés de l'ECC, à Kinshasa.

## **6. Le symbolisme du vivre ensemble à la Cathédrale du Centenaire**

La diversité des communautés représentées dans la Cathédrale du Centenaire démontra l'unité de l'ECC dans sa diversité, comme une église Une, Sainte, Apostolique et Universelle. La journée de la paroisse est fêtée le 14 août de chaque année ou le 2<sup>e</sup> dimanche du mois d'août pour reconnaître son inauguration. Le calendrier liturgique est respecté pour toutes les activités de la paroisse. Il y a aussi quatre journées spéciales : la journée de mamans, de papas, de jeunes et de l'École de dimanche où chaque groupe prend la direction du culte de la journée.

Makanzu Mavumulisa, l'un des collaborateurs de la première heure du Président nationale de l'ECZ dans la conception de ce projet et évangéliste national au moment de sa conception, cité par Mengi Kilandamoko, souligne que la Cathédrale est un mémorial (Mt 28,18-20) pour exprimer historiquement la reconnaissance de tous les Protestants congolais à Dieu pour le premier centenaire de la mission d'évangélisation et d'implantation de l'Église. En outre, elle symbolise tous les sacrifices des missionnaires et de nos pères et mères consentis pour l'implantation de l'Église<sup>532</sup>.

Depuis cette époque, la Cathédrale symbolise l'unité de l'Église, corps du Christ qui aident tous les chrétiens à reconnaître la réussite de l'évangélisation et à se rappeler que la tâche est encore inachevée. Dans ce sens, elle n'est pas seulement une œuvre d'art de grand prix, mais surtout un centre d'évangélisation et de formation (Ac.1, 8) pour proclamer la

---

<sup>530</sup> Ibid., p. 8.

<sup>531</sup> Ibid.

<sup>532</sup> MENGI Kilandamoko, *Op. cit.*, p. 11.

Parole pour l'édification et la croissance de l'Église, former et édifier des disciples et des témoins (pasteurs-laïcs-mamans-jeunes-enfants) et créer des méthodes et des stratégies d'évangélisation qu'il faut pour la mission.

Toutes les rencontres du COPAK organisée mensuellement ont lieu au sein de la Cathédrale du Centenaire. De même, les grandes manifestations des communautés protestantes y sont organisées, car il constitue le plus grand édifice religieux au sein du protestantisme congolais. La faculté de théologie ainsi que toutes les autres facultés de l'UPC organisèrent plusieurs cérémonies dans cet édifice.

Le symbolisme du vivre ensemble de la Cathédrale peut aussi se remarquer au niveau de la composition de son personnel. Au moment de l'inauguration de la Cathédrale du Centenaire, le premier Collège de pasteurs était composé des Evêques et des Pasteurs qui sont la plupart aussi professeurs à la Faculté de Théologie de l'Université Protestante au Congo. Il s'agissait de:

1. Mgr Bokeleale Ifoto, Président national de l'ECC et principal de la Cathédrale (CDCC) ;
2. Mgr Pierre Marini Bodho, 1<sup>er</sup> vice-président de l'ECC (CECA);
3. Mgr Ilunga Matuka, 2<sup>e</sup> vice-président de l'ECC (CPC)
4. Rev. Dr Mengi Kilandamoko, professeur à l'UPC (CBFC) ;
5. Mgr Ngoy Boliya, Recteur de l'UPC (CDCC) ;
6. Rév. Dr Ekofu Bonyeku, professeur à l'UPC (CDCC) ;
7. Rev. Diafwila Kanda (CBCO),
8. Rev. Kasisa
9. Mgr Mpereboye Mpere, professeur à l'UPC (CBU)

Chaque pasteur, à côté des cultes de dimanche, avait la charge d'encadrer une des 20 commissions de la paroisse et des cellules de prière.

De même, au moment où la Cathédrale du Centenaire célébrait ses 15 ans en août 2009, le Collège de pasteurs travaillant en son sein était composé de la manière suivante :

1. Mgr Marini Bodho, Président national de l'ECC et pasteur principal (CECA)
2. Mgr Songo Vangu, 1<sup>er</sup> vice-président national de l'ECC et pasteur adjoint (CEAC);
3. Mgr Ilunga Mutaka, 2<sup>e</sup> vice-président national de l'ECC (Méthodiste du Nord Katanga) ;
4. Mgr Mpereboye Mpere, professeur à l'UPC (CBU);



5. Mgr Ngoy Boliya, Recteur de l'UPC (CDCC);
6. Rév. Dr Ekofo Bonyeku, professeur à l'UPC (CDCC);
7. Rév. Dr Mazaburu Atibasay, Directeur du cabinet du Président national de l'ECC (CECCA);
8. Rév. Dr Mengi Kilandalamoko (CBFC);
9. Rév. Dr Mutombo Ndalamba (CEBA).

Cette liste permet de percevoir le souci des membres des différents synodes, qui élisent les membres de la présidence nationale, et donc les pasteurs de la Cathédrale, à se conformer au principe de l'unité dans la diversité. En plus, étant construit pour toutes les Communautés de l'ECC, la Cathédrale du Centenaire est un édifice qui consacre l'unité du protestantisme.

## Conclusion

Le point de départ de notre réflexion était la constitution de la plus grande Église protestante d'Afrique, l'Église du Christ au Congo, composée de plusieurs dizaines de Communautés ayant des doctrines théologiques différentes, mais qui persistent dans un vivre ensemble depuis sa création, en 1970. Pourtant, les Missions occidentales qui avaient fondées ces Églises, malgré leurs collaborations au sein du Conseil Protestant au Congo (CPC), n'avaient pas abouti à une unité telle vécue au sein de l'ECC.

Installées au Congo à partir de 1878, les Missions protestantes connurent d'énormes difficultés à faire évoluer l'évangélisation dans cette partie de l'Afrique centrale. Le territoire, appelé à l'époque Bassin du Congo, avait été cédé à Leopold II, roi de la Belgique comme propriété personnelle. Ensuite, à la suite des plaintes sur les atrocités qu'il avait imposées aux populations locales, le pays fut cédé à la Belgique comme colonie. Pour cela, les autorités belges voulurent imposer le catholicisme comme dans leur royaume. Mais parce que les actes de la conférence de Berlin avaient instauré une liberté religieuse, les belges ne pouvaient expulser les Missions protestantes. Seulement, ils privilégièrent les Missions catholiques à qui ils octroyèrent des nombreux avantages financiers et fonciers.

Malgré cela, des Églises protestantes furent créées dans toutes les provinces du Congo, chacune occupant le territoire d'une tribu ou deux. Venues de divers pays occidentaux (Europe, USA), les Missions protestantes décidèrent de fédérer leurs efforts pour défendre leurs intérêts communs devant l'État colonial qui les considéraient comme « Missions étrangères ». Elles fondèrent le Conseil Protestant au Congo (CPC) qui, après l'indépendance, fut transformé en Église du Christ au Congo (ECC) – à l'époque du Zaïre, Église du Christ au Zaïre – en 1970.

Notre problématique se concentre sur la célébration du premier centenaire protestant au Congo en 1978, date qui inaugure en même temps le deuxième centenaire de cette Église. En cette date, l'unité organique de l'ECZ n'avait même pas atteint une décennie. C'est donc au cours de ce deuxième centenaire que les congolais qui avaient appelé à cette unité organique doivent montrer leurs savoir-faire missionnaire. Bientôt le protestantisme congolais va fêter un nouveau jubilé d'or, avec cent cinquante ans d'existence missionnaire en 2028. Mais le plus grand obstacle était interne, constitué par des nombreux conflits qui émaillaient le parcours missionnaires de la plupart des Communautés et qui tardaient à se résoudre. Dans ce sens, trois questions ont guidé notre réflexion, dans la quête des stratégies du vivre ensemble au sein de cette Église :

Comment a-t-elle survécu face aux nombreuses crises théologiques et organisationnelles qui ont émaillé son parcours avant la célébration de son premier centenaire ? Quelles sont les stratégies prises par l'Église du Christ au Zaïre pour encadrer le vivre ensemble, au sein de son organisation composée des communautés de doctrines théologiques différentes, en vue de mieux encadrer sa mission, au cours du deuxième centenaire ? Quels sont les rôles joués par la Cathédrale du Centenaire protestant et par l'Université Protestante au Congo dans le vivre ensemble, au sein de cette Église et dans la poursuite de la mission ecclésiale commune dans le pays ?

Les objectifs spécifiques que nous nous étions assignés au départ étaient d'abord de relire l'histoire de l'ECZ depuis son premier centenaire du protestantisme célébré en 1978 jusqu'à la fin du mandat de son deuxième président national. Nous voulons par cela deceler comment elle a réussi à préserver le vivre ensemble au sein d'une même organisation, au regard de la diversité doctrinale qui caractérise ses membres. Pour cela, nous avons évalué les stratégies qu'elle utilise dans le règlement de conflits intra communautaires et entre communautés. En effet, nous avons constaté qu'au cours de cette période de son histoire, il y avait beaucoup de conflits qui s'éternisaient. Et au regard de ce qui se passe outre mer, de nombreux sceptiques prédisaient l'impossibilité de vivre ensemble dans cette configuration ecclésiale. Pourtant, la réussite n'est plus à démontrer.

De même, nous avons cherché à comprendre le rôle que jouent l'Université Protestante au Congo et la Cathédrale du Centenaire dans la promotion du vivre ensemble au sein de l'ECC. Pour mener sereinement cette réflexion inscrit dans le domaine de l'histoire d'Église, focalisé sur l'Église du Christ au Congo, cette plate-forme qui se définit comme une Église à part entière, et au regard de plusieurs soubresauts que comporte son histoire pleine des conflits à même de mettre en mal son unité, nous avons choisi une approche historique, avec l'enquête documentaire. De la sorte, nous avons tenté de pénétrer les réalités historiques de l'Église du Christ au Congo.

Cette étude est organisée en deux parties. La première se concentre sur la difficile marche des Missions protestantes, ensuite de l'Église du Christ au Zaïre, jusqu'à la célébration de son premier centenaire en 1978. En effet, nous avons constaté qu'il était difficile de comprendre les nombreuses réflexions et résolutions de l'ECZ sans ce rappel historique. Nous y découvrons que la collaboration entre Missions protestantes venues en mission au Congo commence dès le départ. Cependant, les missionnaires n'avaient aucune envie de s'unir dans une même Église, chaque Mission préférant mettre en avant sa doctrine mais aussi

sa méthodologie de travail. Cependant, leur collaboration était finalement concrétisée dans le CPC, organe de consultation et de coordination. Néanmoins, un tournant que beaucoup des missionnaires voulaient éviter arriva autour de la période de réclamation et de proclamation de l'indépendance du Congo, où le séjour des missionnaires devint dangereux, les Congolais ne faisant aucune différence entre missionnaires et colons belges. Par conséquent, ils furent obligés de céder la direction aux pasteurs congolais non préparés, et ceci dans la précipitation.

Ayant repris leur rôles pendant que le pays fut pacifié, comme le montre le deuxième chapitre, il s'ensuivit une prise de conscience des chrétiens congolais qu'il fallait que les Églises auxquelles ils appartenaient s'émancipassent de la direction des missionnaires. Il y avait déjà plusieurs cadres protestants, pasteurs et laïcs, formés dans les universités au pays et à l'étranger. Ainsi, la grande majorité de membres du clergé protestant congolais choisit de ne plus reproduire fondamentalement les modèles d'enseignements reçus des missionnaires occidentaux. Il fallait instaurer ce qui fut appelé un christianisme authentique qui conduisait à un salut intégral. De même, il fallait éloigner le spectre des conflits interminables dont les sources étaient soit internes (tribalisme, course au pouvoir), soit instiguer par les missionnaires et les divisions des Églises mères. Malgré les controverses que cette position entraîna avec les missionnaires, les autorités ecclésiastiques de l'ECZ tinrent bon. La réussite de cette tâche qui consolida fortement l'unité est attribuée à un pasteur protestant, Mgr Biokeleale, un des tenants de l'unité de l'ECZ et de l'émancipation de la ligne tracée par les missionnaires.

La préparation et la célébration du premier centenaire protestant au Congo, objet de notre troisième chapitre, avait donné des opportunités pour rallier les derniers sceptiques à l'unité, et renforcer les stratégies de vivre ensemble pour mieux consolider et préserver « l'unité dans la diversité ». Ainsi, l'ECZ entreprit une réflexion profonde sur son parcours historique et dégagna plusieurs stratégies pour conserver l'unité. Étant donné que les différences doctrinales ne primaient pas dans la conscience de bon nombre de chrétiens protestants, plus attirés par ce qui les unissait tel que les cantiques communs et la parole de Dieu, plusieurs orientations furent proposées pour l'ensemble de l'ECZ.

Au cours de l'année préparatoire de cette célébration, le Département de l'Évangélisation, Mission et Vie de l'Église fut d'un grand apport. Placé sous le symbole de la réussite de l'unité protestante, la célébration s'évertua avec la chorale "milles voix", regroupement de plusieurs centaines de chantres protestants de la ville de Kinshasa, de

démontrer cette réalité, ce qui entraîna de vocations dans ce sens. Le premier Secrétaire national de ce Département, l'évangéliste Makanzu Mavumilusa, s'employa dès l'année précédente (1977), à impulser une nouvelle vision à l'évangélisation et la vie de l'Église, renforçant le vivre ensemble et la collaboration mutuelle entre les différents responsables des communautés sœurs, au sein de l'ECZ.

La deuxième partie se préoccupe du maintien du vivre ensemble au sein de l'Église du Christ au Zaïre, pour son deuxième centenaire. Le quatrième chapitre montre le renforcement des stratégies du vivre ensemble dans l'ECZ pour mieux amorcer son deuxième centenaire. Mais auparavant, nous avons analysé brièvement les différents contextes de la célébration du premier centenaire protestant. En effet, il était caractérisé, sur le plan religieux, par l'apparition de nouveaux mouvements religieux, d'abord appelés groupes de prière, ensuite Église de réveil. Plusieurs chrétiens quittèrent leurs paroisses protestantes ou catholiques.

Du point de vue socio-économique, par le début de la crise financière qui va s'approfondir progressivement, à cause de la mauvaise gouvernance. C'est à cette époque que les Zaïrois, habitués à mener une vie joyeuse et généralement fier de sa partie, commençaient à se poser des questions pour sa survie, jusqu'à l'épineuse interrogation liée à la quête identitaire, à la survie de milliers dans ces perspectives désespérées face à l'adversité et à la précarité sociale qui se pointait à l'horizon et au vide spirituel laissé par l'éloignement des cultures traditionnelles et ses croyances. Le gouvernement galvanisé par son président, Mobutu Sese Seko, n'avait plus les moyens de répondre aux besoins existentiels du peuple. Cette célébration qui unissait tous les protestant et ouvrait la voie à des réflexions sur la chrétienté congolaise.

A cette période s'ouvrit un certains nombres de réformes au sein de l'ECZ, dont l'introduction de l'épiscopatisme à la tête de l'ECZ et des communautés qui en voulaient et la remise en question des mandats de responsables ecclésiastiques, à cause des conflits généralement tribaux qui apparaissaient en ces périodes électorales. Le Synode National de 1979 vota une nouvelle Constitution pour l'ECZ. Cette dernière contient des stratégies efficaces pour encadrer le vivre ensemble.

Parmi les stratégies adoptées, il y a l'hymnologie d'ensemble à partir des cantiques traduits en toutes les langues principaux (Kikongo, Lingala, Tshiluba et Swahili), l'autonomie des Communautés membres, gardant chacun sa particularité doctrinale, la

stratégie sociale de l'unité qui appelle chaque chrétien au respect de l'autre et à la tolérance, en gardant à la conscience de la volonté du Christ de rassembler et de vivre ensemble, malgré la diversité. Enfin plus stratégique encore, il y a l'obligation de se réconcilier en cas de conflit, la partie refusant la médiation s'excluant par le même coup de l'ECZ. Le Conseil des pasteurs de Kinshasa, qui donna lieu à d'autres conseils dans chaque ville, servit de modèle du vivre ensemble.

Au chapitre cinq, nous illustrons l'application des stratégies énumérées par quelques cas de conflits au sein des Communautés de l'ECZ, surtout ceux qui ont atteint la célébration du premier centenaire. Le sixième chapitre présente le difficile travail des protestants depuis le CPC pour créer une université d'obédience protestante. Le premier projet fut la création de l'Université Libre du Congo (ULC), à la suite de l'Université de Lovanium par les catholiques et l'Université officielle à Lubumbashi. Lorsque l'État créa l'UNAZA, l'Ecz créa la Faculté de Théologie Protestante au Zaïre pour conserver ce cadre de formation du clergé protestant. C'est elle qui aboutit, après l'abolition de l'UNAZA et l'impossibilité de récupérer l'ULC, l'UPC qui ajouta progressivement trois autres Facultés : Faculté d'administration des affaires et sciences économiques (FASE), Faculté de droit et Faculté de médecine. Dans le cadre du vivre ensemble, cette institution universitaire forme des jeunes de toutes les tendances religieuses sur un même campus, avec tout ce que cela entraîne comme tolérance et rapprochement.

Le septième chapitre parle de la Cathédrale du Centenaire et son rôle dans le vivre ensemble dans l'ECC. Depuis le projet de sa conception, cet édifice est un patrimoine commun des protestants au Congo. C'est aussi la paroisse où officient les membres de la direction nationale de l'ECC. En définitive, nous constatons que les stratégies adoptées par l'ECC pour encadrer le vivre ensemble tiennent bon. Elles ont permis de conserver l'unité telle qu'établie à sa création en 1970, et de résoudre les nombreux conflits. Dans ce cadre, le rôle de sa direction nationale a été déterminant, après celui des Présidents Régionaux de l'ECC. Ils ont été les garants de cette unité.

Pendant le temps de crise généralisée en RDC, autour de la célébration du premier centenaire, l'Église du Christ au Congo a su se maintenir dans l'unité et jouer un rôle important dans l'encadrement des chrétiens protestants. Aujourd'hui, elle constitue effectivement un modèle qui peut servir aux autres Églises protestantes à travers le monde, en ce qu'elle est comme un éveillé de conscience au sein des communautés chrétiennes pour

créer un climat détendu favorable à la mission ensemble. Le rôle de la Cathédrale du Centenaire protestant comme celui de l'UPC montre combien le vivre ensemble préoccupe l'ECC jusque dans l'organisation interne. Les deux font la fierté des protestants en RDC et dans le monde. Face donc à tous les détracteurs de cette unité organique qui affirmaient l'impossibilité du vivre ensemble dans cette organisation, le témoignage courageux que présente l'ECC est plus fort.

Tout ce qui a été déjà fait jusque-là ouvre des perspectives meilleures pour la mission de l'ECC. Etant préparée à régler les conflits en son sein à partir des diverses expériences qu'elle a connues au cours de son histoire, il est difficile de concevoir que l'unité soit encore brisée par la diversité qui la compose. Ce modèle peut bien servir le protestantisme dans d'autres pays ou régions du monde où les églises aux doctrines différentes ne parviennent pas à s'unir pour la mission.

**ANNEXE 1 : Faculté de Théologie**





## **ANNEXE 2 : Université Protestante au Congo**



**En avant plan, de Gauche à droite**

**Direction Générale et Décanat**

**2ème Plan : Faculté de Théologie**

**3ème Plan : FASE**

**4ème Plan : Bibliothèque (Fenêtre en jaune)**

**5ème Plan : Faculté de Droit**

**ANNEXE 3 : Façade principale de la Cathédrale du Centenaire Protestant**



**Façade principale de la Cathédrale**

**ANNEXE 4 : Façade latérale gauche**



**L'espace vide constitue le parking ; à gauche se trouve la grille qui la sépare de l'Université Protestante au Congo.**

**ANNEXE 5 : Façade latérale droite de la Cathédrale**



**L'espace vide constitue le parking ; à droite se trouve le boulevard triomphal**

**ANNEXE 6 : Façade arrière de la Cathédrale et cimetière des Évêques**



**À gauche, le cimetière des évêques (Grille blanche). La partie arrière de la Cathédrale est la partie Administrative.**

**Grille blanche : le cimetière des évêques**



## Le cimetière des évêques



## Le cimetière des évêques





**Annexe 7 :**

**Vue de l'intérieure de la Cathédrale lors d'un culte académique célébré dans la  
Cathédrale du Centenaire protestant**



**On peut remarquer le balcon intérieur de la Cathédrale qui permet d'accueillir plus des gens lors des grandes cérémonies religieuses.**

## Bibliographie

### A. Ouvrages

- BALAAMO, Jean-Pierre, *Églises et États en République Démocratique du Congo. Histoire du droit congolais des religions (1885-2003)*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- BAUR, John, *2000 ans de christianisme en Afrique*, Kinshasa, édition Pauline, 2001.
- BOKELEALE Itofo Bokambanza, *Lettre de l'évêque Bokeleale du 12 novembre 1980*, Kinshasa, CEDI, 1980.
- BOMBATI, Romain, *Vers l'unité de l'Église ?*, Québec, UPL, 2000.
- BOMBE Kayaka, George, *L'ECZ et la crise de la société zaïroise*, Kinshasa, CEDI, 1983.
- BOSEKA Oleki, *Ethique sociale chrétienne dans l'Église du Christ au Congo*, Kinshasa, (Inédit), 1990.
- BOSUNGA Loombe Ifindi, *Qui êtes-vous Mgr Bokeleale ?*, Kisantu, Sodaz, 1985.
- BOYAKA Inkomo, *La rencontre du Mongo avec le christianisme et la place qu'il occupe parmi ce peuple*, Thèse doctorale, Strasbourg, 1984.
- BRAECKMAN, E.M., *Histoire du protestantisme au Congo*, Bruxelles, Librairie des Eclaireurs Unionistes, 1961.
- CARPENTER, Georges Wayland, *Le chemin du Seigneur au Congo. Commémorant soixante-quinze ans de Missions Protestantes (1878-1953)*, Léopoldville, Librairie Evangélique au Congo, 1953.
- CHEVALEY, Geneviève, *Missions et protestantisme. Et maintenant, où allons-nous ?* Lyon, édition Olivetan, 2010.
- COHEN, Steve, *Les diplomates. Négociateur dans un monde chaotique*, Paris, Autrement, 2002.
- DEMART, Sarah, *Les territoires de la délivrance. Le réveil congolais en situation postcoloniale (RDC et diaspora)*, Centre national du livre, Paris, Karthala, 2017.
- DIKEBELAYI Maweja, R., *Prévention et résolution des conflits sociaux ; cas d'une paroisse*, Kinshasa, Médiaspaul, 2017.
- DUBLING, Sébastien, ELONGA Lukulungu, Vicky et VANDEN Daelen, Christine, *Et si le Congo-Zaïre refusait de payer sa dette ? Essai analytique des preuves d'une dette odieuse*, Etude présentée lors du séminaire international sur la dette extérieure du Zaïre, Paris, 2014.
- FALK, Peter, *Précis d'histoire de l'église en Afrique*, Yaoundé, éd. Clé, 1969.
- FUTURE, L., *Le destin de l'homme*, Paris, PUF, 1986.
- GARRISON, William E., *The Disciples of Christ, a History*, Missouri, Bethany Press, 1958.
- IRVINE, Christina, *The Church of Christ in Zaïre. A handbook of Protestant Churches, Missions and Communities, 1878-1978*, Indianapolis, Christian Church Service Inc, 1978.

KABEYA Kanda Mwana, Marcel, *Vingt ans d'œuvre de la Communauté Mennonite au Zaïre dans le Kasai Oriental*, Kinshasa, 1984.

KABONGO-Mbaya, Philippe, *L'Église du Christ au Zaïre: formation et adaptation d'un protestantisme en situation de dictature*, Paris, Karthala, 1992.

KANDA Mbuya, Jean, *L'apport du Mennonite Central Committee dans la résolution de la crise en République Démocratique du Congo*, Winnipeg, CCT, 2012.

KAPALANGA, S.A., *Les spectacles d'animation politique en République du Zaïre*. Louvain-la-Neuve, Cahiers théâtre Louvain, 1989.

KATANGA Tshitenge, José, *Le Conseil d'Administration de la faculté de théologie protestante au Congo : ses membres et ses résolutions 1959 – 1994*, Kinshasa, EDUPC, 2002.

KAVENAFULUKO Kinika, Henry, Makanzu, mystique ? Modèle de praxis socio-professionnelle, Mémoire de Diplôme d'Etudes Approfondies en théologie, Kinshasa, UPC, 2012.

KOMY Nsilu Dikubikua, *L'Église du Christ au Zaïre à la recherche d'une unité (1902-1977)*, Kinshasa, 1984.

LAGERGREN, David, *Mission and State in Congo. A Study of the Revelation between Protestant Mission and the Congo Independent State Authorities with Special Reference to the equator District, 1885-1903*, Uppsala, 1970.

LOEWEN, John H., *Congo Inland Mission*, Indiana, Score Press, 1972.

LOUBET del Bayle, Jean-Louis, *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, Montréal, L'Harmattan, 2000.

LUYEYE Mangama, MALENZO Ndodila, NLEMVO, MBENGA Bohuma, *Cent ans de présence protestante au Zaïre (1979-1978)*, Kinshasa, ECZ, 1979.

LUZBETAK, Léon Y., *L'Église et les cultures : une anthropologie appliquée pour l'ouvrier apostolique*, Bruxelles, Paris, Lumen Vitae, 1968.

MAGDALENA Dembinska, *Vivre ensemble dans la diversité culturelle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

MAKANZU Mavumilusa, *La puissance de la croix au Zaïre 1878-1978. Le centenaire de l'Église du Christ au Zaïre*, Lahr, Presse Saint-Johannis, 1978.

MAKANZU Mavumilusa, *L'histoire de l'Église du Christ au Zaïre*, Kinshasa, CEDI, 1973.

MALAUQUAIS, Dominique, *Architecture, pouvoir et dissidence au Cameroun*, Paris, Éditions Karthala, 2002.

MANUNGA Kinzonzi, Samuel, *L'Église du Christ au Zaïre devant le tournant de la mission*, Kinshasa, 1975.

MARROU, H.-L., *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, 2010.

MBENGA Bohuma, MUSENE Santini, Althea CAMPBELL, Spécial centenaire 1878-1978, Église du Christ au Congo, Documentation et Informations protestantes, n°18-19, 1978.

MENGI Kilandamoko, *Historique de la cathédrale du premier centenaire protestant*, Kinshasa, CEDI, 2004.

MPUATE-NDAUME, George, *Paradoxe Congolais : vivre très pauvre dans un pays immensément riche*, Mauritius, Editions Universitaires européennes, 2019.

MULANDA Juma, Joseph, *Analyse des conflits dans la Région des grands lacs*, Gitega, GLPI, 2015.

MUNAYI Muntu-Monji, *60 ans de l'Université Protestante au Congo (UPC), 1959-2019*, Kinshasa, EDUPC, 2019.

MUNDIKA Kilambo, Oscar, *L'Église du Christ au Zaïre et la mission à la suite des missionnaires étrangers*, Colloque des pasteurs protestants à Kimpese, 1982.

MUSHILA Nyamankank, *Credo. Ebauche d'une pensée sociale*, Kinshasa, Médiaspaul, 2014.

MWENE Batende, *Evolution des structures de l'enseignement supérieur et universitaire au Zaïre : Guide bibliographique*, n°2-3, Kinshasa, Centre Interdisciplinaire d'études et de documentation politiques (CIEDOP), 1981.

NDAYWEL è Nziem, Isidore, *Nouvelle histoire du Congo. Des origines à la République Démocratique du Congo*, Collection Espace Sud, Afrique éditions, 2008.

NGOMA Binda, Phambu, *La participation politique. Ethique civique et politique pour une culture de paix, de démocratie et de bonne gouvernance*, Kinshasa, IFEP, 2005.

NSUMBU, Josef, *Culte et société*, Dissertation doctorale, Université d'Uppsala, Faculté de théologie, 1995.

NTANTA, Tite, *Recueil des résolutions du Conseil d'administration de l'Université Libre du Congo*, Fascicule 1, Léopoldville, 1970.

PEREZ Aguirre, I., *Incroyables Églises : Pauvreté, Pouvoir, Sexualité, Féminisme*, Paris, éditions de l'Atelier, 1994.

RAUGEL, Felix, *Le chant choral*, Collection Que sais-je ?, Paris, PUF, 1948.

SCOFIELD, William A., *Histoire de la Communauté ECZ/CBCO*, Kinshasa, CEDI, 1990.

SAGNE, Jean-Claude, *Conflit, changement, conversion*, Paris, Cerf, 1974.

SHELLING, Timaeus, *Stratégies du conflit*, Paris, PUF, 1986.

SMITH, Viola L., *Bâtie sur le roc*, Kinshasa, Mediaspaul, 1997.

SHYAKA, Alfred, *Conflits en Afrique des Grands Lacs et Esquisse de leur résolution*, Varsovie, Dralog, 2003.

SOLANGE, Cecile, *L'art musical dans le catholicisme romain*, Bruxelles, éditions ouvrières, 2008.

## **B. Revues.**

STENSTRÖM, Arvid, *L'Église et la mission au Congo*, Missio n°22, Institut suédois de recherche de Mission, Uppsalla, 2006.

TOEWS, John B., *The Mennonite Brethren Church in Zaïre*, Hillsboro, Mennonite Brethren Publishing House, 1978.

TOKO Saya, Léon, *L'Évangélisation de la République Démocratique du Congo ; bilan et perspectives d'unité du protestantisme*, Kinshasa, Feu et torrent, 1989.

TSHIBANGU Tshisiku, Tharcisse, *L'université congolaise. Etapes historiques, situation actuelle et défis à relever*, Kinshasa, Editions universitaires africaines, 1998.

STENSTRÖM, Arvid, *L'Église et la mission au Congo*, Missio n°22, Institut suédois de recherche de Mission, Uppsalla, 2006.

TSHIBANGU Tshisiku, Tharcisse, *L'université congolaise. Etapes historiques, situation actuelle et défis à relever*, Kinshasa, Editions universitaires africaines, 1998.

VAN VANDEBER, Brem, *Les Églises et la question de l'exploitation économique du Congo-belge et Ruanda-Urundi*, Bruxelles, Librairie des unionistes, 1982.

VATASO Misona, Julien, *Le néocolonialisme en République Démocratique du Congo : épreuve de développement*, Kinshasa, Torrent, 2001.

VASSAL, Jean, *Histoire de la musique populaire aux États-Unis*, Paris, Gallimard, 2001.

VERHAEGEN, B., *L'enseignement universitaire au Zaïre : de Lovanium à L'Unaza 1958-1978*, Paris, L'Harmattan, 1978.

WILLAME, Jean-Claude, *L'automne d'un despotisme*, Paris, Editions Karthala, 1992.

ZORN, Jean-François., *Aux pays du grand fleuve Zaïre*, Document du Defap, 1985.

### **B. Articles**

ANDENDE Apindia, « Préface », in *Revue de la Faculté de droit : L'État de droit*, n°1, 1999, p. 1-9.

BEECKMAN, René, « Le centenaire protestant au Zaïre (1878 – 1978) », in *Zaïre-Afrique*, n° 130, 1978, p. 578-192.

BIRMELE, André, « Protestantisme », in J.-Y. LACOSTE, *Dictionnaire critique de théologie*, Paris, PUF, 2007, pp. 712.

DECAUX, Etienne, « Règlement des différends », in D. ALLAND, *Droit international public*, Paris, PUF, 2000, p. 446-464.

De LUZE, Bertrand, « La situation actuelle des différentes églises », in *Afrique contemporaine*, n° 159, 1991, p. 28-37.

De LUZE, Bertrand, « Le protestantisme en Afrique au sud du Sahara », in *Afrique contemporaine*, n°159, 1991, p. 17-27.

EKOFO Bonyeku, « Présentation du professeur Jean Masamba ma Mpolo », in *Revue Congolaise de Théologie Protestante, Personne, pensée et œuvre du Professeur Jean Masamba ma Mpolo*, Publication spéciale, n° 16/17, UPC, EDUPC, 2003 – 2004, p. 27-39.

GAKODI-A-GUKALUMUGA, « Problématique actuelle de l'Université nationale du Zaïre », in *Zaïre-Afrique*, n° 136, 1979, p. 349-361.

GENEYS, William, « Nouveaux regards sur les élites du politique », in *Revue Française de science politique*, Volume 56, n°1, 2006, p. 120-132.

ITTY, Edmund, « Illusions et trahisons de notre temps », 1967, [http:// :www.regard.eu.org](http://www.regard.eu.org)

JEWSIEWICKI, B., « Jeux d'argent et de pouvoir au Zaïre : La "bindomanie" et le crépuscule de la Deuxième République », in *Politique africaine*, n° 46, 1992, p. 65-78.

KABORE, Gaston, « Le grand défi des religions au XXI<sup>e</sup> siècle : s'unir pour promouvoir la dignité humaine », in *Raison Ardente*, n°108, Religion et postmodernité, Faculté de Philosophie Saint Pierre Canisius Kimuenza, 2019, p. 30-40.

KABUYA Kalala, « Evolution de l'économie zaïroise au premier semestre 1978 », in *Zaïre-Afrique*, n° 129, 1978, pp.525-532.

KOMY Nsilu Diakubikua, « L'unité de l'ECC face aux divisions socio-culturelles du pays », in *RZTP*, n°2, 1988, p. 81-87.

LEFEBVRE-NILLEZ, Franck, « RDC, le défi des protestants congolais », in [www.ecc.org](http://www.ecc.org), consulté le 16 octobre 2020 à 20h00.

LEFEBVRE, Solange, COUTURE, Denise et CHAKRAVARTY, K.Ghandar, « Vivre dans la diversité », in *Théologiques*, Vol. 22, n°1, 2014, p. 9-22.

LOHATA Ntambwe, « Politique comme gestion visant le bien commun », in *Congo-Afrique*, n°506, 2016, p. 451-464.

LONGEIRET, Maurice, « Vivre en union d'Églises », in *Etudes*, n° 2.06, 2004, p. 2-17.

MAKANZU Mavumilusa, « La vision de l'Église du Christ au Zaïre pour les cent ans à venir », in *Recours à la Bible pour un christianisme authentique*, Synode national de l'ECZ tenu en mars 1973, p. 21-30.

MASIALA ma Solo, « La figure psychologique de Jean Masamba ma Mpolo », in *Revue Congolaise de Théologie Protestante, Personne, pensée et œuvre du Professeur Jean Masamba ma Mpolo*, Publication spéciale, n° 16/17, UPC, EDUPC, 2003 – 2004, p. 63-70.

« Méditation sur un Centenaire », in *Zaire-Afrique*, n° 130, 1978, p. 585-588.

MENGI Kilandamoko, « Rationalité dans la gestion des conflits comme thérapeutique à la crise multiforme que frappe l'Église » in *Réconciliation gage pour la reconstruction*, Kinshasa, CEDI, 2006, p. 63-74.

MUKADI Luaba Nkamba, « Aperçu historique de l'enseignement au Zaïre (1880-1960) », in *Zaire-Afrique*, n° 134, 1979, pp.199-208.

MULUMA Munanga, « L'Église et la gestion de la res publica », in *Revue du CRIP*, n°1, 2002, p. 219-229.

MUNAYI Muntu-Monji, « Aux origines juridiques des églises missionnaires et des églises locales au Congo : les décrets du 28/12/1888 et du 27/11/1010 », in *Revue du CRIP*, 2002, p. 94-111.

MUNAYI Muntu-Monji, « Les Missions protestantes et la question scolaire au Zaïre (1890-1960) », in *Bulletin de théologie africaine*, Vol. VI, n°11, 1984, p. 166-179.

MUNAYI Muntu-Monji, « Le rôle de l'Église protestante au cours des cinquante années d'indépendance 1960-2010 », in *Congo-Afrique*, n°442, 2010, p. 131-148.

MUNAYI Muntu-Monji, *Les vingt-cinq ans de la Faculté de Théologie Protestante au Zaïre 1959-1984*, Kinshasa, Publication de la Faculté de théologie protestante au Zaïre, 1984, p. 42-79.

MUNAYI Muntu-Monji, « Masamba ma Mpolo, premier doyen congolais de la Faculté de théologie et son environnement de travail (1974-1978) », in *Revue Congolaise de Théologie Protestante, Personne, pensée et œuvre du Professeur Jean Masamba ma Mpolo*, Publication spéciale, n° 16/17, UPC, EDUPC, 2003 – 2004, p. 71-87.

MUNAYI Muntu-Monji, « Université Libre au Congo (ULC) d'inspiration protestante (1973-1971), in *L'Église dans la société congolaise : hier, aujourd'hui et demain*, *Revue du CRIP*, n°1, 2002, p. 267. p. 268.

NGOY Boliya et MUNAYI Muntu-Monji, « L'enseignement supérieur et universitaire congolais : historique, situation actuelle et perspectives d'avenir », in *L'Église dans la société congolaise : hier, aujourd'hui et demain*, *Revue du CRIP*, n°1, 2002, p. 267.

NGOY Boliya, « Mot du Recteur, à l'occasion de l'ouverture de la cérémonie de l'admission du prof Masamba à l'éméritat », in *Revue Congolaise de Théologie Protestante, Personne,*

*pensée et œuvre du Professeur Jean Masamba ma Mpolo*, Publication spéciale, n° 16/17, UPC, EDUPC, 2003 – 2004, p. 17-29.

N'KWIM Bibi-Bikan, « La vision de l'Église du Christ au Congo selon Jean Masamba ma Mpolo (1970-1977) », in *Revue Congolaise de Théologie Protestante, Personne, pensée et œuvre du Professeur Jean Masamba ma Mpolo*, Publication spéciale, n° 16/17, UPC, EDUPC, 2003 – 2004, p. 133-145.

PLANTE, Maxime, « Peut-on enseigner le vivre-ensemble ? », in *Revue des sciences de l'éducation de McGill*, Vol. 48, n°1, 2013, p. 150-168.

POUCOUTA, Paulin, « L'unité à l'ombre de la croix: Ph 2, 1-11 », in *Conflits et réconciliation dans la Bible, Actes du quatorzième congrès de l'Association Panafricaine des Exégètes Catholiques*, Abidjan, 2015, p. 373-398.

POURTOIS, Hervé, « Reconnaissance morale et constitution de l'identité. Narration, argumentation, reconstruction », in *Revue philosophique de Louvain*, n°92, 1993, p. 639-659.

SANGUMA T. Mosai, « Tensions tribales, un obstacle pour l'Évangélisation et la mission de l'Église », in *Réconciliation gage pour la réconciliation*, Kinshasa, CEDI, 2006, p. 27-42.

VERCRUYSSSE, J.E., « Œcuménisme », in *Dictionnaire de théologie fondamentale*, Montréal, Bellarmin, 1997, p. 922.

WHITE, Bob W., « L'incroyable machine d'authenticité : l'animation politique et l'usage public de la culture dans le Zaïre de Mobutu », in *Anthropologie et Sociétés*, Volume 30, n°2, 2006, p. 34-44.

YEMBA Kekumba, « Jubilé d'argent de la Faculté et ouverture de l'année académique 1984-85. Discours d'ouverture », in *Jubilée d'Argent de la Faculté de Théologie Protestante au Zaïre 1959-1984*, Mélanges, Bulletin de théologie africaine, Volume VI, n°11, Supplément, 1985, p. 16-22.

ZORN, Jean-François., « Diversité ou division protestant ? », in *Perpignan, L'histoire des protestants dans la ville (XVIe XXIe siècles)*, Recueil des communications du Colloque, 2004, p. 94.

ZORN, Jean-François., « Le temps long de la christianisation en Afrique », in *Afrique contemporaine*, n°254, 2014/4, [www.cairn.info](http://www.cairn.info) consulté le 17 décembre 2020.



### C. Documents privés

- Archives du Synode provincial de l'ECC/ Kasai Occidental, Kinshasa, 1987.
- Arrêté ministériel n° ESU/CABMIN/0379/93 du 28 septembre 1993 (pour l'agrément provisoire des FPZ suivi de la lettre n° MINESU/CABMIN/165/SG/160/1060/93 qui notifie le Recteur de l'UPZ.
- Constitution du CPC, in *Le Moniteur Congolais*, n°6, 1967.
- CPC, Léopoldville, 23 février – 2 mars 1958, Committee on the formation of the ministry.
- Documentation et information africaines (Agence DIA), n° 4, 1972.
- DIP, Spécial centenaire, Qu'a fait l'Église protestante pendant cent ans ?, ECZ, Kinshasa, 1978.
- Documentation et Informations protestantes, n° 5-6 du 1<sup>er</sup> au 15 mars 1981, Kinshasa-Gombe, 1981.
- ECZ, « Aimez-vous les uns les autres », Synode National, 1981.
- ECZ, PV du 7<sup>ème</sup> Synode National, Lubumbashi, 1 – 8 mai 1983.
- Église du Christ au Zaïre, *L'évangéliste Makanzu parle encore*, Kinshasa, ECZ, 1991.
- Extrait de la lettre du Ministre de Justice, André Tshibangu, du 8 novembre 1971.
- FTPC, Accord d'association du 22 février 1965, annexe II au PV de la Commission mixte de la FTPC et ULC, 29 novembre 1965.
- FTPC, PV de la réunion de la Commission mixte des Conseils d'Administration de la FTPC et ULC, Kinshasa, 12 novembre 1968.
- FPTZ, PV du Conseil d'administration du 24-25 juillet 1989.
- « Loi n°72-012 du 31 décembre 1971 réglementant l'exercice des cultes en République du Zaïre », in Journal Officiel en République du Zaïre, 1972.
- « Loi-cadre n°86-005 de l'enseignement national du 22 septembre 1985 », in Journal officiel de la République du Zaïre, Numéro spécial, 1986.
- Moniteur Congolais, 2ème partie, 1962.
- Moniteur congolais du 9 mars 1961, 1<sup>ère</sup> partie.
- PV du Synode National de l'ECZ tenu à Kinshasa du juillet au 4 août 1979.
- Rapport du 11<sup>e</sup> Synode National de l'ECZ, tenue à Kinshasa du 5 au 15 août 1984.
- Règlement d'ordre intérieur de l'ECZ, édition 1970.
- Règlement d'ordre intérieur de l'Église du Christ au Congo, édition 2019 (art. 19).
- Secrétariat national de l'ECZ, La participation de l'Église du Christ au Zaïre au développement du pays, 1976-1980, Kinshasa, 1980.
- [www.caminterresse.fr](http://www.caminterresse.fr), consulté le 20 avril 2021 à 16h00.

#### **D. Personnes interviewées**

Ir MBIO, Directeur du centre, interview réalisé par le pasteur NGAMU à Kinshasa, 2008.

Mgr MOSSI Nzimba Wanyolo est Vice-Président du Synode provincial de l'ECC – Kinshasa et Chef des travaux en Histoire de l'Église, enseignant la Patrologie à l'UPC.

Rev. André NTAMBWE, ancien Assistant du Président régionale de l'ECC Kasai, rencontré à la Présidence nationale de l'ECC à Kinshasa. Interview réalisé le 12 avril 2021.

Rev. François TSHIMIYI, ancien pasteur de la Station de Kananga, en retraite à Kinshasa. Interviewé à Kinshasa le dimanche 18 avril 2021 dans la paroisse EPC N'djili à Kinshasa.

Rev. NUBAKO Selenga, Représentant Légal honoraire de la CECU, interview réalisé par le pasteur NGAMU à Kinshasa, 2008.

Rév. TSHIAMA Tusimba, pasteur retraité de la CBCO. Interview réalisé à Kinshasa, le 10 avril 2021.

Rév. Washi NGANDAKWE, de la CECU Kinkole, interview réalisé le 22 février 2021 à Kinshasa.

Robert Müller, Architecte chef de construction de la Cathédrale du Centenaire, interview du 05 juillet 2021. (Et plusieurs échanges par téléphone et mails depuis l'Allemagne)